



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT

**AGENCE NATIONALE  
DE LA STATISTIQUE  
(ANStat)**

A collage of three images: a yellow-tinted photo of a smiling woman and child, a photo of a woman in a blue patterned shirt holding a child, and a green-tinted photo of a modern building facade.

**PROFIL DE PAUVRETE  
DE LA CÔTE D'IVOIRE  
2021**

Juin 2024

## PREFACE

La lutte contre la pauvreté a toujours été l'un des défis majeurs des Gouvernements du monde entier. C'est pourquoi les États membres des Nations Unies l'ont consacrée comme le premier Objectif de Développement Durable (ODD1) en 2015. De ce fait, l'éradication de la pauvreté demeure un objectif à atteindre, notamment dans les pays en développement où les taux de pauvreté sont les plus élevés.

Les 193 États membres des Nations Unies, à travers le programme de développement durable à l'horizon 2030, se sont engagés à ne laisser personne de côté et à s'occuper en priorité de ceux dont la situation est la plus critique afin de sortir le maximum d'individus de la pauvreté. Ainsi, il est recommandé à chaque État membre de mesurer régulièrement les indicateurs de pauvreté dans le but de mieux apprécier l'efficacité des différentes politiques mises en œuvre pour réduire la pauvreté.

En Côte d'Ivoire, la mesure de la pauvreté est effectuée de manière périodique, en particulier en ce qui concerne la pauvreté monétaire et s'appuie essentiellement sur la consommation des ménages. Cette approche répartit la population en deux groupes séparés par un niveau déterminé de consommation appelé seuil de pauvreté. D'une part, la population dont la consommation est en dessous du seuil est qualifiée de « pauvre » et d'autre part, celle dont la consommation est au-dessus du seuil est dite « non pauvre ».

Le présent « profil de pauvreté 2021 » est issu de l'exploitation des données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) dont la collecte des données s'est réalisée de novembre 2021 à juillet 2022. Cette enquête marque la volonté des États de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) d'uniformiser la production des indicateurs sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages afin de les rendre comparable au sein de l'espace de l'union.

L'établissement de ce profil de pauvreté est articulé autour des sections suivantes : (i) les principales caractéristiques de la pauvreté, (ii) l'emploi et la pauvreté, (iii) les déterminants de la pauvreté monétaire, (iv) la consommation des ménages et l'analyse des inégalités, (v) la sécurité alimentaire ainsi que (vi) la pauvreté subjective.

Excellente Lecture !

**Directeur Général de l'ANStat**



The stamp is circular with the text "Institut National de la Statistique-SC22" around the top edge and "DIRECTION GÉNÉRALE" in the center. Below the stamp, the name "DOFFOU N'guessan" is printed in bold black letters. A large, stylized blue ink signature is written over the stamp and the name.

## REMERCIEMENTS

L'Agence Nationale de la Statistique (ANTstat) de Côte d'Ivoire saisit l'opportunité de ce rapport pour exprimer sa profonde gratitude à l'endroit de tous les acteurs ayant concouru au bon déroulement du projet.

Au premier rang duquel la Banque Mondiale et l'UEMOA, qui, grâce aux appuis techniques et financiers apportés aux techniciens nationaux, nous ont permis de disposer des moyens financiers nécessaires et des réformes méthodologiques conformes aux standards internationaux.

À l'endroit de l'État de Côte d'Ivoire, l'INS tient à réitérer ses plus sincères remerciements pour son implication à travers, notamment, son assistance financière et administrative pour la bonne marche des différentes étapes du projet. Mention spéciale à notre ministre de tutelle, Mme KABA Nialé, Ministre de l'Économie, du Plan et du Développement pour son engagement constant tout au long de cette enquête. Nos remerciements s'adressent également au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, M. Vagondo DIOMANDE et plus généralement aux autorités administratives pour la facilitation des missions de supervision et de collecte, ainsi que pour leur entière disponibilité. Leurs appuis ont permis l'implication des populations et les ont rassurés quant à l'intérêt national du projet.

À l'ensemble des populations, des chefs de village et des leaders communautaires des localités couvertes par l'enquête, nous exprimons nos sentiments de reconnaissance pour les efforts consentis au niveau de l'accueil de nos agents et leur adhésion aux opérations de collecte de données.

Nous n'oublions pas les chefs d'équipes, l'ensemble des agents de collecte et leurs guides pour leur courage, leur endurance et leur dévouement ayant permis de surmonter les conditions de travail parfois difficile.

## EQUIPE TECHNIQUE DE L'EHCVM 2021

<b>Directeurs Nationaux</b>	TAPE Christian
	HABIB Diallo
<b>Coordonnateur Technique</b>	N'DRI Jonas Yao
<b>Coordonnateur Technique Adjoint</b>	BOTT Bolou Bi David
<b>Chef projet</b>	DOHO Latif Kane
<b>Responsable collecte</b>	ASSI Yapo Felix
<b>Adjoint au Responsable Collecte</b>	ABOU Tanontchi Henri
<b>Responsable CAPI</b>	N'GBE Ange Eric
<b>Adjoint au Responsable Informatique</b>	Mme COULIBALY Épouse Sehi Kapannantche Josephine
<b>Responsable analyse</b>	AMANI Michel
<b>Adjointe au Responsable Analyse</b>	TRAORE Wapori
<b>Responsable Prix</b>	GOH Yoro Ernest
<b>Adjoint au Responsable prix</b>	COMBA Bi Serge Pacôme
<b>Superviseurs Techniques</b>	KACOU Flora Épouse YOUZAN
	TOWE Nadau Pierre
<b>Responsable communication</b>	Mme ZAGADOU Mireille
<b>Assistants Statistiques</b>	COULIBALY Souleymane
	DOGBAN Koffi Charles Aymard
	SERIKPA Dakouri Wilfried
	TOUA Esther
	N'DRI Kouakou Jean Daniel
	AHUIE Gnamien Wa Evrard
<b>Comptable</b>	Mme N'GBE Georgette Épouse ABOU
<b>Cadre administratif</b>	Mme DIGRE Alimata
<b>Secrétaire</b>	Mme DIABATE Manana Épouse Tian Bi
<b>Chauffeur</b>	WOMPEBO Téa Jonas

## EQUIPE DE REDACTION DU PROFIL DE PAUVRETE 2021

Nom et prénoms	Profil
<b>Rédaction</b>	
DOHO Latif Kane	Ingénieur Statisticien Économiste
AMANI Michel	Ingénieur des Travaux Statistiques
TOURE Amadou	Économiste
ABOU Tanontchi Henri	Communicateur
LAYEBE Parfait Chingnabé	Ingénieur d'Application de la Statistique
ALLE Mobio Marcel	Économiste
KOFFI N'guessan Blaise	Ingénieur des Travaux Statistiques
TRAORE Yacouba	Ingénieur Statisticien Économiste
DJE Yoboué Ashley Ornella	Adjoint Technique de la Statistique
SERIKPA Dakouri Wilfried	Adjoint Technique de la Statistique
DOGBAN Koffi Charles Aymard	Adjoint Technique de la Statistique
FOFANA N'damoua	Économiste
BAKAYOKO Moussa Habib	Adjoint Technique de la Statistique
KOUAME Koffi Constantin Quenum	Mathématicien
GANHOUNOUTO Joanes Serge	Ingénieur Statisticien Économiste
TRAORE Claude Innocent Tchefi	Ingénieur des Travaux Statistiques
ASSIELOU Brou Felix	Agent Technique de la Statistique
AKADIE Dominique Epse TAPE	Géomaticienne
<b>Relecture</b>	
N'DRI Yao Jonas	Ingénieur Statisticien Économiste
ABOU Tanontchi Henri	Communicateur
<b>Validation par le Comité Scientifique composé de</b>	
TANOHO Aboya Olivier	Coordonnateur
KOCHOU Assi Salomon Hugues	Membre
OBRA Guy Zamian	Membre
YAPI Bérenger Florent	Membre
<b>Infographie et Mise en page</b>	
ATSAIN N'cho Serge	Infographiste

# SOMMAIRE

PREFACE .....	1
REMERCIEMENTS .....	2
EQUIPE TECHNIQUE DE L'EHCVM 2021 .....	3
EQUIPE DE REDACTION DU PROFIL DE PAUVRETÉ 2021 .....	4
SOMMAIRE .....	5
LISTE DES TABLEAUX .....	7
LISTE DES GRAPHIQUES .....	9
LISTE DES CARTES .....	10
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	11
RESUME EXECUTIF .....	12
CHAPITRE 1: PRESENTATION DE L'EHCVM .....	14
1.1. Présentation de la Côte d'Ivoire .....	15
1.2. Présentation de l'EHCVM 2021 .....	16
CHAPITRE 2: METHODOLOGIE DE L'EHCVM 2021 .....	19
2.1. Échantillonnage .....	20
2.2. Particularité de l'échantillonnage de l'EHCVM 2021 .....	21
2.3. Calcul des coefficients d'extrapolation .....	22
2.4. Composantes de l'EHCVM .....	23
2.5. Outils de collecte des données .....	25
2.6. Organisation de la collecte .....	27
2.7. Traitement des données .....	34
2.8. Construction de l'agrégat de consommation .....	37
2.9. Calcul des déflateurs .....	47
2.10. Construction du seuil de pauvreté .....	50
2.11. Calcul de l'indicateur de bien-être .....	54
2.12. Calcul des indicateurs de pauvreté .....	55
CHAPITRE 3: PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA PAUVRETÉ .....	56
3.1. État de la pauvreté en Côte d'Ivoire en 2021 .....	57
3.2. Distribution spatiale de la pauvreté en 2021 .....	57
3.3. Dynamique de la pauvreté entre 2018 et 2021 .....	60
3.4. Caractéristiques des ménages et des individus pauvres .....	61
3.5. Éducation et pauvreté .....	64
3.6. Santé et pauvreté .....	65
3.7. Accessibilité aux infrastructures de base et pauvreté .....	71
3.8. Habitat et pauvreté .....	73
3.9. Assainissement et pauvreté .....	75

CHAPITRE 4: EMPLOI ET PAUVRETÉ .....	77
4.1. Définition des concepts.....	78
4.2. Description de la population en âge de travailler .....	79
4.3. Description de la population en emploi.....	80
4.3. Pluriactivité .....	85
4.4. Description de la population au chômage .....	85
4.5. Emploi et pauvreté .....	86
CHAPITRE 5: CORRÉLATS OU DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE.....	89
5.1. Approche méthodologique .....	90
5.2. Analyses des résultats de la régression .....	94
CHAPITRE 6: CONSOMMATION DES MÉNAGES ET ANALYSE DES INÉGALITÉS .....	99
6.1. Structure de la consommation des ménages .....	100
6.2. Pauvreté et consommation des ménages .....	101
6.3. Inégalités de niveau de vie.....	102
CHAPITRE 7: INSECURITE ALIMENTAIRE .....	105
7.1. Approche méthodologique .....	106
7.2. Distribution spatiale de l'insécurité alimentaire .....	110
7.3. Caractéristiques des ménages et insécurité alimentaire.....	115
7.4. Pauvreté monétaire et insécurité alimentaire.....	117
CHAPITRE 8: PAUVRETE SUBJECTIVE .....	119
8.1. Pauvreté subjective dans la littérature .....	120
8.2. Description de la population selon leurs perceptions de la pauvreté.....	122
8.3. Pauvreté subjective et chocs subis par les ménages .....	129
8.4. Déterminants de la pauvreté subjective .....	133
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	135
ANNEXES .....	138

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2-1: Processus d'allocation du nombre de ZD par strate.....	21
Tableau 2-2 : Composition du panier du seuil de pauvreté alimentaire.....	52
Tableau 3-1 : Indices et contributions de pauvreté en 2021 selon le milieu de résidence.....	58
Tableau 3-2 : Incidence de la pauvreté par région et par milieu de résidence en 2021.....	60
Tableau 3-3 : dynamique de la pauvreté entre 2018 et 2021.....	61
Tableau 3-4 : Taille du ménage et pauvreté.....	62
Tableau 3-5 : Typologie du ménage et pauvreté.....	63
Tableau 3-6 : Taux de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.....	63
Tableau 3-7: Taux de pauvreté selon l'alphabétisation et le niveau d'instruction des individus.....	65
Tableau 3-8: Taux brut de scolarisation par niveau d'étude selon le statut de pauvreté.....	65
Tableau 3-9 : Proportion d'individus ayant eu un problème de santé au cours des 30 derniers jours.....	66
Tableau 3-10 : Taux de consultation selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté des individus.....	66
Tableau 3-11 : Raisons de non-consultation selon le statut de pauvreté et le milieu de résidence.....	67
Tableau 3-12 : Taux d'utilisation des centres de santé par milieu de résidence et le statut de pauvreté.....	67
Tableau 3-13 : Accessibilité financière selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté.....	68
Tableau 3-14 : Taux de couverture en assurance maladie par milieu de résidence et le statut de pauvreté.....	68
Tableau 3-15 : source de financement des assurances de la population couverte par une assurance maladie.....	69
Tableau 3-16 : Distance du domicile du patient au centre de santé selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté.....	69
Tableau 3-17 : Niveau de satisfaction des services de santé des individus selon leurs milieux de résidence et leurs statuts de pauvreté.....	70
Tableau 3-18 : Difficultés rencontrées par les individus au cours de leur consultation.....	71
Tableau 3-19 : Accessibilité des individus à l'eau potable et statut de pauvreté.....	72
Tableau 3-20 : Accessibilité des individus au réseau électrique et pauvreté.....	73
Tableau 3-21 : Combustibles de cuisson utilisés par les ménages et pauvreté.....	73
Tableau 3-22 : Principal matériau du mur et pauvreté.....	74
Tableau 3-23 : Principal matériau de revêtement du sol et pauvreté.....	74
Tableau 3-24 : Principal matériau du toit et pauvreté.....	75
Tableau 3-25 : Promiscuité du logement.....	75
Tableau 3-26 : Type de sanitaire et pauvreté.....	76
Tableau 3-27 : Mode de débarrasement des ordures ménagères et pauvreté.....	76
Tableau 4-1 : Répartition par âge de la population en âge de travailler selon le sexe, le milieu et le niveau d'instruction.....	79
Tableau 4-2 : Composantes de la population en âge de travailler.....	80
Tableau 4-3 : Population en emploi par âge selon les caractéristiques des individus.....	81
Tableau 4-4 : Population en emploi selon le statut d'occupation.....	81
Tableau 4-5 : Taux d'emploi salarié selon la formalité de l'emploi.....	82
Tableau 4-6 : Revenu médian mensuel de l'emploi principal par secteur d'activités selon les caractéristiques des individus.....	84
Tableau 4-7 : Taux de pluriactivité.....	85
Tableau 4-8 : Taux de chômage selon les caractéristiques des individus.....	86
Tableau 4-9 : Revenu médian mensuel de l'emploi principal et statut de pauvreté des individus.....	86
Tableau 4-10 : Emploi salarié, non salarié et pauvreté.....	88
Tableau 4-11 : Pluriactivité et pauvreté (plus d'une activité).....	88
Tableau 5-1 : Liste des variables.....	92
Tableau 5-2 : résultats de la regression.....	94
Tableau 6-1 : Structure de consommation des ménages par statut de pauvreté en 2021 (%)......	102
Tableau 6-2 : Répartition de la moyenne de la consommation annuelle par tête et part dans la consommation annuelle totale par décile.....	102
Tableau 6-3 : Inégalités de consommation entre les régions.....	103
Tableau 7-1 : Prévalence de l'insécurité alimentaire selon le milieu de résidence.....	110
Tableau 7-2 : Prévalence de l'insécurité alimentaire selon la typologie du ménage (%)......	116
Tableau 7-3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire selon les caractéristiques du chef de ménage (%)......	117
Tableau 7-4 : Prévalence de l'insécurité alimentaire selon le statut de pauvreté (%)......	117
Tableau 8-1 : Perception des ménages de leurs conditions de vie.....	122
Tableau 8-2 : Perception des chefs de ménage de leurs conditions d'existence selon le statut de pauvreté subjective.....	124
Tableau 8-3 : Perception de la pauvreté selon le milieu de résidence et la région.....	124
Tableau 8-4 : Perception de la pauvreté selon la taille et la typologie du ménage.....	125
Tableau 8-5 : Perception de la pauvreté selon les caractéristiques du chef de ménage.....	126
Tableau 8-6 : Pauvreté subjective et branche d'activités du chef de ménage.....	127
Tableau 8-7 : Pauvreté subjective et catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage.....	127
Tableau 8-8 : Pauvreté subjective et secteur institutionnel du chef de ménage.....	128

<i>Tableau 8-9 : Formalité de l'emploi et statut de pauvreté des chefs de ménage.....</i>	<i>128</i>
<i>Tableau 8-10 : Caractéristiques du logement et pauvreté subjective.....</i>	<i>129</i>
<i>Tableau 8-11 : Perception de la pauvreté, insécurité alimentaire et covid-19.....</i>	<i>131</i>
<i>Tableau 8-12 : Perception de la pauvreté et autres chocs subis par les ménages.....</i>	<i>132</i>

## LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 3-1 : Ratio (P0), Gap (P1) et Sévérité (P2) de la pauvreté en 2021 (%).....</i>	<i>58</i>
<i>Graphique 4-1 : Répartition (%) des emplois selon le secteur d'activité et selon l'informalité.....</i>	<i>83</i>
<i>Graphique 4-2 : Pauvreté de la population en emploi formel comparée à celle en emploi informel, selon le sexe et le milieu de résidence. 87</i>	
<i>Graphique 7-1 : prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère selon la région par rapport au seuil national (%).....</i>	<i>113</i>
<i>Graphique 7-2 : Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère selon la région par rapport au seuil national (%).....</i>	<i>113</i>
<i>Graphique 7-3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère (%) selon la région en 2018 et 2021.....</i>	<i>114</i>
<i>Graphique 7-4 : Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère (%) selon la région en 2018 et 2021.....</i>	<i>115</i>
<i>Graphique 7-5 : Prévalence de l'insécurité alimentaire selon le décile de revenu (%).....</i>	<i>118</i>
<i>Graphique 8-1 : Croisement des statuts de pauvreté monétaire et de pauvreté subjective des individus en 2018 et en 2021. ....</i>	<i>123</i>

## LISTE DES CARTES

<i>Carte 3-1: Incidence de la pauvreté (%) par région en 2021 en Côte d'Ivoire.....</i>	<i>59</i>
<i>Carte 7-1: Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère selon la région (en %).....</i>	<i>111</i>
<i>Carte 7-2: Prévalence de l'insécurité alimentaire (modérée + sévère) en %.....</i>	<i>112</i>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

CAPI	Computer Assisted Personnel Interviews
CIST	Conférence Internationale sur les Statistiques du Travail
CM	Chef de Ménage
CMU	Couverture Maladie Universelle
COICOP	Classification of Individual Consumption by Purpose
COFIL	Comité de Pilotage
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
DGAT	Direction Générale de l'Administration du Territoire
DR	Direction Régionale
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENV	Enquête sur le Niveau de Vie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAFI	Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
FCFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
FGT	Foster Greer Thorbecke
FIES	Food Insecurity Experience Scale
HABG	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INS	Institut National de la Statistique
MUGEFCI	Mutuelle Générale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire
NSU	No Standard Unit (Unité Non Standard)
OCPV	Office de Commercialisation des Produits Vivriers
ODD	Objectif de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAT	Population en Âge de Travailler
PHMECV	Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PSO	Politique de Scolarisation Obligatoire
RGPH	Recensement General de la Population et de l'Habitat
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
W.C	Water-Closets
ZD	Zone de Dénombrement

## RESUME EXECUTIF

La Côte d'Ivoire vient de réaliser la deuxième édition de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) en 2021 dans le cadre du Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des ménages (PHMECV). Il s'agit d'une initiative commune de la commission de l'UEMOA et du Groupe de la Banque Mondiale, dont l'objectif est d'harmoniser la méthodologie allant de la collecte au calcul des indicateurs de pauvreté monétaire pour ainsi permettre leur comparabilité au sein de l'Union.

Aux fins de disséminer les acquis de cette initiative, ce présent rapport intitulé « Profil de Pauvreté 2021 » issu de l'exploitation des données de cette enquête a été élaboré. Il présente la méthodologie et les principaux indicateurs de pauvreté, les caractéristiques des ménages pauvres, les déterminants de la pauvreté, la structure de consommation et les inégalités, la situation de l'emploi, la prévalence de l'insécurité alimentaire, ainsi que la perception des individus sur leurs conditions de vie.

L'échantillon de l'étude a été constitué à partir d'un sondage à deux degrés permettant d'avoir des indicateurs de pauvreté significatifs au niveau national, par milieu de résidence, ainsi que par régions administratives, y compris les districts autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro. La taille de l'échantillon se situe à 13 008 ménages.

L'EHCVM 2021 s'est déroulée en quatre (04) phases : (i) les travaux préparatoires, (ii) la collecte des données, (iii) l'analyse et le traitement des données et (iv) la production des indicateurs de pauvreté. L'analyse des indicateurs de pauvreté fait ressortir plusieurs résultats importants présentés dans les paragraphes suivants :

### ***Principales caractéristiques de la pauvreté***

Le taux de pauvreté monétaire est de 37,5% en Côte d'Ivoire en 2021. En se référant à cette année, une personne pauvre est celle dont la consommation annuelle est inférieure à 1 012 FCFA par jour, soit 369 516 FCFA par an. Ce taux est en baisse de 1,9 point de pourcentage par rapport à 2018 (39,4%).

La pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural en Côte d'Ivoire. En effet, l'incidence de la pauvreté, en 2021, se situe à 54,4% en milieu rural contre 22,2% en milieu urbain. Comparativement à la situation de 2018, l'incidence de la pauvreté a baissé de 2,4 points de pourcentage dans le milieu urbain (24,7%) tandis qu'elle est restée pratiquement stable dans le milieu rural (54,7%).

Les zones du Nord sont les plus affectées en 2021. Il s'agit particulièrement des régions du Bounkani (71,6%), du Folon (69,1%), de la Bagoué (64,7%) et du Bafing (63,8%). En revanche, les régions les moins affectées sont situées au Sud et au Centre avec le District Autonome d'Abidjan (6,8%) et celui de Yamoussoukro (20,5%) ; viennent ensuite les régions du Gbêkê (26,8%), du Moronou (28,7%) et du Sud-Comoé (31%).

### ***Emploi et pauvreté***

En 2021, l'incidence de la pauvreté se situe à 27,9% pour les personnes en emploi. Le taux de pauvreté des personnes exerçant dans le secteur informel est estimé à 30% contre 4,6% pour celles exerçant dans le secteur formel. Au niveau de l'emploi informel, les individus vivant en milieu rural (44,8%) sont largement plus pauvres que pour les individus vivant en milieu urbain (17,4%). En ce qui concerne l'emploi salarié, le taux de pauvreté se situe à 17,3% chez les salariés contre 33,9% chez les non-salariés.

En ce qui concerne la catégorie socioprofessionnelle, il ressort que les cadres sont les moins affectés par la pauvreté en 2021 (0,21% pour les cadres moyens et 0,8% pour les cadres supérieurs), ce qui présente une tendance similaire à celle observée en 2018 (1,2% pour les cadres supérieurs et 3,5% pour les cadres moyens). Les manœuvres (36,4%), les travailleurs pour compte propre (33,7%) et les stagiaires ou apprentis non rémunérés (28,1%) sont, quant à eux, les plus affectés par la pauvreté en 2021. En 2018, les travailleurs pour compte propre (36,1%) et les stagiaires ou apprentis non rémunérés (33,2%) faisaient également partie des plus affectés par la pauvreté.

### ***Déterminants de la pauvreté monétaire***

Plusieurs facteurs expliquent la pauvreté monétaire en Côte d'Ivoire. En effet, sur la base d'une régression logistique, il ressort que la probabilité d'être pauvre s'accroît lorsqu'un individu vit dans un ménage résidant en milieu rural, de grande taille et ne possédant pas d'actifs (bâtiment/immeuble et terrain) avec un chef de ménage d'un faible niveau d'instruction. De plus, les chocs exogènes (y compris l'effet Covid 19) subis par le ménage augmentent les risques de se retrouver en situation de pauvreté.

### ***Consommation des ménages et analyse des inégalités***

La consommation des ménages en Côte d'Ivoire est dominée par l'alimentation qui représente quasiment la moitié de la consommation totale (47,8%) en 2021, pour une valeur monétaire annuelle moyenne par tête de 259 843 FCFA. La consommation en logement et commodités de logement (loyer, eau, électricité, gaz et combustible) occupe la seconde place avec une part relative de 12,6%. La part des dépenses alimentaires chez les ménages pauvres est supérieure à celle des ménages non pauvres (54,3% contre 46,3%). En revanche, les ménages non pauvres consacrent plus de moyens à l'alimentation que les ménages pauvres (328 834 FCFA en moyenne par tête contre 144 721 FCFA en moyenne par tête).

L'analyse de la consommation selon les déciles de pauvreté montre que les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres se sont légèrement réduites. En effet, en 2021, les 10% plus riches consomment 8 fois plus que les 10% plus pauvres contre 9 fois en 2018. Cette tendance est confirmée par une baisse de l'indice de Gini, passant de 0,351 en 2018 à 0,334 en 2021.

### ***Insécurité alimentaire***

Les taux d'insécurité alimentaire connaissent une hausse entre 2018 et 2021. En effet, la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère passe de 8,9% à 9,2% et celle de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère évolue de 38,6% à 41,3%.

### ***Pauvreté subjective***

Il faut noter que 64,6% des personnes résidentes en Côte d'Ivoire se considèrent comme pauvres en 2021, contre une proportion de 60,5% en 2018, ce qui représente une hausse de 4,1 points de pourcentage. Parmi les individus monétairement pauvres en 2021, cette proportion se situe à 75,7% (contre 72,4% en 2018) et à 57,9% pour les individus monétairement non pauvres (contre 52,8% en 2018).

D'un point de vue géographique, les individus vivant à Abidjan se perçoivent moins pauvres (53,1% contre 47,4% en 2018) que les individus des autres villes (63,1% contre 59,3%) et du milieu rural (70,6% contre 66,7%) selon les données de 2021.

**CHAPITRE I.  
PRESENTATION DE  
L'EHCVM**

## 1.1. Présentation de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, située en Afrique de l'Ouest avec une superficie de 322 462 km<sup>2</sup>, partage ses frontières avec le Ghana à l'Est, le Libéria et la Guinée à l'Ouest, le Mali et le Burkina Faso au Nord. Elle s'ouvre au sud sur l'Océan Atlantique avec une superficie de 203 000 km<sup>2</sup> d'eau marine, une zone côtière qui s'étend sur une superficie de 32 960 km<sup>2</sup> et un littoral de 566 km.

En Côte d'Ivoire, il existe deux climats : le climat équatorial humide au Sud et le climat tropical sec au Nord. La zone Sud est caractérisée par quatre saisons : la grande saison des pluies, la petite saison sèche, la petite saison des pluies et la grande saison sèche. Dans la zone Nord, deux grandes saisons sont observées, à savoir : la grande saison des pluies et la grande saison sèche. Ces différentes zones climatiques de la Côte d'Ivoire présentent des variations moyennes de précipitations annuelles, allant de 900 mm dans le Nord à 2 300 mm dans le Sud.

Le réseau hydrographique ivoirien comprend quatre grands bassins (Comoé, Bandama, Sassandra et Cavally), une dizaine de petits bassins côtiers (Tano, Bia, Mé, Boubo, Agnéby, Niouniourou, San-Pédro, Néro, Méné et Tabou) et de nombreux affluents. Les bassins coulent dans le sens Nord-Sud. Ces fleuves ne sont pratiquement pas navigables, notamment à cause des rapides et des chutes d'eau, d'où leur non-exploitation pour les échanges commerciaux. Si leurs débits demeurent modestes, ces eaux naturelles alimentent tout de même plusieurs lacs à buts hydro-électriques, hydroagricoles ou agropastoraux. Ces lacs fournissent également de l'eau de boisson.

La Côte d'Ivoire est couverte par deux grands types de végétations, à savoir les savanes et les forêts. Les formations végétales de savanes sont localisées au Nord, tandis que la moitié méridionale est occupée par les forêts denses. Il importe de préciser que le couvert forestier s'est considérablement réduit au cours des dernières années. Représentant 24,7% du territoire en 1990 (78 508,6 km<sup>2</sup>), il est estimé à seulement 9,2%<sup>1</sup> du territoire national (29 700 km<sup>2</sup>) en 2021. Cette situation est en grande partie imputable aux activités anthropiques, notamment l'agriculture extensive, la surexploitation de la forêt en bois, l'urbanisation galopante, etc.

La Côte d'Ivoire présente, dans son ensemble, un relief peu accidenté, essentiellement constitué de plateaux au Nord et de plaines au Sud. Seule la zone Ouest présente un relief montagneux, avec des sommets qui culminent à plus de 1 000 m, comme le Mont Nimba (1 752 m). Dans le Sud du pays, le long du Golfe de Guinée offre des falaises dans sa partie Ouest ainsi qu'une bande de sable et de lagune dans sa partie Est. Au Nord de cette bande du littoral se trouve une vaste plaine, puis une région de bas-plateaux pouvant atteindre des altitudes inférieures à 350 mètres. Les caractères de fertilité de ces sols sont élevés, offrant la possibilité d'exploiter une gamme variée de productions végétales.

Depuis 1975, la Côte d'Ivoire connaît une démographie en croissance. Entre 1975 et 1988, la population ivoirienne est passée de 6 706 600 habitants à 10 815 694 habitants. Estimée à 15 366 672 habitants en 1998, elle se situe selon le recensement de la population réalisé en 2021 à 29 389 150 habitants, soit un taux de croissance moyen annuel de 2,9%. Cette population est caractérisée par un rapport de masculinité qui s'établit à 109 hommes pour 100 femmes.

<sup>1</sup> Selon l'inventaire Forestier National (2019)

Un inventaire complet de la forêt et de la faune en Côte d'Ivoire réalisé par ONFI - ONF International

La population de la Côte d'Ivoire demeure jeune, avec un âge moyen situé à 23 ans, caractérisée par une pyramide des âges à base élargie. En effet, la proportion d'enfants de moins de 15 ans est de 38% ; avec également trois quarts de la population (75,6%) qui a moins de 35 ans.

Par ailleurs, cette population est de plus en plus dense. De 20,8 habitants au kilomètre carré en 1975, la densité de la population est passée à 33,5 en 1988, puis à 47,5 en 1998. Elle se situe à 91 habitants au kilomètre carré en 2021. L'urbanisation progresse aussi, avec un taux qui est passé de 39% en 1988 à 42,5% en 1998. En 2021, environ 52,5% de la population vit en milieu urbain, soit 15 152 323 habitants.

En termes de composition ethnique, quatre grands groupes ethniques (les Akan, les Mandé, les Krou et les Gur) peuplent le territoire ivoirien. Le pays est administrativement divisé en 14 districts autonomes, 31 régions, 111 départements, 509 sous-préfectures et 201 communes.

Au cours de son histoire, la Côte d'Ivoire a connu des crises sociomilitaires ou socio-politiques dont la plus récente est celle de l'année 2011. Cette dernière a eu de graves conséquences sur la situation économique, sociale et humanitaire. Cette période s'est soldée par un taux de croissance du PIB se situant à -4,4%.

Entre 2012 et 2017, la Côte d'Ivoire a enregistré une croissance économique remarquable, avec un taux moyen de croissance du PIB de 8% dans un contexte d'inflation maîtrisée. En effet, de 2012 à 2019, le taux d'inflation se situe en deçà du seuil communautaire de l'UEMOA (3%), passant de 1,3% à 0,8%. Cette embellie est aussi le fruit des progrès réalisés dans le secteur privé, notamment dans les domaines de l'industrie, des bâtiments et travaux publics et dans celui des services. En 2018, le secteur tertiaire détient le poids le plus considérable (53,6%) dans le PIB. En termes de contribution à la croissance du PIB, l'apport du primaire est de 1,0 point, le secondaire de 2,6 points et le tertiaire de 2,7 points en 2018.

L'apparition de la pandémie Covid-19 a impacté négativement l'économie ivoirienne à l'instar des autres pays du monde. Ainsi, l'on est passé d'un taux de croissance prévisionnel de 7,2% par rapport à l'année 2019 à un taux de croissance effectif se situant à environ 2% dans un début de contexte inflationniste (2,3% d'inflation moyenne en 2020). Par la suite, un début de relance de l'économie ivoirienne a été observé avec un taux de croissance de 7,4% au terme de l'année 2021, toujours dans un contexte inflationniste, soit 5,6% d'inflation moyenne en 2021.

Toutefois, en réponse aux effets néfastes de cette pandémie, le gouvernement a adopté un plan de riposte axé sur des mesures de soutien aux entreprises, des mesures d'appui à l'économie et des mesures sociales en faveur des populations.

Aussi, la réduction de la pauvreté et des inégalités étant une ambition majeure des Plans Nationaux de Développement (PND) 2016-2020 et 2021-2025, il est essentiel d'évaluer l'impact de la croissance économique sur la vie quotidienne des populations. Cela nécessite la mise à jour des indicateurs de la pauvreté et des conditions de vie des ménages, qui sont les sujets centraux du présent rapport.

## 1.2. Présentation de l'EHCVM 2021

L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) 2021, dont la première édition s'est tenue en 2018, s'inscrit dans le cadre du Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des ménages (PHMECV) initié par la Commission de l'UEMOA. Elle vise à pallier les difficultés inhérentes aux précédentes enquêtes

sur les conditions de vie des ménages, à savoir : les différences observées au niveau des approches méthodologiques, des outils et des périodes de collecte de données pour les différents pays membres de l'UEMOA. Ces différences avaient pour conséquence la difficile comparabilité des indicateurs de pauvreté au sein des pays de l'Union.

Cette initiative bénéficie de l'appui technique et financier du Groupe de la Banque Mondiale et vise à permettre aux États membres de produire des statistiques fiables, harmonisées et comparables à l'effet de mener des analyses approfondies sur la pauvreté pour informer les politiques publiques. Il convient de préciser que l'Institut National de la Statistique (INS) de la Côte d'Ivoire a bénéficié également d'un soutien financier de l'État ivoirien.

L'UEMOA et la Banque Mondiale s'appuient directement sur les Instituts Nationaux de la Statistique des pays membres pour la mise en œuvre du PHMECV à travers la conduite des Enquêtes Harmonisées sur les Conditions de Vie des Ménages.

L'EHCVM a pour objectif général de renforcer les capacités des États membres de l'UEMOA dans la conception, la mise en œuvre, le traitement et l'analyse des données pour l'évaluation de la pauvreté. De manière spécifique, l'EHCVM vise à apporter des solutions aux divergences méthodologiques. Dans cette optique, les pays ont adopté une méthodologie identique, un questionnaire harmonisé et un certain nombre d'innovations dans la mise en œuvre de l'enquête. Ainsi, pour tous les pays, le plan de sondage est conçu avec une taille d'échantillon permettant le calcul des indicateurs de pauvreté au niveau national et des régions.

Tous les pays réalisent la collecte des données à la même période pour rendre les indicateurs calculés comparables. Dans la pratique, la collecte a été organisée en deux vagues de trois (3) mois chacune. La première vague a débuté le 11 novembre 2021 et s'est achevée le 3 février 2022 tandis que la seconde s'est effectuée du 1<sup>er</sup> avril au 9 juillet 2022. L'organisation de la collecte en deux vagues permet de minimiser les variations saisonnières de consommation (puisque l'on prend en compte les périodes d'abondance et de soudure) qui affecteraient le niveau des indicateurs de pauvreté si la collecte était organisée sur une courte période. Une innovation majeure au niveau de la collecte des données est celle des enquêtes sur les Unités Non Standards (NSU) de consommation et de production. Celles-ci ont permis de disposer de facteurs de conversion spatiaux afin de réaliser, d'une part, une meilleure estimation des dépenses de consommation et des revenus des ménages et, d'autre part, d'améliorer l'estimation des productions et des rendements à l'hectare par culture ainsi que des revenus des exploitants.

L'enquête utilise les concepts adaptés des standards internationaux. En particulier, la variable principale pour le calcul des indicateurs de pauvreté est, pour l'alimentation, la consommation effective mesurée en quantité et, pour les produits non alimentaires, la dépense de consommation exprimée en unité monétaire locale. Le questionnaire est quasi identique pour tous les pays, à l'exception des adaptations spécifiques. Il est suffisamment développé pour produire des données non seulement pour le suivi de la pauvreté, mais aussi pour des analyses approfondies permettant de mieux informer les politiques publiques.

En vue d'améliorer la qualité des données en minimisant les erreurs de collecte, des innovations ont été apportées dans la mise en œuvre de l'enquête. La collecte a été réalisée sur support électronique, ce qui a rendu possible le suivi en temps réel de l'évolution des enquêteurs sur le terrain et la correction quasi immédiate des erreurs grâce aux programmes de contrôle préalablement rédigés.

Le présent document, qui constitue le profil de pauvreté de la Côte d'Ivoire, découle de l'exploitation des données de l'EHCVM 2021. Il expose la démarche méthodologique, les principaux indicateurs de pauvreté, la structure de consommation et le niveau des inégalités ainsi que la perception des individus sur leurs conditions de pauvreté. Il inclut, par ailleurs, une analyse de la pauvreté en lien avec l'emploi et l'insécurité alimentaire.

**CHAPITRE II.**  
**METHODOLOGIE DE**  
**L'EHCVM 2021**

Ce chapitre aborde les aspects méthodologiques de l'enquête, notamment l'échantillonnage, les outils de collecte des données, l'organisation pratique de la collecte et le traitement des données. Il présente également l'approche méthodologique utilisée pour déterminer les différents indicateurs de pauvreté et d'inégalité.

## 2.1. Échantillonnage

L'échantillonnage de l'EHCVM 2021 repose sur la réalisation d'un panel des grappes de l'EHCVM 2018. En d'autres termes, il s'agissait de couvrir toutes les grappes (zones de travail) tirées pour constituer l'échantillon de l'EHCVM 2018. Ainsi, les sous-sections suivantes rappellent la procédure d'échantillonnage utilisée lors de l'EHCVM 2018.

### 2.1.1. Univers de l'étude et base de sondage

L'univers de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) est constitué de l'ensemble des ménages résidents en Côte d'Ivoire. La base de sondage, devant servir au tirage de l'échantillon, est un extrait du fichier de la base du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014<sup>2</sup>. Elle fournit des informations sur la répartition spatiale des ménages sur le territoire national et par entité administrative.

### 2.1.2. Type de sondage

En 2018, avant de procéder à la sélection des ménages échantillons, l'univers a été stratifié. Cette stratification obéit à deux principes, à savoir : (i) assurer une bonne représentativité des entités administratives actuelles ; et (ii) assurer la comparabilité avec les anciennes Enquêtes sur le Niveau de Vie des ménages (ENV). Ainsi, les strates sont les suivantes :

- les trente-une (31) régions administratives ;
- le District Autonome de Yamoussoukro<sup>3</sup> ;
- et le District Autonome d'Abidjan.

À l'intérieur de chacune des strates, le tirage des ménages échantillons est effectué à travers un sondage à deux degrés :

- au premier degré : les Zones de Dénombrement (ZD) sont tirées à probabilité inégale ;
- au second degré : tirage systématique de 12 ménages.

De ce fait, les résultats de cette enquête sont représentatifs et significatifs pour :

- les trente-une (31) régions administratives ;
- les deux Districts Autonomes ;
- le milieu de résidence (urbain et rural) ;
- l'ensemble de la Côte d'Ivoire.

### 2.1.3. Taille de l'échantillon et sa répartition

La taille de l'échantillon a été fixée à 13 008 ménages, légèrement supérieure à celle de l'ENV 2015 qui était de 12 900 ménages. En raison des disparités démographiques régionales (distribution de la population par région), la répartition de l'échantillon national entre les régions s'est faite en fonction de la racine-carré de la population pour assurer un niveau minimum de représentativité de chacune d'elle. L'échantillon final a été ajusté pour assurer par région (i) un nombre pair de ZD

<sup>2</sup> La base du RGPH fournit un découpage du pays en Zone de Dénombrement (ZD). La ZD compte une population moyenne de 1 200 individus. Le Nombre total de ZD est de 23 509.

<sup>3</sup> Les districts autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro ne sont dans aucune région.

et (ii) une précision inférieure ou égale à 10 pour cent. Le tableau ci-dessous décrit les étapes de calcul de la distribution de l'échantillon national entre les régions.

*Tableau 2-1: Processus d'allocation du nombre de ZD par strate.*

Région	Population		Échantillon			Marge d'erreur
	Volume	Racine-carrée	Proportionnel au volume	Proportionnel racine-carrée	Échantillon ajusté	
AUTONOME D'ABIDJAN	4 707 404	2 170	225	93	84	0,04
HAUT-SASSANDRA	1 412 643	1 189	68	51	50	0,06
PORO	759 029	871	36	37	38	0,06
GBEKE	1 013 091	1 007	49	43	42	0,06
INDENIE-DJUABLIN	562 754	750	27	32	32	0,07
TONKPI	989 823	995	47	43	42	0,06
YAMOUSSOUKRO	355 573	596	17	26	26	0,08
GONTOUGO	667 996	817	32	35	34	0,07
SAN-PEDRO	828 922	910	40	39	38	0,06
KABADOUGOU	193 364	440	9	19	20	0,09
N'ZI	247 578	498	12	21	22	0,09
MARAHOUÉ	862 049	928	41	40	40	0,06
SUD-COMOE	639 267	800	31	34	34	0,07
WORODOUGOU	275 047	524	13	23	22	0,09
LÔH-DJIBOUA	726 975	853	35	37	36	0,07
AGNEBY-TIASSA	604 178	777	29	33	34	0,07
GÔH	879 389	938	42	40	40	0,06
CAVALLY	454 641	674	22	29	30	0,07
BAFING	186 757	432	9	19	20	0,09
BAGOUE	375 687	613	18	26	26	0,08
BELIER	346 768	589	17	25	26	0,08
BERE	389 758	624	19	27	26	0,08
BOUNKANI	271 276	521	13	22	22	0,09
FOLON	96 415	311	5	13	22	0,09
GBÔKLE	401 609	634	19	27	28	0,08
GRANDS-PONTS	356 495	597	17	26	26	0,08
GUEMON	895 540	946	43	41	40	0,06
HAMBOL	429 977	656	21	28	28	0,08
IFFOU	316 413	563	15	24	24	0,08
LA ME	515 673	718	25	31	32	0,07
NAWA	1 059 923	1 030	51	44	44	0,06
TCHOLOGO	467 440	684	22	29	30	0,07
MORONOU	352 515	594	17	25	26	0,08
<b>ENSEMBLE</b>	<b>22 641 969</b>	<b>25 246</b>	<b>1 086</b>	<b>1 082</b>	<b>1 084</b>	<b>0,01</b>
<b>Min</b>			<b>5</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>0,04</b>
<b>Max</b>			<b>225</b>	<b>93</b>	<b>84</b>	<b>0,09</b>

Source : INS, EHCVM 2018

## 2.2. Particularité de l'échantillonnage de l'EHCVM 2021

### 2.2.1. Base de sondage du tirage au second degré

Les zones de dénombrement (ZD) tirées au premier degré en 2018 sont reconduites. Une phase de cartographie et de dénombrement est organisée pour dresser la liste exhaustive sans double compte ni omission de tous les ménages dans la ZD et pour effectuer la recherche des ménages interrogés en 2018 dans la grappe. C'est la liste des ménages dénombrés qui sert de base de sondage au second degré de tirage.

### 2.2.2. La taille des unités primaires

Dans chaque unité primaire de l'échantillon, 12 ménages seront tirés de façon systématique avec en priorité les ménages panel et seront enquêtés. Ainsi, tous les ménages interrogés en 2018 et retrouvés dans la grappe (ménages panel) sont systématiquement sélectionnés en 2021 (**soit k le nombre de ces ménages**) et (**12 - k**) ménages sont tirés parmi les ménages qui n'ont pas été interrogés en 2018 (ménages non-panel).

De manière particulière, si tous les 12 ménages interrogés en 2018 dans une grappe sont retrouvés, alors, il n'y a pas de tirage à effectuer et ils sont systématiquement reconduits.

### 2.3. Calcul des coefficients d'extrapolation

Le plan de sondage permet de calculer des coefficients d'extrapolation qui représentent le poids absolu ou relatif du ménage tiré (nombre de ménages représentés) dans l'échantillon.

**Au premier degré** : on tire les ZD dans chacune des strates, indépendamment les unes des autres, de manière aléatoire à probabilité inégale. Soit  $s$  une strate et  $i$  une ZD, la probabilité  $P_i^s$  d'inclusion de la ZD  $i$  dans l'échantillon de la strate  $s$ , est donnée par la formule suivante :

$$p_i^s = m_s \frac{M_i}{M_s}$$

où  $m_s$  est la taille de l'échantillon de la strate  $s$ ,  $M_s$  le nombre de ménages de la strate  $s$  et  $M_i$  le nombre de ménages de la ZD  $i$ .

**Au second degré** :

On note :

- Ménages anciens dénombrés (N12)
- Les ménages anciens dénombrés et enquêtés en 2018 (N1)
- Ménages nouveaux dénombrés (N3)
- Les ménages nouveaux ménages dénombrés et enquêtés en 2021 (N23)
- Total de ménages de la grappe (N123)

La probabilité brute de tirage des **ménages panel** au second degré est :

$$p_{2panel} = \frac{N_1}{N_{12}}$$

Le poids brut de tirage des ménages panel au second degré est :

$$wb_{pan} = \frac{1}{p_{2panel}}$$

La probabilité brute de tirage des **ménages non-panel** est :

$$p_{2nonpanel} = \frac{N_{23}}{N_{123} - N_1}$$

Le poids brut de tirage des **ménages non-panel** est :

$$wb_{nonpan} = \frac{1}{p_{2nonpanel}}$$

Le poids brut de tirage des ménages panels et celui des ménages non-panels sont différents selon la prédominance d'un des deux types de ménages dans l'échantillon d'où la nécessité d'un lissage pour corriger ces différences.

Le coefficient de lissage est défini ainsi :

$$smoot = \sqrt{\frac{wb_{nonpan}}{wb_{pan}}}$$

Le poids après lissage des ménages panel est le même que le poids brut initial, d'où :

$$ws_{pan} = wb_{pan}$$

Le poids après lissage des ménages non-panel est :

$$ws_{nonpan} = wb_{nonpan} * smoot$$

Par la suite, on procède à un second lissage pour ajuster les poids en fonction des tailles des grappes :

$$ps_{pan} = ws_{pan} * \frac{N_{123}}{(N_1 * ws_{pan}) + (N_{23} * ws_{nonpan})}$$

$$ps_{nonpan} = ws_{nonpan} * \frac{N_{123}}{(N_1 * ws_{pan}) + (N_{23} * ws_{nonpan})}$$

On note  $p_i$  la probabilité de tirage au premier degré des grappes, les poids définitifs après lissage sont obtenus ainsi :

$$plisse_{pan} = \frac{ps_{pan}}{p_1}$$

$$plisse_{nonpan} = \frac{ps_{nonpan}}{p_1}$$

Finalement, on a :

- la population totale estimée en 2021 des ménages représentés par le ménage  $i$  dans la strate  $j$  est donnée par :

$$whh_{ij}^{ehcvm2021} = plisse * hhsiz_{ij}^{ehcvm2021}$$

- la population totale estimée en 2021 de la strate  $j$  à partir de l'EHCVM 2021

$$wstrate_j = \sum_{i=1}^n whh_{ij}^{ehcvm2021}$$

## 2.4. Composantes de l'EHCVM

L'EHCVM est organisée autour de six (06) types d'enquêtes que sont :

- la collecte de données sur les unités non standards de consommation ;
- la collecte de données sur les unités non standards de production

- la cartographie et le dénombrement des ménages ;
- la collecte de données ménages ;
- la collecte de données communautaires ;
- la collecte de données sur les prix.

#### ***2.4.1. Collecte de données sur les unités non standards de consommation***

Les unités non standards de consommation ou encore unités non conventionnelles désignent des unités de mesures de quantité utilisées localement par les populations lors de l'acquisition ou de la consommation des biens alimentaires. Les quantités correspondantes ne sont, à priori, pas connues. Les exemples d'unités non standards sont : le tas, la pincée, la grappe, le régime, la poignée, l'unité, etc.

Cette collecte de données sur les unités non standards, « No Standard Units » (NSU), permet de disposer des facteurs de conversion spatiaux afin de réaliser une meilleure estimation des dépenses de consommation et des revenus sur la base des déclarations des ménages.

En effet, les indicateurs d'évaluation du niveau de la pauvreté sont principalement calculés sur la base de la consommation alimentaire et non alimentaire. L'approche de la méthode harmonisée est de capter les quantités effectivement consommées par les ménages. Ces quantités sont le plus souvent déclarées par les ménages en unités de mesure non standards.

Dans cette approche, il se pose alors le problème de conversion des quantités consommées en kilogramme ou en litre et cette composante de l'EHCVM dédiée aux unités non standards répond à ce besoin. De plus, elle permet de constituer une librairie photo de référence des couples (produit ; unité) qui sera utilisée pendant l'enquête ménage et d'autres enquêtes futures.

#### ***2.4.2. Collecte de données sur les unités non standards de production***

L'enquête sur les Unités Non Standards (NSU) vise à établir des facteurs de conversion des unités non standards en unités standards pour les unités de vente des cultures des producteurs.

Ainsi, la NSU production cible les ménages producteurs dans les localités rurales ainsi que les centres de regroupement des produits vivriers agricoles de l'Office de Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) et les sites de déchargement de certaines grandes villes pour des unités de produits comme le panier d'attiéké, etc.

#### ***2.4.3. La cartographie et le dénombrement des ménages***

La phase de cartographie et de dénombrement des ménages de l'édition 2021 vise à actualiser les informations cartographiques et démographiques des 1 084 grappes tirées à la première édition 2018-2019 de l'EHCVM et à retrouver les 12 992 ménages interrogés lors de cette édition.

#### ***2.4.4. Collecte de données ménages***

La collecte de données auprès des ménages représente la collecte principale de l'EHCVM. Elle vise à administrer le questionnaire ménage à 12 ménages dans chacune des 1 084 grappes de l'échantillon, soit 13 008 ménages au total.

La collecte ménage permet de recueillir les informations sur les principaux aspects des conditions de vie des ménages ainsi que leur consommation alimentaire et non alimentaire. Les données collectées permettent de produire les indicateurs de pauvreté et d'inégalité.

#### ***2.4.5. Collecte de données communautaire***

La collecte de données communautaires vise à recueillir les informations sur la localité, la communauté, le quartier ou le village qui constitue le support de la grappe dans laquelle les ménages sont sélectionnés pour l'enquête. Les répondants sont un groupe de personnes de ce quartier ou de ce village, en particulier les leaders communautaires et les chefs traditionnels.

Cette collecte permet de disposer des informations sur l'accès aux infrastructures de base, les coûts des intrants agricoles, le coût de la main-d'œuvre agricole, etc. Elle constitue un complément d'informations au-delà des données recueillies auprès des ménages.

#### ***2.4.6. Collecte de données prix***

Dans le cadre de l'EHCVM 2021, la collecte de données sur les prix sert à calculer les déflateurs spatiaux et les déflateurs temporels.

Le travail assigné aux agents de collecte est de créer les produits élémentaires (couple point de vente-produit) à suivre dès le premier mois. Ils recueillent aussi des informations sur les prix des produits du panier défini sur les marchés traditionnels et dans les autres points de collecte identifiés sur une période de dix (10) mois, dans chaque milieu de résidence (urbain et rural) de toutes les régions administratives et des deux (02) districts autonomes.

### **2.5. Outils de collecte des données**

Les outils de collecte utilisés durant l'EHCVM sont décrits succinctement selon le type d'enquête.

#### ***2.5.1. Questionnaire sur les unités non standards de consommation***

Le questionnaire NSU permet de recueillir des informations relatives à l'identification du marché et au repérage des couples (produits ; unités) pour les différents produits alimentaires. Il permet de renseigner le poids et le prix, puis également de capter des photos présentant les combinaisons produit-unité-taille pour chaque produit. Les tailles retenues sont : très petit, petit, moyen, grand, très grand, huitième, quart, demi, entier et unité de taille unique. Le questionnaire est divisé en 12 sections qui sont :

- Section 0 : Identification du marché
- Section 1 : Céréales et pains
- Section 2 : Viandes
- Section 3 : Poissons et fruits de mers
- Section 4 : Lait, fromage et œufs
- Section 5 : Huiles et graisses
- Section 6 : Fruits
- Section 7 : Légumes
- Section 8 : Légumineuses et tubercules
- Section 9 : Sucres, miels, chocolat et confiserie
- Section 10 : Épices et condiments

- Section 11 : Boissons

### ***2.5.2. Questionnaire sur les unités non standards de production***

Il est similaire au questionnaire du volet consommation mais, se focalise uniquement sur les principaux produits cultivés au niveau national. Le questionnaire est structuré en deux (02) sections suivantes :

- Section 0 : renseignements de contrôle : permet de noter des informations sur le marché visité.
- Section 1 : elle permet de noter les informations (poids, prix et photo) sur les combinaisons culture-unité des cultures de rente et produits vivriers.

### ***2.5.3. Fiche de dénombrement et fiche de recherche des ménages panel***

La fiche de dénombrement a été conçue pour dresser la liste exhaustive sans omission ni double compte des ménages de la grappe et collecter des informations de base permettant de retrouver et interroger les ménages au cas où ceux-ci sont sélectionnés.

La fiche de dénombrement comprend les sections suivantes :

- Identification de la grappe ;
- Section 1 : Information sur la concession et le ménage

Dans le cadre de la mise en œuvre du panel, il était nécessaire de procéder à la recherche des ménages interrogés en 2018 dans les différentes grappes. Ainsi, une fiche de recherche des ménages a été élaborée à cet effet.

La fiche de recherche est composée des sections suivantes :

- Section 0 : Identification du ménage et informations sur les membres du ménage ;
- Section 1 : Résultat de la recherche ;
- Section 2 : Informations sur les ménages retrouvés ;

### ***2.5.4. Questionnaire ménage***

Le questionnaire ménage est un instrument plurithématique qui recueille les informations au niveau du ménage et des membres du ménage. Il comporte 21 sections qui sont :

- Section 0 : Identification du ménage et renseignement de contrôle
- Section 1 : Caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage
- Section 2 : Éducation (individus âgés de 3 ans et plus)
- Section 3 : Santé générale
- Section 4 : Emploi (individus âgés de 5 ans et plus)
- Section 5 : Revenus Hors Emploi au cours des 12 derniers mois
- Section 6 : Épargnes et crédits (individus âgés de 15 ans et plus)
- Section 7 : Consommation et dépenses alimentaires des 7 derniers jours
- Section 8 : Sécurité alimentaire
- Section 9 : Dépenses rétrospectives non alimentaires
- Section 10 : Entreprises non agricoles

- Section 11 : Caractéristiques du logement
- Section 12 : Actifs du ménage
- Section 13 : Transferts reçus par le ménage
- Section 14 : COVID-19, chocs et stratégies de survie
- Section 15 : Filets de sécurité
- Section 16 : Agriculture
- Section 17 : Élevage
- Section 18 : Pêche
- Section 19 : Équipements agricoles
- Section 20 : Pauvreté subjective, Gouvernance Paix et Sécurité
- Section 21 : Raccordement des membres des ménages panels ;

Il faut noter que dans cette édition 2021, la thématique portant sur la Gouvernance, Paix et Sécurité a été ajoutée à la section 20 et celle portant sur le COVID-19 a été ajoutée à la section 14. Par ailleurs, une nouvelle section (section 21) permettant de relier les membres des ménages panels à ceux interrogés en 2018 a été ajoutée.

### ***2.5.5. Questionnaire communautaire***

Il comporte 5 sections, à savoir :

- Section 0 : Informations sur les répondants
- Section 1 : Caractéristiques générales du quartier/village
- Section 2 : Existence et accessibilité aux services sociaux
- Section 3 : Agriculture
- Section 4 : Participation communautaire

### ***2.5.6. Fiches de relevé des prix***

Les fiches de relevé des prix sont constituées de deux questionnaires portant sur deux catégories :

- La première porte sur les **produits homogènes** vendus sur les marchés comportant deux sections :
  - Section 0 : Informations sur le marché visité
  - Section 1 : Informations sur les poids et les prix des produits
- La seconde porte sur les **produits vendus hors marchés traditionnels** dont les sections sont :
  - Section 0 : Informations sur le point de vente visité
  - Section 1 : Informations sur le prix des produits

## **2.6. Organisation de la collecte**

### ***2.6.1. Sensibilisation***

La phase de sensibilisation a reposé à la fois sur une campagne média et une campagne hors média. La campagne média a été mise en œuvre par la diffusion de spots d'information et de sensibilisation à la télévision et à la radio nationale pour informer le grand public de la période de passage des

agents. Dans la même veine, les radios de proximité ont été mises à contribution par la diffusion de messages dans les zones cibles.

Au niveau de la campagne hors média, il faut noter que des courriers d'informations ont été adressés à la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT), aux autorités administratives (Préfets, Sous-préfets et secrétaires généraux de mairies) des zones concernées par la collecte. Par ailleurs, les 14 Directeurs Régionaux (DR) de l'INS, en tant que superviseurs régionaux, ont poursuivi les activités d'information et de sensibilisation auprès des leaders communautaires et des autorités administratives en leur précisant les dates de passage des équipes conformément aux itinéraires fournis par l'équipe technique. Des notes d'informations ont été adressées aux autorités administratives et politiques des zones concernées, et les directeurs régionaux de l'INS ont visité les autorités coutumières des localités ciblées.

## **2.6.2. Recrutement et formation des agents de collecte**

### *2.6.2.1. Mode de recrutement des agents de collecte*

#### **☞ Sur les unités non standards de consommation**

Dans le cadre de la collecte de données sur les unités non standards de consommation, 36 agents ont été sélectionnés sur proposition du service prix de l'INS dont 20 agents de l'INS issus principalement de ce service ou en charge de la collecte des prix sur les marchés au niveau des Directions Régionales de l'INS.

#### **☞ Sur les unités non standards de production**

Dans la même veine, en ce qui concerne la collecte de données sur les unités non standards de production, 36 agents ont été sélectionnés sur proposition du service prix de l'INS dont 19 agents de l'INS issus de ce service et 17 agents hors INS.

#### **☞ Sur les données ménages, communautaire et prix**

Les agents de collecte des données ménages, communautaire et prix ont été recrutés suivant un processus en trois étapes :

- **Inscription en ligne** : les personnes désireuses de participer aux opérations de collecte s'inscrivent en ligne via un lien sur le site de l'INS.
- **Présélection** : sur l'ensemble des personnes inscrites sur le site de recrutement, un nombre donné est présélectionné sur la base de leurs qualifications et leurs expériences dans les opérations d'enquêtes statistiques pour suivre la formation. Les agents retenus sont ceux ayant respecté les critères de sélection suivants :
  - Être entièrement disponible sur la période de collecte ;
  - Être de nationalité ivoirienne ;
  - Être âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus à la date de dépôt des dossiers ;
  - Savoir utiliser une tablette Android ;
  - Être capable de travailler sous pression ;
  - Avoir un esprit d'équipe ;
  - Avoir au moins le niveau bac ou son équivalent ;
  - Avoir déjà participé au moins à deux enquêtes utilisant interviewer de Survey Solutions ;
  - Avoir participé à la première édition serait un atout.

À la fin de la formation, les auditeurs sont évalués et seuls les meilleurs de la formation ont été retenus pour la conduite des opérations de collecte.

#### *2.6.2.2. Formation sur la collecte des unités non standards de consommation*

La formation des agents de collecte de données sur les unités non standards de consommation s'est organisée en atelier du 26 au 31 août 2021 au Plateau. Cette formation a mobilisé trente-six (36) auditeurs dont 17 agents de l'INS. Cette formation visait à informer les agents sur les enjeux de cette opération et à faciliter l'appropriation des outils (questionnaire électronique, balance, toile...) et des techniques de l'enquête afin de garantir la qualité des données qui seront collectées.

#### *2.6.2.3. Formation sur la collecte des unités non standards de production*

La formation des agents de collecte de données sur les unités non standards de production s'est déroulée du 12 au 18 septembre 2022 avec 36 auditeurs dont 6 agents de l'INS.

#### *2.6.2.4. Formation des agents de cartographie et de dénombrement*

La formation des agents de cartographie et de dénombrement s'est effectuée en deux contingents des agents : un de 54 agents et un autre de 30 agents. La formation des 54 agents du premier contingent s'est déroulée du 29 septembre au 3 octobre 2021 pour les agents et du 7 au 8 octobre 2021 pour les chefs d'équipe. Pour le deuxième contingent, la formation s'est tenue du 29 au 31 octobre 2021 pour les agents et le 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour les chefs d'équipe. Entre les deux vagues, une session de recyclage a été organisée du 8 au 9 mars 2022 à la Bibliothèque Nationale au Plateau à l'endroit des 48 meilleurs agents des deux contingents de la première vague pour capitaliser sur les bonnes pratiques de cette vague et en tirer les enseignements en vue d'améliorer la qualité du travail lors de la deuxième vague.

#### *2.6.2.5. Formation des agents de collecte ménage*

La formation des agents de la collecte, volet ménage a duré 17 jours, soit 14 jours pour la formation en salle et 03 jours de pré-test. Cette formation qui a regroupé 250 auditeurs, s'est déroulée dans la période du 07 au 20 octobre 2021 à l'Amphithéâtre de la Cathédrale Saint-Paul du Plateau. Elle a été assurée par 12 formateurs, 6 assistants statistiques et 4 appuis informatiques.

La formation s'est déroulée en deux phases, à savoir une phase théorique et une phase pratique assortie d'une mise en situation dans des ménages (prétest) durant trois jours.

La phase théorique a servi à présenter d'abord des informations générales sur le projet, ensuite à présenter les rôles des acteurs de la collecte, et enfin à parcourir méticuleusement les outils de collecte. Les auditeurs ont également appris à utiliser les croquis qui leur ont été remis par les agents cartographes après la phase de dénombrement effectuée dans les ZD.

Pour les jeux de rôle (phase pratique), l'occasion a été donnée aux auditeurs de recevoir des tablettes et d'effectuer des manipulations conformément aux instructions contenues dans leur manuel de formation. Ce qui a eu pour effet d'instruire les auditeurs sur le CAPI (collecte électronique) et la cartographie avec l'utilisation de Survey solutions et de Maps.me.

La formation en salle des auditeurs étant achevée, 50 équipes de 5 auditeurs, soit 1 chef d'équipe et 4 agents, ont été constituées pour le pré-test qui a duré trois (03) jours.

Les chefs d'équipe ont bénéficié, en plus, d'une formation de trois jours sur les tâches spécifiques qui leur sont dévolues.

Entre les deux vagues, une session de recyclage a été organisée à la Cathédrale St André de Yopougon du 22 au 26 mars 2022 avec l'ensemble des 120 meilleurs agents de la première vague et du 28 au 29 mars 2022 avec les 30 meilleurs chefs d'équipe. Cette session visait à mettre en exergue les erreurs graves et fréquentes commises par les agents et à leur montrer les bonnes pratiques pour éviter de les répéter à nouveau. L'accent a été mis en particulier sur la recherche et l'identification des ménages et des individus interrogés lors de l'EHCVM 2018, l'utilisation abusive des modalités « autres à préciser », l'utilisation optimale de la librairie photo pour collecter les quantités de produits alimentaires consommées par les ménages, les mesures parcellaires et la codification des activités et professions.

#### *2.6.2.6. Formation des agents de collecte des prix*

La formation des agents prix a eu lieu du 29 septembre au 3 octobre 2021 à la Cathédrale Saint Paul du Plateau. Elle a été animée par l'équipe technique composée de statisticiens et d'informaticiens. Les agents sélectionnés étaient au nombre de 50, dont 33 agents de l'INS. La formation s'est déroulée à travers un volet théorique et un volet pratique.

La formation théorique avait pour objectif de présenter d'une part le cadre général de l'étude, les concepts, la méthodologie de la collecte, les missions des agents de collecte, la description des produits par variété. D'autre part, présenter les questionnaires en version papier, la liste des produits, l'outil de collecte, le mode de remplissage du questionnaire et l'environnement de collecte.

La formation pratique a consisté à associer la pratique à la théorie, à savoir, manipuler l'outil principal de collecte (la tablette), appliquer les méthodologies de relevé et de renseignement des poids et des prix des différents produits par variétés, etc. La formation s'est achevée par une simulation en salle par les agents.

### **2.6.3. Collecte des données**

#### *2.6.3.1. Unités non standards de consommation*

L'enquête sur les unités non conventionnelles consistait à collecter des données sur les marchés et autres points de vente au niveau d'un échantillon de marchés représentatifs. Ainsi, la collecte des données sur les unités non-standards a couvert l'ensemble des 31 régions administratives du pays et les Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro.

La collecte de données a porté sur un échantillon de 200 marchés sélectionnés par choix raisonné, sur proposition des Directions Régionales et du service prix de l'ANStat. Il avait 3 marchés urbains et 3 marchés ruraux dans chacune des 31 régions et le District Autonome de Yamoussoukro. De plus, il avait 5 marchés urbains et 3 marchés ruraux en ce qui concerne le District Autonome d'Abidjan. La collecte de données de la NSU a été assurée par 18 binômes, soit 36 agents et s'est déroulée du 2 septembre au 9 octobre 2021.

### 2.6.3.2. Unités non standards de production

La collecte de données relative à la NSU production s'est déroulée du 26 octobre au 30 novembre 2022 à travers le déploiement de 36 agents répartis en 18 binômes dans les 31 régions et les Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro.

### 2.6.3.3. Cartographie et dénombrement

La phase de cartographie et de dénombrement a servi de base pour la sélection des ménages à interroger. Elle a permis aux agents cartographes et énumérateurs de faire d'abord la reconnaissance de leurs zones de travail et d'actualiser les dossiers cartographiques lorsque ceux-ci n'étaient plus en conformité avec la réalité sur le terrain. Ensuite, les équipes procédaient au dénombrement de l'ensemble des ménages dans leurs zones de travail et enfin, à l'aide des informations sociodémographiques dont disposaient les équipes sur les ménages, ces derniers recherchaient les ménages enquêtés en 2018.

L'opération de cartographie et de dénombrement s'est déroulée en deux vagues. En ce qui concerne la première vague, 18 équipes constituées chacune de 4 agents (1 Chef d'équipe, 1 cartographe et 2 énumérateurs) et réparties en deux contingents ont été déployées : le premier de 12 équipes du 22 octobre 2021 au 23 décembre 2021 tandis que le deuxième de 6 équipes du 8 novembre au 31 décembre 2021. Chacune des équipes de dénombrement avait en charge le traitement de 30 grappes en moyenne.

Au terme de la période prévue pour la première vague de la phase de dénombrement et de cartographie, chacun des deux contingents a enregistré des grappes non traitées. Pour le premier contingent de 12 équipes, le bilan est de 18 grappes non traitées et de deux grappes (0355 et 0015) déguerpies. Au niveau du deuxième contingent de 6 équipes, un total de 35 grappes n'était pas traité à la fin de leur mission le 31 décembre 2021. Globalement, un gap de 53 grappes à dénombrer était observé à la fin de l'année 2021.

Ainsi, pour remédier à cette situation, l'équipe technique profitant de la pause observée par les équipes de la collecte ménage entre le 23 décembre 2021 et le 10 janvier 2022 a organisé un ratissage des grappes restantes. Cette phase de ratissage de la cartographie et du dénombrement a été mise en œuvre du 11 au 20 janvier 2022.

La réalisation de la deuxième vague a reposé sur le déploiement de 12 équipes constituées chacune de 4 agents (1 Chef d'équipe, 1 cartographe et 2 énumérateurs) du 11 mars au 8 juin 2022. Aucun retard n'a été observé dans la couverture des grappes de la deuxième vague.

En définitive, au terme de la phase de cartographie et de dénombrement, 1 081 grappes ont été dénombrées sur 1 084 prévues, 3 grappes déguerpies et environ 70% des ménages interrogés en 2018 ont été retrouvés dans leurs grappes.

### 2.6.3.4. Communautaire et Ménage

La phase de collecte ménage s'est déroulée en deux vagues conformément au dispositif adopté dans le cadre de l'EHCVM. Pour la première vague, 45 équipes de 5 agents (1 chef d'équipe et 4 agents enquêteurs) ont été déployées en deux étapes du 11 novembre au 23 décembre 2021 puis du 10 janvier au 03 février 2022 avec en moyenne 12 grappes à traiter. Pour la deuxième vague, 30 équipes de 5 agents ont été déployées du 1<sup>er</sup> avril au 9 juillet 2023 avec en moyenne 18 grappes à traiter.

Chaque agent enquêteur était chargé d'administrer le questionnaire ménage à 3 ménages dans chacune des grappes de l'équipe en 3 visites. Quant aux chefs d'équipes, ils étaient chargés d'administrer le questionnaire communautaire du quartier ou village support de la grappe.

Au total, les équipes ont interrogé 12 ménages dans chacune des 1 081 grappes couvertes par les équipes de dénombrement et de cartographie, soit 12 972 ménages. En définitive, les données de 12 965 ménages ont été validées après suppression de sept (07) ménages soit pour absence de consommation alimentaire ; soit pour absence de consommation non alimentaire (hors loyer imputé et biens durables).

Les équipes de collecte avaient 5 jours à faire dans chaque grappe. Pour effectuer les interviews, il a été fortement conseillé de visiter trois (3) ménages chaque jour. Dès la première visite, il a été indiqué d'informer le ménage que l'administration du questionnaire va prendre trois (3) ou quatre (4) jours. Lors de la première visite, l'on administre les sections 1, 2, 3, 4 et 11 qui concernent les caractéristiques individuelles et les caractéristiques du logement. Les sections concernant la consommation et les activités agricoles (7, 8, 9, 16, 17 et 18) sont administrées lors de la deuxième visite. Les sections 5, 6, 10, 12, 13, 14, 15, 19, 20 et 21 relatives aux revenus, aux entreprises et à la gouvernance sont abordées lors de la troisième visite. Le quatrième jour et le cinquième jour permettaient aux agents de faire les relevés parcellaires et les corrections des questionnaires.

#### *2.6.3.5. Collecte des prix*

La collecte de données sur les prix a été principalement réalisée par le personnel de l'INS composé des agents du service prix d'Abidjan et des Directions Régionales réalisant les activités de l'IHPC uniquement dans les régions couvertes par l'IHPC et par des personnes extérieures recrutées pour les régions non couvertes par l'IHPC. Au total, 50 agents ont été déployés pour la collecte de données sur les prix, dont 33 agents de l'INS et 17 agents hors-INS, tous répartis en 25 binômes.

La collecte des données sur les prix a couvert une période de 10 mois de façon continue. Elle a débuté le 12 novembre 2021 et s'est poursuivie jusqu'au 10 septembre 2022 sur un échantillon de 72 marchés traditionnels et 4 000 points de vente. Le panier de biens suivi était composé de 551 produits, dont 398 hors marchés et 153 produits suivis dans les marchés traditionnels. Les produits sont issus du questionnaire ménage avec une codification permettant de faire le lien entre les deux bases de données.

La collecte porte sur les produits de marché et les produits hors marché. Pour les produits vendus hors marché, les premiers mois ont consisté à la création des produits élémentaires et à la collecte des premiers prix avant la constitution des carnets de collecte. Ainsi, chaque agent a créé au moins 2 500 produits élémentaires. Après cette étape, il a été demandé à chaque binôme de créer cinq (5) produits élémentaires au moins par produit dans chaque strate.

Quant aux produits vendus sur les marchés, ils sont collectés au moins vingt-deux (22) fois par mois par strate. Les produits disponibles sont systématiquement collectés selon l'approche méthodologique retenue. Les produits de marché qui sont vendus en général en unités non standards sont pesés en plus du suivi des prix.

## **2.6.4. Supervision de la collecte**

### *2.6.4.1. Supervision de la collecte sur les unités non standards de consommation et de production*

Les activités de suivi et d'encadrement des équipes de collecte de l'enquête sur les Unités Non Standards du volet consommation sont assurées par 4 superviseurs et 8 headquarters répartis en 4 équipes de supervision. Ces équipes de supervision étaient chargées, lors d'une mission de supervision qui s'est déroulée du 4 au 19 septembre 2021 pour les 4 ou 5 binômes sous leur tutelle de :

- S'assurer de la présence effective des membres des équipes de collecte dans leurs zones de travail ;
- Assister aux relevés réalisés par les binômes ;
- Assister à la pesée et aux prises de photos des couples produits-unités ;
- Organiser une séance de débriefing sur le déroulement de la collecte ;
- Exposer et corriger les erreurs détectées lors des premiers jours de collecte ;
- S'assurer du respect des protocoles de travail ;
- Résoudre d'éventuelles difficultés techniques et administratives.

Pour ce qui est du volet production, le suivi des équipes a été assuré par une équipe de supervision qui, en plus du contrôle qualité des données sur le serveur, a effectué une mission d'encadrement du 31 octobre au 9 novembre 2022.

### *2.6.4.2. Supervision de la collecte des données ménage, de la cartographie et de la collecte prix*

En ce qui concerne la phase de dénombrement, la collecte ménage et la collecte des prix, les équipes ont bénéficié des missions d'encadrement conjointes qui se sont déroulées de manière régulière tout au long des différents processus de collecte de données. Les différentes missions se sont déroulées aux dates suivantes :

- Mission 1 : 25 novembre au 09 décembre 2021
- Mission 2 : 11 au 26 janvier 2022
- Mission 3 : 14 au 28 mars 2022
- Mission 4 : 27 mai au 10 juin 2022
- Mission 5 : 18 août au 1er septembre 2022

L'objectif principal visé par ces missions d'encadrement et de supervision était de s'assurer que les équipes de collecte évoluent dans un bon environnement de travail et peuvent donc honorer le calendrier établi. En plus de ces missions, une mission permanente a été réalisée par les assistants statistiques au niveau de la collecte des données auprès des ménages. Chaque assistant statistique avait en charge 7 équipes en moyenne lors de la première vague et 5 équipes lors de la seconde vague.

De manière spécifique, il s'est agi de :

#### ***Pour la mission de supervision régionale***

- visiter les autorités administratives pour leur faire le point partiel des activités dans leurs zones de compétence ;

- visiter des équipes, notamment celles ayant rencontré des difficultés ;
- aider à résoudre éventuellement les difficultés d'ordre administratif rencontrées par les équipes ;
- produire un rapport de mission dans les trois jours suivants la fin de la mission.

#### ***Pour la mission de supervision technique***

- Visiter les Directeurs Régionaux à l'effet d'échanger sur les travaux dans leurs zones de compétence ;
- tenir des séances de travail avec les équipes de dénombrement ;
- tenir des séances de travail avec les assistants statistiques ;
- visiter les équipes de ménage et s'assurer du bon déroulement de la collecte ;
- rencontrer les binômes chargés des relevés de prix ;
- aider à résoudre éventuellement les difficultés d'ordre technique rencontrées par les équipes de collecte ;
- produire un rapport de mission dans les trois jours suivants la fin de la mission.

#### ***Mission de supervision permanente des assistants statistiques***

- Visiter les Directeurs Régionaux à l'effet d'échanger sur les travaux dans leur zone de compétence ;
- tenir des séances de travail avec les équipes de collecte ménage ;
- visiter les équipes de ménage et s'assurer du bon déroulement de la collecte ;
- rejeter les questionnaires comportant des erreurs ;
- expliquer les sorties des programmes de rejet envoyées par les superviseurs aux agents et chefs d'équipes ;
- aider à résoudre éventuellement les difficultés d'ordre technique rencontrées par les équipes de collecte ;

## **2.7. Traitement des données**

Le traitement des données s'est déroulé principalement à travers plusieurs ateliers de traitement ou d'apurement des données au niveau national et communautaire et des séances de travail en continu au bureau.

### ***2.7.1. Ateliers de traitement au niveau national***

Les ateliers organisés au niveau national sont les suivants :

- **Atelier de traitement des données NSU Consommation du 7 au 21 février 2022** : Cet atelier a permis de stabiliser la base des relevés et d'améliorer la librairie photo, de traiter les autres unités et les autres tailles identifiées par les agents en plus des unités et tailles prévues par l'équipe technique. Les travaux ont aussi porté sur la correction des relevés de poids et de prix avec des erreurs flagrantes.
- **Atelier d'apurement des données N°1 du 25 février au 6 mars 2022** : Cet atelier a permis de mettre en exergue les erreurs commises par les agents lors de la première vague en vue de les sensibiliser sur les bonnes pratiques lors du recyclage des agents. Les travaux ont également porté sur le traitement des modalités « autres à préciser », la recodification des activités et des professions ainsi que la correction du référentiel des triplets de la section 7B sur la consommation alimentaire. Les ménages panel de la première vague ont été

identifiés et les contrôles de cohérence avec les données de 2018 ont été effectués et les aspects à améliorer dans la collecte des données des ménages panel ont été mis en exergue.

- **Atelier d'apurement des données N°2 du 09 au 24 octobre 2022** : Les travaux de cet atelier ont servi à stabiliser les bases de données ménages, à identifier les entretiens valides, à vérifier et corriger les informations d'identification et les informations géographiques des ménages, à identifier et traiter les doublons. Cet atelier a aussi été consacré aux travaux d'identification et de contrôle sur les ménages panel de la deuxième vague. Les premiers traitements sur les données des sections du questionnaire ménage et communautaire ont été initiés ainsi que ceux sur les données prix.
- **Atelier d'apurement des données N°3 du 04 au 18 novembre 2022** : Cet atelier s'est inscrit dans la continuité des premiers travaux effectués dans les précédents ateliers. La section 7B sur la consommation alimentaire a été partiellement apurée et la correspondance avec la base des relevés NSU a été analysée et les possibilités d'amélioration identifiées. Les travaux sur les données ménages et communautaires et les données prix se sont également poursuivis lors de cet atelier.
- **Atelier d'apurement des données N°4 du 06 au 17 février 2023** : Cet atelier a permis d'avancer significativement sur les travaux de traitement pour disposer de pondérations provisoires, de bases de données ménages, prix et NSU apurées à 80% au moins pour une participation efficace aux ateliers communautaires de calcul des indicateurs de pauvreté.
- **Atelier d'apurement des données NSU production du 04 au 14 juin 2023** : Cet atelier a permis de finaliser l'apurement de la base des relevés et d'estimer les facteurs de conversion des combinaisons culture-unité-taille-état en unités standards (tonne, kilogramme).

### *2.7.2. Ateliers de traitement au niveau communautaire*

Les ateliers communautaires organisés par l'UEMOA et la Banque Mondiale au bénéfice des 8 pays de l'UEMOA, du Tchad, du Cameroun et du Congo (Brazzaville) sont les suivants :

- **Atelier de traitement des données N°1 qui s'est déroulé par visioconférence du 16 au 17 août 2022** qui visait à accompagner les pays dans le processus d'apurement des données de la 1<sup>ère</sup> vague de l'enquête.
- **Atelier de traitement des données N°2 qui s'est déroulé en présentiel du 19 au 30 septembre 2022 à Ouagadougou au Burkina-Faso** : Les objectifs de cet atelier étaient d'assurer la continuité des travaux de l'atelier précédent, d'évaluer l'avancement des travaux d'apurement des données et de faire le point sur le calcul des coefficients d'extrapolation et d'entamer les travaux de mesure de la pauvreté, notamment la construction de l'agrégat de consommation.
- **Atelier de traitement de données N°3 qui s'est déroulé en présentiel du 21 novembre au 03 décembre 2022 à Saly au Sénégal** : Cet atelier a permis de disposer de bases de données stabilisées et complètes pour les volets ménages, communautaires et prix ainsi que des coefficients de pondérations provisoires. Les programmes de traitement et de production de l'agrégat de bien-être ont été entièrement adaptés lors de cet atelier. Les travaux de traitement à effectuer pour améliorer la qualité des données ont été identifiés et des recommandations formulées à l'ensemble des pays participants.
- **Atelier de traitement de données N°4 qui s'est déroulé en présentiel du 20 février au 03 mars 2023 à Toubab-Dialaw au Sénégal** : Cet atelier visait à finaliser les travaux

d'apurement, à produire les indicateurs de pauvreté et à préparer leur dissémination. Certes, l'atelier a permis d'adapter les programmes de calcul des indicateurs de pauvreté, toutefois, au terme de l'atelier, les indicateurs de pauvreté n'ont pu être produits, car la qualité des données ne le permettait pas. Ainsi, les recommandations ont été formulées aux différents pays afin d'améliorer la qualité des données.

- **Mini-atelier de traitement des données qui s'est déroulé à Lomé au Togo du 03 au 12 avril 2023 avec les équipes techniques du Togo, le Bénin et la Côte d'Ivoire :** Cet atelier a permis à l'équipe technique d'avancer significativement dans la finalisation des travaux.

### ***2.7.3. Réunions hebdomadaires de suivi***

En marge de ces ateliers nationaux et communautaires, des séances de travail au siège de l'Institut National de la Statistique de Côte d'Ivoire étaient régulièrement organisées pour avancer dans le processus de traitement de données. Par ailleurs, des réunions hebdomadaires de suivi étaient organisées par l'UEMOA et la Banque Mondiale chaque jeudi en vue de valider les travaux effectués par les pays avant de soumettre les indicateurs provisoires au COPIL.

### ***2.7.4. Résultats des travaux de traitement***

Au terme de ce processus de traitement des données, les résultats suivants ont été obtenus :

- Une base de données contenant 12 965 ménages repartis en 1 081 grappes ;
- Un fichier de pondérations respectant la structure de la population (recensement 2021) ;
- Un répertoire de l'ensemble des bases de données consolidées issues de la collecte ;
- Les programmes de traitement et de calcul des indicateurs de pauvreté et de bien-être ;
- Un répertoire contenant les bases de données ménage et individus apurées, avec les principales variables fréquemment demandées par les utilisateurs ;
- La base de données des facteurs de conversion pour les combinaisons de consommation ;
- La base de données des facteurs de conversion pour les combinaisons de production ;

### ***2.7.5. Révision des données et des programmes par la Banque Mondiale***

Dans le cadre de l'EHCVM 2021-2022, la révision des programmes par les experts de la Banque Mondiale se faisait régulièrement et progressivement sur les données et programmes que les pays leur transmettaient après la prise en compte des recommandations effectuées lors des réunions de suivis hebdomadaires évoquées dans la section précédente. Le package des données et des programmes de la Côte d'Ivoire a été validé lors de la réunion du jeudi 28 septembre 2023 avec les experts de la Banque Mondiale et l'équipe technique nationale.

### ***2.7.6. Validation des résultats par le Comité de Pilotage (COPIL)***

Le Comité de Pilotage (COPIL) est un organe constitué par les Directeurs Généraux des INS des huit pays de l'UEMOA qui mettent en œuvre l'EHCVM. Le déroulement de cette enquête a suivi plusieurs étapes depuis son démarrage, notamment :

- l'harmonisation des outils de collecte, débutée en novembre 2020 ;
- la collecte des données à l'aide des outils harmonisés de novembre 2021 à juillet 2022 ;

- l'exploitation des données de février 2022 à septembre 2023 ;
- la validation des résultats en septembre 2023.

Au cours de cette quatrième étape, on note que chaque pays a conservé les mêmes critères de calcul des indicateurs de pauvreté parmi les quatre critères retenus lors de la première édition en vue de la comparaison des résultats dans le temps et entre les huit pays de l'UEMOA. Ces critères concernent les points suivants :

- La population de référence permettant de déterminer le panier de biens alimentaires doit être constituée par celle des déciles 3 à 8 ;
- Le panier alimentaire doit être déterminé à partir des aliments représentant 90% de la consommation alimentaire totale de la population de référence ;
- Le panier alimentaire doit permettre à chaque individu de se procurer 2 300 kcal par jour ;
- Le seuil non alimentaire est la moyenne entre le seuil non alimentaire minimum et le seuil non alimentaire maximum.

En 2018, en dehors de la Côte d'Ivoire, tous les sept (7) autres pays de l'UEMOA ont donc calculé leurs indicateurs de pauvreté sur la base des quatre critères énoncés plus haut. La Côte d'Ivoire, quant à elle, a proposé une option s'appuyant sur le respect de deux critères uniquement : le seuil calorifique recommandé par la FAO et le seuil de représentativité du panier de consommation alimentaire. Cette option a été acceptée par la Commission de l'UEMOA et la Banque Mondiale.

## 2.8. Construction de l'agrégat de consommation

### 2.8.1. La consommation alimentaire dans le ménage

La consommation alimentaire est principalement renseignée dans les sous-sections 7A et 7B du questionnaire ménage. La section 7A renferme les informations sur les repas pris hors du domicile aux niveaux ménage et individuel. En revanche, la section 7B traite de la consommation alimentaire dans le ménage. Dans ces deux sous-sections, la consommation est mesurée pour les 7 derniers jours précédant le passage de l'agent enquêteur dans le ménage.

La consommation alimentaire est renseignée en quantité, quantité elle-même exprimée en unité locale ou non standard. La consommation alimentaire est calculée séparément en isolant la part provenant des achats, celle provenant de la production propre du ménage (autoconsommation) et celle provenant des dons en nature.

Le fait que la consommation soit renseignée en quantité nécessite une information sur les prix pour la valoriser. Cette valorisation a utilisé les prix unitaires estimés par les ménages pour les produits que ce dernier a consommés au cours des 7 derniers jours et dont l'achat a eu lieu dans les 30 derniers jours précédant le passage de l'agent enquêteur dans le ménage.

Les variables du questionnaire ménage suivantes sont utilisées :

- **s07bq03a** est la quantité totale consommée mesurée en unité locale ;
- **s07bq03b** est l'unité dans laquelle est exprimée la quantité consommée ;
- **s07bq03c** est la taille correspondante à l'unité dans laquelle est exprimée la quantité consommée ;
- **s07bq04** est la quantité consommée provenant de la production propre du ménage, elle est mesurée dans la même unité locale et la taille que **s07bq03a** ;

- **s07bq05** est la quantité consommée provenant d'autres sources (cadeaux ou dons), elle est mesurée dans la même unité locale et la taille que **s07bq03a** ;
- **s07bq07a** est la quantité du produit acheté et dont l'achat a eu lieu dans les 30 derniers jours précédant le passage de l'agent enquêteur dans le ménage ;
- **s07bq07b** est l'unité dans laquelle est exprimée la quantité achetée si **s07bq07a** est renseignée ;
- **s07bq07c** est la taille correspondante à l'unité dans laquelle est exprimée la quantité achetée si **s07bq07a** est renseignée ;
- **s07bq08** est la valeur du produit acheté si **s07bq07a** est renseignée.

Avec ces notations, pour un ménage, le prix unitaire d'acquisition **pa** pour l'unité **s07bq07b** et la taille **s07bq07c** est :

$$pa = \frac{s07bq08}{s07bq07a}$$

Le produit consommé peut venir de différentes sources. À ce niveau, on définit donc :

- **Conso1= s07bq03a - s07bq04 - s07bq05** la quantité consommée qui a été achetée ;
- **Conso2= s07bq04** la quantité consommée issue de la production propre du ménage appelée autoconsommation ;
- **Conso3= s07bq05** la quantité consommée issue de don ou cadeaux.

Il convient alors de valoriser les quantités consommées. Pour cela, trois cas de figures se présentent :

- **Cas 1 - s07bq03b= s07bq07b et s07bq03c = s07bq07c** : l'unité et la taille de consommation sont identiques à l'unité et la taille d'achat au cours des 30 derniers jours ;
- **Cas 2 - s07bq03b ≠ s07bq07b ou s07bq03c ≠ s07bq07c** : l'unité et la taille de consommation sont différentes de l'unité et la taille d'achat au cours des 30 derniers jours ;
- **Cas 3 - s07bq07b et s07bq07c non mesurées** : le produit n'a pas été acheté au cours des 30 derniers jours.

Les quantités **Conso1**, **Conso2**, **Conso3** sont valorisées en consommation annuelle **depan** avec le prix unitaire d'acquisition **pa** dans le **cas 1** selon la formule suivante :

- Achat : **depan = (s07bq03a - s07bq04 - s07bq05) × pa × 365/7** ;
- Autoconsommation : **depan = s07bq04 × pa × 365/7** ;
- Cadeau et autres : **depan = s07bq05 × pa × 365/7**.

Dans les **cas 2** et **3**, on utilise la moyenne des valeurs unitaires (**pu\_mean**) déclarées par les ménages pour le niveau géographique le plus proche du ménage (région, zone agroécologique, niveau national) pour lequel on obtient au moins 30 observations des prix unitaires selon les formules suivantes :

- Achat : **depan = (s07bq03a - s07bq04 - s07bq05) × pu\_mean × 365/7** ;
- Autoconsommation : **depan = s07bq04 × pu\_mean × 365/7** ;

- Cadeau et autres :  $depan = s07bq05 \times pu\_mean \times 365/7$ .

Les produits alimentaires consommés dans le ménage gardent leur code qui va de 1 à 177.

### 2.8.2. Repas pris à l'extérieur

La sous-section 7A porte sur les **Repas pris à l'extérieur du ménage au cours des 7 derniers jours**. Dans bien de pays, tout au moins en milieu urbain, plusieurs personnes prennent régulièrement au moins un repas par jour ouvré ou à l'extérieur en semaine (travailleur, écoliers, etc.). Les repas pris à l'extérieur comprennent les repas achetés et consommés à l'extérieur du ménage, les repas achetés et ramenés à domicile et les cadeaux de plats préparés reçus d'autres ménages ou organismes. Cette sous-section recueille des données sur ces repas (petit-déjeuner, déjeuner, dîner, collations et boissons) au cours des 7 derniers jours pour l'ensemble du ménage d'une part et pour chaque membre du ménage de l'autre. Les montants dépensés ou estimés (en cas de cadeau) sont directement renseignés dans le questionnaire sans passer par les quantités.

Les montants des repas pris hors ménage et achetés par le ménage lui-même sont renseignés dans les variables **s07aq02, s07aq05, s07aq08, s07aq11, s07aq14, s07aq17 et s07aq20**. Les repas pris hors ménage et reçus en cadeau sont renseignés dans les variables **s07aq03, s07aq06, s07aq09, s07aq12, s07aq15, s07aq18 et s07aq21**.

Les montants des différents types de repas pris à l'extérieur sont agrégés, puis annualisés selon les formules suivantes :

- Achat :  $depan = (s07aq02 + s07aq05 + s07aq08 + s07aq11 + s07aq14 + s07aq17 + s07aq20) \times 365/7$  ;
- Cadeau :  $depan = (s07aq03 + s07aq06 + s07aq09 + s07aq12 + s07aq15 + s07aq18 + s07aq21) \times 365/7$ .

La consommation en repas pris à l'extérieur du ménage est obtenue en agrégeant les montants des achats et cadeaux pour le ménage et pour tous ses membres. Pour l'EHCVM 2021, les repas pris à l'extérieur du ménage ont été déclinés en **petit déjeuner hors ménage (code 191), déjeuner hors ménage (code 192), dîner hors ménage (code 193), collation hors ménage (code 194), boissons chaudes hors ménage (code 195), boissons non alcoolisées hors ménage (code 196), boissons alcoolisées hors ménage (code 197)**.

### 2.8.3. Whisky et vin

Les produits, whisky et vins modernes font partie des items de consommation alimentaire et sont renseignés à la section 9C qui est relative aux dépenses des 30 derniers jours. Pour ces deux items, la consommation est renseignée en valeur monétaire. Il s'agit d'acquisition sous forme d'achat et la formule suivante est utilisée :

- Achat :  $depan = s09cq03 * 12$ .

Le whisky et les vins modernes ont été comptabilisés avec les dépenses alimentaires avec respectivement les codes 301 et 302.

#### 2.8.4. Les dépenses rétrospectives

Les produits sont organisés en fonction de la périodicité des achats. Ainsi, la sous-section 9B se rapporte aux items dont la dépense est généralement hebdomadaire (7 derniers jours), la 9C pour ceux dont la fréquence des dépenses est mensuelle (30 derniers jours), la 9D pour les dépenses trimestrielles (3 derniers mois), la 9E pour les dépenses semestrielles (6 derniers mois) et la 9F pour les dépenses annuelles (12 derniers mois).

Pour chacune des sections 9B à 9F, la consommation annuelle du produit est la suivante :

Achat : **depan** = **s09q03** × **freq**.

**freq** prend les valeurs 365/7, 12, 4, 2 et 1, respectivement pour les dépenses hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles.

#### 2.8.5. Les dépenses liées au logement

Les dépenses liées au logement sont renseignées à la section 11, portant sur les caractéristiques du logement. On y trouve les dépenses suivantes : loyer mensuel payé par les ménages locataires (**s11q06**) ; facture d'eau (**s11q23a**) selon la périodicité ; achat d'eau auprès des revendeurs au cours des 30 derniers jours (**s11q25**) ; facture d'électricité (**s11q36a**) selon la périodicité ; facture de téléphone fixe ou prépayé fixe (**s11q44a**) selon la périodicité ; facture ou rechargement internet (**s11q47a**) selon la périodicité ; facture d'abonnement aux chaînes câblées ou télévisions par satellite (**s11q51a**) selon la périodicité. L'annualisation de ces différentes dépenses est effectuée de la manière suivante :

- Loyer des locataires :  $\text{depan} = \text{s11q06} \times \text{freq}$ , on attribue le code 331 ;
- Facture d'eau courante :  $\text{depan} = \text{s11q23a} \times \text{freq}$ , on attribue le code 332 ;
- Achat d'eau auprès des revendeurs :  $\text{depan} = \text{s11q25} \times \text{freq}$ , on attribue le code 333 ;
- Facture d'électricité :  $\text{depan} = \text{s11q36a} \times \text{freq}$ , on attribue le code 334 ;
- Facture de téléphone fixe :  $\text{depan} = \text{s11q44a} \times \text{freq}$ , on attribue le code 335 ;
- Facture d'abonnement à l'internet :  $\text{depan} = \text{s11q47a} \times \text{freq}$ , on attribue le code 336 ;
- Facture d'abonnement au câble :  $\text{depan} = \text{s11q51a} \times \text{freq}$ , on attribue le code 337.

Dans les formules ci-dessus, **freq** prend les valeurs 52, 12, 2, 4,1 respectivement pour une périodicité hebdomadaire, mensuelle, semestrielle, trimestrielle et annuelle.

#### 2.8.6. Les dépenses individualisables

Les dépenses de service de téléphonie mobile, d'éducation et de santé sont renseignées au niveau individuel, respectivement dans les sections 1, 2 et 3. De ce fait, la dépense du ménage correspond à la somme des dépenses de tous ses membres.

##### **Communication**

Les dépenses en cartes prépayées, y compris les transferts de crédit au cours des 7 derniers jours, sont renseignées à la section 1 (variable **s01q38**). La dépense annuelle est calculée ainsi :

Crédit de téléphonie mobile : **depan** = **s01q38** × **365/7**, on attribue le code 338.

## Éducation

Les dépenses d'éducation sont enregistrées à la section 2 (variables **s02q20** à **s02q27**). Pour des raisons analytiques, l'agrégation des dépenses d'éducation doit se faire par niveau d'éducation.

Les 8 types de dépenses à considérer sont les suivants :

- Frais d'inscription et de scolarisation **depan = s02q20**
- Cotisations **depan = s02q21**
- Livres/cahiers **depan = s02q22**
- Autres matériels **depan = s02q23**
- Uniformes **depan = s02q24**
- Frais cantine **depan = s02q25**
- Frais transport **depan = s02q26**
- Autres dépenses scolaires (soutien, répétiteurs, etc.) **depan = s02q27**

## Santé

Les dépenses de santé sont collectées à la section 3 (variables **s03q13** à **s03q18a**, **s03q18b** et **s03q18c**, **s03q24**, **s03q24b**, **s03q26**, **s03q27** et **s03q29** à **s03q31**, **s03q31b** et **s03q48**). Comme pour l'éducation, l'agrégation des dépenses de santé se fait par type de dépense.

Les types de dépenses sont les suivants :

- Frais de consultation auprès d'un généraliste : **depan = s03q13 × 4**, code 761 ;
- Frais de consultation auprès d'un spécialiste : **depan = s03q14 × 4**, code 762 ;
- Frais de consultation auprès d'un dentiste : **depan = s03q15 × 4**, code 763 ;
- Frais de consultation auprès d'un guérisseur : **depan = s03q16 × 4**, code 764 ;
- Frais des examens médicaux hors hospitalisation : **depan = s03q17 × 4**, code 765 ;
- Dépenses d'achat de médicament dans une pharmacie publique : **depan = s03q18b × 4**, code 766 ;
- Dépenses d'achat de médicament dans une pharmacie privée : **depan = s03q18c × 4**, code 767 ;
- Dépenses d'achat de médicament chez un guérisseur ou tradipraticien : **depan = s03q18a × 4**, code 768 ;
- Frais de vaccination **depan = s03q29** code 769
- Frais de circoncision **depan = s03q30** code 770
- Frais de bilan de santé **depan = s03q31** code 771
- Frais de test covid **depan = s03q31b** code 772
- Frais de transport, ambulance, etc. **depan = s03q31** code 773 ;
- Frais d'hospitalisation : **depan = s03q24 × s03q20**, code 774 ;
- Frais d'accouchement **depan = s03q48** code 775 ;
- Frais de verres correcteurs et monture **depan = s03q26** code 776 ;
- Frais d'achat de béquilles, chaises roulantes, prothèses ; etc. **depan = s03q27** code 777

L'agrégation des dépenses de santé n'intègre pas la part de ces dépenses pris en charge par les assurances et les mutuelles. Le but étant d'obtenir une estimation de ce que l'individu sort véritablement de sa « poche » pour faire face à ses dépenses de santé.

### 2.8.7. La valeur d'usage des biens durables

La liste des actifs du ménage figure à la section 12. À l'exception des immeubles et des terrains qui constituent des biens d'investissements (codes 44 et 45), tous les autres actifs sont considérés comme des biens durables de consommation. Certains biens durables peuvent avoir un double usage : tout en étant des biens pour l'usage du ménage, ils peuvent aussi être des actifs productifs. C'est, par exemple, le cas du réfrigérateur, du congélateur, de la pirogue ou du fusil de chasse. Dans ces cas, il a été demandé aux agents de s'assurer que le bien est principalement utilisé pour un usage domestique.

Les variables renseignées dans cette section sont le type de bien (**s12q02**), le nombre du bien (**s12q03**), l'âge du bien (**s12q07**), le prix d'acquisition du bien (**s12q08**) et la valeur actuelle du dernier bien acquis (**s12q09**).

Pour les biens durables, la consommation est estimée à sa valeur d'usage actuelle et non à la valeur d'acquisition. En effet, les biens durables peuvent perdre de la valeur, car ils s'usent dans le temps ou deviennent obsolètes. Par exemple, un bien acquis en 2021 n'a pas la même valeur que le même bien acquis il y a 10 ans. Il est donc important de tenir compte de la dépréciation des biens durables dans l'évaluation de leur valeur actuelle d'usage. L'évaluation de cette valeur d'usage se fait en deux étapes.

Avant de procéder au calcul, les biens d'un âge égal à 0 sont ramenés à un âge de 0,5 et ceux d'un âge supérieur ou égal à 20 sont ramenés à un âge de 20.

Le calcul de la valeur d'usage des biens durables repose sur l'idée selon laquelle, le ménage a le choix entre vendre le bien ou l'utiliser.

- **Dans le 1<sup>er</sup> cas** : Si le ménage vend au début de l'année le bien durable et investit les revenus obtenus  $p_t$  sur le marché financier, à la fin de l'année, le ménage reçoit :

$p_t(1 + i_t)$  où  $p_t$  représente la valeur actuelle du bien durable et  $i_t$  le taux d'intérêt nominal du marché.

- **Dans le 2<sup>e</sup> cas** : Si le ménage utilise le bien durable et le vend à la fin de l'année, le ménage obtient :  $p_t(1 + \pi_t)(1 - \delta_t)$  avec  $\pi_t$  le taux d'inflation au cours de l'année  $t$  et  $\delta_t$  est le taux de dépréciation annuel (dû à la fois à la détérioration physique et à la perte de valeur marchande)

Le Flux de Consommation  $CF_t$  est la différence entre la valeur des deux options à la fin de l'année : c'est le coût que le ménage est prêt à payer pour utiliser le bien durable pendant un an :

$$CF_t = p_t(1 + i_t) - p_t(1 + \pi_t)(1 - \delta_t)$$

Cette quantité de  $CF_t$  peut être estimée par  $\widetilde{CF}_t = p_t(r_t + \delta_t)$  où  $r_t$  représente le taux d'intérêt réel sur le marché.

Ainsi le flux de consommation présente deux composantes à savoir  $p_t r_t$  qui représente un coût d'opportunité, c'est-à-dire l'intérêt que l'on aurait pu gagner si l'on avait placé l'argent sur un compte bancaire au lieu d'acquérir le bien de consommation ; et  $p_t \delta_t$  qui représente la baisse de la valeur du bien au cours de l'année.

Pour calculer  $CF_t$ ,  $r_t$  est le plus facile à obtenir : il provient de sources extérieures à l'enquête. En revanche, le taux de dépréciation  $\delta_t$ , qui mesure la perte (ou le gain) de valeur que les biens durables subissent avec l'âge en raison de la détérioration physique et de l'évolution de la valeur marchande, doit être estimé. Avant de présenter, la méthode d'estimation de  $\delta_t$ , il convient de préciser que les différents biens n'ont pas le même taux de dépréciation, donc les taux de dépréciation sont calculés séparément pour chacun des biens pour un ménage.

Ainsi pour un bien donné selon la définition du taux de dépréciation, on peut écrire :

$$p_{1,t} = (1 - \delta_1) p_{0,t}$$

$$p_{2,t} = (1 - \delta_2) p_{1,t} = (1 - \delta_1) (1 - \delta_2) p_{0,t}$$

Par itération, on a :

$$p_{v,t} = \prod_{i=1}^v (1 - \delta_i) p_{0,t}$$

Pour la suite de la modélisation du taux de dépréciation, la littérature propose divers modèles de dépréciation dont un modèle de dépréciation linéaire et un modèle de dépréciation géométrique. Dans notre cas, le modèle de dépréciation géométrique est retenu. Ce modèle suppose un taux de dépréciation constant dans le temps d'où  $\delta_i = \delta$ .

Dès lors,  $p_{v,t} = (1 - \delta)^v p_{0,t}$  et ainsi  $\delta = 1 - \left(\frac{p_{v,t}}{p_{0,t}}\right)^{1/v}$

Dans la pratique, d'une part au lieu de  $v$  (âge du bien durable) : les années de propriété **s12q07** seront utilisées et au lieu de  $p_{0,t}$  (valeur marchande actuelle d'un nouvel article) : le prix payé à l'origine pour le bien lors de son achat, **s12q08**

D'autre part, la formule de calcul du taux de dépréciation  $\delta$  dans le cadre de l'EHCVM pour un bien dans le ménage est :  $\delta = 1 - \left(\frac{s12q09}{s12q08}\right)^{1/s12q07}$

Pour chaque bien, le taux de dépréciation est égal à la médiane  $\delta_{med}$  des taux de dépréciation pour les ménages qui en disposent.

La deuxième étape consiste à calculer la valeur d'usage des différents biens qui est évaluée par le flux de consommation présenté plus haut. Avant de calculer la valeur d'usage, l'âge et la valeur d'acquisition des biens pour lesquels ces variables sont non renseignées sont remplacés par leurs médianes. Les valeurs aberrantes de ces deux variables sont également corrigées. La valeur d'usage pour le ménage est alors calculée par la formule suivante :

$$CF_t = p_t(r_t + \delta_t) = (1 + \pi)^v p_{0,t}(r_t + \delta_t)$$

Au final  $depan = s12q03 * s12q08 (1 + \pi)^{s12q07} (r + \delta_{med})$  avec  $\pi = 1\%$  et  $r = 2\%$

Les codes des biens durables vont de 801 à 843.

### 2.8.8. Le loyer imputé des ménages non-locataires

Les ménages non-locataires (ménages propriétaires et ménages logés gratuitement) ne payent pas de loyer. Contrairement aux biens durables pour lesquels une valeur d'usage est estimée, il est difficile de mettre en œuvre la même approche pour le loyer ; elle se heurte à plusieurs difficultés, notamment celle de la valeur du logement. Pour cette raison, une méthode alternative est utilisée. Étant donné qu'il y a des personnes qui louent leurs logements, l'on estime une fonction prédictive du loyer pour les locataires et cette fonction sert à imputer un loyer fictif aux propriétaires et ceux qui sont logés gratuitement. Si  $L$  est le loyer supporté par les ménages en location,  $X$  les caractéristiques du logement et de l'environnement du ménage,  $U$  le terme d'erreur, le modèle estimé est le suivant :

$$\ln L_h = X_h \beta + U_h$$

Dans ce modèle, la variable expliquée du modèle est le logarithme du loyer des ménages locataires. Les variables explicatives sont le nombre de pièces (**s11q02**), la nature des murs (**s11q18**), la nature du toit (**s11q19**), la nature du sol (**s11q20**), la nature des toilettes (**s11q54**), le mode d'accès au réseau électrique (**s11q33**), l'accès à l'eau courante (**s11q21**), le mode d'évacuation des ordures ménagères (**s11q53**), le mode d'évacuation des eaux usées (**s11q59**), le mode d'évacuation des excréments (**s11q58**), le milieu de résidence (**s00q04**), le département (**s00q02**) et la région (**s00q01**). À ces variables, on ajoute cinq variables de l'environnement du ménage tirées du questionnaire communautaire. Il s'agit des variables **s01q06** (principale voie pour accéder à ce village/quartier), **s01q08** (moyens de transport en commun disponibles pour amener les gens dans ce village/quartier), **s01q11** (existence d'un réseau de distribution électrique dans ce village/quartier), **s01q12** (existence d'un réseau de distribution d'eau courante dans ce village/quartier), **s01q13** (existence d'un réseau de téléphonie mobile dans ce village/quartier). À l'exception du nombre de pièces, les autres variables sont qualitatives ; pour chacune d'elles, on procède à un regroupement des modalités de réponse similaires, puis elles sont converties en plusieurs variables dichotomiques. Il faut préciser que le modèle est estimé séparément pour les ménages urbains du District d'Abidjan, des autres villes et du milieu rural. Ainsi, en ce qui concerne Abidjan, les communes du District ont été regroupées en fonction de leur proximité géographique et cette nouvelle variable a été dichotomisée et introduite dans le modèle.

Le modèle utilisé est un modèle semi-logarithmique, la procédure la mieux adaptée dans le logiciel STATA pour la prédiction est non pas la commande **regress** classique, mais plutôt la commande **predlog**. La prédiction est alors obtenue avec la commande **YHTSMEAR**, qui a de meilleures propriétés.

Il est important de souligner que ce modèle est aussi utilisé pour imputer le loyer des ménages locataires qui n'en auraient pas déclaré un.

### 2.8.9. Les dépenses de fêtes

Il s'agit des dépenses effectuées par les ménages à l'occasion des célébrations religieuses, des cérémonies de nature heureuse ou malheureuse. Ces dépenses sont captées à la section 9A et les fêtes ou cérémonies suivantes sont prises en compte :

- **Fêtes religieuses**
  1. Fin du Ramadan 2022
  2. Tabaski 2021

3. Autres fêtes religieuses musulmanes
4. Noël 2021
5. Pâques 2022
6. Autres fêtes religieuses chrétiennes
7. Fête des autres religions /traditions
8. Nouvel an 2022
- **Mariage, Baptême et Communion**
9. Mariage
10. Baptêmes
11. Communion/Confirmation
- **Funérailles et autres cérémonies**
12. Funérailles/deuils
13. Autre événement

Les dépenses captées pour les différentes fêtes sont les dépenses d'alimentation (**s09aq03**), dépenses en boisson (**s09aq04**), les dépenses en habits, chaussures et bijoux (**s09aq05**), dépenses en location de salles, de chaises et autres locations (**s09aq06**) et toutes les autres dépenses non alimentaires (**s09aq07**).

Les dépenses de fêtes sont regroupées par nature et par type de fête et on a :

- **Alimentation fêtes (code 901)** :  $\text{depan}=\text{s09aq03}$  si  $\text{codpr}\leq 8$
- **Alimentation mariage/baptême/communion (code 902)** :  $\text{depan}=\text{s09aq03}$  si  $\text{codpr}\geq 9$  &  $\text{codpr}\leq 11$
- **Alimentation funérailles/autres (code 903)** :  $\text{depan}=\text{s09aq03}$  si  $\text{codpr}=12$  ou  $\text{codpr}=13$
- **Boisson fêtes (code 904)** :  $\text{depan}=\text{s09aq04}$  si  $\text{codpr}\leq 8$
- **Boisson mariage/baptême/comm. (code 905)** :  $\text{depan}=\text{s09aq04}$  si  $\text{codpr}\geq 9$  &  $\text{codpr}\leq 11$
- **Boisson funérailles/autres (code 906)** :  $\text{depan}=\text{s09aq04}$  si  $\text{codpr}=12$  |  $\text{codpr}=13$
- **Habits/chaussures fêtes (code 521)** :  $\text{depan}=\text{s09aq05}$  si  $\text{codpr}\leq 8$
- **Habits/chaussures mariage/baptême./communion. (code 908)** :  $\text{depan}=\text{s09aq05}$  si  $\text{codpr}\geq 9$  &  $\text{codpr}\leq 11$
- **Habits/chaussures funérailles/autres (code 909)** :  $\text{depan}=\text{s09aq05}$  si  $\text{codpr}=12$  |  $\text{codpr}=13$
- **Location salle/chaise fêtes (code 910)** :  $\text{depan}=\text{s09aq06}+\text{s09aq07}$  si  $\text{codpr}\leq 8$
- **Location salle/chaise mariage/baptême./communion (code 911)** :  $\text{depan}=\text{s09aq06}+\text{s09aq07}$  si  $\text{codpr}\geq 9$  &  $\text{codpr}\leq 11$
- **Location salle/chaise funérailles/autres" (code 912)** :  $\text{depan}=\text{s09aq06}+\text{s09aq07}$  si  $\text{codpr}=12$  |  $\text{codpr}=13$

#### ***2.8.10. Produits exclus de l'agrégat de consommation***

Les données sur les consommations des ménages peuvent servir à diverses fins en dehors de l'analyse de la pauvreté, en particulier pour l'élaboration des comptes nationaux ou le calcul des pondérations pour les indices de prix à la consommation.

Cependant, certaines dépenses ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'analyse de la pauvreté, mais demeurent dans les bases de données. Pour la suite des travaux sur l'analyse de la pauvreté les produits suivants sont exclus :

- 603 : Matériaux de construction (Ciment, briques, etc.)
- 604 : Autres matériaux de construction (Tôles, bois, etc.)
- 605 : Main-d'œuvre construction
- 606 : Frais puits/forage
- 607 : Frais acquisition terrain logement
- 608 : Frais études architecte
- 611 : Frais connexion eau
- 612 : Frais connexion électricité
- 613 : Meubles salon
- 614 : Lit/matelas et autres meubles de chambre
- 617 : Appareils électro-ménagers
- 618 : Plaque solaire
- 619 : Batterie plaque solaire/autre équipement solaire
- 626 : Achat voiture personnelle
- 627 : Achat moto personnelle
- 637 : Achat téléphone portable
- 638 : Achat appareils musique/images
- 639 : Achat ordinateur/imprimante/tablette, etc.
- 645 : Frais de pèlerinage
- 646 : Frais de formation professionnelle
- 647 : Frais de cours particuliers pour adultes
- 648 : Services hébergement (hôtel, etc.)
- 649 : Montres, réveils
- 650 : Bijoux
- 651 : Autres effets personnels
- 652 : Frais assurance maison/moyen transport.
- 653 : Taxes habitation/voiries
- 654 : Frais assurance vie
- 655 : Frais assurance maladie
- 656 : Frais évacuations sanitaires
- 774 : Hospitalisation
- 775 : Frais accouchement
- 776 : Frais verres correcteurs/monture
- 777 : Béquille/chaises roulante/prothèses, etc.
- 901 : Alimentation fêtes
- 902 : Alimentation mariage/baptême/communion."
- 903 : Alimentation funérailles/autres
- 904 : Boisson fêtes
- 905 : Boisson mariage/baptême/communion
- 906 : Boisson funérailles/autres
- 908 : Habits/chaussures mariage/baptême/communion"

- 909 : Habits/chaussures funéraires/autres
- 910 : Location salle/chaise fêtes
- 911 : Location salle/chaise mariage/baptême/communion"
- 912 : Location salle/chaise funéraires/autres

### ***2.8.11. Agrégat de consommation***

À ce niveau, on dispose pour chaque ménage de la valeur de la consommation annuelle pour chacun des produits consommés par source d'acquisition (achat, autoconsommation ou don).

Ainsi, l'agrégat de consommation d'un ménage est constitué de la somme des différentes consommations annuelles pour les produits présentés dans les paragraphes 2.8.1 à 2.8.9 à l'exception de ceux dans le paragraphe 2.8.10. L'agrégat de consommation ainsi obtenu est rapporté à la taille du ménage, soit la consommation par tête du ménage et notée ***dtet***. La taille du ménage représente le nombre d'individus qui vivent régulièrement dans le ménage, c'est-à-dire ceux qui y vivent depuis au moins 6 mois et ceux qui ont l'intention d'y passer au moins 6 mois.

## **2.9. Calcul des déflateurs**

Un déflateur temporel est une grandeur reflétant la variation des prix sur une période pour un produit ou un panier de produits. Il sert également de mesure de l'inflation et d'outil d'ajustement des dépenses nominales en dépenses réelles. En effet, une dépense réelle est une dépense nominale corrigée de l'inflation.

Un déflateur spatial est une grandeur qui mesure le différentiel ou niveau de prix entre des zones géographiques. En d'autres termes, il mesure la quantité de monnaie nécessaire entre plusieurs zones pour acquérir la même quantité de biens. Il sert à comparer les coûts de la vie entre des zones géographiques.

Ces deux indicateurs sont d'une importance capitale dans le calcul de l'indicateur du bien-être ou de pauvreté. Les paragraphes suivants présentent les différentes étapes de calcul de ces deux déflateurs dans le cadre de l'EHCVM 2021-2022.

### ***2.9.1. La détermination du panier national de biens et services***

L'échantillonnage de biens et services doit être fonction de la structure de consommation des ménages. Ainsi, l'usage de la nomenclature internationale de Classification de Consommation Individuelle des Ménages COICOP-99 sert de référence. En effet, elle classe la consommation des ménages en douze principales fonctions. Et de ce fait, le panier de biens doit être représentatif des différentes fonctions de consommation.

En Côte d'Ivoire, le panier de biens et services représentatifs de ces différentes fonctions est établi à partir des listes des produits des enquêtes EHCVM 2018-2019 et 2021-2022 d'une part, de la liste du panier des biens et services de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) et celle des produits de la Comptabilité Nationale utilisée pour le calcul de la consommation finale des ménages d'autre part.

Outre la COICOP-99 utilisée, les biens et services ou produits peuvent être subdivisés **en produit (biens et services) homogène et produit (biens et services) hétérogène.**

- i. **un produit (biens et services) homogène** : est un bien présentant des caractéristiques identiques. **Il existe donc un unique article appartenant à ce produit.** Exemple : le poisson frais chincharde, la viande de bœuf avec os, etc. sont des produits homogènes.
- ii. **un produit (biens et services) hétérogène** : est un bien présentant des caractéristiques différentes. Ainsi pour ce type de produit, **il existe plusieurs variétés ou articles appartenant à ce produit.** Exemple : le produit hétérogène **lait en poudre** peut être décliné en plusieurs articles ou variétés dont lait en poudre Nido boîte 400 g, lait en poudre Nido boîte 800 g, lait en poudre vendu en vrac, lait en poudre Bonnet Rouge 400 g, etc.

La connaissance de ces deux catégories est primordiale, car le calcul des déflateurs spatiaux impose de disposer d'un panier de biens et services présentant **des caractéristiques communes, voire identique entre les différentes zones géographiques.**

Ainsi, une homogénéisation des produits hétérogènes doit être effectuée. C'est-à-dire suivre dans toutes les zones géographiques le(s) même(s) article(s). Exemple : pour **le lait en poudre**, sur la multitude d'articles possibles, seuls les articles suivants lait en poudre Nido boîte 400 g et lait en poudre Bonnet Rouge 400 g seront suivis dans toutes les zones. D'où l'homogénéisation du produit lait en poudre.

En somme, un panier national de produits (biens et services) réparti en articles ou variétés présentant les mêmes caractéristiques sera constitué et suivi dans toutes les zones géographiques. Ce panier est constitué de manière à collecter les prix de l'ensemble des produits de l'agrégation de consommation. La collecte prix s'est déroulée pendant 10 mois et la Côte d'Ivoire a été répartie en 11 zones agroécologiques : Centre urbain, Centre rural, Centre-Ouest urbain, Centre-Ouest rural, Nord urbain, Nord rural, Sud-Est urbain, Sud-Est rural, Sud-Ouest urbain, Sud-Ouest rural, Abidjan.

Ainsi, le panier définitif pour le calcul des déflateurs contient les produits dont on a au moins une observation pour la zone agroécologique tous les 10 mois (de novembre 2021 à août 2022) c'est-à-dire au moins 110 observations. Le nombre de produits respectant ce critère représente 70% des produits de l'agrégat de consommation.

### **2.9.2. Calcul des déflateurs temporels**

Le mode de calcul du déflateur temporel national est le mode consolidation ; c'est-à-dire que le déflateur temporel national s'obtient par agrégation des déflateurs temporels de chacune des zones ou strates précédemment calculés. Le déflateur temporel est un indice de type Laspeyres, autrement dit, il est calculé pour un panier fixe de biens et services.

Les étapes de calcul des déflateurs temporels selon les zones agroécologiques se présentent comme suit :

- ❖ **Au niveau des zones agroécologiques : Calcul des déflateurs temporels par zones agroécologiques**

#### **Étape 1 : Calcul des prix de base au niveau de chaque zone agroécologique**

Les prix de base sont calculés au niveau des articles ou variétés et correspondent à la moyenne arithmétique des prix des articles ou variétés sur les 10 mois pour chaque zone agroécologique.

#### **Étape 2 : Calcul des indices élémentaires ou des variétés**

Ils correspondent au rapport des prix d'une variété ou article d'une zone agroécologique pour le mois par le prix de base de cette variété dans la zone agroécologique.

### **Étape 3 : Agrégation des indices élémentaires ou des variétés en indice produit mensuel**

Faute de disposer de données relatives à la dépense pour chaque article ou variété constituant un produit, l'indice produit d'une strate est obtenu par la moyenne géométrique simple des indices des variétés ou articles qui composent le produit dans la zone agroécologique.

### **Étape 4 : Agrégation des indices produits ou calcul du déflateur temporel d'une zone agroécologique.**

Le déflateur temporel d'une zone agroécologique correspond à la moyenne arithmétique des indices des produits pondérée par la structure de consommation de cette zone agroécologique. Il faut noter que la structure de consommation est déterminée à partir de l'agrégat de consommation construit précédemment.

#### **❖ Au niveau national : Calcul du déflateur temporel national**

Le déflateur temporel national est obtenu par agrégation des déflateurs temporels de chaque zone agroécologique. Il correspond à la moyenne arithmétique des déflateurs temporels de chaque zone agroécologique pondérée par le poids de la consommation de chaque zone agroécologique dans la consommation nationale.

### ***2.9.3. Calcul des déflateurs spatiaux***

Les déflateurs spatiaux consistent à mesurer la quantité de monnaie nécessaire entre plusieurs zones pour acquérir la même quantité de biens. En d'autres termes, il s'agit de calculer la parité de pouvoir d'achat (PPA) ou coût de la vie. Le coût de la vie est un indice de Fisher.

**Étape 1 :** Le panier de biens est le même que celui du calcul des déflateurs temporels.

**Étape 2 :** Le coût de la vie étant un indice de Fisher correspondant à la moyenne géométrique simple des indices de Paasche (PPA\_paasche) et de Laspeyres (PPA\_laspeyre). Les indices de prix de Laspeyres et Paasche ont été calculés dans chaque zone agroécologique du pays.

Pour chaque type d'indice Laspeyres (PPA\_laspeyre) ou Paasche (PPA\_paasche), le calcul des prix PPA repose sur des agrégations successives et ascendantes à partir des articles ou variétés composant un produit. Les indices variétés ou articles sont calculés suivant que l'indice est celui de l'approche Laspeyres (**indices variétés ou articles = prix article d'une zone agroécologique donnée / prix article de la zone agroécologique de référence**) ou celui de Paasche (**indices variétés ou articles = prix article de la zone agroécologique de référence / prix article d'une zone agroécologique donnée**). La zone agroécologique de référence retenue est le niveau national.

**Étape 3 :** Faute de disposer de données relatives à la dépense en chaque article ou variété constituant un produit, l'indice produit calculé correspond à la moyenne géométrique simple des indices variété ou article associés à ce produit ;

**Étape 4 :** Les consommations étant disponibles au niveau des produits,

- Le déflateur spatial Laspeyres ou l'indice de Laspeyres (PPA\_laspeyre) est obtenu en pondérant les indices produits selon l'approche Laspeyres par les coefficients budgétaires issus de la structure de consommation au niveau national.
- Quant au déflateur spatial Paasche ou l'indice de Paasche (PPA\_paasche), il est obtenu en pondérant les indices produit selon l'approche Paasche par les coefficients budgétaires issus de la structure de consommation de la zone agroécologique.

**Étape 5 :** Enfin, l'indice du Coût de la vie ou indice de Fisher (PPA\_Fisher) d'une zone agroécologique correspond à la moyenne géométrique simple des indices de Paasche (PPA\_paasche) et de Laspeyres (PPA\_laspeyre) précédemment calculés.

## 2.10. Construction du seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté est conçu de manière à permettre aux personnes qui sont classées non pauvres de satisfaire au minimum leurs besoins vitaux. La difficulté réside dans la définition de ces besoins minima (alimentaires et non alimentaires).

Dans cette approche, la construction d'un seuil de pauvreté passe par deux étapes : construire un seuil de pauvreté alimentaire, puis un seuil non alimentaire et additionner les deux. L'approche utilisée pour construire le seuil de pauvreté alimentaire est celle du coût des besoins de base<sup>4</sup>.

Pour la première étape, il est nécessaire de déterminer un panier de biens alimentaires permettant à chaque individu de couvrir K kilocalories par jour. K compris entre 2100 et 2400 kilocalories est une norme internationalement admise en matière de consommation alimentaire. La valorisation de ce panier fournit le seuil alimentaire. Une norme pareille n'existe malheureusement pas pour les biens non alimentaires. En partant du constat que même les personnes les plus pauvres sont obligées de satisfaire un minimum de besoins non alimentaires, deux solutions sont proposées. La première consiste à déterminer comme composante non alimentaire du seuil de pauvreté la part de la consommation non alimentaire des ménages dont la consommation totale est égale au seuil de pauvreté alimentaire. La seconde solution consiste à déterminer comme composante non alimentaire du seuil de pauvreté la part de la consommation non alimentaire des ménages dont la consommation alimentaire est égale au seuil de pauvreté alimentaire. La seconde solution donne évidemment un seuil plus élevé que la première.

### 2.10.1. *Seuil alimentaire*

Pour construire le seuil de pauvreté alimentaire national, il est nécessaire de constituer un panier de biens alimentaires. Les produits alimentaires concernent les produits alimentaires consommés au sein du ménage, les produits bières et vin et les repas pris à l'extérieur par les membres du ménage. Tous les autres produits sont non alimentaires. Avant de passer à la construction du panier de consommation alimentaire, on exclut les produits alimentaires pour lesquels on ne dispose pas de calories telles que les produits suivants :

- autres farines de céréales (code=18)
- autres semoules de céréales (code=19)
- autres abats (foie, rognon, tête, patte, etc.) (code=31)

<sup>4</sup> Voir Ravallion (1998).

- autres viandes n.d.a. (à préciser lapin, grenouille, etc) (code=39)
- autres fruits de mer (écrevisse...) (code=50)
- autres produits laitiers (crème fraîche, crème glacée...) (code=59)
- autres huiles n.d.a. (maïs, huile palmiste, etc.) (code=70)
- autres agrumes (mandarine, pamplemousse, etc.) (code=75)
- autres fruits (tamarin noir, liane sauvage, raisin, fraise, etc.) (code=87)
- autres feuilles (manioc, taro, baobab, haricot) (code=106)
- autre légumes frais n.d.a. (aubergine violette, navet, etc) (code=107)
- autres tubercules n.d.a (code=129)
- autres condiments (akpi etc) (code=152)
- autres produits alimentaires (champignon ...) (code=154)
- autres volailles domestiques sur pied (pintade, canard, caille, pigeon, dindon, etc) (code=171)
- les repas pris hors ménage (codes de 191 à 197).

Dans un premier temps, la valeur de la consommation annuelle pour chacun des produits consommés par le ménage est rapportée au déflateur temporel correspondant au mois pendant lequel le ménage a été interrogé en vue d'éliminer les différences de prix relatives à la période d'achat des produits.

$$depan_{def_{temp}} = \frac{depan}{def_{temp}}$$

Ce sont ces valeurs déflatées qui seront utilisées pour calculer le seuil alimentaire et non alimentaire.

Ensuite, on calcule avec les valeurs déflatées la consommation totale comme la somme de la consommation alimentaire et de la consommation non alimentaire déflatées, puis la consommation totale par tête obtenue en rapportant la taille du ménage à la consommation totale déflatée.

Par ailleurs, on calcule les déciles de la dépense totale par tête et à chaque ménage est affecté le décile auquel il appartient.

Pour obtenir le panier de consommation, les étapes suivantes sont exécutées :

- On retient seulement les ménages du 3<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> décile de consommation totale par tête au niveau national ;
- On calcule la part de chaque produit dans la consommation nationale ;
- On calcule la part cumulée dans la consommation nationale ;
- Le panier de consommation contient les produits dont la part cumulée vaut 90% de la consommation nationale totale en produit.

Avant d'arrêter le panier définitif pour un pays, il est nécessaire de vérifier que le panier reflète aussi la consommation des différentes zones agroécologiques. Cela se fait en vérifiant, par exemple, que le panier retenu représente aussi un minimum de 70 pour cent de la consommation de chaque zone agroécologique. En d'autres termes, si un produit largement consommé dans une région est en dehors du panier initialement retenu, il convient d'élargir le panier. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le panier représente 80% à Abidjan et au moins 85% dans les autres zones agroécologiques.

Supposons que le panier final comprend  $n$  biens,  $i=1, 2, \dots, n$ . On appelle  $V_i$  la valeur totale de la consommation du bien  $i$  des déciles 3 à 7,  $POP$  la population totale des déciles 3 à 7,  $p_i$  le prix moyen national du bien  $i$  (au kilogramme) et  $c_i$ , l'apport en calories de 100 grammes de bien  $i$  consommé. On calcule respectivement la valeur de la consommation moyenne par tête et par jour du bien  $i$  et la quantité moyenne par tête et par jour du bien  $i$  par :

$$v_i = \frac{V_i}{POP \times 365} \text{ et } q_i = \frac{v_i}{p_i} = \frac{V_i}{POP \times 365 \times p_i}$$

Ainsi, l'apport quotidien en calories de la quantité consommée de bien  $i$  est donné par :

$$cq_i = q_i \times 10 \times c_i.$$

Et l'apport quotidien en calories de la consommation totale du panier est donné par :

$$cq = \sum_{i=1}^n cq_i$$

Pour bénéficier des 2300 kilocalories, les quantités qu'il faudrait à un individu, pour couvrir ses besoins alimentaires quotidiens, sont données par :  $qa_i = q_i \times 2300/cq$  par aliments.

Le seuil de pauvreté alimentaire est alors donné par la formule suivante :

$$z_{al} = 365 \times \sum_{i=1}^n p_i qa_i.$$

Le tableau ci-dessous donne la composition du panier du seuil de pauvreté alimentaire.

*Tableau 2-2 : Composition du panier du seuil de pauvreté alimentaire*

Produits	Quantité à consommer (Kg)	Kilocalories procurées
Riz local gros grain	0,898	317,141
Riz local long grain	0,619	218,528
Riz importé populaire (dénicachia)	0,724	255,592
Riz importé de luxe long grain	0,28	98,873
Riz importé brisure	0,307	108,273
Farine de maïs	0,515	184,371
Attiéke/Atoukpou	0,326	52,442
Pâte de manioc (placali)	0,147	51,205
Pâtes alimentaires	0,045	16,11
Pain moderne	0,206	51,481
Beignets, galettes	0,028	10,295
Lait en poudre	0,033	14,154
Sucre poudre	0,115	45,898
Sel	0,13	0
Thé (instantané)	0,002	0
Café soluble (instantané)	0,001	0,002
Piment séché/ en poudre	0,011	3,667
Piment frais	0,066	2,153
Cube alimentaire (Maggi, Jumbo)	0,032	5,41
Soumbala (moutarde africaine)	0,007	2,249
Concentré de tomate	0,042	3,76
Pâte d'arachide	0,124	73,889
Viande de bœuf	0,178	30,219
Viande de mouton	0,011	2,379
Viande de porc	0,093	24,696
Poulet sur pied	0,092	9,184
Viande de poulet	0,026	2,562
Gibiers (viande de brousse)	0,11	6,182
Poisson frais Appolo	0,283	17,264
Carpe blanche	0,063	3,835
Poisson frais Carpe rouge	0,017	1,019
Escargots	0,017	1,188
Poisson fumé Hareng (Mangni)	0,037	5,902
Poisson fumé Maquereau	0,097	15,281
Manioc	0,759	97,607

Produits	Quantité à consommer (Kg)	Kilocalories procurées
Igname	2,062	213,787
Banane plantain	0,416	46,554
Mangue	0,844	38,371
Ananas	0,056	1,543
Orange	0,138	4,535
Banane douce	0,102	6,705
Avocat	0,124	14,162
Chou	0,054	1,215
Aubergine	0,312	6,856
Tomate fraîche	0,142	2,851
Gombo frais	0,088	2,493
Gombo sec/ séché/ pilé/poudre (djoumbélé)	0,02	5,076
Oignon frais	0,191	6,445
Noix de palme (graine de palme)	0,49	103,213
Huile de palme rouge	0,02	18,192
Huile de palme raffinée	0,1	89,782
Œufs	0,045	5,409
<b>Total</b>	<b>11,647</b>	<b>2 300,00</b>

Source : EHCVM 2021

Pour se procurer ce panier pour un individu, il faut dépenser par an 253 462 FCFA qui constitue le seuil de pauvreté alimentaire en Côte d'Ivoire, soit 21 122 FCFA par mois et 694 FCFA par jour.

### 2.10.2. Part non alimentaire du seuil de pauvreté

Pour calculer la partie non alimentaire du seuil de pauvreté, on va introduire trois autres variables. On va appeler  $\mathbf{y}_h = \mathbf{y}_h^{al} + \mathbf{y}_h^{na}$ , la consommation par tête du ménage  $h$  ( $\mathbf{y}_h$ ), définie comme la somme de la consommation alimentaire par tête ( $\mathbf{y}_h^{al}$ ) et de la consommation non alimentaire par tête ( $\mathbf{y}_h^{na}$ ).

Soit  $\alpha_h = \frac{\mathbf{y}_h^{al}}{\mathbf{y}_h} = \frac{\text{conso}_{ali}}{\text{conso}_{totale}}$  la part de la consommation alimentaire dans la consommation totale du ménage  $h$ .

On considère  $\mathcal{S}_1$ , le sous-ensemble de ménages dont la consommation totale par tête est égale au seuil alimentaire (dans la pratique, on retient les ménages dont la consommation totale par tête se situe à plus ou moins 5 pour cent du seuil de pauvreté alimentaire). Pour ce sous-ensemble de ménages la moyenne de la part de la consommation alimentaire est donnée par :

$$\alpha_{min} = \sum_{h \in \mathcal{S}_1} \omega_h \alpha_h$$

où  $\omega_h$  est une pondération appropriée pour ce calcul, notamment le poids du ménage multiplié par sa dépense par tête. Ainsi,  $\alpha_{min}$  représente la moyenne des parts affectées à la consommation alimentaire pour les ménages dont la consommation totale est sensiblement égale au seuil alimentaire.

Puisqu'on a :  $\mathbf{y}_h = \mathbf{Z}_{al}$  sur ce premier ensemble, on calcule un premier seuil de pauvreté défini par :

$$\mathbf{z}_{min} = \mathbf{z}_{al} + (1 - \alpha_{min}) * \mathbf{z}_{al}$$

$$\text{Soit finalement : } \mathbf{z}_{min} = \mathbf{z}_{al} * (2 - \alpha_{min})$$

On définit aussi  $\mathcal{S}_2$  comme le sous-ensemble de ménages dont la consommation alimentaire par tête est égale au seuil alimentaire (de même, on retient les ménages dont la consommation

alimentaire par tête se situe à plus ou moins 5% du seuil de pauvreté alimentaire). Pour ce sous-ensemble de ménages la moyenne de la part de la consommation alimentaire est donnée par :

$$\alpha_{max} = \sum_{h \in S_2} \omega_h \alpha_h$$

où  $\omega_h$  est une pondération appropriée pour ce calcul, notamment le poids du ménage multiplié par sa dépense par tête. Il ressort que,  $\alpha_{max}$  représente la moyenne des parts affectées à la consommation alimentaire pour les ménages dont la consommation alimentaire est égale au seuil alimentaire. Sur ce deuxième ensemble, on a  $y_h^{al} = Z_{al}$  le seuil de pauvreté est donc obtenu par la formule :

$$Z_{max} = \frac{Z_{al}}{\alpha_{max}}$$

Ces deux seuils de pauvreté  $Z_{min}$  (borne inférieure) et  $Z_{max}$  (borne supérieure) définissent un intervalle dans lequel toute valeur est éligible pour être un seuil de pauvreté.

### 2.10.3. Seuil de pauvreté

Dans le cadre de l'EHCVM, il a été retenu d'utiliser la moyenne de ces deux bornes comme seuil de pauvreté. Toutefois, en 2018, la Côte d'Ivoire a bénéficié d'une dérogation spéciale après plusieurs simulations et a retenu la borne inférieure des seuils de pauvreté.

Sur le plan communautaire, le seuil de pauvreté est noté  $zref$  et obtenu ainsi :

$$zref = (z_{al} * (2 - \alpha_{min}) + (z_{al}/\alpha_{max})) / 2$$

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le seuil de pauvreté tenant compte du seuil minimum est obtenu ainsi :

$$zref = z_{al} * (2 - \alpha_{min})$$

Le seuil de pauvreté national est estimé en 2021 à 369 516 FCFA par personne par an soit 30 793 FCFA par mois et 1 012 FCFA par jour. Avec un seuil alimentaire de 253 462 FCFA par personne par an, le seuil non alimentaire estimé à 116 054 FCFA par personne par an soit 9 671 FCFA par mois.

## 2.11. Calcul de l'indicateur de bien-être

L'indicateur de bien-être est obtenu en rapportant l'agrégat de consommation par tête ( $dtet$ ) défini à la section 2.8.12 au déflateur spatial et au déflateur temporel. Ainsi, l'on a :

$$pcexp = dtet / (def_{temp} * def_{spa})$$

Le seuil de pauvreté ( $Zref$ ) permet de classer les individus comme pauvres ou non pauvres de la manière suivante : un individu sera considéré comme monétairement pauvre si  $pcexp < Zref$ .

## 2.12. Calcul des indicateurs de pauvreté

Les indices de pauvreté calculés sont ceux de la classe d'indices de pauvreté décomposables de Foster, Greer et Thorbecke (FGT). Cette classe d'indice est basée sur des moyennes partielles construites à partir de la distribution de l'indicateur de bien-être. Elle a pour expression :

$$P_{\alpha} = FGT(\alpha) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left( \frac{Z_{ref} - pcexp_i}{Z_{ref}} \right)^{\alpha} * \mathbf{1}_{pcexp < Z_{ref}}$$

$\alpha$  est interprété comme un paramètre d'aversion pour la pauvreté (le paramètre  $\alpha$  n'est autre que la mesure de l'importance donnée aux individus les plus pauvres) et  $P$  représente l'indice de pauvreté, qui varie pour différentes valeurs de  $\alpha$ . Cet indice satisfait l'axiome de transfert pour des valeurs de  $\alpha$  supérieur à 1 et l'axiome de sensibilité aux transferts pour des valeurs de  $\alpha$  supérieur à 2. Ainsi, lorsque  $\alpha > 0$ , la mesure de pauvreté d'un individu est une fonction strictement décroissante en fonction de son niveau de vie, c'est-à-dire plus le niveau du bien-être d'une personne est faible, plus celui-ci est pauvre. Si  $\alpha > 1$ , cette mesure indique que l'augmentation de la pauvreté mesurée à la suite d'une baisse du niveau du bien-être est considérée d'autant plus importante que la personne est pauvre. Dans le cadre de document, nous utilisons pour  $\alpha$  des valeurs égales à 0, 1 ou 2 pour mesurer la pauvreté. En effet, si  $\alpha = 0$  on obtient l'incidence de la pauvreté, si  $\alpha = 1$  on obtient la profondeur de la pauvreté et si  $\alpha = 2$ , on obtient la sévérité de la pauvreté.

### *Incidence de pauvreté ( $\alpha = 0$ )*

L'incidence de la pauvreté  $P_0$  est tout simplement égale à la proportion des pauvres par rapport à la population totale, soit :

$$P_0 = \frac{q}{n}$$

Où  $q = \text{card}(pcexp < Z_{ref})$  désigne le nombre de pauvres et  $n$  désigne la taille de la population totale.

### *La profondeur de pauvreté ( $\alpha = 1$ )*

La profondeur de pauvreté ou gap de pauvreté  $P_1$  permet de déterminer des déficits des niveaux du bien-être des pauvres par rapport au seuil de pauvreté et est donnée par la formule :

$$P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left( \frac{Z_{ref} - pcexp_i}{Z_{ref}} \right) * \mathbf{1}_{pcexp < Z_{ref}}$$

### *Sévérité de pauvreté ( $\alpha = 2$ )*

La sévérité de la pauvreté  $P_2$  accorde une pondération plus importante aux pauvres situés à la plus grande distance du seuil de pauvreté. La sévérité de pauvreté est calculée par la formule suivante :

$$P_2 = FGT(\alpha) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left( \frac{Z_{ref} - pcexp_i}{Z_{ref}} \right)^2 * \mathbf{1}_{pcexp < Z_{ref}}$$

**CHAPITRE III.**  
**PRINCIPALES**  
**CARACTÉRISTIQUES**  
**DE LA PAUVRETÉ**

Le présent chapitre se propose d'analyser la pauvreté monétaire au regard des principales caractéristiques socioéconomiques et démographiques de la population.

### 3.1. État de la pauvreté en Côte d'Ivoire en 2021

La pauvreté en Côte d'Ivoire en 2021 est présentée à partir des 3 indicateurs FGT (voir chapitre 2) à savoir l'incidence de la pauvreté, la profondeur de la pauvreté et la sévérité de la pauvreté calculées sur les données de L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), réalisée en 2021.

L'incidence de la pauvreté ou taux de pauvreté ou encore ratio de pauvreté, notée P0, représente la part de la population qui a un niveau de bien-être inférieur au seuil national de pauvreté. Le seuil de pauvreté, en 2021, se situe à 369 516 FCFA par an et par personne, soit 30 793 FCFA par mois et par personne ou 1 012 FCFA par jour et par personne. Ce qui représente une augmentation de 6,9% par rapport à 2018, année au cours de laquelle le seuil de pauvreté était de 345 520 FCFA par an et par tête. Il convient de rappeler que sur la période 2018-2021, l'inflation a oscillé entre 1,3% en 2018 à 5,6% en 2021. Cette inflation est restée inférieure au seuil communautaire (3%) entre 2018 et 2020 avant de grimper en 2021. Le taux de pauvreté monétaire se situe à 37,5% en 2021 contre 39,4% en 2018, soit une baisse de 1,9 point de pourcentage.

La profondeur de la pauvreté ou gap de pauvreté, notée P1, mesure l'écart relatif de revenu de l'ensemble de la population au seuil de pauvreté. En 2021, la profondeur de la pauvreté en Côte d'Ivoire se situe à 10,4 % du seuil de pauvreté. Cela représente un effort annuel de 38 430 FCFA par résident en Côte d'Ivoire pour éradiquer la pauvreté en 2021.

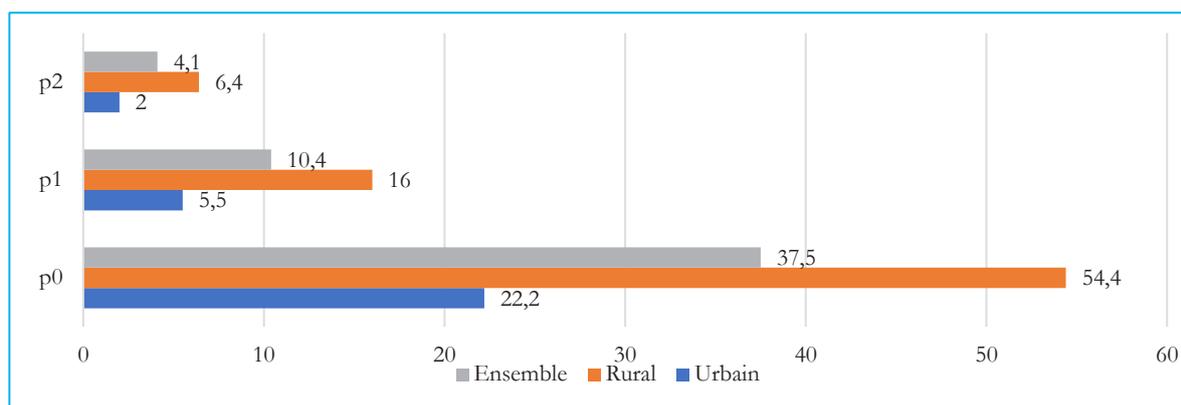
La sévérité de la pauvreté ou gravité de la pauvreté, notée P2, est un indicateur de pauvreté qui tient compte à la fois de l'écart relatif de revenu des pauvres au seuil de pauvreté et des inégalités entre les pauvres. Elle est évaluée à 4,1% en 2021.

### 3.2. Distribution spatiale de la pauvreté en 2021

#### 3.2.1. Situation de la pauvreté selon le milieu de résidence

Le graphique 3.1 présente le ratio, le gap et la sévérité de la pauvreté en 2021 selon le milieu de résidence. Il met en évidence que le milieu rural est plus marqué par la pauvreté comparativement au milieu urbain. En effet, une personne sur deux est pauvre en milieu rural (54,4%) contre une personne sur cinq en milieu urbain (22,2%), soit un ratio de pauvreté deux fois plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Quant au gap de pauvreté, il est de 16,5% en milieu rural et de 5,5% en milieu urbain, ce qui représente un effort annuel de 57 011 FCFA en faveur de chaque résident en milieu rural et un effort annuel de 19 004 FCFA en faveur de chaque résident en milieu urbain pour éradiquer la pauvreté.

**Graphique 3-1 : Ratio (P0), Gap (P1) et Sévérité (P2) de la pauvreté en 2021 (%).**


Source : INS, EHCVM 2021

Le tableau 3.1 ci-dessous montre que l'incidence de la pauvreté est 4,6 fois plus faible à Abidjan urbain (7%) que dans les autres zones urbaines (32,2%) et 7,5 fois plus faible comparativement au niveau du milieu rural (54,4%). Par ailleurs, plus des deux tiers de la population pauvre en Côte d'Ivoire résident dans le milieu rural, soit 68,7% de la population contre 3,9% à Abidjan et 27,4% dans les autres zones urbaines.

**Tableau 3-1 : Indices et contributions de pauvreté en 2021 selon le milieu de résidence.**

Milieu de résidence	Ratio de pauvreté		Gap de pauvreté		Sévérité de pauvreté		Population	
	P0	CTR	P1	CRT	P2	CRT	Effectif	Part
Abidjan urbain	7,0%	3,9%	1,6%	3,3%	0,5%	2,8%	6 217 509	20,9%
Autre urbain	32,2%	27,4%	8,0%	24,4%	2,9%	22,7%	9 492 004	31,8%
Rural	54,4%	68,7%	16,0%	72,3%	6,4%	74,5%	14 099 912	47,3%
<b>Total</b>	<b>37,5%</b>	<b>100,0%</b>	<b>10,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>4,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

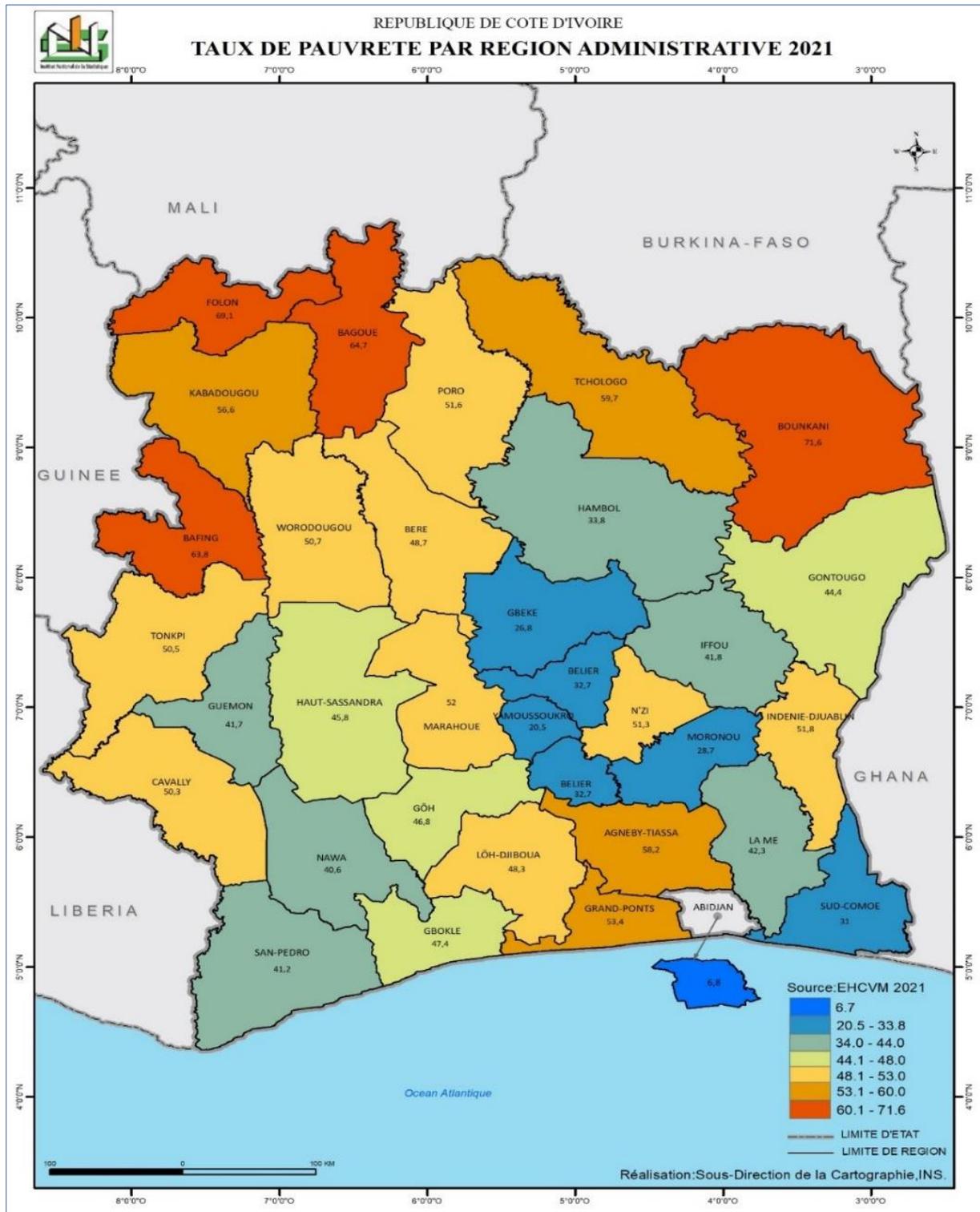
Source : INS, EHCVM 2021

### 3.2.2. Pauvreté par régions

La situation de la pauvreté par région révèle de fortes disparités régionales. En effet, comme l'indique la carte 3-1, sur les 31 régions et les districts autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro, 26 présentent des taux de pauvreté supérieurs à la valeur nationale, soit 4 régions sur 5 (78,8%).

De plus, les régions du Bounkani, du Folon, de la Bagoué et du Bafing ont les taux de pauvreté les plus élevés, soit respectivement 71,6%, 69,1%, 64,7% et 63,8%. En revanche, les régions présentant les incidences de pauvreté les moins élevées sont : le district autonome d'Abidjan (6,8%), le District Autonome de Yamoussoukro (20,5%), le Gbêkê (26,8%) et le Moronou (28,7%).

Carte 3-1: Incidence de la pauvreté (%) par région en 2021 en Côte d'Ivoire.



Source : INS, EHCVM 2021

Les trois régions les plus urbanisées, à savoir les districts autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro ainsi que la région de Gbêkê, avec des taux d'urbanisation respectifs de 97%, 70% et 61,4% sont les régions ayant les incidences de pauvreté les plus faibles. En outre, les deux régions les moins urbanisées, notamment les régions du Folon et du Bounkani, avec des taux

d'urbanisation respectifs de 19,5% et 16,8%, sont les régions ayant les incidences de pauvreté les plus élevées (Voir le tableau 3-2).

**Tableau 3-2 : Incidence de la pauvreté par région et par milieu de résidence en 2021.**

Région	Rural		Urbain		Total		
	Population rurale	Part de la population rurale	Population urbaine	Part de la population urbaine	Incidence de pauvreté	Population totale	Part dans la population totale
ABIDJAN	193 933	3,0%	6 217 509	97,0%	6,8%	6 411 442	21,5%
YAMOOUSSOUKRO	128 265	30,0%	299 967	70,0%	20,5%	428 232	1,4%
GBEKE	530 071	38,6%	842 161	61,4%	26,8%	1 372 232	4,6%
MORONOU	267 888	60,1%	178 220	39,9%	28,7%	446 108	1,5%
SUD-COMOUE	441 747	55,5%	354 327	44,5%	31,0%	796 074	2,7%
BELIER	266 524	63,2%	155 073	36,8%	32,7%	421 597	1,4%
HAMBOL	371 897	59,9%	248 930	40,1%	33,8%	620 827	2,1%
NAWA	787 884	66,6%	394 274	33,4%	40,6%	1 182 158	4,0%
SAN-PEDRO	638 683	59,4%	437 179	40,6%	41,2%	1 075 862	3,6%
GUEMON	613 771	65,0%	330 439	35,0%	41,7%	944 210	3,2%
IFFOU	257 223	67,0%	126 810	33,0%	41,8%	384 033	1,3%
LA ME	397 317	53,9%	339 753	46,1%	42,3%	737 070	2,5%
GONTOUGO	670 233	72,0%	260 627	28,0%	44,4%	930 860	3,1%
HAUT-SASSANDRA	1 014 589	57,5%	750 029	42,5%	45,8%	1 764 618	5,9%
GÔH	528 118	52,8%	471 176	47,2%	46,8%	999 294	3,4%
GBÔKLE	357 374	76,4%	110 138	23,6%	47,4%	467 512	1,6%
LÔH-DJIBOUA	651 122	58,2%	467 821	41,8%	48,3%	1 118 943	3,8%
BERE	390 396	78,2%	108 730	21,8%	48,7%	499 126	1,7%
CAVALLY	417 403	58,1%	300 986	41,9%	50,3%	718 389	2,4%
TONKPI	903 491	64,2%	504 280	35,8%	50,5%	1 407 771	4,7%
WORODOUGOU	292 128	67,0%	143 761	33,0%	50,7%	435 889	1,5%
N'ZI	168 252	65,2%	89 919	34,8%	51,3%	258 171	,9%
PORO	516 364	48,9%	538 913	51,1%	51,6%	1 055 277	3,5%
INDENIE-DJUABLIN	442 583	60,9%	284 152	39,1%	51,8%	726 735	2,4%
MARAHOUÉ	556 606	55,9%	438 750	44,1%	52,0%	995 356	3,3%
GRANDS-PONTS	243 038	53,2%	213 421	46,8%	53,4%	456 459	1,5%
KABADOUGOU	174 802	59,4%	119 237	40,6%	56,6%	294 039	1,0%
AGNEBY-TIASSA	508 419	57,9%	369 834	42,1%	58,2%	878 253	2,9%
TCHOLOGO	374 302	61,2%	237 314	38,8%	59,7%	611 616	2,1%
BAFING	199 181	74,7%	67 467	25,3%	63,8%	266 648	,9%
BAGOUE	316 596	60,5%	206 556	39,5%	64,7%	523 152	1,8%
FOLON	119 320	80,5%	28 934	19,5%	69,1%	148 254	,5%
BOUNKANI	360 392	83,2%	72 826	16,8%	71,6%	433 218	1,5%
<b>Total</b>	<b>14 099 912</b>	<b>47,3%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>52,7%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.3. Dynamique de la pauvreté entre 2018 et 2021

L'évolution de la situation de la pauvreté entre 2018 et 2021 fait observer qu'elle a baissé de 1,9 points de pourcentage, passant d'un ratio de 39,4% en 2018 à 37,5% en 2021. La dynamique de la pauvreté selon le milieu de résidence présente des différentes variations pour le milieu urbain et le milieu rural. En effet, le tableau 3-3 ci-dessous indique que l'incidence de pauvreté a baissé de 2,4 points de pourcentage dans le milieu urbain tandis qu'elle est restée pratiquement stable dans le milieu rural (-0,21).

Par ailleurs, l'analyse de la dynamique régionale fait observer que sur les 31 régions et les districts autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro, le taux de pauvreté a baissé dans 20 régions, soit 3 régions sur 5. Les baisses les plus importantes concernent les régions du Hambol, du Tonkpi, du Cavally, du Moronou, de l'Iffou, du N'Zi et de La Mé où le taux de pauvreté a baissé, en moyenne, de plus de 10 points de pourcentage.

Malgré la baisse du taux de pauvreté au niveau national et dans la plupart des régions, il est à observer cependant une forte augmentation de l'incidence de la pauvreté dans certaines régions.

Les hausses les plus significatives concernent les régions du Gbôklè, du Gontougo, des Grands-ponts, de la Bagoué, du Folon et du Bounkani où le taux de pauvreté a augmenté, en moyenne, de plus de 10 points de pourcentage.

**Tableau 3-3 : dynamique de la pauvreté entre 2018 et 2021**

Région	2018			2021			Variation		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
HAMBOL	58,5%	16,7%	6,4%	33,8%	9,0%	3,5%	-24,7%	-7,8	-2,9
TONKPI	66,1%	24,6%	12,0%	50,5%	16,3%	6,7%	-15,6%	-8,3	-5,2
CAVALLY	65,8%	22,1%	10,2%	50,3%	14,0%	5,2%	-15,5%	-8,2	-5,1
MORONOU	42,3%	10,7%	3,7%	28,7%	6,8%	2,2%	-13,6%	-3,9	-1,5
IFFOU	54,6%	15,2%	5,6%	41,8%	13,0%	5,4%	-12,8%	-2,2	-0,2
N'ZI	62,8%	12,1%	4,2%	51,3%	10,4%	4,0%	-11,5%	-1,7	-0,2
LA ME	52,7%	15,6%	6,3%	42,3%	11,6%	4,7%	-10,4%	-4,0	-1,6
KABADOUGOU	66,4%	21,1%	9,0%	56,6%	16,1%	6,5%	-9,9%	-5,0	-2,4
BELIER	40,9%	12,2%	4,9%	32,7%	7,5%	2,5%	-8,2%	-4,7	-2,3
NAWA	48,8%	19,8%	8,2%	40,6%	16,9%	7,7%	-8,2%	-2,9	-0,5
WORODOUGOU	58,7%	17,6%	7,0%	50,7%	11,9%	4,0%	-8,0%	-5,7	-3,1
GUEMON	48,7%	14,4%	5,6%	41,7%	10,5%	3,6%	-7,0%	-3,9	-2,0
GBEKE	33,1%	8,4%	3,1%	26,8%	6,0%	2,2%	-6,3%	-2,4	-1,0
YAMOOUSSOUKRO	26,5%	8,1%	3,5%	20,5%	4,5%	1,5%	-6,0%	-3,6	-2,0
BERE	54,1%	15,3%	6,5%	48,7%	11,3%	4,0%	-5,4%	-4,1	-2,5
SAN-PEDRO	46,3%	13,8%	5,7%	41,2%	12,5%	5,4%	-5,1%	-1,3	-0,3
HAUT-SASSANDRA	50,8%	15,9%	6,5%	45,8%	11,5%	4,2%	-4,9%	-4,3	-2,3
BAFING	67,8%	22,4%	9,8%	63,8%	22,8%	10,1%	-3,9%	0,3	0,4
AUTONOME D'ABIDJAN	10,2%	2,2%	0,7%	6,8%	1,6%	0,5%	-3,4%	-0,6	-0,2
TCHOLOGO	62,8%	21,3%	9,3%	59,7%	18,7%	7,8%	-3,0%	-2,6	-1,5
PORO	50,6%	14,6%	5,9%	51,6%	14,6%	5,3%	1,1%	0,0	-0,6
AGNEBY-TIASSA	56,4%	17,9%	7,3%	58,2%	15,3%	5,7%	1,7%	-2,6	-1,6
LOH-DJIBOUA	45,4%	13,0%	4,9%	48,3%	13,8%	5,3%	2,9%	0,8	0,4
SUD-COMOE	25,8%	7,1%	2,7%	31,0%	7,7%	2,9%	5,2%	0,6	0,2
GÔH	41,2%	12,3%	5,1%	46,8%	14,6%	6,2%	5,7%	2,3	1,1
MARAHOUÉ	43,4%	13,6%	5,8%	52,0%	14,5%	5,5%	8,5%	0,9	-0,3
INDENIE-DJUABLIN	41,8%	13,5%	5,6%	51,8%	13,5%	4,9%	10,0%	0,0	-0,6
GBÔKLE	35,7%	7,7%	2,5%	47,4%	12,6%	4,8%	11,7%	4,8	2,3
GONTOUGO	32,1%	7,9%	3,0%	44,4%	13,7%	5,8%	12,4%	5,8	2,8
GRANDS-PONTS	37,6%	10,2%	4,1%	53,4%	15,4%	6,1%	15,8%	5,2	2,0
BAGOUE	44,7%	12,0%	4,3%	64,7%	19,0%	7,1%	19,9%	7,0	2,7
FOLON	44,8%	11,2%	4,2%	69,1%	24,7%	11,3%	24,3%	13,4	7,1
BOUNKANI	45,7%	12,1%	4,7%	71,6%	24,1%	11,4%	25,9%	12,0	6,7
Rural	54,7%	16,7%	6,9%	54,4%	16,0%	6,4%	-0,2%	-0,8	-0,5
Urbain	24,7%	6,6%	2,5%	22,2%	5,5%	2,0%	-2,4%	-1,1	-0,6
<b>Total</b>	<b>39,4%</b>	<b>11,6%</b>	<b>4,7%</b>	<b>37,5%</b>	<b>10,4%</b>	<b>4,1%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,6</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.4. Caractéristiques des ménages et des individus pauvres

La pauvreté est un phénomène qui peut différer entre les différents groupes d'une population donnée. Des facteurs sont susceptibles d'augmenter ou de diminuer le risque de pauvreté. Il peut s'agir des facteurs liés aux ménages tels que la taille du ménage ou le type de ménage, ou des facteurs liés directement aux individus tels que le niveau d'instruction, l'alphabétisation, le statut matrimoniale, l'âge, le sexe, etc.

#### 3.4.1. Caractéristiques des ménages pauvres

##### 3.4.1.1. Taille du ménage

Le résultat du croisement de la pauvreté avec la taille du ménage (tableau 3.4) indique que la pauvreté augmente avec la taille du ménage. En effet, les ménages composés de moins de 5 personnes semblent moins pauvres, avec des incidences de pauvreté inférieures à la valeur

nationale (37,5%). En revanche, les ménages composés de plus de 5 personnes présentent des taux de pauvreté supérieurs à la valeur nationale.

Les ménages composés de plus de dix personnes sont ceux présentant des incidences de pauvreté supérieures à la valeur nationale en milieu urbain, à l'exception des ménages composé de 11 personnes où ce taux se situe à 32,2%. Dans le milieu rural en revanche, ce ne sont que les ménages de moins de trois personnes qui présentent des taux de pauvreté inférieurs à la valeur nationale.

**Tableau 3-4 : Taille du ménage et pauvreté.**

Taille du ménage	Rural			Urbain			Total		
	P0	Population rurale	Part	P0	Population urbaine	Part	P0	Population totale	Part
Une personne	5,4%	310 539	2,2%	0,7%	463 846	3,0%	2,6%	774 385	2,6%
Deux personnes	13,3%	611 604	4,3%	3,5%	758 306	4,8%	7,9%	1 369 910	4,6%
Trois personnes	25,8%	1 114 335	7,9%	7,4%	1 647 348	10,5%	14,8%	2 761 683	9,3%
Quatre personnes	39,0%	1 879 864	13,3%	13,7%	2 264 768	14,4%	25,2%	4 144 632	13,9%
Cinq personnes	50,9%	2 330 600	16,5%	20,5%	2 597 235	16,5%	34,9%	4 927 835	16,5%
Six personnes	60,3%	2 037 678	14,5%	24,0%	2 230 662	14,2%	41,3%	4 268 340	14,3%
Sept personnes	62,9%	1 656 550	11,7%	28,0%	1 692 502	10,8%	45,3%	3 349 052	11,2%
Huit personnes	66,8%	1 202 560	8,5%	31,6%	1 418 200	9,0%	47,8%	2 620 760	8,8%
Neuf personnes	73,3%	930 204	6,6%	36,2%	888 489	5,7%	55,2%	1 818 693	6,1%
Dix personnes	78,8%	679 070	4,8%	43,1%	604 010	3,8%	62,0%	1 283 080	4,3%
Onze personnes	85,1%	394 680	2,8%	32,2%	402 171	2,6%	58,4%	796 851	2,7%
Douze personnes	82,9%	345 360	2,4%	41,4%	335 304	2,1%	62,4%	680 664	2,3%
Treize personnes	89,6%	159 861	1,1%	40,2%	72 826	0,5%	74,1%	232 687	0,8%
Quatorze personnes et plus	70,6%	447 007	3,2%	48,4%	333 846	2,1%	61,1%	780 853	2,6%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.4.1.2. Typologie du ménage

La typologie des ménages révèle que près de 3/4 des individus (72,6%) proviennent de trois types de ménages, soit 33,9% des couples monogamiques avec enfants, 28,4% des ménages monogamiques élargis et 10,3% des ménages monoparentaux élargis. Environ un individu sur 7 (13,6%) est issu d'un ménage polygame (7,5% sont issus des couples polygamiques avec enfants, 5% des ménages polygamiques élargis et 0,1% des couples polygamiques sans enfants).

La pauvreté croisée avec la typologie du ménage montre que les ménages les moins affectés par la pauvreté sont les ménages unipersonnels, les couples monogamiques sans enfants et les couples polygamiques sans enfants, avec des incidences de pauvreté respectives de 2,6%, 7,4% et 6,9%. Les types de ménages les plus affectés par la pauvreté sont les ménages polygamiques. En effet, l'incidence de la pauvreté est de 70,6% chez les couples polygames avec enfants et de 59,5% chez les ménages polygames élargis.

Tableau 3-5 : Typologie du ménage et pauvreté.

Typologie des ménages	Rural			Urbain			Total		
	P0	Population rurale	Part	P0	Population urbaine	Part	P0	Population totale	Part
Ménage unipersonnel	5,4%	310 539	2,2%	0,7%	463 846	3,0%	2,6%	774 385	2,6%
Couple monogamique sans enfants	10,5%	312 790	2,2%	4,0%	289 298	1,8%	7,4%	602 088	2,0%
Couple monogamique avec enfants	53,2%	5 159 045	36,6%	23,6%	4 946 899	31,5%	38,7%	10 105 944	33,9%
Couple polygamique sans enfants	9,8%	23 119	0,2%	3,2%	18 072	0,1%	6,9%	41 191	0,1%
Couple polygamique avec enfants	73,8%	1 706 250	12,1%	60,1%	519 483	3,3%	70,6%	2 225 733	7,5%
Ménage monoparental élargi	56,5%	1 007 569	7,1%	23,3%	2 054 596	13,1%	34,2%	3 062 165	10,3%
Ménage monoparental nucléaire	44,7%	565 223	4,0%	21,8%	847 781	5,4%	30,9%	1 413 004	4,7%
Ménage monogamique élargie	55,0%	3 498 922	24,8%	19,2%	4 971 318	31,6%	34,0%	8 470 240	28,4%
Ménage polygamique élargie	68,7%	952 156	6,8%	43,5%	545 082	3,5%	59,5%	1 497 238	5,0%
Autre ménage élargi	39,8%	564 299	4,0%	13,4%	1 053 138	6,7%	22,6%	1 617 437	5,4%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.4.1.3. Caractéristiques des chefs des ménages pauvres

Cette section vise à présenter la pauvreté des ménages en liaison avec les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage. Le tableau 3-6 présente les résultats de l'analyse de la pauvreté croisée avec les différentes caractéristiques des chefs de ménages.

Tableau 3-6 : Taux de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.

Caractéristiques sociodémographiques du CM	Rural			Urbain			Total		
	P0	Population	Part	P0	Population	Part	P0	Population	Part
<b>Sexe du CM</b>									
Féminin	50,7%	1 647 760	11,7%	23,1%	3 228 141	20,5%	32,4%	4 875 901	16,4%
Masculin	54,9%	12 452 152	88,3%	22,0%	12 481 372	79,5%	38,5%	24 933 524	83,6%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>
<b>Alphabétisation du CM</b>									
Non	59,9%	8 515 071	60,4%	37,7%	5 316 154	33,8%	51,4%	13 831 225	46,4%
Oui	46,1%	5 584 841	39,6%	14,3%	10 393 359	66,2%	25,4%	15 978 200	53,6%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>
<b>Niveau d'instruction du CM</b>									
Aucun	59,2%	9 086 610	64,4%	34,0%	6 853 525	43,6%	48,3%	15 940 135	53,5%
Primaire	51,3%	2 940 840	20,9%	22,8%	2 798 568	17,8%	37,4%	5 739 408	19,3%
Secondaire 1	41,6%	1 266 528	9,0%	13,2%	2 312 881	14,7%	23,3%	3 579 409	12,0%
Secondaire 2	38,6%	605 340	4,3%	10,0%	1 700 710	10,8%	17,5%	2 306 050	7,7%
Supérieur	15,4%	200 594	1,4%	2,4%	2 043 829	13,0%	3,6%	2 244 423	7,5%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>
<b>Situation matrimoniale du CM</b>									
Marié	56,8%	11 193 300	79,4%	23,9%	10 908 218	69,4%	40,5%	22 101 518	74,1%
Non marié	45,3%	2 906 612	20,6%	18,5%	4 801 295	30,6%	28,6%	7 707 907	25,9%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>
<b>Tranche d'âge du CM</b>									
Moins de 25 ans	34,2%	356 278	2,5%	11,5%	473 852	3,0%	21,2%	830 130	2,8%
26 à 30 ans	47,1%	996 729	7,1%	15,6%	867 756	5,5%	32,4%	1 864 485	6,3%
31 à 35 ans	52,4%	1 673 402	11,9%	20,0%	1 831 381	11,7%	35,4%	3 504 783	11,8%
36 à 40 ans	56,5%	2 072 073	14,7%	23,6%	2 285 593	14,5%	39,2%	4 357 666	14,6%
41 à 45 ans	56,9%	2 262 747	16,0%	23,1%	2 448 807	15,6%	39,4%	4 711 554	15,8%
46 à 50 ans	58,9%	1 895 166	13,4%	24,5%	2 201 451	14,0%	40,4%	4 096 617	13,7%
51 à 60 ans	55,4%	2 719 834	19,3%	23,7%	3 271 928	20,8%	38,1%	5 991 762	20,1%
61 à 70 ans	55,4%	1 418 875	10,1%	21,5%	1 639 182	10,4%	37,2%	3 058 057	10,3%
Plus de 70 ans	48,4%	704 808	5,0%	24,1%	689 563	4,4%	36,4%	1 394 371	4,6%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

Il faut noter que la pauvreté affecte plus les ménages dirigés par les hommes (38,5%) que ceux dirigés par les femmes (32,4%). Aussi, les ménages pour lesquels les chefs sont alphabétisés sont moins affectés par la pauvreté que ceux pour lesquels les chefs sont analphabètes, soit une incidence de 25,4% contre 51,4%.

Il est également à observer que l'incidence de la pauvreté décroît avec le niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, les ménages dont les chefs ne sont pas instruits sont plus affectés par la pauvreté, soit une incidence de 48,3%, comparativement à ceux dirigés par des chefs ayant un niveau secondaire (23,3% pour le secondaire 1 et 17,5% pour le secondaire 2) et supérieur (3,6%).

En outre, la pauvreté semble varier avec l'âge du chef de ménage. En effet, chez les ménages dont le chef est âgé de moins de 50 ans, la pauvreté augmenterait avec l'âge du chef de ménage. Tandis que chez les ménages dont le chef est âgé de plus de 50 ans, elle semble diminuer avec l'âge du chef de ménage.

### 3.5. Éducation et pauvreté

L'éducation est l'un des sujets au cœur des préoccupations des gouvernements et des institutions de développement. Elle fait d'ailleurs partie des Objectifs de Développement Durable (ODD), et la communauté internationale s'est engagée à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (ODD4) à l'horizon 2030. La Côte d'Ivoire confirme l'intérêt qu'elle accorde à l'éducation dans son Plan National de Développement 2021-2025 à travers son axe 2 : Accélération du développement du capital humain et du bien-être social.

Depuis 2015, l'État ivoirien a mis en place des réformes dans le système éducatif, dont la scolarisation obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans, à travers la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO)<sup>5</sup>. D'ailleurs, la Côte d'Ivoire a consacré environ 3,5% de son PIB en 2019 pour l'éducation<sup>6</sup>. De ce fait, il serait intéressant d'examiner le niveau d'éducation en Côte d'Ivoire à travers les indicateurs tels que le taux d'alphabétisation, le taux de scolarisation et le niveau d'instruction.

Les résultats présentés dans le tableau 3-7 indiquent que plus de la moitié (56,3%) des individus âgés de 15 ans et plus est alphabétisée. La pauvreté semble affecter plus les analphabètes que les personnes alphabétisées. En effet, 21,2% des personnes alphabétisées sont pauvres alors que cette proportion atteint 43,8% chez les analphabètes.

Comme dans le cas des chefs de ménages, l'incidence de la pauvreté chez les individus de 15 ans et plus décroît avec le niveau d'instruction. En effet, les individus sans aucune instruction et ceux ayant le niveau primaire sont plus affectés par la pauvreté que les individus des niveaux secondaires 1er et 2e cycle, et du supérieur, avec des incidences de la pauvreté de 41,6% et 30,8% contre 23,8%, 13,3% et 3,3%, respectivement.

<sup>5</sup> [Loi2015enseignementobligatoire.pdf](#)

<sup>6</sup> [Dépenses publiques en éducation \(% du PIB\) - Côte d'Ivoire | Data \(banquemonde.org\)](#)

**Tableau 3-7: Taux de pauvreté selon l'alphabétisation et le niveau d'instruction des individus.**

	Rural			Urbain			Total		
	P0	Population	Part	P0	Population	Part	P0	Population	Part
<b>Alphabétisation des individus</b>									
Non	53,3%	4 511 764	60,3%	29,6%	3 028 847	31,0%	43,8%	7 540 611	43,7%
Oui	40,9%	2 970 274	39,7%	12,5%	6 748 267	69,0%	21,2%	9 718 541	56,3%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>7 482 038</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>9 777 114</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>17 259 152</b>	<b>100,0%</b>
<b>Niveau d'instruction des individus</b>									
Aucun	52,8%	4 672 138	62,4%	26,9%	3 582 596	36,6%	41,6%	8 254 734	47,8%
Primaire	44,1%	1 472 497	19,7%	18,7%	1 624 643	16,6%	30,8%	3 097 140	17,9%
Secondaire 1	41,7%	972 140	13,0%	15,2%	2 043 222	20,9%	23,8%	3 015 362	17,5%
Secondaire 2	31,5%	287 839	3,8%	9,6%	1 411 973	14,4%	13,3%	1 699 812	9,8%
Supérieure/Post secondaire	13,7%	77 089	1,0%	2,5%	1 114 680	11,4%	3,3%	1 191 769	6,9%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>7 481 703</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>9 777 114</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>17 258 817</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

Pour ce qui est de la scolarisation des enfants et jeunes, le tableau 3-8 révèle que les enfants et jeunes issus des ménages non pauvres sont plus scolarisés que ceux issus des ménages pauvres. En effet, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) chez les non pauvres est de 100,7% pour le niveau primaire et 77% pour le niveau secondaire, tandis que chez les pauvres, ce taux se situe à 84,6% et 38,5% au niveau primaire et secondaire respectivement. Ces tendances sont les mêmes aussi bien dans le milieu urbain et rural. Par ailleurs, le milieu urbain enregistre des Taux Bruts de Scolarisation plus élevés que dans le milieu rural.

**Tableau 3-8: Taux brut de scolarisation par niveau d'étude selon le statut de pauvreté.**

Taux Brut de Scolarisation	Rural		Urbain		Total	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Primaire	99,5%	83,8%	101,5%	86,6%	100,7%	84,6%
Secondaire	41,5%	25,3%	91,1%	61,4%	77,0%	38,5%

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.6. Santé et pauvreté

Dans la charte de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît l'accès aux soins de santé comme étant un droit fondamental. Cette raison justifie l'attention particulière que lui accorde l'ODD 3 qui vise à assurer la santé et le bien-être de tous en mettant en place des systèmes de santé qui garantissent un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé.

L'accès à la santé repose sur plusieurs dimensions, entre autres l'accessibilité, la disponibilité et l'acceptabilité (Sophie Cès, 2021). Cette section se propose d'analyser ces dimensions au regard du statut de pauvreté des individus vivant en Côte d'Ivoire.

Le tableau 3-9 présente la sous-population qui fera l'objet d'analyse dans les sections qui suivront. Il s'agit de la proportion d'individus ayant eu un problème de santé au cours des trente derniers jours qui ont précédé l'enquête.

Au cours des trente derniers jours qui ont précédé l'enquête, 26,9% d'individus vivant en Côte d'Ivoire ont eu un problème de santé, soit 1 personne sur 4. Les proportions selon les milieux de résidence sont relativement similaires.

**Tableau 3-9 : Proportion d'individus ayant eu un problème de santé au cours des 30 derniers jours.**

Milieu de résidence	Problème de santé au cours des 30 derniers jours				
	Non	Oui	Total	Population	Part
Abidjan	73,9%	26,1%	100,0%	6 217 509	20,9%
Autre urbain	73,5%	26,5%	100,0%	9 492 004	31,8%
Rural	72,6%	27,4%	100,0%	14 099 912	47,3%
<b>Total</b>	<b>73,1%</b>	<b>26,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.6.1. Accessibilité aux soins de santé

Il s'agit à ce niveau d'apprécier la capacité des individus ayant eu un problème de santé à identifier leurs besoins en santé, à rechercher des services de soins de santé, à obtenir ou à utiliser des services de soins de santé et à se voir effectivement proposer des services de soins adaptés à leurs besoins (Levesque, Haris et Russel, 2013).

L'analyse se focalisera sur l'utilisation des services de santé par les individus ayant eu un problème de santé et leur accès en termes financiers.

#### 3.6.1.1. Utilisation des centres de santé

Le tableau 3.10 ci-dessous présente le taux de consultation des individus par milieu de résidence et selon le statut de pauvreté.

**Tableau 3-10 : Taux de consultation selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté des individus.**

Milieu de résidence	Non pauvre			Pauvre			Ensemble			Total	
	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total	Population	Part
Abidjan	29,5%	70,5%	100,0%	51,8%	48,2%	100,0%	30,9%	69,1%	100,0%	1 622 501	5,4%
Autre urbain	33,5%	66,5%	100,0%	46,6%	53,4%	100,0%	36,9%	63,1%	100,0%	2 516 981	8,4%
Rural	31,3%	68,7%	100,0%	41,5%	58,5%	100,0%	36,0%	64,0%	100,0%	3 867 889	13,0%
<b>Total</b>	<b>31,5%</b>	<b>68,5%</b>	<b>100,0%</b>	<b>43,2%</b>	<b>56,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>35,3%</b>	<b>64,7%</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 007 371</b>	<b>26,9%</b>

Source : INS, EHCVM2021

En Côte d'Ivoire, près de 2 personnes sur 3 (64,7%) se sont fait consulter par un personnel de santé, y compris les guérisseurs, à la suite d'un problème de santé. Selon le milieu de résidence, les taux de consultation sont relativement proches, avec le taux le plus élevé observé à Abidjan (69,1%).

L'analyse selon le statut de pauvreté révèle que les individus non pauvres (68,5%) se sont faits le plus consulter comparativement aux pauvres (56,8%). Cette situation est semblable selon le milieu de résidence. Plusieurs raisons ont été évoquées par les individus ayant refusé de se faire consulter. Le tableau 3.11 ci-dessous présente ces raisons selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté.

L'automédication demeure la première raison de non-consultation en Côte d'Ivoire (57,6%). Le manque de moyens financiers vient en seconde position avec une fréquence de 22,2%. La troisième raison est la minimisation du mal, car 14,5% des individus ayant rencontré des problèmes de santé n'ont pas estimé nécessaire de se faire consulter.

Selon le statut de pauvreté, les individus non pauvres pratiquent plus l'automédication comparativement aux pauvres (59,8% contre 54,1%). En revanche, le manque d'argent est plus évoqué par les pauvres que les non pauvres (28,2% contre 18,3%). À cela, la non-nécessité de se faire consulter à la suite d'un problème de santé est par contre moins perçue par les pauvres comparativement aux non pauvres (11,6% contre 16,5%). Les constats sont les mêmes selon les milieux de résidence.

**Tableau 3-11 : Raisons de non-consultation selon le statut de pauvreté et le milieu de résidence.**

	Abidjan			Autre urbain			Rural			Total			
	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Population	Part
Automédication	65,0%	43,7%	62,8%	59,5%	53,3%	57,5%	56,4%	55,1%	55,7%	59,8%	54,1%	1 625 151	57,6%
Manque d'argent	12,2%	38,9%	14,9%	19,5%	27,4%	22,1%	21,6%	27,8%	24,9%	18,4%	28,2%	627 023	22,2%
Pas nécessaire	19,4%	15,7%	19,0%	16,1%	13,5%	15,2%	14,7%	10,5%	12,5%	16,5%	11,6%	410 618	14,5%
Trop cher	2,1%	0,0%	1,9%	2,6%	3,4%	2,9%	3,4%	3,1%	3,2%	2,8%	3,0%	80 990	2,9%
Trop éloigné	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,1%	0,3%	1,4%	2,1%	1,8%	0,7%	1,4%	27 184	1,0%
Refus	0,1%	1,7%	0,3%	0,2%	1,4%	0,6%	0,8%	0,2%	0,5%	0,4%	0,6%	14 211	0,5%
Non satisfait à la dernière consultation	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%	0,1%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%	0,1%	6 433	0,2%
Pas de confiance	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,4%	0,2%	0,4%	0,3%	0,4%	0,2%	0,3%	6 786	0,2%
Attente de rendez-vous	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%	0,0%	0,3%	0,4%	0%	0,2%	0,3%	0%	6 260	0,2%
Peur du résultat/ traitement	0,2%	0,0%	0,2%	0,2%	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	3 801	0,1%
Service spécialisé non disponible	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	3 999	0,1%
Absence de personnel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,1%	0,0%	0,2%	1 914	0,1%
Autre à préciser	0,9%	0,0%	0,8%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,4%	0,2%	8 626	0,3%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 822 996</b>	<b>100,0%</b>										

Source : INS, EHCVM 2021

Le tableau 3.12 ci-après présente le taux d'utilisation des centres de santé selon leur typologie, le milieu de résidence des individus et le statut de pauvreté.

Les populations en Côte d'Ivoire privilégient les centres de santé publics lorsqu'ils font face à un problème de santé. En effet, ce sont 2 personnes sur 3 (66,8%) qui utilisent les centres de santé publics contre un peu moins d'une personne sur 3 (29,2%) pour les centres de santé privés et seulement 1 personne sur 25 (4,1%) pour un système de santé autre que le système moderne (guérisseurs, tradipraticiens, etc.). À Abidjan particulièrement, les centres de santé privés sont plus prisés que les centres de santé publics (53,1% contre 42,7%).

Selon le statut de pauvreté, ce sont 3 pauvres sur 4 (74,9%) et 3 non pauvres sur 5 (63,6%) qui consultent en premier un centre de santé public en cas de problème de santé. En revanche, les non pauvres ont, dans l'ensemble, plus de possibilités de s'offrir des soins dans des centres privés. Ces différents constats sont les mêmes dans les autres milieux urbains et en milieu rural.

**Tableau 3-12 : Taux d'utilisation des centres de santé par milieu de résidence et le statut de pauvreté.**

Milieu de résidence	Consultation au cours des 30 derniers jours													Population	Part
	Non pauvre				Pauvre				Ensemble						
	Centre public	Centre privé	Autre centre	Total	Centre public	Centre privé	Autre centre	Total	Centre public	Centre privé	Autre centre	Total			
Abidjan	42,6%	53,2%	4,2%	100,0%	44,1%	51,2%	4,7%	100,0%	42,7%	53,1%	4,2%	100,0%	1 121 312	3,8%	
Autre urbain	64,9%	31,2%	3,9%	100,0%	66,8%	29,2%	4,0%	100,0%	65,3%	30,7%	3,9%	100,0%	1 587 790	5,3%	
Rural	78,3%	17,7%	4,1%	100,0%	79,1%	16,9%	4,0%	100,0%	78,6%	17,3%	4,0%	100,0%	2 475 273	8,3%	
<b>Total</b>	<b>63,6%</b>	<b>32,3%</b>	<b>4,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>74,9%</b>	<b>21,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>66,8%</b>	<b>29,2%</b>	<b>4,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 184 375</b>	<b>17,4%</b>	

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.6.1.2. Accessibilité financière

L'accessibilité financière en matière de santé est la capacité d'un individu à supporter les frais liés à ses soins médicaux, soit directement par ses ressources propres, soit indirectement par le biais d'une assurance maladie ou d'une prise en charge (Sophie Cès, 2021).

Le tableau 3.13 ci-dessous présente la proportion des individus ayant effectué une dépense en santé au cours des trente derniers jours à la suite d'un problème de santé, selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté.

Les dépenses en matière de santé constituent une contrainte majeure en matière d'accès aux soins de santé. Parmi les individus ayant eu un problème de santé au cours des trente derniers jours, 2 personnes sur 3 (65,6%) ont effectué une dépense en matière de santé.

Selon le milieu de résidence, les individus vivant à Abidjan ont le plus effectué des dépenses en santé (70%) comparativement aux individus des autres milieux urbains (64,4%) et des milieux ruraux (64,6%).

Aussi, les personnes pauvres sont les plus contraintes en matière d'accès financier comparativement aux non pauvres (57% contre 69,7%). Ce constat se perçoit aussi selon le milieu de résidence.

**Tableau 3-13 : Accessibilité financière selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté.**

Milieu de résidence	Non pauvre			Pauvre			Ensemble				
	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total	Population	Part
Abidjan	28,6%	71,4%	100,0%	51,1%	48,9%	100,0%	30,0%	70,0%	100,0%	1 622 501	5,4%
Autre urbain	31,8%	68,2%	100,0%	46,3%	53,7%	100,0%	35,6%	64,4%	100,0%	2 516 981	8,4%
Rural	30,3%	69,7%	100,0%	41,4%	58,6%	100,0%	35,4%	64,6%	100,0%	3 867 889	13,0%
<b>Total</b>	<b>30,3%</b>	<b>69,7%</b>	<b>100,0%</b>	<b>43,0%</b>	<b>57,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>34,4%</b>	<b>65,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 007 371</b>	<b>26,9%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

Les prises en charge en matière de santé devraient considérablement améliorer la capacité des individus à faire face à leurs dépenses de santé. Le tableau 3-14 ci-dessous présente la proportion d'individus ayant une assurance maladie en Côte d'Ivoire.

En 2021, seulement un individu sur 19 (5,3%) est couvert par une assurance maladie en Côte d'Ivoire. Le taux de couverture en assurance maladie est plus élevée à Abidjan (13,7%). Par contre, il représente un individu sur 20 dans les autres milieux urbains (4,9%). Dans le milieu rural, c'est seulement 1,8% de la population qui est couvert par une assurance maladie. L'on note que les populations des grandes villes sont les plus couverts en assurance maladie.

Par ailleurs, la proportion d'individus non pauvres qui a une couverture en assurance médicale est dix fois plus élevée que celle des pauvres (8% contre 0,8%). L'assurance maladie n'est généralement pas accessible aux populations pauvres.

**Tableau 3-14 : Taux de couverture en assurance maladie par milieu de résidence et le statut de pauvreté.**

Milieu de résidence	Non pauvre			Pauvre			Ensemble				
	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total	Population	Part
Abidjan	85,5%	14,5%	100,0%	97,2%	2,8%	100,0%	86,3%	13,7%	100,0%	6 217 509	20,9%
Autre urbain	93,2%	6,8%	100,0%	99,0%	1,0%	100,0%	95,1%	4,9%	100,0%	9 492 004	31,8%
Rural	96,8%	3,2%	100,0%	99,4%	0,6%	100,0%	98,2%	1,8%	100,0%	14 099 912	47,3%
<b>Total</b>	<b>92,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>99,2%</b>	<b>0,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>94,7%</b>	<b>5,3%</b>	<b>100,0%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

Sur les 5,3% de la population qui disposent d'une assurance maladie, le tiers (33,2%) dispose d'une assurance financée par l'État comme employeur ou la MUGEFICI (Mutuelle Générale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire) et le quart (26,3%) financé par l'individu lui-même. Ceux qui disposent d'une assurance financée par leur employeur représentent 13,3% de la population couverte par une assurance maladie. Il convient de noter que les personnes qui disposent d'une assurance CMU (Couverture Maladie Universelle) représente le quart (25,8%) de la population couverte par une assurance maladie.

Les sources de financement des assurances des populations pauvres et non pauvres sont relativement dominées par les mêmes sources. Par ailleurs, dans la population pauvre, le

programme CMU est la source la plus dominante (35,7%) tandis que dans la population non pauvre, la source MUDEFICI ou l'État comme employeur est la source la plus répandue (34%).

**Tableau 3-15 : source de financement des assurances de la population couverte par une assurance maladie**

Source de financement de l'assurance	Non pauvre		Pauvre		Ensemble	
	Population	Part	Population	Part	Population	Part
Privé (individuel)	393 457	26,5%	22 052	24,1%	415 509	26,3%
État/programme/CMU	374 850	25,2%	32 710	35,7%	407 560	25,8%
État employeur / MUGEFICI	505 821	34,0%	17 933	19,6%	523 754	33,2%
Employeur	190 710	12,8%	18 484	20,2%	209 194	13,3%
Autre (à préciser)	6 016	0,4%	397	0,4%	6 413	0,4%
Mutuelle de corporation	15 352	1,0%	102	0,1%	15 454	1,0%
<b>Total</b>	<b>1 486 206</b>	<b>100,0%</b>	<b>91 678</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 577 884</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.6.2. Disponibilité des centres de santé

La proximité d'un centre de santé est un facteur explicatif de son utilisation par les individus exprimant un besoin en service de santé (Haddad, Nougara et Ridde, 2018). Le tableau 3-16 ci-après présente les distances parcourues par les individus de leurs domiciles aux centres de santé lors de la première consultation, selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté.

Quels que soient le statut de pauvreté et le milieu de résidence, les individus privilégient les centres de santé de proximité. En effet, la proportion d'individus ayant parcouru une distance de moins de 1 km pour se rendre dans un centre de santé et celle d'individus ayant parcouru entre 1 et 5 km sont les plus élevées (39,9% et 40% respectivement). Aussi, la proportion d'individus qui se rendent dans un centre de santé diminue à mesure que la distance parcourue devient plus grande. Ces résultats ne sont pas surprenants dans la mesure où plus un centre est proche, plus les individus habitant à proximité ont plus de facilité à s'y rendre. Toutefois, à Abidjan particulièrement, à la différence des zones rurales et autres milieux urbains, les pauvres sont disposés à effectuer de plus longues distances (plus de 5 km) comparativement aux non pauvres (32,6% contre 16,2%).

**Tableau 3-16 : Distance du domicile du patient au centre de santé selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté.**

Milieu de résidence	Distance du domicile au centre de santé	Non pauvre	Pauvre	Total	Population	Part
Abidjan	Moins de 1 km	39,6%	31,0%	39,3%	440 257	7,1%
	Entre 1 km et 5 km	44,2%	36,4%	43,8%	491 406	7,9%
	Plus de 5 km	16,2%	32,6%	16,9%	189 649	3,1%
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 121 312</b>	<b>18,0%</b>
Autre urbain	Moins de 1 km	39,5%	45,7%	40,9%	649 438	6,8%
	Entre 1 km et 5 km	49,9%	44,5%	48,7%	773 431	8,1%
	Plus de 5 km	10,6%	9,7%	10,4%	164 921	1,7%
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 587 790</b>	<b>16,7%</b>
Rural	Moins de 1 km	39,0%	40,2%	39,5%	978 474	6,9%
	Entre 1 km et 5 km	32,5%	33,0%	32,7%	809 730	5,7%
	Plus de 5 km	28,5%	26,8%	27,8%	687 069	4,9%
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 475 273</b>	<b>17,6%</b>
<b>Total</b>	<b>Moins de 1 km</b>	<b>39,4%</b>	<b>41,2%</b>	<b>39,9%</b>	<b>2 068 169</b>	<b>6,9%</b>
	<b>Entre 1 km et 5 km</b>	<b>41,6%</b>	<b>35,9%</b>	<b>40,0%</b>	<b>2 074 567</b>	<b>7,0%</b>
	<b>Plus de 5 km</b>	<b>19,0%</b>	<b>22,8%</b>	<b>20,1%</b>	<b>1 041 639</b>	<b>3,5%</b>
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 184 375</b>	<b>17,4%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.6.3. Acceptabilité des services de santé

L'acceptabilité d'un centre de santé peut être appréciée par une approche indirecte, c'est-à-dire à partir de la déclaration de satisfaction des individus et de la dénonciation des problèmes rencontrés au cours de la visite dans le centre de santé. L'idée est la suivante : plus un individu est satisfait et très peu de problèmes sont rencontrés au cours de la consultation, plus les services offerts sont supposés être de qualité.

Le tableau 3.17 ci-dessous présente le niveau de satisfaction des individus à la suite des services de santé reçus, selon le milieu de résidence et le statut de pauvreté.

Les services offerts ont été dans l'ensemble jugé satisfaisants par les individus ayant effectué une consultation, quels que soient le milieu de résidence et le statut de pauvreté. En effet, ce sont plus de 9 personnes sur 10 qui ont déclaré avoir été satisfaites des services de soins reçus.

**Tableau 3-17 : Niveau de satisfaction des services de santé des individus selon leurs milieux de résidence et leurs statuts de pauvreté.**

Milieu de résidence	État de satisfaction	Non pauvre	Pauvre	Total	Population	Part
Abidjan	Non satisfait	5,4%	7,3%	5,5%	61 186	1,0%
	Satisfait	94,6%	92,7%	94,5%	1 060 126	17,1%
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 121 312</b>	<b>18,0%</b>
Autre urbain	Non satisfait	6,9%	8,1%	7,1%	113 501	1,2%
	Satisfait	93,1%	91,9%	92,9%	1 474 289	15,5%
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 587 790</b>	<b>16,7%</b>
Rural	Non satisfait	10,0%	7,2%	8,8%	217 766	1,5%
	Satisfait	90,0%	92,8%	91,2%	2 257 507	16,0%
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 475 273</b>	<b>17,6%</b>
<b>Total</b>	<b>Non satisfait</b>	<b>7,6%</b>	<b>7,4%</b>	<b>7,6%</b>	<b>392 453</b>	<b>1,3%</b>
	<b>Satisfait</b>	<b>92,4%</b>	<b>92,6%</b>	<b>92,4%</b>	<b>4 791 922</b>	<b>16,1%</b>
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 184 375</b>	<b>17,4%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

Diverses raisons évoquées pourraient justifier les différences observées dans la satisfaction des individus. Le tableau 3-18 présente les difficultés rencontrées par les individus au cours de leur consultation dans les centres de santé.

Le coût des services de soins est la première difficulté rencontrée par les populations aussi bien pauvres que non pauvres et aussi bien à Abidjan que dans les autres milieux. Par ailleurs, les non pauvres dénoncent autant la cherté des soins que les pauvres (30% contre 30,6%).

La seconde difficulté évoquée par les individus est le non-respect des mesures de distanciation et du port de masque (19,4%) suivi du temps d'attente trop long (13,9%), du manque de dispositif de lavage des mains (13,4%) et du manque de médicament dans le centre de santé (10,8%).

Tableau 3-18 : Difficultés rencontrées par les individus au cours de leur consultation.

Milieu de résidence	Problème rencontré	Non pauvre	Pauvre	Total	Population	Part
Abidjan	Établissement pas propre	7,7%	5,7%	7,6%	85 302	1,4%
	Attente longue	15,5%	16,2%	15,5%	174 113	2,8%
	Personnel non qualifié	1,8%	0,0%	1,7%	18 967	0,3%
	Trop cher	26,6%	15,2%	26,1%	292 946	4,7%
	Pas de médicament	5,5%	8,7%	5,6%	62 964	1,0%
	Traitement inefficace	5,0%	4,3%	4,9%	55 399	0,9%
	Mauvais accueil	2,8%	4,3%	2,9%	32 303	0,5%
	Absence de personnel	0,7%	2,9%	0,8%	9 266	0,1%
	Pas de dispositif de lavage des mains	12,3%	15,1%	12,4%	139 250	2,2%
	Non-respect des mesures de distanciation et du port de masque	19,7%	19,5%	19,7%	221 255	3,6%
Autre urbain	Établissement pas propre	8,7%	7,5%	8,4%	133 462	1,4%
	Attente longue	16,1%	11,3%	15,1%	239 553	2,5%
	Personnel non qualifié	3,3%	3,1%	3,2%	51 537	0,5%
	Trop cher	29,1%	28,4%	28,9%	459 001	4,8%
	Pas de médicament	9,9%	10,3%	9,9%	157 926	1,7%
	Traitement inefficace	4,4%	4,3%	4,3%	68 860	0,7%
	Mauvais accueil	4,8%	3,4%	4,5%	71 542	0,8%
	Absence de personnel	1,1%	1,9%	1,3%	20 376	0,2%
	Pas de dispositif de lavage des mains	12,0%	15,1%	12,7%	201 973	2,1%
	Non-respect des mesures de distanciation et du port de masque	18,6%	19,4%	18,8%	298 000	3,1%
Autre	0,1%	0,0%	0,1%	1 592	0,0%	
Rural	Établissement pas propre	9,1%	8,1%	8,7%	215 024	1,5%
	Attente longue	13,7%	10,5%	12,3%	305 602	2,2%
	Personnel non qualifié	3,4%	2,4%	3,0%	73 305	0,5%
	Trop cher	33,3%	32,0%	32,7%	810 276	5,7%
	Pas de médicament	14,1%	13,1%	13,7%	338 862	2,4%
	Traitement inefficace	6,3%	4,1%	5,4%	133 265	0,9%
	Mauvais accueil	3,3%	2,7%	3,1%	75 752	0,5%
	Absence de personnel	3,8%	4,0%	3,9%	96 359	0,7%
	Pas de dispositif de lavage des mains	14,2%	14,3%	14,2%	351 481	2,5%
	Non-respect des mesures de distanciation et du port de masque	19,3%	20,1%	19,7%	486 490	3,5%
Autre	0,1%	0,2%	0,1%	2 559	0,0%	
Ensemble	Établissement pas propre	8,6%	7,9%	8,4%	433 788	1,5%
	Attente longue	15,0%	10,9%	13,9%	719 268	2,4%
	Personnel non qualifié	2,9%	2,5%	2,8%	143 809	0,5%
	Trop cher	30,0%	30,6%	30,1%	1 562 223	5,2%
	Pas de médicament	10,2%	12,3%	10,8%	559 752	1,9%
	Traitement inefficace	5,3%	4,2%	5,0%	257 524	0,9%
	Mauvais accueil	3,7%	2,9%	3,5%	179 597	0,6%
	Absence de personnel	2,0%	3,5%	2,4%	126 001	0,4%
	Pas de dispositif de lavage des mains	12,9%	14,5%	13,4%	692 704	2,3%
	Non-respect des mesures de distanciation et du port de masque	19,2%	19,9%	19,4%	1 005 745	3,4%
Autre	0,1%	0,1%	0,1%	4 151	0,0%	

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.7. Accessibilité aux infrastructures de base et pauvreté

#### 3.7.1. Accessibilité à l'eau potable

L'eau potable est un besoin de base qu'il importe de satisfaire afin d'éviter certains problèmes de santé. Dans cette optique, l'amélioration de l'accès à l'eau potable est intégrée généralement aux programmes de lutte contre la pauvreté. Les ODD lui accordent aussi une place de choix à travers le sixième objectif (ODD 6).

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit l'eau potable comme étant celle dont la consommation est sans danger pour la santé. Pour qu'une eau soit qualifiée de potable, elle doit

satisfaire à des normes relatives aux paramètres organoleptiques (couleur, turbidité, odeur, saveur), physico-chimiques (température, pH, etc.), microbiologiques (coliformes fécaux et totaux, streptocoques fécaux, etc.) et à des substances indésirables et toxiques (nitrates, nitrites, arsenic, plomb, hydrocarbures, etc.). Pour chaque paramètre, des valeurs limites à ne pas dépasser sont établies.

Dans le cadre de ce rapport, toute eau sera considérée comme potable si cette dernière provient du robinet (système d'adduction d'eau), des forages (hydraulique villageoise), des puits améliorés ou protégés puisque considérés comme sans danger pour la santé. Le tableau 3.19 ci-dessous montre que 81,2% de la population a accès à une source d'eau potable. Ce taux est un peu plus élevé en milieu urbain (87,7%) comparativement au milieu rural (74%). L'incidence de la pauvreté est plus faible chez ceux qui ont accès à l'eau potable (34,7%) comparativement à ceux qui n'y ont pas accès (49,7%).

En s'intéressant particulièrement à l'accès au réseau d'eau courante par les populations, il ressort que 62,5% de la population n'est pas connecté au réseau d'eau courante. Ce taux est plus élevé dans le milieu rural (86,1%) comparativement au milieu urbain (41,4%). L'incidence de la pauvreté est près de trois fois plus élevée chez individus vivant dans les ménages qui ne sont pas connectés au réseau d'eau courante par rapport à ceux qui sont connectés, soit 49,5% contre 17,4%.

**Tableau 3-19 : Accessibilité des individus à l'eau potable et statut de pauvreté.**

	Rural			Urbain			Ensemble		
	P0	Population	Part	P0	Population	Part	P0	Population	Part
<b>Principale source d'eau de boisson</b>									
Eau non potable	56,0%	3 666 805	26,0%	37,6%	1 926 919	12,3%	49,7%	5 593 724	18,8%
Eau potable	53,9%	10 433 107	74,0%	20,1%	13 782 594	87,7%	34,7%	24 215 701	81,2%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>
<b>Connexion au réseau d'eau courante</b>									
Connecté	36,4%	1 966 756	13,9%	13,3%	9 204 034	58,6%	17,4%	11 170 790	37,5%
Non connecté	57,4%	12 133 156	86,1%	34,8%	6 505 479	41,4%	49,5%	18 638 635	62,5%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.7.2. L'accès à l'électricité

De nos jours, l'électricité est un signe de modernité puisqu'elle permet l'utilisation d'appareils modernes qui améliorent le bien-être des ménages. Elle est aussi considérée comme une ressource importante dans la création des activités génératrices de revenus. Tout ménage sera considéré comme ayant accès à l'électricité si ce dernier est connecté directement (connecté à un réseau) ou indirectement (connecté chez le voisin ou connecté au poteau) au réseau électrique.

D'après le tableau 3-20 ci-dessous, 26% de la population n'est pas connectée au réseau électrique. Ce taux se situe à 46,6% dans le milieu rural contre 7,4% dans le milieu urbain. Plus de la moitié de la population (59,3%) non connectée à un réseau électrique est pauvre. Dans la population connectée au réseau électrique, les incidences de la pauvreté observées sont moins élevées, soit 26,9% pour les populations connectées au réseau et 43,9% pour les populations connectées chez leurs voisins.

**Tableau 3-20 : Accessibilité des individus au réseau électrique et pauvreté.**

Accessibilité au réseau électrique	Rural			Urbain			Total		
	P0	Population	Part	P0	Population	Part	P0	Population	Part
Oui, ménage connecté au réseau	47,2%	5 607 516	39,8%	18,0%	12 717 413	81,0%	26,9%	18 324 929	61,5%
Oui, ménage connecté chez le voisin	54,0%	1 872 768	13,3%	33,5%	1 811 633	11,5%	43,9%	3 684 401	12,4%
Ménage connecté directement au poteau	49,1%	42 025	0,3%	44,6%	17 346	0,1%	47,8%	59 371	0,2%
Ménage non connecté	60,7%	6 577 603	46,6%	51,0%	1 163 121	7,4%	59,3%	7 740 724	26,0%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.7.3. Principal type de combustible de cuisson

Les résultats présentés dans le tableau 3-21 ci-dessous révèlent que les combustibles les plus utilisés sont le bois ramassé, le gaz et le charbon de bois, avec des taux d'utilisations respectifs de 52,5%, 45,4% et 31,6%. Le gaz est plus prisé en milieu urbain, avec un taux d'utilisation de 71,8% suivi du charbon de bois 48,2%. Le milieu rural est, en revanche, dominé par l'usage du bois ramassé, avec un taux d'utilisation de 88,4%.

Les incidences de pauvreté sont plus élevées chez les individus vivant dans les ménages qui utilisent du bois ramassé (56,1%) et du bois acheté (41,7%) tandis qu'elles sont moins élevées chez les ménages qui utilisent le charbon de bois (23,1%) et le gaz (16%). Cette tendance est également observée tant en milieu urbain que rural.

**Tableau 3-21 : Combustibles de cuisson utilisés par les ménages et pauvreté.**

		Rural			Urbain			Total		
		P0	Population	Part	P0	Population	Part	P0	Population	Part
Bois ramassé	Non	29,9%	1 642 075	11,6%	15,1%	12 509 687	79,6%	16,9%	14 151 762	47,5%
	Oui	57,7%	12 457 837	88,4%	49,9%	3 199 826	20,4%	56,1%	15 657 663	52,5%
Bois acheté	Non	55,0%	13 139 717	93,2%	20,1%	13 943 017	88,8%	37,0%	27 082 734	90,9%
	Oui	46,9%	960 195	6,8%	38,8%	1 766 496	11,2%	41,7%	2 726 691	9,1%
Charbon de bois	Non	56,8%	12 250 363	86,9%	25,0%	8 139 699	51,8%	44,1%	20 390 062	68,4%
	Oui	38,7%	1 849 549	13,1%	19,2%	7 569 814	48,2%	23,1%	9 419 363	31,6%
Gaz	Non	58,5%	11 847 807	84,0%	46,7%	4 432 526	28,2%	55,3%	16 280 333	54,6%
	Oui	32,9%	2 252 105	16,0%	12,6%	11 276 987	71,8%	16,0%	13 529 092	45,4%
Électricité	Non	54,5%	14 052 655	99,7%	22,2%	15 653 415	99,6%	37,5%	29 706 070	99,7%
	Oui	45,5%	47 257	0,3%	19,0%	56 098	0,4%	31,1%	103 355	0,3%
Pétrole/Huile	Non	54,4%	14 062 641	99,7%	22,2%	15 708 567	100,0%	37,4%	29 771 208	99,9%
	Oui	86,8%	37 271	0,3%	0,0%	946	0,0%	84,7%	38 217	0,1%
Déchet d'animaux	Non	54,4%	14 099 912	100,0%	22,2%	15 709 317	100,0%	37,5%	29 809 229	100,0%
	Oui	0,0%	-	0,0%	0,0%	196	0,0%	0,0%	196	0,0%
Autre	Non	54,4%	14 099 912	100,0%	22,2%	15 709 317	100,0%	37,5%	29 809 229	100,0%
	Oui	0,0%	-	0,0%	0,0%	196	0,0%	0,0%	196	0,0%

Source : INS, EHCVM 2021

## 3.8. Habitat et pauvreté

Cette section se propose de croiser la pauvreté avec les différentes caractéristiques du logement, à savoir les principaux matériaux du mur, du toit et de revêtement du sol.

### 3.8.1. Principal matériau du mur

Les données présentées dans le tableau 3-22 ci-après montrent que plus de la moitié de la population vit dans des logements avec des murs en matériaux modernes, soit 56% qui sont dans des logements avec des murs faits en ciment/béton/pierre de taille et 17,1% qui sont dans des logements avec des murs en briques cuites. Par ailleurs, le quart de la population (25,3%) vit dans des logements avec des murs en matériaux traditionnels, avec 18,5% qui sont dans des logements

dont le mur est fait en banco amélioré et 6,8% qui vivent dans des logements avec des murs en paille, banco ou motte de terre.

Les incidences de pauvreté sont plus élevées chez les populations qui vivent dans des logements faits en matériaux traditionnels que chez ceux qui vivent dans des logements faits en matériaux modernes. En effet, l'incidence de la pauvreté est de 27,7% et 40,2% chez les populations qui vivent dans des logements respectivement en ciment/béton/pierre de taille et briques cuites tandis qu'elle atteint 62,5% et 54,7% chez les populations qui vivent dans des logements respectivement en paille/banco/motte de terre, et en banco amélioré.

**Tableau 3-22 : Principal matériau du mur et pauvreté.**

Principal matériau du mur	Rural			Urbain			Ensemble		
	P0	Population	Part	P0	Population	Part	P0	Population	Part
Ciment/Béton/Pierres de taille	49,7%	5 072 045	36,0%	18,2%	11 622 277	74,0%	27,7%	16 694 322	56,0%
Briques cuites	56,9%	2 568 754	18,2%	23,3%	2 536 460	16,1%	40,2%	5 105 214	17,1%
Bac alu, vitre et autres	59,0%	30 336	0,2%	31,8%	50 569	0,3%	42,0%	80 905	0,3%
Banco amélioré/semi-dur	55,0%	4 501 173	31,9%	53,5%	1 006 897	6,4%	54,7%	5 508 070	18,5%
Paille, Banco, Motte de terre	63,2%	1 707 682	12,1%	59,0%	317 486	2,0%	62,5%	2 025 168	6,8%
Matériaux de récupération, pierre traditionnelle	57,7%	219 922	1,6%	26,8%	175 824	1,1%	44,0%	395 746	1,3%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.8.2. Revêtement du sol du logement

Le tableau 3-23 ci-après montre qu'une grande partie de la population (90%) vit dans des logements dont le sol est revêtu en matériaux modernes, avec 70,3% qui vivent dans des logements dont le sol est revêtu en ciment/béton et 19,7% qui vivent dans des logements dont le sol est revêtu en carreaux/marbre. Seulement 9,9% de la population vit dans des logements avec un sol revêtu en terre battue ou sable.

L'incidence de pauvreté est plus élevée chez les populations qui vivent dans des logements dont le sol est revêtu en terre battue ou sable (66,8%) que chez celles qui vivent dans des logements dont le sol est revêtu en ciment/béton (41,3%) et en carreaux/marbre (9,4%).

**Tableau 3-23 : Principal matériau de revêtement du sol et pauvreté.**

Principal matériau de revêtement du sol	Rural			Urbain			Total		
	P0	Population	Part	P0	Population	Part	P0	Population	Part
Carreaux/Marbre	34,8%	703 857	5,0%	6,0%	5 174 682	32,9%	9,4%	5 878 539	19,7%
Ciment/Béton	52,3%	10 887 646	77,2%	29,3%	10 070 629	64,1%	41,3%	20 958 275	70,3%
Terre battue/Sable	69,3%	2 497 494	17,7%	52,6%	439 022	2,8%	66,8%	2 936 516	9,9%
Bouse d'animaux et autres	65,4%	10 915	0,1%	0,0%	25 180	0,2%	19,8%	36 095	0,1%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.8.3. Nature du toit

En 2021, 92,6% de la population vit dans des logements avec des toits en matériaux modernes, avec 88,5% pour des toits en tôle/tuile et 4,1% pour des toits dallés en ciment. Par ailleurs, 5,6% de la population est concerné par des toits traditionnels, notamment ceux en paille, avec une prépondérance dans le milieu rural comparativement au milieu urbain.

Les incidences de pauvreté sont peu élevées chez les populations qui vivent dans des logements avec des toits dallés en ciment (2,6%) et en tôles/tuiles (36,9%) comparativement aux populations

qui vivent dans des logements avec des toits en paille où il est observé une incidence de pauvreté atteignant 63,8%.

**Tableau 3-24 : Principal matériau du toit et pauvreté.**

Principal matériau du toit	Rural			Urbain			Total		
	P0	Population	Part	P0	Population	Part	P0	Population	Part
Dalle en ciment	25,4%	39 319	0,3%	1,8%	1 171 855	7,5%	2,6%	1 211 174	4,1%
Tôles/Tuiles	53,1%	12 201 352	86,5%	23,0%	14 183 003	90,3%	36,9%	26 384 355	88,5%
Paille	63,5%	1 385 106	9,8%	65,2%	280 314	1,8%	63,8%	1 665 420	5,6%
Autres	64,7%	474 135	3,4%	45,6%	74 341	0,5%	62,1%	548 476	1,8%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.8.4. Promiscuité du logement

La promiscuité du logement présentée dans le tableau 3.25 ci-dessous montre que le tiers des individus (35,6) vit dans des ménages où le ratio nombre de personnes par pièces est d'une à deux personnes par pièce et dans les mêmes proportions (35,5%) pour les individus qui vivent dans des ménages où ce ratio est de deux à trois personnes par pièces.

Le croisement de la pauvreté avec le ratio nombre de personnes par pièces révèle que la pauvreté semble évoluer avec ce dernier, plus ce ratio est élevé, plus l'incidence de pauvreté l'est aussi. En effet, les individus issus des ménages, dont le ratio nombre de personnes par pièces est inférieur à deux personnes par pièces, ont une incidence de la pauvreté inférieure au niveau national tandis que les individus vivant dans des ménages où ce ratio est plus de deux personnes par pièces présentent une incidence de la pauvreté dépassant 40%. Cette situation est similaire tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

**Tableau 3-25 : Promiscuité du logement**

Nombre de personnes par pièce	Rural			Urbain			Total		
	P0	Population	Part	P0	Population	Part	P0	Population	Part
Moins d'une personne	19,2%	1 089 391	7,7%	3,9%	764 275	4,9%	12,9%	1 853 666	6,2%
D'une à deux personnes	48,2%	5 713 505	40,5%	14,3%	4 895 509	31,2%	32,5%	10 609 014	35,6%
De deux à trois personnes	61,3%	4 768 412	33,8%	25,1%	5 801 076	36,9%	41,5%	10 569 488	35,5%
De trois à quatre personnes	70,9%	1 834 349	13,0%	28,7%	2 820 094	18,0%	45,3%	4 654 443	15,6%
Plus de quatre personnes	70,6%	694 255	4,9%	34,9%	1 428 559	9,1%	46,6%	2 122 814	7,1%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

## 3.9. Assainissement et pauvreté

Cette section se propose de présenter la pauvreté selon le type de sanitaire utilisé et le mode de débarrasement des ordures ménagères.

### 3.9.1. Type de sanitaire et pauvreté

Les résultats présentés dans le tableau 3-26 ci-dessous révèlent que 31,4% de la population utilise les W.C (8,3% utilise le W.C extérieur et 23,1% le W.C intérieur) et 34,1% utilise les latrines (10,6% les latrines couvertes et 23,5% les latrines non couvertes). Ces derniers peuvent être classés comme utilisant les toilettes modernes. Par ailleurs, 16,7% de la population fait les selles dans la nature et 15,6% utilise les toilettes traditionnelles, notamment les fosses rudimentaires.

Les incidences de pauvreté sont plus élevées chez les populations dont les ménages utilisent les toilettes traditionnelles que chez celles dont les ménages utilisent les toilettes modernes. En effet, les incidences de pauvreté chez les populations qui utilisent les W.C intérieur, les W.C extérieurs,

les latrines couvertes et les latrines non couvertes se situent respectivement à 19,2% ; 6,9% ; 35,9% et 49,2% respectivement tandis que chez les populations qui utilisent les fosses rudimentaires et qui font les selles en pleine nature, les incidences de pauvreté atteignent 50,9% et 61,9% respectivement.

**Tableau 3-26 : Type de sanitaire et pauvreté.**

Type de sanitaire	Rural			Urbain			Ensemble		
	P0	Population	Part	P0	Population	Part	P0	Population	Part
W.C extérieur	33,5%	547 151	3,9%	15,1%	1 933 952	12,3%	19,2%	2 481 103	8,3%
W.C intérieur	25,6%	673 533	4,8%	4,9%	6 209 050	39,5%	6,9%	6 882 583	23,1%
Latrine couvert	49,3%	1 352 363	9,6%	25,9%	1 819 802	11,6%	35,9%	3 172 165	10,6%
Latrine non couvert	55,5%	3 891 335	27,6%	41,5%	3 113 811	19,8%	49,2%	7 005 146	23,5%
Fosse rudimentaire/trou ouvert	55,3%	2 844 408	20,2%	44,0%	1 819 315	11,6%	50,9%	4 663 723	15,6%
Dans la nature	62,5%	4 488 381	31,8%	56,1%	502 095	3,2%	61,9%	4 990 476	16,7%
Toilette publique/Autres	38,8%	302 741	2,1%	17,4%	311 488	2,0%	27,9%	614 229	2,1%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 3.9.2. Mode de débarrassement des ordures ménagères et pauvreté

Il ressort de l'observation du mode de débarrassement des ordures ménagères que le mode le plus utilisé par les ménages est le dépotoir sauvage puisque utilisé par 45,3% de la population, avec une prépondérance dans le milieu rural (69,6%). Il est suivi du dépotoir public (29,5%) et du service de ramassage (18,5%).

Les incidences de pauvreté sont moins élevées chez les populations dont les ménages utilisent le dépotoir public et le service de ramassage, soit 29,6% et 12,2% respectivement comparativement à celles dont les ménages utilisent le dépotoir sauvage où l'incidence de pauvreté atteint 51,1%. Cette tendance est la même dans le milieu urbain et dans le milieu rural.

**Tableau 3-27 : Mode de débarrassement des ordures ménagères et pauvreté.**

Mode de débarrassement des ordures ménagères	Rural			Urbain			Total		
	P0	Population	Part	P0	Population	Part	P0	Population	Part
Dépotoir public	51,7%	2 847 492	20,2%	19,0%	5 945 824	37,8%	29,6%	8 793 316	29,5%
Dépotoir sauvage	54,8%	9 807 404	69,6%	41,2%	3 690 498	23,5%	51,1%	13 497 902	45,3%
Ramassage	38,6%	266 997	1,9%	10,9%	5 235 022	33,3%	12,2%	5 502 019	18,5%
Brulées, enterrées et autres	61,2%	1 178 019	8,4%	32,7%	838 169	5,3%	49,4%	2 016 188	6,8%
<b>Total</b>	<b>54,4%</b>	<b>14 099 912</b>	<b>100,0%</b>	<b>22,2%</b>	<b>15 709 513</b>	<b>100,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0%</b>

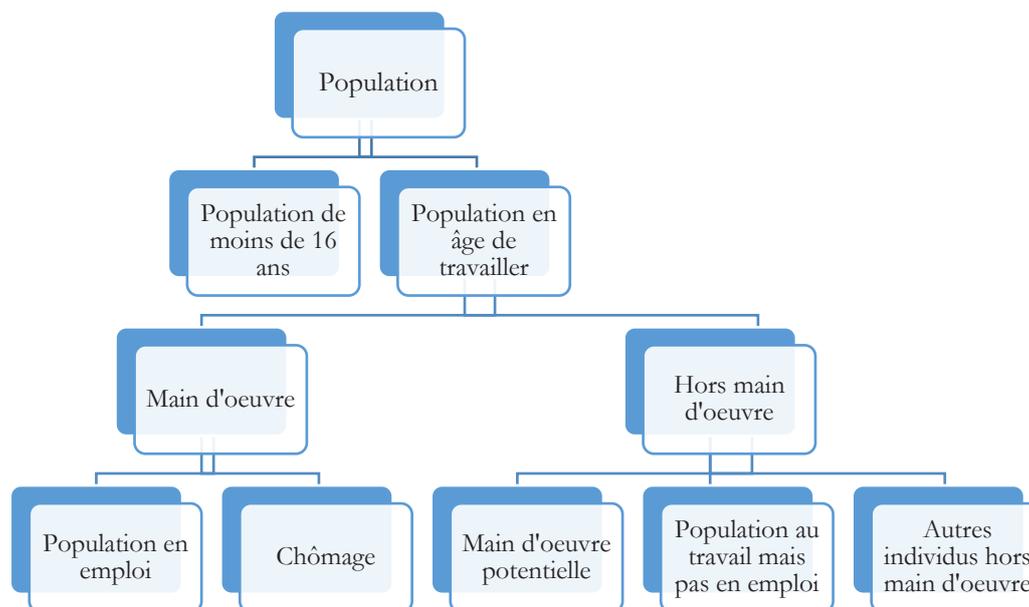
Source : INS, EHCVM 2021

# **CHAPITRE IV. EMPLOI ET PAUVRETE**

Ce chapitre portant sur la situation de l'emploi, rédigé à partir des données de l'EHCVM 2021, intègre les normes des statistiques du travail, adoptées lors de la 19<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur les Statistiques du Travail (CIST) tenue en octobre 2013 à Genève. L'application de ces nouvelles normes produit des indicateurs de référence pour les statistiques de l'emploi comparables avec ceux obtenus à partir des enquêtes sur l'emploi depuis 2016.

#### 4.1. Définition des concepts

Figure 4-1 : Structure du marché du travail selon les normes adoptées par la 19<sup>ème</sup> CIST



Source : BIT, 2013

Conformément aux nouvelles normes de la 19<sup>ème</sup> CIST, les définitions des concepts clés du marché du travail utilisées dans ce rapport sont les suivantes :

- **La population en âge de travailler (PAT)** : ensemble de personnes ayant atteint au moins l'âge minimum légal au travail qui est de 16 ans en Côte d'Ivoire. La population en âge de travailler se répartit entre la population dans la main d'oeuvre et la population hors main d'oeuvre.
- **La main-d'oeuvre** est, par définition, l'offre de travail du moment pour la production de biens et services en échange d'une rémunération ou d'un profit. La main d'oeuvre se répartit entre la population en emploi et la population au chômage.
- **La population en emploi** concerne toutes les personnes en âge de travailler qui, durant les 7 jours précédents l'enquête, étaient engagées dans toute activité visant à produire des biens ou à fournir des services en échange d'une rémunération ou d'un profit.
- **La population au chômage** se compose de toutes les personnes en âge de travailler qui, durant les 7 jours précédents l'enquête, n'étaient pas en emploi, avaient effectué des activités de recherche d'emploi, et étaient disponibles pour prendre un emploi dans les 15 jours suivants l'enquête si la possibilité d'occuper un poste de travail existait.
- **La population hors main-d'oeuvre** est composée de personnes en âge de travailler qui ne sont ni en emploi ni au chômage durant les 7 jours précédents l'enquête. Elle

comprend la main d'œuvre potentielle, les personnes au travail, mais pas en emploi (Exemple : les aides familiales) et les autres individus hors main d'œuvre.

- **La main d'œuvre potentielle** est l'ensemble des personnes aptes au travail, mais qui sont, à un moment donné, sans emploi et qui n'en cherchent pas, en raison soit du manque de possibilités, soit de leurs responsabilités familiales, soit d'une discrimination sociale quelconque, soit d'une incapacité physique temporaire.
- **L'emploi salarié** concerne les individus qui perçoivent un salaire ou une rétribution comme compensation du travail effectué.

## 4.2. Description de la population en âge de travailler

Cette section est subdivisée en deux (02) parties dont l'une porte sur les caractéristiques de la population en âge de travailler et l'autre concerne la composition de cette même population du point de vue de l'emploi.

### 4.2.1. Caractéristiques de la population en âge de travailler

La population en âge de travailler représente un peu plus de la moitié de la population résidente en Côte d'Ivoire (55,8%). Cette population est relativement jeune (49,6% ont un âge compris entre 16 ans et 34 ans) et dominée par les femmes (52,7%). En outre, cette population est faiblement instruite (66,8% ont au plus le niveau du primaire et seulement 4,3% ont atteint le niveau supérieur). Elle est plus importante en milieu urbain (56,6% dont 24,8% à Abidjan).

Par rapport à 2018, la part de la population en âge de travailler dans la population totale n'a pas évolué de façon significative, passant de 54,8% à 55,8% entre 2018 et 2021. Par rapport à 2018, cette part est en baisse sur la tranche d'âge de 16-34 ans, passant de 55,4% à 49,6% et en hausse sur les tranches d'âge de 35 ans et plus (44,6% à 50,5%).

Tableau 4-1 : Répartition par âge de la population en âge de travailler selon le sexe, le milieu et le niveau d'instruction

Caractéristiques	16-24	25-34	35-44	45-54	55-60	61 et plus	Total	Part de la population en âge de travailler	Part de la population totale
<i>Sexe</i>									
Masculin	26,7%	21,1%	22,3%	15,0%	6,0%	8,9%	7 865 360	47,3%	54,2%
Féminin	25,7%	25,4%	21,2%	13,1%	5,6%	9,0%	8 777 889	52,7%	57,3%
<i>Niveau d'instruction</i>									
Aucun	15,3%	22,7%	25,4%	15,8%	7,6%	13,1%	8 151 484	49,0%	56,1%
Primaire	21,5%	26,5%	23,3%	16,6%	5,3%	6,8%	2 962 000	17,8%	34,9%
Secondaire	48,2%	21,1%	14,4%	9,5%	3,2%	3,7%	4 805 873	28,9%	79,2%
Supérieur	21,8%	32,5%	21,8%	13,1%	5,0%	5,9%	723 557	4,3%	100,0%
<i>Milieu de résidence</i>									
Abidjan	28,2%	25,8%	21,5%	13,3%	5,0%	6,3%	4 120 434	24,8%	66,3%
Autres villes	31,2%	22,0%	20,1%	13,1%	5,3%	8,3%	5 292 819	31,8%	55,8%
Rural	21,3%	23,0%	23,0%	15,0%	6,7%	11,0%	7 229 996	43,4%	51,3%
<b>Total effectif</b>	<b>4 355 101</b>	<b>3 887 596</b>	<b>3 611 720</b>	<b>2 330 158</b>	<b>967 273</b>	<b>1 491 401</b>	<b>16 643 249</b>		
<b>Part de la population en âge de travailler</b>	<b>26,2%</b>	<b>23,4%</b>	<b>21,7%</b>	<b>14,0%</b>	<b>5,8%</b>	<b>9,0%</b>	<b>16 643 249</b>	<b>100,0%</b>	<b>55,8%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 4.2.2. Composantes de la population en âge de travailler

La population en âge de travailler se répartit entre la main d'œuvre (55,9%) et la population qui est hors main d'œuvre (44,1%). La population des hommes est plus représentée dans la main d'œuvre (70,8%), tandis que celle des femmes restent majoritaires dans la population hors main d'œuvre (57,4%).

Les populations plus jeunes (76,7% des 16-24 ans) et plus âgées (54,8% des 61 ans et plus), sont majoritairement hors main d'œuvre, contrairement aux populations des tranches d'âge intermédiaires (entre 25 et 61 ans) qui sont principalement des mains d'œuvre.

En considérant le niveau d'instruction, hormis le niveau secondaire, la main d'œuvre est majoritaire quel que soit le niveau d'instruction considéré. Peu importe le milieu de résidence considéré, au sein de la population en âge de travailler, la main d'œuvre reste majoritaire par rapport à la population hors main d'œuvre. Cependant, cette main d'œuvre est légèrement plus importante à Abidjan par rapport aux autres milieux de résidence (57% de la population en âge de travailler d'Abidjan).

Des changements sont observés au niveau de la répartition de la population en âge de travailler par rapport à la main d'œuvre et la population hors main d'œuvre. En effet, on observe une baisse en proportion de la main d'œuvre de 6 points de pourcentage entre 2018 et 2021, tandis qu'une augmentation dans la même proportion est observée au niveau de la population hors main d'œuvre.

**Tableau 4-2 : Composantes de la population en âge de travailler**

	Main d'œuvre		Hors main d'œuvre		Total	
	%	Effectif	%	Effectif	Effectif total	%
<b>Sexe</b>						
Masculin	70,8%	5 564 992	29,2%	2 300 368	7 865 360	47,3%
Féminin	42,6%	3 742 777	57,4%	5 035 111	8 777 889	52,7%
<b>Tranche d'âge</b>						
16-24	23,3%	1 016 681	76,7%	3 338 420	4 355 101	26,2%
25-34	62,3%	2 422 208	37,7%	1 465 388	3 887 596	23,4%
35-44	75,1%	2 713 406	24,9%	898 314	3 611 720	21,7%
45-54	77,9%	1 814 666	22,1%	515 491	2 330 158	14,0%
55-60	68,9%	666 855	31,1%	300 418	967 273	5,8%
61 et plus	45,2%	673 952	54,8%	817 448	1 491 401	9,0%
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun	58,1%	4 737 181	41,9%	3 414 303	8 151 484	49,0%
Primaire	65,4%	1 937 469	34,6%	1 024 531	2 962 000	17,8%
Secondaire	45,5%	2 187 050	54,5%	2 618 823	4 805 873	28,9%
Supérieur	61,6%	445 734	38,4%	277 823	723 557	4,3%
<b>Milieu de résidence</b>						
Abidjan	57,0%	2 349 636	43,0%	1 770 797	4 120 434	24,8%
Autres villes	55,0%	2 910 986	45,0%	2 381 833	5 292 819	31,8%
Rural	56,0%	4 047 147	44,0%	3 182 849	7 229 996	43,4%
<b>Total</b>	<b>55,9%</b>	<b>9 307 770</b>	<b>44,1%</b>	<b>7 335 479</b>	<b>16 643 249</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 4.3 Description de la population en emploi

Cette partie met en exergue les caractéristiques de la population en emploi selon l'âge, les formalités de l'emploi, l'emploi salarié, les secteurs d'activités ainsi que le revenu lié à l'emploi.

#### 4.3.1. Caractéristiques de la population en emploi selon l'âge

La population en emploi est estimée à plus de 9,1 millions de personnes, composée à 60% d'hommes et 40% de femmes. La part de la population en emploi est sensiblement la même quel que soit le milieu de résidence. Au regard du niveau d'instruction, les personnes ayant le niveau secondaire ont une part moins importante par rapport aux autres niveaux d'instructions (44,5% de la population en âge de travailler). La part de la population en emploi par rapport à la population en âge de travailler connaît une baisse entre 2018 et 2021, passant de 59,8% à 55,3% (soit une régression de près de 4,5 points).

Tableau 4-3 : Population en emploi par âge selon les caractéristiques des individus

	16-24	25-34	35-44	45-54	55-60	61 et plus	% population en emploi dans la PAT	Effectif en emploi	%
<b>Sexe</b>									
Masculin	56,4%	56,1%	61,0%	61,7%	63,4%	62,4%	70,0%	5 505 129	60%
Féminin	43,6%	43,9%	39,0%	38,3%	36,6%	29,9%	42,1%	3 694 401	40%
<b>Niveau d'instruction</b>									
Aucun	41,2%	42,7%	53,1%	52,5%	62,9%	44,6%	57,6%	4 695 869	51%
Primaire	23,3%	22,7%	19,9%	21,8%	17,2%	53,8%	64,9%	1 921 155	21%
Secondaire	32,5%	29,1%	21,5%	20,8%	15,3%	39,6%	44,5%	2 138 534	23%
Supérieur	3,1%	5,5%	5,4%	4,9%	4,5%	41,1%	61,3%	443 636	5%
<b>Milieu de résidence</b>									
Abidjan	27,5%	28,7%	26,3%	24,9%	18,3%	33,7%	56,3%	2 319 162	25%
Autres villes	34,8%	32,6%	30,6%	31,4%	30,3%	41,7%	54,7%	2 893 594	31%
Rural	37,7%	38,7%	43,1%	43,7%	51,4%	50,8%	55,1%	3 986 774	43%
<b>Total</b>	<b>22,2%</b>	<b>61,3%</b>	<b>74,8%</b>	<b>77,7%</b>	<b>68,9%</b>	<b>45,2%</b>	<b>55,3%</b>	<b>9 199 529</b>	<b>100%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 4.3.2. Formalité de l'emploi

Le concept de l'emploi informel a été adopté lors de la 17<sup>ème</sup> CIST de 2003. Ainsi, sont considérés ayant des emplois informels, les personnes dont l'emploi est, en pratique, non soumis à la législation nationale du travail, à la taxation de revenu, à la protection sociale ou n'ayant pas droit à certains avantages (le préavis de renvoi, l'indemnité de licenciement, les congés payés, les congés de maladies, etc.). Toutefois, dans le cadre de notre étude, prenant en compte les limites du questionnaire, la protection sociale, les congés payés et/ou les congés de maladies ont été mis en avant pour appréhender les personnes en emploi informel, aussi bien en emploi principal que secondaire.

Tableau 4-4 : Population en emploi selon le statut d'occupation

	Emploi informel		Emploi formel		%	Effectif
	Effectif	%	Effectif	%	%	Effectif
<b>Sexe</b>						
Masculin	4 943 478	89,8%	561 650	10,2%	100,0%	5 505 129
Féminin	3 483 708	94,3%	210 693	5,7%	100,0%	3 694 401
<b>Tranche d'âge</b>						
16-24	945 840	97,9%	20 302	2,1%	100,0%	966 142
25-34	2 208 782	92,7%	173 825	7,3%	100,0%	2 382 607
35-44	2 408 945	89,2%	291 135	10,8%	100,0%	2 700 080
45-54	1 595 527	88,1%	215 125	11,9%	100,0%	1 810 652
55-60	611 440	91,7%	55 153	8,3%	100,0%	666 593
61 et plus	656 652	97,5%	16 803	2,5%	100,0%	673 455
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun	4 616 932	98,3%	78 937	1,7%	100,0%	4 695 869
Primaire	1 880 494	97,9%	40 662	2,1%	100,0%	1 921 155
Secondaire	1 755 389	82,1%	383 145	17,9%	100,0%	2 138 534
Supérieur	174 037	39,2%	269 599	60,8%	100,0%	443 636
<b>Milieu de résidence</b>						
Abidjan	1 898 619	81,9%	420 543	18,1%	100,0%	2 319 162
Autres villes	2 651 495	91,6%	242 099	8,4%	100,0%	2 893 594
Rural	3 877 072	97,2%	109 702	2,8%	100,0%	3 986 774
<b>Total</b>	<b>8 427 186</b>	<b>91,6%</b>	<b>772 343</b>	<b>8,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>9 199 529</b>

Source : INS, EHCVM 2021

L'emploi en Côte d'Ivoire est fortement dominé par les emplois informels (91,6%). Cette tendance reste la même quel que soit l'âge, le sexe et le milieu de résidence. En revanche, selon le niveau d'instruction, les individus de niveau d'instruction supérieur obtiennent majoritairement des emplois formels (60,8%). Quant aux individus du secondaire en emploi, on note un emploi formel

sur six (17,9%). Les personnes en emploi sans niveau d'instruction ou avec un niveau primaire sont quasiment toujours dans un emploi informel. En effet, 98,3% des personnes sans niveau d'instruction en emploi sont dans un emploi informel. Cette proportion se situe à 97,9% pour les individus du niveau primaire.

Par ailleurs, même si la plupart des activités restent informelles, on note une légère progression des emplois formels de 1,2 points de pourcentage entre 2018 et 2021.

#### 4.3.3. Emploi salarié

Le pourcentage des personnes en emploi qui perçoivent un salaire ou une rétribution en Côte d'Ivoire est de 30,6%, soit environ une personne sur trois. La faiblesse de ce taux s'explique en grande partie par le nombre important d'activités indépendantes dans le pays telles que les professions agricoles.

Cette proportion est variable en fonction de l'âge, du sexe, du niveau d'instruction et du milieu de résidence. Elle est plus élevée chez les hommes (36,6%) que chez les femmes (21,7%), plus élevée chez les plus instruits (83,2% pour le supérieur) que chez les moins instruits (20,1% aucun niveau), plus élevée chez les moins âgés que les plus âgés et, plus élevée en milieu urbain (51,4% à Abidjan et 33,4% dans les autres zones urbaines) que dans les zones rurales (16,7%).

En considérant le caractère formel de l'emploi, on rencontre un salarié sur quatre (près de 24% en 2021 et 2018) dans les emplois informels. Par contre, le taux des emplois salariés connaît une évolution notable au niveau des emplois formels et passe de 87,7% à 100% entre 2018 et 2021.

Tableau 4-5 : Taux d'emploi salarié selon la formalité de l'emploi

	Emploi formel		Emploi informel		Total	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
<b>Sexe</b>						
Masculin	100,0%	563 123	29,5%	1 482 744	36,6%	2 045 867
Féminin	100,0%	211 461	17,0%	600 461	21,7%	811 922
<b>Tranche d'âge</b>						
16-24	100,0%	20 302	47,6%	449 809	48,7%	470 111
25-34	100,0%	173 825	31,7%	700 272	36,7%	874 097
35-44	100,0%	291 135	21,3%	513 860	29,8%	804 995
45-54	100,0%	215 125	15,9%	254 391	25,9%	469 516
55-60	100,0%	55 153	10,1%	61 842	17,6%	116 995
61 et plus	100,0%	16 803	7,5%	49 107	9,8%	65 910
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun	100,0%	79 911	18,8%	877 729	20,1%	957 640
Primaire	100,0%	41 928	22,5%	434 232	24,2%	476 161
Secondaire	100,0%	383 145	38,0%	671 877	49,0%	1 055 022
Supérieur	100,0%	269 599	57,1%	99 367	83,2%	368 966
<b>Milieu de résidence</b>						
Abidjan	100,0%	421 311	40,7%	777 868	51,4%	1 199 178
Autres villes	100,0%	242 735	27,4%	737 877	33,4%	980 612
Rural	100,0%	110 538	14,4%	567 461	16,7%	677 999
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>774 584</b>	<b>24,4%</b>	<b>2 083 205</b>	<b>30,6%</b>	<b>2 857 789</b>

Source : INS, EHCVM 2021

#### 4.3.4. Secteur d'activité et informalité des emplois

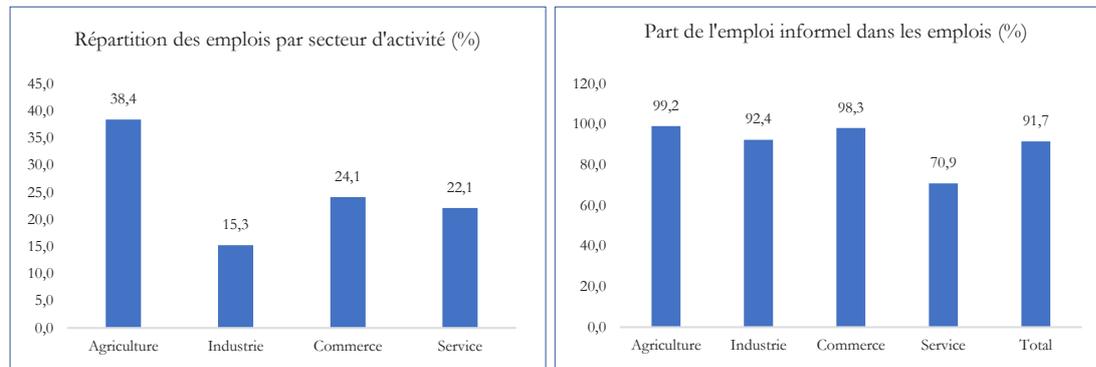
Le secteur de l'agriculture demeure le principal pourvoyeur d'emploi (38,4%) en 2021. En seconde position, l'on note le secteur du commerce (24,1%), suivi des services (22,1%), et l'industrie (15,3%).

Relativement à l'informalité des emplois, on observe une prédominance du secteur informel au détriment du secteur formel. Ce constat reste le même quel que soit le secteur d'activité. Dans le secteur agricole et celui du commerce, la quasi-totalité des emplois est informelle (respectivement

99,2% et 98,3%). Comparativement aux autres secteurs, les services ont le plus bas taux d'informalité (70,9%).

Par rapport à 2018, on note quelques évolutions de la structure des emplois en Côte d'Ivoire. De fait, les secteurs de l'industrie et du commerce sont en croissance du point de vue des emplois, avec notamment une progression de 1,5 point pour l'industrie et 4,4 points pour les commerces. Par ailleurs, la part des emplois informels est en baisse au niveau de l'industrie et des services, avec des régressions respectives de 4,2 points et 5,8 points.

**Graphique 4-1 : Répartition (%) des emplois selon le secteur d'activité et selon l'informalité**



Source : INS, EHCVM 2021

#### **4.3.5. Revenu de l'emploi**

Le revenu médian mensuel tiré par les individus dans l'emploi principal est de 88 000 FCFA. Ce montant est supérieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti en 2021 (SMIG) qui était de 60 000 FCFA avant de passer à 75 000 FCFA en janvier 2023. Ce revenu présente une disparité selon le secteur d'activité, selon que l'emploi est formel ou informel, et aussi en fonction de la catégorie socioprofessionnelle (CSP) des individus.

**Tableau 4-6 : Revenu médian mensuel de l'emploi principal par secteur d'activités selon les caractéristiques des individus**

	Agriculture	Industrie	Commerce	Service	Total	Effectif
<b>Sexe</b>						
Masculin	60 000	90 000	75 000	130 111	100 000	1 842 659
Féminin	44 876	52 792	50 474	85 000	62 698	756 757
<b>Tranche d'âge</b>						
16-24	50 000	65 000	50 000	60 000	60 000	434 458
25-34	55 000	76 000	69 464	100 000	80 000	803 249
35-44	60 000	140 000	80 000	144 734	120 000	726 167
45-54	65 707	100 000	80 000	181 667	130 000	420 269
55-60	60 000	100 000	93 333	225 000	150 000	103 206
61 et plus	70 000	180 000	60 000	147 172	105 129	58 313
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun	50 000	70 000	60 000	75 000	62 698	839 394
Primaire	52 859	80 000	62 320	72 470	70 000	429 454
Secondaire	70 000	90 000	71 500	150 000	100 000	981 020
Supérieur	200 000	250 000	116 247	283 333	270 000	349 547
<b>Milieu de résidence</b>						
Autre urbain	64 644	80 000	62 139	100 000	80 000	884 809
Rural	50 269	65 667	52 000	100 000	60 000	562 140
Abidjan	90 000	95 333	80 000	130 000	111 091	1 152 466
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>						
Cadre supérieur	166 667	693 208	350 000	500 000	500 000	87 354
Cadre moyen/agent de maîtrise	200 000	300 000	300 000	297 051	297 130	324 547
Ouvrier ou employé qualifié	100 000	148 538	110 000	140 000	130 000	620 853
Ouvrier ou employé non qualifié	65 000	75 000	65 167	80 000	72 000	915 804
Manœuvre, aide-ménagère	45 000	53 657	46 766	43 319	45 000	393 841
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	55 902	65 000	60 000	62 271	60 000	257 017
<b>Formalité de l'emploi</b>						
Emploi informel	52 478	75 000	63 000	80 000	70 000	1 886 412
Emploi formel	147 000	180 000	150 000	250 000	225 000	713 003
<b>Total</b>	<b>54 446</b>	<b>85 000</b>	<b>65 167</b>	<b>120 000</b>	<b>88 000</b>	<b>2 599 415</b>
<b>Effectif</b>	<b>370 100</b>	<b>541 399</b>	<b>353 367</b>	<b>1 334 549</b>	<b>2 599 415</b>	<b>2 599 415</b>

Source : INS, EHCVM 2021

Du point de vue du secteur d'activité, les services enregistrent le revenu mensuel médian le plus élevé (120 000 FCFA), suivis du secteur industriel avec un revenu médian estimé à 85 000 FCFA. En revanche, le secteur de l'agriculture est celui qui est le moins rémunérateur avec un revenu médian de 54 446 FCFA.

Le revenu médian des hommes (100 000 FCFA) est plus élevé que celui des femmes (62 698 FCFA) et ce, quelle que soit la branche d'activité. Il est à noter aussi que le revenu augmente avec le niveau d'instruction et la catégorie socio-professionnelle (en excluant les stagiaires). Le revenu varie aussi en fonction du milieu de résidence, l'âge, et selon que l'emploi est formel ou informel.

Les personnes ayant atteint le niveau d'instruction supérieur ont un revenu médian 3,7 fois supérieur à celui des personnes sans niveau d'instruction. Les emplois formels sont nettement mieux payés (225 000 FCFA) que les emplois informels (70 000 FCFA).

Le revenu médian est en progression dans tous les secteurs d'activités entre 2018 et 2021. Ce revenu passe de 35 000 FCFA à 54 446 FCFA pour l'agriculture, de 75 000 FCFA à 85 000 FCFA pour l'industrie, de 60 000 FCFA à 65 167 FCFA pour les commerces et de 80 000 FCFA à 120 000 FCFA pour les services.

#### 4.4 Pluriactivité

Le taux de pluriactivité désigne la part des personnes en emploi ayant au moins une activité secondaire. Il permet d'apprécier la part des personnes qui, en plus de leur activité principale entreprennent au moins une autre activité.

Le taux de pluriactivité est estimé à 12,7% en 2021 (contre 12,5% en 2018), selon l'EHCVM. Il est plus élevé chez les hommes (14,1% contre 10,6% chez les femmes), chez les personnes avec un niveau d'instruction moins élevé (allant de 13,9% chez les personnes sans instruction à 6,2% chez les personnes de niveau supérieur), dans le groupe d'âge des 35 à 44 ans (15,1%) et dans le milieu rural (18,6%). De façon plus spécifique, Abidjan a un taux de pluriactivité plus bas (4,4%) que les autres villes urbaines du pays (11,3%). Suivant l'informalité de l'emploi, ce taux est plus élevé pour les emplois informels (13,1% contre 8% pour les personnes en emplois formels).

Tableau 4-7 : Taux de pluriactivité

	Emploi informel		Emploi formel		Total	
	Taux de pluriactivité	Effectif	Taux de pluriactivité	Effectif	Taux de pluriactivité	Effectif
<b>Sexe</b>						
Masculin	14,8%	729 939	8,3%	46 833	14,1%	776 772
Féminin	10,8%	377 741	7,0%	14 747	10,6%	392 488
<b>Tranche d'âge</b>						
16-24	7,1%	67 465	19,9%	4 045	7,4%	71 510
25-34	12,8%	283 658	5,6%	9 743	12,3%	293 400
35-44	16,1%	388 005	6,8%	19 812	15,1%	407 818
45-54	14,5%	230 843	9,6%	20 613	13,9%	251 457
55-60	12,1%	73 692	10,1%	5 570	11,9%	79 262
61 et plus	9,7%	64 016	10,7%	1 797	9,8%	65 813
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun	13,7%	634 466	20,2%	15 957	13,9%	650 423
Primaire	13,7%	256 937	18,7%	7 603	13,8%	264 540
Secondaire	11,5%	201 714	6,5%	25 017	10,6%	226 730
Supérieur	8,4%	14 563	4,8%	13 004	6,2%	27 567
<b>Milieu de résidence</b>						
Abidjan	4,2%	78 911	5,6%	23 377	4,4%	102 287
Autres villes	11,6%	308 455	7,6%	18 394	11,3%	326 849
Rural	18,6%	720 313	18,1%	19 810	18,6%	740 123
<b>Total</b>	<b>13,1%</b>	<b>1 107 679</b>	<b>8,0%</b>	<b>61 580</b>	<b>12,7%</b>	<b>1 169 260</b>

Source : INS, EHCVM 2021

#### 4.5 Description de la population au chômage

Le taux de chômage est un indicateur entre l'offre et la demande d'emploi dans l'économie. En Côte d'Ivoire, le taux de chômage calculé selon la définition présentée dans la section 4.1. Selon l'EHCVM 2021 est de 3,1% (contre 3,4% en 2018), et concerne environ 296 059 individus, pour une main d'œuvre de 9,6 Millions. La durée moyenne dans le chômage est de 12 mois, équivalent à une année.

**Tableau 4-8 : Taux de chômage selon les caractéristiques des individus**

	16-24	25-34	35-44	45-54	55-60	61 et plus	Taux (%)	Effectif
<b>Sexe</b>								
Masculin	8,9%	3,9%	1,0%	0,6%	0,8%	0,8%	2,5%	140 986
Féminin	10,4%	5,7%	2,5%	1,8%	0,0%	0,1%	4,1%	155 073
<b>Niveau d'instruction</b>								
Aucun	5,1%	2,3%	1,0%	0,4%	0,3%	0,5%	1,5%	70 533
Primaire	3,9%	2,0%	1,2%	1,6%	0,0%	0,9%	1,8%	347 458
Secondaire	15,4%	8,1%	3,5%	2,4%	2,2%	0,5%	6,6%	151 430
Supérieur	32,5%	14,1%	0,5%	0,4%	0,0%	0,0%	7,6%	36 637
<b>Milieu de résidence</b>								
Abidjan	15,3%	9,0%	3,1%	2,5%	2,6%	2,5%	6,3%	156 308
Autres villes	9,8%	4,9%	1,9%	1,2%	0,1%	0,7%	3,4%	102 649
Rural	4,5%	1,1%	0,3%	0,3%	0,0%	0,1%	0,9%	37 102
<b>Total</b>	<b>9,5%</b>	<b>4,7%</b>	<b>1,6%</b>	<b>1,1%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,6%</b>	<b>3,1%</b>	<b>296 059</b>

Source : INS, EHCVM 2021

D'abord, il ressort de l'analyse que le chômage touche moins les hommes que les femmes avec respectivement un taux de chômage de 2,5% contre 4,1%. De plus, ce sont les jeunes en âge de travailler, entre 16 et 24 ans qui ont plus de difficulté à trouver un emploi (10%). À l'inverse les personnes d'âge compris entre 25 et 35 ans ont plus d'aisance à se trouver un emploi (avec un taux de chômage de 4,7%).

Ensuite, le taux de chômage augmente avec le niveau d'instruction, passant de 1,5% pour les personnes sans niveau d'instruction à 1,9% pour le primaire, 7% pour ceux du secondaire et 8,2% pour ceux du supérieur.

Enfin, le chômage est un phénomène qui affecte plus le milieu urbain (4,9%) que le milieu rural (0,9%). Ce phénomène s'amplifie encore plus pour les grandes villes telles qu'Abidjan (6,7%) où le taux de chômage reste le plus élevé quelle que soit la tranche d'âge considérée.

## 4.6 Emploi et pauvreté

### 4.6.1. Revenu de l'emploi et pauvreté

Les non pauvres ont un revenu, environ, 1,7 fois plus élevé que celui des pauvres, soit un revenu mensuel médian de 100 000 FCFA contre 60 000 FCFA.

**Tableau 4-9 : Revenu médian mensuel de l'emploi principal et statut de pauvreté des individus**

	Non pauvre	Pauvre	Total	Effectif	%
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>					
Cadre supérieur	500 000	460 000	500 000	87 354	3,4%
Cadre moyen/agent de maîtrise	297 504	277 192	297 130	324 547	12,5%
Ouvrier ou employé qualifié	139 000	100 000	130 000	620 853	23,9%
Ouvrier ou employé non qualifié	75 000	65 000	72 000	915 804	35,2%
Manceuvre, aide-ménagère	46 098	42 752	45 000	393 841	15,1%
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	65 000	50 000	60 000	257 017	10,0%
<b>Formalité de l'emploi</b>					
Emploi informel	71 000	59 152	70 000	1 886 412	72,6%
Emploi formel	240 000	124 757	225 000	713 003	27,4%
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>60 000</b>	<b>88 000</b>	<b>2 599 415</b>	<b>100,0%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

Suivant la formalité de l'emploi, les disparités les plus importantes au niveau du revenu sont observées dans les emplois formels où les non-pauvres ont un revenu médian de 240 000 FCFA alors que celui des pauvres est de 127 757 FCFA (soit 1,9 fois plus que celui des pauvres). Relativement au secteur informel, l'écart est moins marqué : les non pauvres gagnent 1,2 fois plus que les pauvres.

En tenant compte de la dimension temporelle, le revenu annuel médian des travailleurs connaît une amélioration entre 2018 et 2021. Il passe globalement de 840 000 FCFA à 1 056 000 FCFA annuel, avec une évolution importante de revenu chez les pauvres de 50% par rapport à 2018.

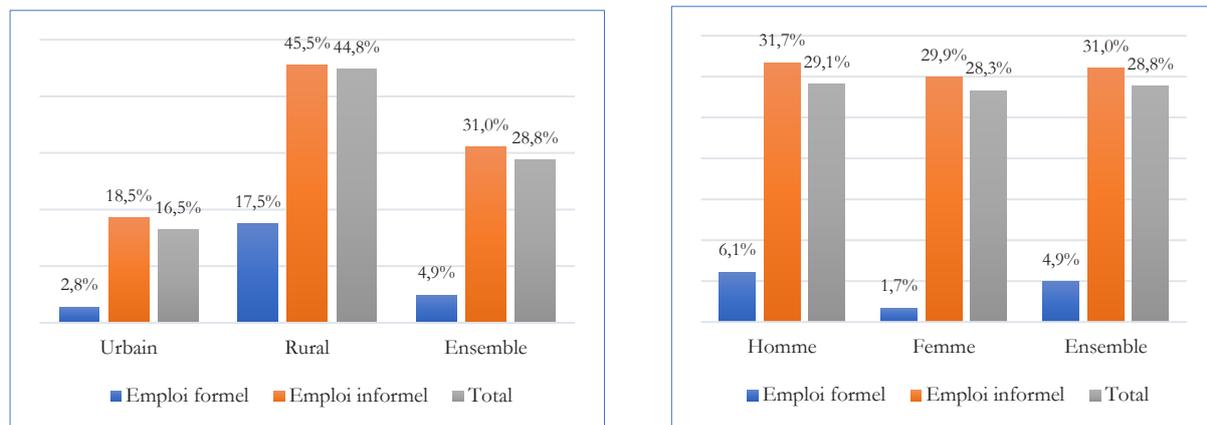
#### 4.6.2. Formalité de l'emploi et pauvreté

Selon l'EHCVM 2021, 28,8% des personnes en emploi sont pauvres. Désagrégé selon la formalité de l'emploi, ce taux est de 31% pour le secteur informel et 4,9% pour le secteur formel (graphique 4.2).

Le taux de pauvreté des personnes en emploi formel est plus bas en milieu urbain qu'en milieu rural (2,8% contre 17,5%). Au niveau de l'emploi informel, les individus vivant en milieu rural sont largement plus pauvres que les citadins (45,5% contre 18,5%).

La dimension genre révèle que lorsque l'emploi est formel, le taux de pauvreté des hommes est plus élevé (6,1%) comparé à celui des femmes (1,7%). En considérant l'emploi informel, la pauvreté est sensiblement égale et se situe autour de 30% (graphique 4.2).

*Graphique 4-2 : Pauvreté de la population en emploi formel comparée à celle en emploi informel, selon le sexe et le milieu de résidence*



Source : INS, EHCVM 2021

#### 4.6.3. Emploi salarié, non salarié et pauvreté

Le tableau ci-dessous examine la situation des personnes en emploi salarié ou non, vis-à-vis de la pauvreté. L'analyse suivant les emplois salariés montre que la population non-pauvre est nettement plus élevée (82,7%) que celle qui est pauvre (17,3%). Lorsque la même analyse est faite suivant les emplois non-salariés, l'on observe également une plus grande proportion de non pauvres (66,1%).

Quelle que soit la caractéristique retenue (sexe, âge, éducation et milieu), la proportion des non pauvres restent toujours plus élevée par rapport aux pauvres tant chez les salariés que chez les non-salariés.

Cependant, on se rend compte que le taux de pauvreté est relativement plus bas chez les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur que ceux-ci occupent un emploi salarié ou non (seulement 2% pour les salariés et 3,4% pour les non-salariés). En outre, les proportions de personnes pauvres les plus élevées sont observées en milieu rural (38,1% pour les emplois salariés et 45,2% pour les emplois non-salariés).

**Tableau 4-10 : Emploi salarié, non salarié et pauvreté**

Caractéristiques	Salarié						Non salarié					
	Non pauvre		Pauvre		Total		Non pauvre		Pauvre		Total	
Sexe	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Homme	83,2	1 702 214	16,8	343 653	100	2 045 867	63,7	2 259 531	36,3	1 285 907	100	3 545 438
Femme	81,3	659 909	18,7	152 013	100	811 922	69,0	2 017 872	31,0	904 808	100	2 922 680
<b>Age</b>												
16-24	77,8	365 892	22,2	104 218	100	470 110	71,1	352 495	28,9	143 536	100	496 031
25-34	85,3	745 970	14,7	128 126	100	874 096	70,5	1 063 837	29,5	444 673	100	1 508 510
35-44	84,5	708 511	15,5	152 650	100	861 161	63,7	1 238 634	36,3	726 663	100	1 965 297
45-54	83,9	393 996	16,1	75 521	100	469 517	65,0	871 304	35,0	469 832	100	1 341 136
55-60	82,0	95 981	18,0	21 014	100	116 995	65,0	357 413	35,0	192 185	100	549 598
61 et plus	78,6	51 773	21,4	14 137	100	65 910	64,8	393 720	35,2	213 826	100	607 546
<b>Niveau d'instruction</b>												
Aucun	71,8	687 273	28,2	270 367	100	957 640	59,6	2 268 255	40,4	1 535 448	100	3 803 703
Primaire	75,3	358 336	24,7	117 825	100	476 161	70,5	1 052 403	29,5	440 510	100	1 492 913
Secondaire	90,5	954 886	9,5	100 136	100	1 055 022	80,7	884 637	19,3	212 195	100	1 096 832
Supérieur	98,0	361 628	2,0	7 338	100	368 966	96,6	72 108	3,4	2 562	100	74 670
<b>Milieu</b>												
Abidjan	95,7	1 148 114	4,3	51 065	100	1 199 179	94,0	1 063 527	6,0	68 450	100	1 131 977
Autres villes	83,0	813 615	17,0	166 997	100	980 612	72,9	1 425 091	27,1	530 733	100	1 955 824
<b>Ensemble urbain</b>	90,0	1 961 729	10,0	218 062	100	2 179 791	80,6	2 488 618	19,4	599 183	100	3 087 801
Rural	61,9	400 394	38,1	277 604	100	677 998	54,8	1 788 785	45,2	1 591 532	100	3 380 317
<b>Total</b>	<b>82,7</b>	<b>2 362 123</b>	<b>17,3</b>	<b>495 666</b>	<b>100</b>	<b>2 857 789</b>	<b>66,1</b>	<b>4 277 403</b>	<b>33,9</b>	<b>2 190 715</b>	<b>100</b>	<b>6 468 118</b>

Source : INS, EHCVM 2021

#### 4.6.4. Pluriactivité et pauvreté

Deux personnes sur trois exerçant une pluriactivité sont non pauvres. De plus, en prenant en compte le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le constat reste le même.

Du point de vue du niveau d'instruction, les plus faibles taux de pauvreté sont observés chez les personnes exerçant plus d'une activité et ayant atteint le niveau d'étude supérieur (seulement 3,2%). Relativement au milieu de résidence, Abidjan enregistre une plus faible proportion de la population en pluriactivité pauvre par rapport aux autres milieux (1,2% contre 25,8% pour les autres villes et, 42% pour le milieu rural).

**Tableau 4-11 : Pluriactivité et pauvreté (plus d'une activité)**

Caractéristiques	Non pauvre		Pauvre		Total	
Sexe	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Homme	65,7	535 313	34,3	280 040	100	815 353
Femme	65,8	339 065	34,2	176 175	100	515 240
<b>Age</b>						
16-24	66,0	66 371	34,0	34 261	100	100 632
25-34	67,8	230 774	32,2	109 498	100	340 272
35-44	64,3	290 840	35,7	161 980	100	452 820
45-54	66,9	184 494	33,1	97 354	100	281 848
55-60	60,8	50 663	39,2	32 603	100	83 266
61 et plus	71,4	51 236	28,6	20 519	100	71 755
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun	58,6	440 158	41,4	310 799	100	750 957
Primaire	68,0	205 096	32,0	96 391	100	301 487
Secondaire	80,8	202 440	19,2	48 142	100	250 582
Supérieur	96,8	26 684	3,2	883	100	27 567
<b>Milieu</b>						
Abidjan	98,8	109 927	1,2	1 388	100	111 315
Autres villes	74,2	262 029	25,8	91 177	100	353 206
<b>Ensemble urbain</b>	80,1	371 956	19,9	92 565	100	464 521
Rural	58,0	502 422	42,0	363 650	100	866 072
<b>Total</b>	<b>65,7</b>	<b>874 378</b>	<b>34,3</b>	<b>456 215</b>	<b>100</b>	<b>1 330 593</b>

Source : INS, EHCVM 2021

**CHAPITRE V.  
CORRÉLATS OU  
DÉTERMINANTS DE  
LA PAUVRETÉ  
MONÉTAIRE**

Plusieurs variables susceptibles d'influencer le statut de pauvreté monétaire d'un ménage ont été repérées grâce aux analyses descriptives effectuées dans les chapitres 3 et 4. Toutefois, l'analyse des déterminants de la pauvreté monétaire nécessite une approche méthodologique pour identifier et comprendre les facteurs qui contribuent à ce phénomène complexe. Le présent chapitre se focalise sur la détermination des variables qui ont un impact significatif sur la pauvreté monétaire à travers une régression logistique.

## 5.1. Approche méthodologique

La compréhension des causes de la pauvreté monétaire est importante en vue de mettre en œuvre des politiques efficaces visant à atténuer ce problème social. Il s'agit dans cette section d'explorer les travaux antérieurs sur les déterminants de la pauvreté en vue de retenir une démarche qui conviendrait, permettant d'identifier les facteurs influençant la pauvreté.

### 5.1.1. Revue de littérature

Cette revue de littérature vise à explorer les études antérieures qui ont analysé le lien entre la pauvreté monétaire et les caractéristiques sociodémographiques ainsi que les liens entre la pauvreté monétaire et les caractéristiques économiques.

#### 5.1.1.1. Pauvreté monétaire et caractéristiques sociodémographiques

La relation entre la pauvreté monétaire et les caractéristiques sociodémographiques a largement été étudiée dans la littérature. Les caractéristiques sociodémographiques font référence à un ensemble de traits ou de données qui décrivent des aspects liés à l'âge, le sexe, l'ethnie, la nationalité, la situation matrimoniale, la composition familiale, etc.

Dans un premier temps, il ressort de la littérature que la taille des ménages influence la situation de pauvreté de ceux-ci. En effet, Daniel F et Rachel N (2016) et Widyanti et al. (2010) ont mis en exergue que plus le nombre de membres du ménage est élevé, plus la probabilité qu'un ménage soit pauvre est élevée.

Par ailleurs, en ce qui concerne le sexe du chef de ménage, Attanasso (2004) a montré, en utilisant les données issues de l'enquête sur les conditions de vie en milieu rural et de l'enquête légère auprès des ménages en milieu urbain de 1999 au Bénin, qu'il n'y a pas de tendance de féminisation de la pauvreté.

Enfin, selon Garza-Rodriguez (2002), dans son étude sur les déterminants de la pauvreté au Mexique, plusieurs variables seraient associées de manière positive à la probabilité de vivre dans la pauvreté, notamment la taille du ménage, le statut de résidence en zone rurale, l'exercice d'une profession agricole et le travail domestique. À l'inverse, des corrélations négatives ont été observées entre la probabilité de vivre dans la pauvreté et le niveau d'éducation du chef de ménage, son âge ainsi que l'exercice d'un emploi de type professionnel ou de niveau intermédiaire.

#### 5.1.1.2. Pauvreté monétaire et caractéristiques socioéconomiques

Des travaux menés par Psacharopoulos & Patrinos (2018), ont souligné la corrélation entre le niveau d'éducation et la réduction de la pauvreté, démontrant comment l'éducation peut influencer les opportunités économiques et les revenus. Ainsi, l'éducation est considérée comme l'un des leviers importants pour améliorer les opportunités économiques et les revenus.

En outre, Abuka et al. (2007) et Geda et al. (2001) ont mis en relief les variables relatives à la santé, la participation à des activités agricoles en tant que potentiels déterminants de la pauvreté. Dans la même veine, Farah et al. (2015) identifient le ratio de dépendance et la possession de terres comme susceptible d'influencer la situation de pauvreté des individus. De plus, selon Herrera (2001), dans son étude sur le Pérou, l'accès aux services sociaux peut expliquer le statut de pauvreté.

Pour terminer, l'édition 2022 du rapport de développement de la Banque Mondiale souligne la nécessité d'intégrer les chocs conjoncturels tels que la pandémie de la Covid-19 dans l'analyse des déterminants de la pauvreté.

### 5.1.1.3. *Modèle utilisé*

La littérature propose diverses approches pour modéliser les facteurs qui contribuent à la pauvreté. D'un côté, il y a l'approche inaugurée par Bardhan (1984) qui estime la fonction de pauvreté, tandis que de l'autre côté, on retrouve l'approche de régression des dépenses ou des revenus du ménage en fonction de ses caractéristiques. Cependant, il n'y a pas de consensus clair parmi les modélisateurs quant à la méthode à privilégier (Appelton, 2001). Plus récemment, certains chercheurs se sont penchés sur la méthode de décomposition développée par Oaxaca et Blinder en 1973. Cette méthode a été généralisée pour étudier les inégalités et les disparités de pauvreté qui existent entre différents groupes d'intérêt (Bourguignon et al., 2002 ; Yun, 2004 ; Yun et al., 2006).

Pour analyser les déterminants de la pauvreté, l'approche plus directe consiste à régresser directement sur l'indicateur de pauvreté les caractéristiques des ménages. En effet, la méthode utilisée pour le calcul de l'indicateur de la pauvreté ne dissocie pas l'individu de son ménage. L'individu sera considéré comme pauvre lorsque les dépenses de consommation de son ménage seront inférieures au seuil de pauvreté. Aussi, régresser l'indicateur de pauvreté sur les caractéristiques individuelles entraînerait le risque de réaliser une régression fallacieuse.

Ainsi, un modèle logit binaire a été privilégié en utilisant comme variables explicatives les caractéristiques économiques et sociodémographiques mises en exergue par la revue de littérature et les analyses descriptives. Ce modèle utilise la fonction logistique pour modéliser la relation entre les variables explicatives et la probabilité que le ménage soit pauvre. Il s'exprime sous la forme logistique, où la probabilité  $p$  d'un résultat positif est liée à une combinaison linéaire des variables explicatives par l'équation logistique. La variable dépendante, notée  $y$ , sera égale à 1 si le ménage est pauvre, et à 0 sinon. D'où la spécification suivante du modèle :

$$P(y = 1|x) = \frac{1}{1 + e^{-x\beta}}$$

où  $x$  désigne l'ensemble des variables explicatives contenues dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5-1 : Liste des variables

Variables	Modalités
Milieu de résidence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abidjan (réf)</li> <li>- Autres urbain</li> <li>- Rural</li> </ul>
Typologie du ménage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ménage unipersonnel (réf)</li> <li>- Couple polygamique</li> <li>- Couple monogamique sans enfants</li> <li>- Couple monogamique avec enfants</li> <li>- Ménage monoparental nucléaire</li> <li>- Ménage monoparental élargi</li> <li>- Ménage de famille élargie polygamique</li> <li>- Ménage de famille élargie monogamique</li> <li>- Autres familles élargie</li> </ul>
Type de logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Villa (réf)</li> <li>- Appartement dans un immeuble</li> <li>- Bande par société immobilière</li> <li>- Bande par particulier</li> <li>- Concession / Cour commune</li> <li>- Autre Maison moderne</li> <li>- Case, banco, Baraque et autres</li> </ul>
Statut d'occupation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propriétaire avec titre ou acte de propriété (réf)</li> <li>- Propriétaire sans titre ou acte de propriété</li> <li>- Copropriétaire</li> <li>- Locataire</li> <li>- Logé gratuitement par l'employeur</li> <li>- Logé gratuitement par parents, amis ou autres</li> </ul>
Âge du chef de ménage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Âge du ménage</li> <li>- Âge du ménage au carré</li> </ul>
Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chômeur ou inactif (réf)</li> <li>- Manœuvre ou aide-ménagère</li> <li>- Stagiaire ou travailleur familiale</li> <li>- Ouvrier ou employé non qualifié</li> <li>- Travailleur pour compte propre</li> <li>- Ouvrier ou employé qualifié</li> <li>- Cadre supérieur/moyen</li> <li>- Patron /employeur</li> </ul>
Connexion électricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non, ménage non connecté (Réf)</li> <li>- Oui, ménage connecté chez le voisin</li> <li>- Oui, ménage connecté au réseau</li> </ul>
Niveau d'instruction du chef de ménage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun (réf)</li> <li>- Primaire</li> <li>- Secondaire</li> <li>- Supérieur</li> </ul>
Ratio de dépendance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun actif (réf)</li> <li>- Aucun inactif</li> <li>- Moins d'inactifs que d'actifs</li> <li>- Autant d'inactifs que d'actifs</li> <li>- Plus d'inactifs que d'actifs</li> </ul>
Taille du ménage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille du ménage</li> </ul>

Variables	Modalités
Milieu de résidence	- Abidjan (réf) - Autres urbain - Rural
	- Taille du ménage au carré
Zone agroécologique	- Centre (réf) - Centre-ouest - Nord - Sud-est - Sud-ouest - Abidjan
Formalité de l'emploi du CM	- Formel (réf) - Informel - Travailleur Familier - Chômeur ou inactif
Possession d'une maison ou d'un immeuble	- Non (Réf) - Oui
Possession d'un terrain non bâti	- Non (Réf) - Oui
Sexe du chef du ménage	- Homme (réf) - Femme
Covid1 : Être malade de coronavirus	- Non (Réf) - Oui
Covid2 : Temps de travail réduit	- Non (Réf) - Oui
Covid3 : Recul de transferts de parents vivant à l'étranger du fait du coronavirus	- Non (Réf) - Oui
Covid4 : Recul de transferts de parents vivant dans le pays du fait du coronavirus	- Non (Réf) - Oui
Covid5 : Mévente de produits de l'agriculture du fait du coronavirus	- Non (Réf) - Oui
Covid6 : Renoncer à une visite à des parents ou a mis dans le pays du fait du coronavirus,	- Non (Réf) - Oui
Covid7 : Renoncer à une visite à des parents ou a mis hors du pays du fait du coronavirus	- Non (Réf) - Oui
Covid8 : Renoncer à un voyage d'affaires dans le pays du fait du coronavirus	- Non (Réf) - Oui
Covid9 : Renoncer à un voyage d'affaires hors du pays du fait du coronavirus	- Non (Réf) - Oui
Choc101 : Ayant subi une maladie grave	- Non (Réf) - Oui
Choc102 : Décès d'un membre du ménage	- Non (Réf) - Oui
Choc103 : Divorce, séparation	- Non (Réf) - Oui
Choc104 : Sécheresse/Pluies irrégulières	- Non (Réf) - Oui
Choc105 : Inondations	- Non (Réf) - Oui
Choc106 : Incendies	- Non (Réf) - Oui
Choc107 : Taux élevé de maladies des cultures	- Non (Réf) - Oui
Choc108 : Taux élevé de maladies des animaux	- Non (Réf)

Variables	Modalités
Milieu de résidence	- Abidjan (réf) - Autres urbain - Rural
	- Oui
Choc109 : Baisse importante des prix des produits agricoles	- Non (Réf) - Oui
Choc110 : Prix élevés des intrants agricoles	- Non (Réf) - Oui
Choc111 : Prix élevés des produits alimentaires	- Non (Réf) - Oui
Choc112 : Fin de transferts réguliers provenant d'autres ménages	- Non (Réf) - Oui
Choc113 : Perte importante du revenu non agricole du ménage (autre que du fait d'un accident ou d'une maladie)	- Non (Réf) - Oui
Choc114 : Faillite d'une entreprise non agricole du ménage	- Non (Réf) - Oui
Choc115 : Perte importante de revenus salariaux (autre que du fait d'un accident ou d'une maladie)	- Non (Réf) - Oui
Choc116 : Perte d'emploi salarié d'un membre	- Non (Réf) - Oui
Choc117 : Vol d'argent de biens de récolte ou de bétail	- Non (Réf) - Oui
Choc118 : Conflit Agriculteur/Éleveur	- Non (Réf) - Oui
Choc119 : Conflit armé / Violence / Insécurité	- Non (Réf) - Oui
Choc120 : Attaques acridiennes ou autres ravageurs de récolte	- Non (Réf) - Oui
Choc121 : Glissement de terrain	- Non (Réf) - Oui

Source : INS, EHCVM 2021

## 5.2. Analyses des résultats de la régression

### 5.2.1. Résultats de la régression

Les résultats de la régression, ainsi que les odd ratios, sont exposés dans le tableau suivant. Seuls les résultats avec une valeur de la p-value inférieure à 5% sont considérés comme significatifs.

Tableau 5-2 : résultats de la régression

Variable	Modalités	Reg coef	odds ratio
Milieu de résidence	<b>Abidjan</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Autres urbain	1.217*** (0.171)	3.378*** (0.577)
	Rural	1.796*** (0.176)	6.027*** (1.060)
Type de logement	<b>Case, banco, Baraque et autres</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Villa	-1.420*** (0.141)	0.242*** (0.0341)
	Appartement dans immeuble	-2.491*** (0.665)	0.0828*** (0.0551)
	Bande par société immobilière	-0.647** (0.300)	0.524** (0.157)
	Bande par particulier	-0.525*** (0.110)	0.591*** (0.0649)
	Concession / Cour commune	-0.507*** (0.0869)	0.602*** (0.0523)

Variable	Modalités	Reg coef	odds ratio
	Autre Maison moderne	-0.556*** (0.107)	0.574*** (0.0614)
Typologie ménage	<b>Ménage unipersonnel</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Couple polygamique	0.573*** (0.177)	1.774*** (0.314)
	Couple monogamique sans enfants	0.425** (0.206)	1.530** (0.316)
	Couple monogamique avec enfants	0.644*** (0.138)	1.904*** (0.262)
	Ménage monoparental nucléaire	0.471*** (0.132)	1.602*** (0.212)
	Ménage monoparental élargie	0.400* (0.207)	1.492* (0.309)
	Ménage de famille élargie polygamique	0.362** (0.148)	1.436** (0.212)
Statu d'occupation	<b>Propriétaire avec titre ou acte de propriété</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Propriétaire sans titre ou acte de propriété	0.181*** (0.0654)	1.198*** (0.0784)
Connection eau courante	<b>Non</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Oui	-0.628*** (0.0821)	0.534*** (0.0438)
Connection électricité	<b>Oui, ménage connecté au réseau</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Oui, ménage connecté chez le voisin	0.392*** (0.0923)	1.480*** (0.137)
	Non, ménage non connecté	0.491*** (0.0738)	1.634*** (0.121)
Niveau d'instruction CM	<b>Aucun</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Secondaire	-0.385*** (0.0815)	0.681*** (0.0555)
	Supérieur	-0.901*** (0.277)	0.406*** (0.112)
Sexe du CM	<b>Masculin</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Féminin	0.681*** (0.141)	1.975*** (0.279)
Ratio de dépendance	<b>Pas d'actif</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Aucun inactif	-1.387*** (0.228)	0.250*** (0.0570)
	Moins d'inactifs que d'actifs	-0.877*** (0.206)	0.416*** (0.0858)
	Autant d'inactifs que d'actifs	-0.753*** (0.203)	0.471*** (0.0954)
	Plus d'inactifs que d'actifs	-0.425** (0.196)	0.654** (0.128)
Taille	<b>Taille</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Taille2	-0.0290*** (0.00286)	0.971*** (0.00278)
Possession bâtiment	<b>Non</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Oui	-0.295*** (0.0689)	0.745*** (0.0513)
Possession terrain	<b>Non</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Oui	-0.660*** (0.0940)	0.517*** (0.0486)
Possession voiture	<b>Non</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Oui	-3.781*** (0.664)	0.0228*** (0.0151)
Formalité de l'emploi	<b>Formel</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Informel	0.247** (0.110)	1.280** (0.140)
Covid2 : Temps de travail réduit	<b>Non</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Oui	-0.336*** (0.104)	0.715*** (0.0745)
Covid8 : Renoncer à un voyage d'affaires dans le pays du fait du coronavirus	<b>Non</b>	<b>Réf</b>	<b>Réf</b>
	Oui	-0.468**	0.626**

Variable	Modalités	Reg coef	odds ratio
Choc101 : Ayant subi une maladie grave	Non	(0.201)	(0.126)
	Oui	Réf	Réf
Choc102 : Décès d'un membre du ménage	Non	-0.222**	0.801**
	Oui	(0.0873)	(0.0699)
Choc108 : Taux élevé de maladies des animaux	Non	-0.186*	0.830*
	Oui	(0.0958)	(0.0795)
Choc109 : Baisse importante des prix des produits agricoles	Non	-0.437***	0.646***
	Oui	(0.168)	(0.109)
Choc111 : Prix élevés des produits alimentaires	Non	-0.208*	0.812*
	Oui	(0.111)	(0.0904)
Choc115 : Perte importante de revenus salariaux (autre que du fait d'un accident ou d'une maladie)	Non	-0.243***	0.784***
	Oui	(0.0732)	(0.0574)
Choc117 : Vol d'argent de biens de récolte ou de bétail	Non	0.778**	2.177**
	Oui	(0.350)	(0.763)
Choc120 : Attaques acridiennes ou autres ravageurs de récolte	Non	-0.378***	0.685***
	Oui	(0.122)	(0.0837)
Constant	Constant	0.824***	2.279***
		(0.284)	(0.646)
Observations	Observations	-4.838***	0.00792***
	Pseudo R-squared	(0.323)	(0.00256)
	Log Likelihood	12,759	12,759
		-2.478e+06	

Robust standard errors in parentheses  
 \*\*\* p<0.01, \*\* p<0.05, \* p<0.1

Source : INS, EHCVM 2021

Après les résultats de la régression logistique, nous présenterons les conclusions tirées de notre analyse statistique dans la section suivante en le scindant en deux groupes, le premier sur les variables sociodémographiques et le second sur les variables socioéconomiques.

## 5.2.2. Analyse des résultats

### 5.2.2.1. Caractéristiques sociodémographiques

L'analyse des résultats du modèle montre que la plupart des caractéristiques sociodémographiques exercent une influence significative sur la situation de pauvreté monétaire. Ces caractéristiques sont : le milieu de résidence, le sexe du chef de ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, la taille du ménage et la typologie du ménage.

***Milieu de résidence***

En ce qui concerne le milieu de résidence, comparativement à un ménage résident à Abidjan, un ménage du milieu rural a 6 fois plus de risque d'être pauvre et celui du milieu urbain en dehors d'Abidjan présente 3,3 fois plus de risque d'être pauvre.

***Sexe du Chef de Ménage***

Contrairement aux intuitions de Nusrat Farah en 2015 et Attanasso en 2004, en Côte d'Ivoire, un ménage dirigé par une femme a une probabilité d'être pauvre près de 2 fois plus importante qu'un ménage dirigé par un homme.

***Niveau d'instruction du chef de ménage***

Les résultats de la littérature se confirment par rapport à l'influence du niveau d'instruction sur la situation de pauvreté. En effet, plus le niveau d'instruction du chef de ménage augmente moins le ménage a de risque d'être pauvre soit respectivement 1,5 fois moins de chance pour un chef de ménage de niveau secondaire et 2,5 fois moins de chance pour un chef de ménage de niveau supérieur en comparaison avec un chef de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction.

***Taille du ménage***

Si la taille d'un ménage augmente d'un individu, alors ce ménage a plus de 2,2 fois plus de risque de se retrouver dans une situation de pauvreté ; mais à partir d'un seuil estimé à 11 individus (Voir chapitre 3), la tendance s'inverse et la taille du ménage diminue la probabilité d'être pauvre.

***Typologie du ménage***

Au niveau de la typologie du ménage, comparativement aux ménages unipersonnels, les autres types de ménage présentent environ 1,5 fois plus de risque d'être pauvres.

***5.2.2.2. Caractéristiques socioéconomiques***

Les caractéristiques socioéconomiques influençant le statut de pauvreté sont : le ratio de dépendance, la possession d'actifs (Bâtiments et terrains), la connexion à l'eau courante, la connexion à l'électricité, les chocs et la Covid19.

***Ratio de dépendance***

Comparativement aux ménages dont aucun membre n'est économiquement actif, il ressort que plus le nombre de personnes économiquement actives est élevé, moins le ménage présente de risque d'être pauvre. En effet, les risques relatifs sont respectivement 4 fois moins pour les ménages n'ayant aucun membre inactif, 2,4 fois moins de risque pour les ménages dans lesquels il y'a moins d'inactifs que d'actifs, 2,1 fois moins de risque pour les ménages dans lesquels il y'a autant d'inactifs que d'actifs et 1,5 fois moins pour les ménages dans lesquels il y'a plus d'inactifs que d'actifs.

***Possession d'actifs (Bâtiments et terrains)***

Un ménage qui possède un bâtiment a 1,3 fois moins de risque de se retrouver dans une situation de pauvreté comparativement à un ménage qui n'en possède pas. Dans la même veine, un ménage qui possède un terrain non bâti a environ 2 fois moins de risque d'être pauvre par rapport à un ménage qui n'en a pas.

### ***Connexion en eau et en électricité***

Les ménages ayant accès à l'électricité par le biais d'une connexion chez le voisin et les ménages n'ayant pas accès à l'électricité présentent respectivement 1,5 et 1,6 fois plus de risque d'être en situation de pauvreté que les ménages ayant accès et étant connectés directement au réseau.

### ***Influence des chocs***

Les chocs qui augmentent la probabilité d'un ménage d'être pauvre sont :

- Ayant subi une maladie grave, soit 1,2 fois plus de risque ;
- Décès d'un membre du ménage, soit 1,2 fois plus de risque ;
- Taux élevé de maladies des animaux, soit 1,6 fois plus de risque ;
- Baisse importante des prix des produits agricoles, soit 1,2 fois plus de risque ;
- Prix élevés des produits alimentaires, soit 1,2 fois plus de risque ;
- Vol d'argent de biens de récolte ou de bétail, soit 1,5 fois plus de risque.

### ***Effet Covid-19***

La pandémie de Covid-19 a impacté négativement la situation de pauvreté des ménages à travers 2 principaux effets. Les résultats du modèle montrent que les ménages dans lesquels au moins un membre a eu un temps de travail réduit du fait de cette pandémie présentent 1,4 fois plus de risque de se retrouver dans une situation de pauvreté. Le second effet concerne les ménages dont au moins un membre a renoncé à un voyage d'affaires dans le pays du fait du coronavirus et ces ménages ont près de 1,6 fois plus de risque d'être pauvre.

**CHAPITRE VI.  
CONSOMMATION DES  
MÉNAGES ET  
ANALYSE DES  
INÉGALITÉS**

La consommation est un agrégat macroéconomique de mesure du bien-être des ménages. Elle inclut tous les biens et services acquis par les ménages pour la satisfaction de leurs besoins, indépendamment de leur mode d'acquisition (achat ou don)<sup>7</sup>. Ce chapitre est articulé autour de trois (03) axes, à savoir la structure de consommation des ménages, la pauvreté et la structure de consommation des ménages et, les inégalités de niveau de vie.

### 6.1. Structure de la consommation des ménages

La structure de la consommation des ménages sera analysée selon une classification issue de la classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) qui est une nomenclature internationale permettant de décomposer la consommation des ménages par unités de besoin.

De cette classification, treize (13) fonctions de consommation peuvent être distinguées :

1. **Alimentation** : comprenant le repas pris dans le ménage et hors du ménage, y compris les boissons non alcoolisées et l'achat d'eau auprès de revendeurs ;
2. **Boissons alcoolisées et tabac** : comprenant les boissons alcoolisées prises dans le ménage et hors du ménage (bière et vins traditionnels, bières industrielles, vins modernes, whisky et autres liqueurs) ainsi que les cigarettes/tabac ;
3. **Habillement et chaussures** : achat de vêtements et sous-vêtements, achat de chaussures, achat de tissus, frais de confection de vêtements, frais de blanchiment de vêtement, frais d'entretien ou de réparation de chaussures ;
4. **Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles** : achat de combustibles de cuisson et d'éclairage (bois, charbon, pétrole lampant, carburant pour groupe électrogène à usage domestique, etc.), frais d'entretien ou de réparation du logement, frais abonnement eau/électricité, factures d'eau et d'électricité, loyer, loyer imputé, etc.
5. **Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison** : valeur d'usage des équipements de maison, entretien et réparation des équipements de maison et meubles, salaire du personnel de maison, etc.
6. **Santé** : frais de consultation, achat de médicaments, bilan de santé, examens médicaux, vaccination, circoncision, etc.
7. **Transport** : frais de transport, frais de location de véhicules, achat de pièces détachés des moyens de locomotion, achat de carburant des moyens de locomotion, frais d'envoi fax, frais de timbres postaux ou d'expédition de mandants ou autres, etc.
8. **Communications** : valeur d'usage du matériel de communication (appareil TV, téléphones, tablette, ordinateur, etc.), facture internet, facture téléphone fixe, rechargement téléphone mobile, facture abonnement câble, journaux, etc.
9. **Loisirs et culture** : valeur d'usage des matériels de loisir (appareil photo, guitare, piano, etc.), livres non scolaire, bandes dessinés, revues ou magazines, droits d'entrée au cinéma ou à une manifestation sportive, etc.
10. **Éducation** : frais d'inscription, frais de scolarité, achat de livres/cahiers, frais de transport, frais de cantine, achat ou frais de confection d'uniforme, cotisations, etc.
11. **Hôtellerie** : frais d'hébergement (hôtel, motel, auberge, résidence, etc.)
12. **Assurance et services financiers** : frais d'assurance voiture/moto, frais d'assurance maison, etc.

<sup>7</sup> INSEE, 2019

**13. Soins personnels, protection sociale et autres biens et services : frais de coiffure, frais de manucure/pédicure, savon/détergents, savon de toilette, shampoing, dentifrice, papier toilette, lait corporel, produits de maquillage, etc.**

Le tableau en annexe (*voir annexe 3*) présente la structure de consommation des ménages selon les fonctions de consommation et le milieu de résidence.

En 2021, la consommation alimentaire représente près de la moitié de la consommation annuelle totale par tête en Côte d'Ivoire (47,8%). Par ailleurs, le poids de cette consommation est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (54,6% contre 44,2%). La valeur monétaire de la consommation alimentaire annuelle moyenne par tête des ménages est estimée à 259 843 FCFA en 2021. Les ménages vivant en milieu urbain ont une consommation alimentaire annuelle moyenne par tête plus importante que celle des ménages ruraux (296 512 FCFA contre 218 988 FCFA).

La consommation annuelle en logement et commodités de logement (loyer, loyer imputé, eau, électricité, gaz et combustible) occupe la seconde place dans les postes de consommation des ménages avec une part relative de 14,5%, pour une consommation annuelle moyenne par tête de 78 897 FCFA. Selon les milieux de résidence, la part de la consommation en logement et commodités de logement est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural (16,6% contre 10,6%). La consommation annuelle moyenne par tête est aussi beaucoup plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural, soit une consommation respective de 111 457 FCFA et 42 620 FCFA.

À ces deux principaux postes s'ajoutent par ordre décroissant la communication (8,3%), le transport (7,9%) et l'habillement (6,0%).

La structure de la consommation par région est relativement la même (*voir annexe 1*). Cependant, le District Autonome d'Abidjan est la région qui présente une part de la consommation alimentaire la plus faible, soit 40,1% tandis que la région du KABADOUYOU est celle qui présente la part la plus élevée, soit 58,6%. Par contre, en matière de logement et commodités de logement, le District Autonome d'Abidjan est la région qui présente la part de consommation la plus élevée, soit 19,1% tandis que la région du GBÔKLE est celle qui présente la part la plus faible, soit 7,7%. Aussi, en matière d'éducation, le District Autonome d'Abidjan présente la part de consommation la plus élevée, soit 4,5%.

En comparant le niveau de consommation des ménages de 2021 par rapport à celui observé en 2018, le tableau en annexe (*voir annexe 3*) révèle que le niveau de consommation moyenne par tête a augmenté de 6%, passant de 512 810 FCFA en 2018 à 543 604 FCFA en 2021. Ce niveau d'augmentation est observé aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

La structure de consommation des ménages entre 2018 et 2021 est restée quasiment similaire pour la plupart des postes. Cependant, le niveau de consommation pour le poste « loisirs et cultures » et pour le poste « boissons alcoolisées et tabac » s'est amélioré passant d'une consommation annuelle moyenne par tête de 5 508 FCFA en 2018 à 46 629 FCFA en 2021 et de 18 753 FCFA en 2018 à 27 377 FCFA en 2021 respectivement.

## **6.2. Pauvreté et consommation des ménages**

La structure générale de la consommation des ménages pauvres et non pauvres fait observer que cette dernière est relativement la même, mais avec des niveaux différents de consommation en valeur. En effet, la structure de consommation des ménages pauvres et non pauvres est dominée par la consommation alimentaire qui représente près de la moitié des consommations totales. Les ménages pauvres comparativement aux non pauvres ont une part de consommation alimentaire

relativement plus élevée (54,28% contre 46,34%)<sup>8</sup>. Inversement, les ménages non pauvres consacrent plus de moyens à l'alimentation que les ménages pauvres, soit une consommation alimentaire moyenne par tête de 328 834 FCFA pour les non pauvres contre 144 721 FCFA pour les pauvres. Les consommations en logement et autres commodités de maison représentent le second poste de dépenses chez ces deux couches sociales, suivies de loin par les dépenses en communication, en transport et en habillement.

**Tableau 6-1 : Structure de consommation des ménages par statut de pauvreté en 2021 (%)**

Poste	Non pauvre		Pauvre		Ensemble	
	Consommation moyenne par tête	Part (%)	Consommation moyenne par tête	Part (%)	Consommation moyenne par tête	Part (%)
Alimentation	328 834	46,34%	144 721	54,28%	259 843	47,80%
Boissons alcoolisées et tabac	34 006	1,71%	11 369	1,05%	27 377	1,59%
Habillement et chaussures	41 230	5,77%	18 752	6,94%	32 845	5,99%
Logement, eau, gaz, électricité	106 026	14,94%	33 628	12,61%	78 897	14,51%
Ameublement, équipement ménager	24 329	3,42%	5 551	2,04%	17 367	3,16%
Santé	25 471	3,01%	12 447	3,48%	20 938	3,09%
Transport	67 141	8,25%	22 902	6,17%	52 518	7,87%
Communications	61 131	8,57%	19 217	7,08%	45 551	8,29%
Loisirs et culture	51 234	1,08%	8 193	0,09%	46 629	0,90%
Éducation	32 533	3,30%	10 028	2,80%	23 921	3,21%
Hôtellerie	4 566	0,01%	1 266	0,00%	4 398	0,01%
Assurance et services financiers	10 916	0,16%	6 238	0,13%	9 756	0,15%
Soins personnels et autres biens	24 508	3,44%	8 913	3,32%	18 679	3,42%
<b>Ensemble</b>	<b>709 599</b>	<b>100,00%</b>	<b>266 614</b>	<b>100,00%</b>	<b>543 604</b>	<b>100,00%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 6.3. Inégalités de niveau de vie

L'analyse des inégalités met en exergue les différences de niveau de vie et s'appuie sur la comparaison de la consommation annuelle par tête entre les différentes couches de la population.

#### 6.3.1. Consommation annuelle par décile

L'appréciation de la consommation annuelle par décile<sup>9</sup> met en évidence une légère réduction du niveau des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres. En effet, les 10% les plus riches consomment environ 8 fois plus que les 10% les plus pauvres en 2021, comparativement à la situation de 2018 où ce ratio était de 9. De même, les 20% les plus riches consomment environ 5,2 fois plus que les 20% les plus pauvres en 2021, comparativement à la situation de 2018 où ce ratio était environ de 5,7.

**Tableau 6-2 : Répartition de la moyenne de la consommation annuelle par tête et part dans la consommation annuelle totale par décile.**

Décile	Moyenne de la consommation annuelle par tête		Part de la consommation annuelle totale	
	2021	2018	2021	2018
1	181 037	159 400	4,71%	4,66%
2	251 819	226 017	6,21%	6,11%
3	305 073	274 315	6,83%	7,18%
4	356 258	322 023	7,93%	7,82%
5	408 619	376 354	8,62%	9,29%
6	469 073	438 384	9,78%	9,41%
7	544 040	510 658	10,26%	10,89%
8	650 540	612 752	12,51%	11,90%
9	827 592	791 986	14,25%	13,45%
10	1 442 740	1 416 917	18,89%	19,29%
<b>Ensemble</b>	<b>543 604</b>	<b>512 810</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Source : INS, EHCVM 2021

<sup>8</sup> Voir annexe 2 (test de proportion)

<sup>9</sup> En ordonnant sur une échelle croissante les individus d'une population selon leur niveau de consommation, leur revenu, leur salaire ou autre, les déciles représentent les valeurs qui partagent cette population en dix (10) parties d'effectif égal. Chacun des dix groupes ainsi formés est également qualifié de décile et ces déciles sont ordonnés selon la variable d'intérêt. Ainsi, en termes de distribution des revenus, le premier décile représente les 10% de la population ayant les revenus les plus bas et le dernier décile (10<sup>ème</sup>) représente les 10% de la population ayant les revenus les plus élevés.

### 6.3.2. Inégalités régionales

Le tableau 6.3 ci-dessous présente les inégalités de consommation entre les régions du pays. En 2021, seuls les districts autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro présentent un poids démographique inférieur à leur part dans la consommation annuelle nationale, soit 21,5% contre 34,9% pour le district d'Abidjan et 1,4% contre 1,5% pour le district de Yamoussoukro. En revanche, il ressort que le poids démographique des régions du Sud-Comoé et du Béré sont relativement similaires à leurs parts dans la consommation annuelle nationale, soit 2,7% et 1,7% respectivement. Les autres régions quant à elles, présentent des poids démographiques relativement supérieurs à leurs parts dans la consommation annuelle nationale.

Tableau 6-3 : Inégalités de consommation entre les régions.

Région	2021				2018			
	Poids démographique	Moyenne de la consommation annuelle par tête	Part dans la consommation annuelle totale	Indice de Gini	Poids démographique	Moyenne de la consommation annuelle par tête	Part dans la consommation annuelle totale	Indice de Gini
AGNEBY-TIASSA	2,95%	403 952	2,07%	0,270	2,70%	395 825	2,00%	0,321
AUTONOME D'ABIDJAN	21,51%	877 313	34,88%	0,311	21,90%	796 867	34,70%	0,326
BAFING	0,89%	394 652	0,68%	0,349	0,80%	341 619	0,60%	0,309
BAGOUE	1,76%	357 526	1,28%	0,244	1,80%	419 713	1,60%	0,278
BELIER	1,41%	539 336	1,27%	0,283	1,50%	425 331	1,50%	0,279
BERE	1,67%	393 605	1,63%	0,200	1,70%	374 998	1,60%	0,270
BOUNKANI	1,45%	332 111	0,82%	0,280	1,20%	444 440	1,10%	0,303
CAVALLY	2,41%	429 364	1,78%	0,275	1,90%	346 759	1,10%	0,316
FOLON	0,50%	329 253	0,37%	0,274	0,40%	441 692	0,40%	0,290
GBEKE	4,60%	560 888	4,10%	0,274	4,30%	522 975	4,30%	0,313
GBÔKLE	1,57%	430 901	1,39%	0,257	1,60%	469 368	1,30%	0,263
GÔH	3,35%	429 692	2,76%	0,284	4,00%	479 772	3,30%	0,325
GONTOUGO	3,12%	460 926	2,21%	0,309	2,80%	516 501	2,50%	0,293
GRANDS-PONTS	1,53%	459 673	1,34%	0,320	1,50%	471 279	1,50%	0,298
GUEMON	3,17%	470 708	2,71%	0,277	4,20%	420 292	3,20%	0,304
HAMBOL	2,08%	510 194	1,80%	0,283	1,90%	375 937	1,40%	0,281
HAUT-SASSANDRA	5,92%	457 668	5,21%	0,285	5,90%	426 022	4,80%	0,330
IFFOU	1,29%	459 436	0,94%	0,289	1,50%	387 954	1,00%	0,273
INDENIE-DJUABLIN	2,44%	451 255	2,12%	0,294	2,50%	447 782	2,10%	0,317
KABADOUGOU	0,99%	401 133	0,87%	0,278	0,80%	370 928	0,70%	0,338
LA ME	2,47%	456 070	2,07%	0,270	2,10%	382 751	1,80%	0,278
LÔH-DJIBOUA	3,75%	438 271	3,06%	0,284	3,20%	465 173	3,10%	0,329
MARAHOUÉ	3,34%	420 162	2,65%	0,279	3,80%	472 667	3,30%	0,339
MORONOU	1,50%	514 823	1,24%	0,246	1,60%	417 443	1,40%	0,252
NAWA	3,97%	459 057	3,40%	0,257	4,30%	420 938	3,40%	0,280
N'ZI	0,87%	425 448	0,66%	0,312	1,10%	356 109	1,00%	0,298
PORO	3,54%	426 466	2,94%	0,278	3,60%	421 887	3,10%	0,321
SAN-PEDRO	3,61%	482 859	3,07%	0,303	3,40%	436 403	2,50%	0,313
SUD-COMOE	2,67%	541 557	2,69%	0,282	2,60%	552 834	2,50%	0,317
TCHOLOGO	2,05%	380 332	1,58%	0,281	2,30%	363 964	2,00%	0,321
TONKPI	4,72%	418 223	3,66%	0,293	4,30%	350 328	2,70%	0,351
WORODOUGOU	1,46%	402 423	1,21%	0,225	1,10%	363 218	0,90%	0,274
YAMOOUSSOUKRO	1,44%	590 371	1,53%	0,277	1,60%	534 184	1,70%	0,307
<b>Milieu de résidence</b>								
Rural	47,30%	401 159	34,81%	0,272	49,30%	384 155	36,20%	0,293
Urbain	52,70%	671 454	65,19%	0,326	50,70%	637 793	63,80%	0,347
Ensemble	100,00%	543 604	100,00%	0,334	100,00%	512 810	100,00%	0,351

Source : INS, EHCVM 2021

De plus, seuls les Districts d'Abidjan et de Yamoussoukro, et la région du Gbêkê présentent des moyennes de la consommation annuelle par tête supérieures à la valeur nationale, avec respectivement 877 313 FCFA, 590 371 FCFA et 560 888 FCFA. Ces régions sont celles ayant les plus faibles incidences de pauvreté (*voir tableau 3.2*). Les régions du Folon, Boukani, et Bagoué constituent, en revanche, les régions qui présentent des moyennes de consommation annuelle par tête les plus faibles, avec respectivement 329 253 FCFA, 332 111 FCFA et 357 526 FCFA. Ces dernières régions sont également celles qui présentent des incidences de pauvreté les plus élevées (*voir tableau 3.2*).

L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité dans une population donnée. Dans une société totalement égalitaire, c'est-à-dire où tous les individus ont exactement le même niveau de consommation, l'indice de Gini prend la valeur 0. Inversement, dans une société entièrement inégalitaire, autrement dit un seul individu a toutes les ressources et tous les autres n'ont rien, l'indice de Gini prend la valeur 1. En général, l'indice de Gini prend une valeur entre ces deux extrêmes.

L'indice de Gini a reculé en Côte d'Ivoire en passant de 0,351 en 2018 à 0,334 en 2021. Selon les milieux de résidence, l'indice de Gini a baissé aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, passant de 0,347 en 2018 à 0,326 en 2021 pour le milieu urbain et de 0,293 en 2018 à 0,272 en 2021 pour le milieu rural.

Le niveau des inégalités au sein des différentes régions a connu une baisse pour la plupart des régions en 2021 par rapport à la situation en 2018. En effet, seulement 7 régions sur 33 ont connu une hausse des inégalités. Il s'agit des régions du Bafing, du N'zi, de l'Iffou, des Grands-ponts, du Gontougo, du Hambol et du Bélier. Les quatre régions les plus inégalitaires en 2021 sont le Bafing (0,349), les Grands-Ponts (0,320), le N'zi (0,312) et le District Autonome d'Abidjan (0,311) ; et les quatre régions les moins inégalitaires sont le Moronou(0,246), la Bagoué(0,244), le Worodougou(0,225) et le Béré(0,200).

## **CHAPITRE VII.**

# **SECURITE ALIMENTAIRE**

Ce chapitre porte sur la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère d'une part, et sur la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère dans la population d'autre part. Il met en exergue les caractéristiques socio-démographiques et économiques des populations en situation d'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), une personne est en situation d'insécurité alimentaire lorsque cette dernière n'a pas un accès régulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs nécessaires à une croissance et un développement normal ainsi qu'à une vie active et saine.<sup>10</sup> Quant à la prévalence de l'insécurité alimentaire, elle se définit comme une estimation du pourcentage de la population en situation d'insécurité alimentaire.

Cinq méthodes sont couramment utilisées pour apprécier la sécurité alimentaire : (i) la méthode de la FAO pour estimer les calories disponibles par habitant au niveau national ; (ii) les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ; (iii) l'apport alimentaire individuel ; (iv) l'anthropométrie et (v) les échelles de mesure de l'insécurité alimentaire fondées sur l'expérience (FIES).

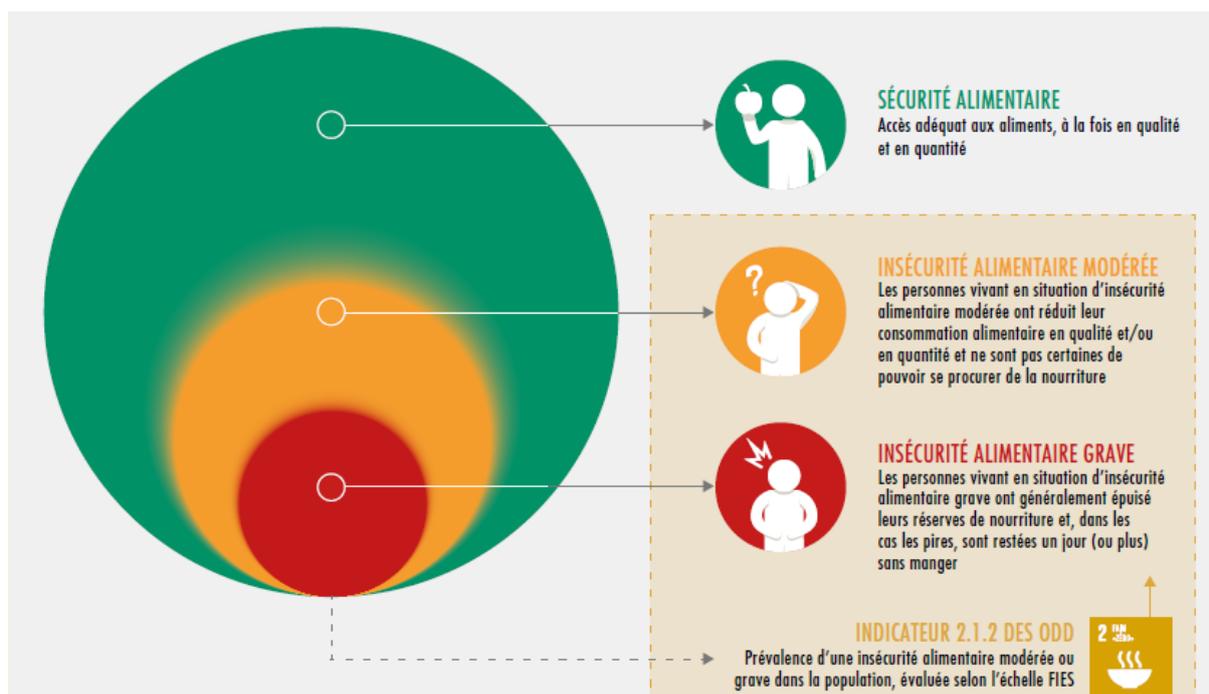
Pour ce rapport, la méthode retenue est celle de la FIES (Food Insecurity Experience Scale). Conçue par la FAO en 2013, cette méthode mesure le degré d'insécurité alimentaire chez les individus ou dans les ménages qui rencontrent des difficultés à obtenir une nourriture adéquate. Cet outil a été élaboré de manière à être adapté à toutes les cultures et à donner des résultats équivalents, à la fois dans les pays en développement et les pays développés, afin de produire des indicateurs comparables de la prévalence de l'insécurité alimentaire chez une population donnée, à des divers degrés. Notre analyse s'articulera autour de trois (3) axes : (i) distribution spatiale de l'insécurité alimentaire ; (ii) caractéristiques des ménages et insécurité alimentaire et (iii) pauvreté monétaire et insécurité alimentaire.

## 7.1. Approche méthodologique

L'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (Food Insecurity Experience Scale FIES, en anglais) est une mesure basée sur l'expérience de la gravité de l'insécurité alimentaire qui repose sur les réponses directes des personnes à huit questions sur leur accès à la nourriture. Sur la base de leurs réponses aux questions du module d'enquête FIES, les individus interrogés se voient attribuer une probabilité d'appartenir à l'une des trois classes définies par deux seuils définis à l'échelle mondiale : sécurité alimentaire ou insécurité marginale ; insécurité alimentaire modérée ; et insécurité alimentaire grave. Ces informations sont ensuite utilisées pour produire l'indicateur 2.1.2 des Objectifs de Développement Durable (ODD), Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave ( $IA_{\text{mod+grave}}$ ) dans la population, sur la base de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue.  $IA_{\text{mod+grave}}$  est la somme de la proportion de la population touchée par une insécurité alimentaire modérée plus la proportion classée en situation d'insécurité alimentaire grave. En tant qu'indicateur distinct,  $IA_{\text{grave}}$  est calculée en considérant uniquement la classe d'insécurité alimentaire grave.

<sup>10</sup> <https://www.fao.org/hunger/fr/>

Figure 7-1 : Signification des niveaux de l'insécurité alimentaire



Source : FAO

### 7.1.1. Module d'enquête

Pour approcher l'insécurité alimentaire, huit questions aux réponses dichotomiques oui/non sont posées à un membre du ménage âgé d'au moins 18 ans (adulte). Ces questions se fondent sur quatre (4) dimensions principales que sont : l'accès aux aliments, la disponibilité des aliments, l'utilisation des aliments et la stabilité dans le temps.

Les questions adressées à l'individu sont les suivantes :

À un moment donné au cours des 12 derniers MOIS, vous êtes-vous trouvé(e) dans une situation où, faute d'argent ou d'autres moyens :

1. vous avez été inquiet(e) de ne pas avoir assez à manger ?
2. vous ne pouviez pas manger des aliments nourrissants et bons pour la santé ?
3. vous mangiez presque toujours la même chose ?
4. vous avez dû sauter un repas ?
5. vous n'avez pas mangé autant qu'il aurait fallu ?
6. il n'y avait plus rien à manger à la maison ?
7. vous aviez faim, mais vous n'avez pas mangé ?
8. vous n'avez rien mangé de toute la journée ?

Ensemble, les variables composent une échelle statistique conçue pour couvrir une certaine fourchette de gravité de l'insécurité alimentaire et devraient être analysées en tant qu'échelle et non en tant que variables séparées.

### 7.1.2. Que mesure la FIES ?

Les principes qui sous-tendent la mesure de la sécurité alimentaire vécue ont une longue histoire fondée sur des études ethnographiques menées pour comprendre l'expérience de l'insécurité alimentaire. Les recherches sur cette thématique ont révélé que l'insécurité alimentaire, du point de vue des individus et des ménages, se caractérise par l'incertitude et l'anxiété concernant l'accès aux aliments et les changements dans la consommation alimentaire, conduisant généralement à adopter une alimentation moins équilibrée et de qualité inférieure. Plus l'insécurité alimentaire est grave, plus l'individu réduit la quantité de nourriture consommée, et à mesure que la quantité de nourriture diminue, des repas sont sautés, et, dans le pire des cas, les personnes sont contraintes de ne pas manger pendant des jours entiers. Ces dimensions de l'expérience de l'insécurité alimentaire apparaissent être communes à toutes les cultures, ouvrant ainsi la voie à une échelle de mesure commune, valide sur le plan international.

La force et la rigueur de l'approche analytique, associées à la robustesse éprouvée des questions spécifiques incluses dans le module d'enquête FIES, la rendent capable de produire des estimations fiables de la prévalence de l'insécurité alimentaire pour un large éventail de pays en termes de langages, cultures et conditions socioéconomiques, y compris dans les pays où les taux d'insécurité alimentaire sont très faibles ou très élevés. Cela en fait une base idéale pour l'utilisation d'indicateurs dans le cadre d'un agenda universel tel que l'Agenda 2030 pour le développement durable.

### 7.1.3. Concepts clés et méthodes

Un concept essentiel pour les échelles d'insécurité alimentaire fondées sur l'expérience est que les items (questions) et les répondants (individus ou ménages) sont positionnés sur la même échelle sous-jacente de gravité de l'insécurité alimentaire (Figure 2).

Figure 7-2 : Insécurité alimentaire dans un continuum de gravité



Source : FAO

Les données, sous la forme de réponses binaires ("oui" / "non"), sont analysées à l'aide du modèle logistique à 1 paramètre (également appelé modèle de Rasch). La probabilité qu'un individu (ou ménage) réponde « oui » à un élément FIES est modélisée comme la fonction logistique de la distance existante, au long de l'échelle, entre la gravité de la condition du répondant et la gravité de l'item.

**Plus le statut d'insécurité alimentaire du répondant est grave, plus la probabilité de réponse affirmative est élevée, comme indiqué ci-dessous.**

La probabilité de recevoir une réponse affirmative à la  $j$ -ième question du  $i$ -ième répondant d'un échantillon est donnée par :

$$Prob(X_{i,j} = \text{Oui}) = \frac{\exp(a_i - b_j)}{1 + \exp(a_i - b_j)}, \quad \forall i, j,$$

où  $a_i$  et  $b_j$  représentent, respectivement, la position du répondant et de l'item sur une échelle de gravité à une dimension.

#### **7.1.4. Validation statistique et estimation des paramètres**

La position relative des items et des répondants sur l'échelle de gravité est exprimée par leurs respectifs paramètres estimés, le niveau de gravité moyen et l'erreur-type associée qui peuvent être associés à chaque item et qui peuvent être attribués à chaque répondant, en fonction des modèles des réponses.

Il est à noter que l'ordre des items FIES en termes de gravité reflétée n'est pas donné à priori. Cet ordre est plutôt révélé par le classement relatif du paramètre d'item estimé. À la lumière du modèle de mesure « Rasch », la gravité d'une expérience donnée de l'insécurité alimentaire par rapport à celle des autres expériences dépend de la fréquence à laquelle les individus répondent par l'affirmative à cet item, lequel est lui-même déterminé par les conditions spécifiques de la population concernée. Cela s'explique par le fait que des expériences plus graves devraient être rapportées moins souvent que des expériences moins graves (ce qui s'apparente à la question d'un test relativement difficile qui suscite une plus faible proportion de réponses correctes que les questions plus faciles).

Le score brut d'un répondant (un nombre entier compris entre zéro et huit), c'est-à-dire la somme des réponses affirmatives données aux huit questions FIES, est la statistique la plus simple pouvant être calculée à l'aide du FIES. Pour les données qui passent les tests de validation statistiques, le score brut en soi peut être considéré comme une mesure ordinaire de la gravité de l'insécurité alimentaire, les scores bruts inférieurs correspondant à une insécurité alimentaire moins grave. Le paramètre du répondant, en revanche, fournit une mesure d'intervalle de la gravité de l'insécurité alimentaire et constitue la mesure appropriée à utiliser pour produire des indicateurs de l'insécurité alimentaire officiellement comparables entre les pays et les contextes.

La validation statistique évalue la qualité (validité et de la fiabilité de la mesure obtenue) des données FIES collectées en testant leur cohérence avec les hypothèses du modèle de Rasch. Cette analyse implique l'interprétation de plusieurs statistiques qui révèlent 1) si un item ne fonctionne pas bien dans un contexte donné, 2) la présence éventuelle de dimensions supplémentaires saisies dans les données, 3) des cas avec des modèles de réponse hautement erratiques, 4) des items qui peuvent être redondants et 5) la proportion de la variance totale dans les données prise en compte par le modèle de mesure.

#### **7.1.5. Calcul de la prévalence de l'insécurité alimentaire**

Dans différents pays et sous-populations, le même item FIES peut-être associé à un niveau de gravité différent en raison d'interprétations spécifiques de la question résultant de nuances dans l'adaptation et la traduction de l'élément dans la langue locale, ou de différences réelles dans la manière avec laquelle l'insécurité alimentaire est vécue et gérée dans diverses cultures et systèmes de subsistance. De plus, le modèle de Rasch étant défini en termes de différences de niveaux de gravité uniquement, le « zéro » de l'échelle de mesure n'est pas identifié (on pourrait ajouter un constant arbitraire à toutes les mesures sans modifier aucune des différences).

Par convention, l'origine de l'échelle de mesure est donc définie sur la moyenne des sévérités des items, qui est spécifique à chaque application. Cela signifie que les paramètres estimés des items et des répondants ne peuvent pas être immédiatement comparés entre les différentes applications du FIES et que chaque application du FIES génère une échelle d'insécurité alimentaire différente, d'une certaine façon, idiosyncrasique. Avant de comparer les mesures obtenues dans des contextes différents, il est donc nécessaire de les référencer selon une échelle de référence (comme pour les

mesures de température, où l'on peut utiliser plusieurs références telles que les échelles Celsius, Fahrenheit ou Kelvin).

La procédure d'étalonnage garantit que ces seuils standards soient mis en correspondance avec les échelles nationales, et les répondants sont ensuite affectés de manière probabiliste aux classes d'insécurité alimentaire communes, compte tenu de leurs scores bruts respectifs. Les probabilités d'être au moins modérément en situation d'insécurité alimentaire, ou en d'autres termes, de se trouver au-delà du seuil "modéré" et d'être en situation d'insécurité alimentaire grave, sont déterminées en supposant qu'un répondant déclarant un certain score brut appartienne à un groupe dans lequel la gravité de l'insécurité alimentaire est distribuée normalement, centrée sur le niveau de gravité correspondant au paramètre estimé du répondant, avec un écart-type égal à l'erreur-type estimée. La prévalence de l'insécurité alimentaire dans la population est alors donnée par la somme pondérée des probabilités spécifiques au score brut. Les proportions pondérées d'individus vivant dans un ménage déclarant chaque score brut dans la population sont utilisées comme poids.

## 7.2. Distribution spatiale de l'insécurité alimentaire

Les régions de la Côte d'Ivoire ayant chacune leurs spécificités, une analyse spatiale désagrégée est pertinente et permet d'apprécier cette situation. Rappelons que l'insécurité alimentaire peut être caractérisée de « sévère » ou de « modérée ». Un individu souffre d'insécurité alimentaire sévère lorsqu'il est à court de nourriture et est resté une journée ou plus sans manger. Bien que l'insécurité alimentaire sévère soit l'extrême de l'échelle de mesure de la FIES, sa forme modérée s'avère tout autant préoccupante. Pour les individus qui souffrent d'insécurité alimentaire modérée, l'accès à la nourriture est incertain.

### 7.2.1. Milieu de résidence et insécurité alimentaire

En 2021, la prévalence de l'insécurité alimentaire se situe à 41,3% pour la modérée ou sévère et à 9,2% pour la sévère (cf. tableau 7.1). Ces taux connaissent une augmentation par rapport à l'année 2018 (38,6% pour l'insécurité alimentaire modérée ou sévère et 8,9% pour l'insécurité alimentaire sévère). La prévalence de l'insécurité alimentaire est plus élevée en zone rurale (46,4%) qu'en zone urbaine (36,6%). Nous notons particulièrement que les autres zones urbaines présentent une prévalence de l'insécurité alimentaire (39,0%) supérieure à celle des zones urbaines du district d'Abidjan (33,1%).

Tableau 7-1 : Prévalence de l'insécurité alimentaire selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	2018				2021			
	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère	Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère	Effectif	Part (%)	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère	Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère	Effectif	Part (%)
	(%)	(%)			(%)	(%)		
District Abidjan urbain	30	7	5 280 164	20,7	33,1	6,4	6 217 509	20,9
Autres urbains	37,8	9	7 660 296	30	39	8,7	9 492 004	31,8
<b>Urbain</b>	<b>34,6</b>	<b>8,2</b>	<b>12 940 460</b>	<b>50,7</b>	<b>36,6</b>	<b>7,8</b>	<b>15 709 513</b>	<b>52,7</b>
<b>Rural</b>	<b>42,6</b>	<b>9,6</b>	<b>12 571 169</b>	<b>49,3</b>	<b>46,4</b>	<b>10,9</b>	<b>14 099 912</b>	<b>47,3</b>
<b>Ensemble</b>	<b>38,6</b>	<b>8,9</b>	<b>25 511 629</b>	<b>100</b>	<b>41,3</b>	<b>9,2</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100</b>

Source : INS, EHCVM 2021 et 2018

Entre 2018 et 2021, une baisse de la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère est observée dans tous les milieux urbains, tandis que cette prévalence augmente dans le milieu rural. Aussi, une hausse de la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère est constatée dans tous les

milieux de résidence. La hausse est plus importante dans le milieu rural avec une prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère qui augmente de 4 points de pourcentage.

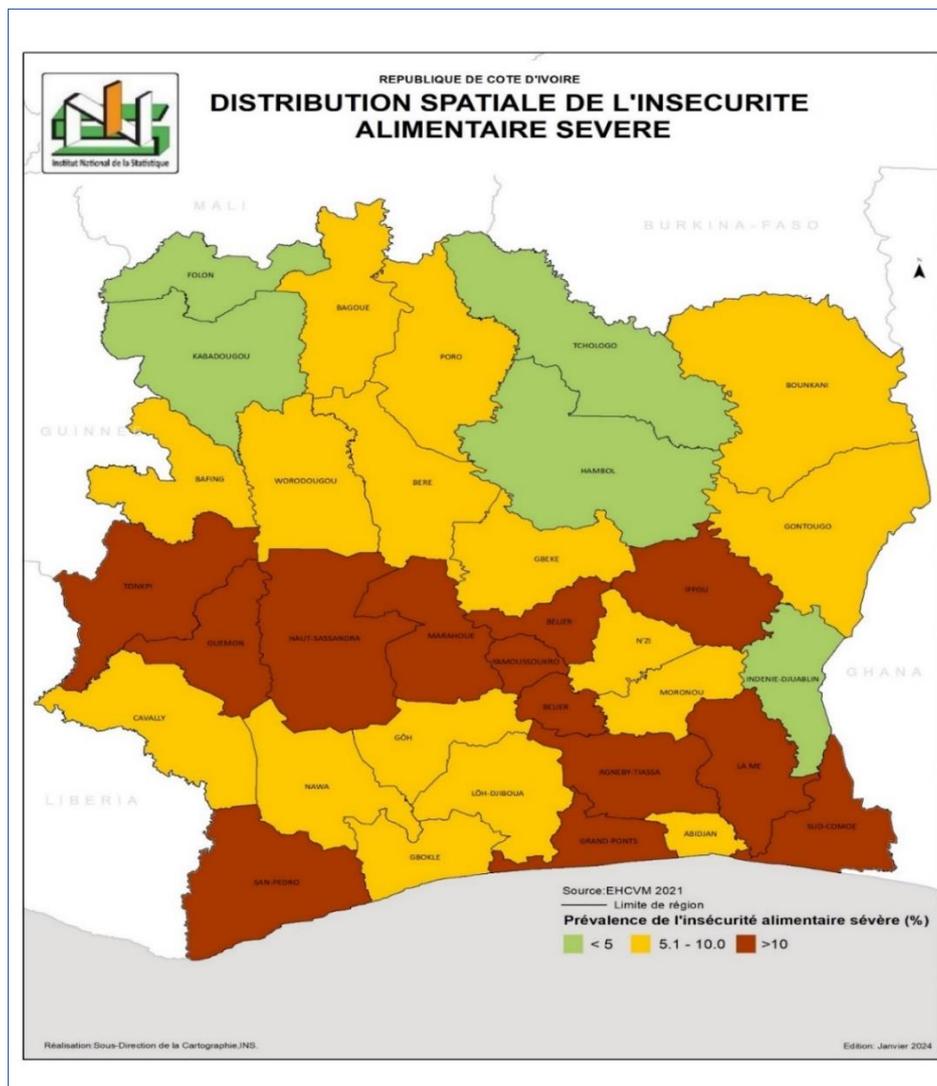
### 7.2.2. Distribution spatiale de l'insécurité alimentaire

Au niveau régional, la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère varie entre 1,6% et 19,7% et celle de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère varie entre 21,2% et 60,8%.

L'analyse de l'insécurité alimentaire selon les régions met en lumière une prévalence de l'insécurité alimentaire sévère plus accentuée (supérieur à 10%) dans 12 régions que sont : le Tonpki (19,7%), le Guemon (19,3%), la Marahoué (15,3%), le Béliér (13,1%), l'Agnéby-Tiassa (13,1%), le Sud-comoé (12,8%), La Mé (12,1%), les Grands-ponts (12,0%), l'Iffou (11,5%), le Haut-sassandra (10,5%) et San-pédro (10,1%) mais aussi dans le district autonome de Yamoussoukro (13,4%).

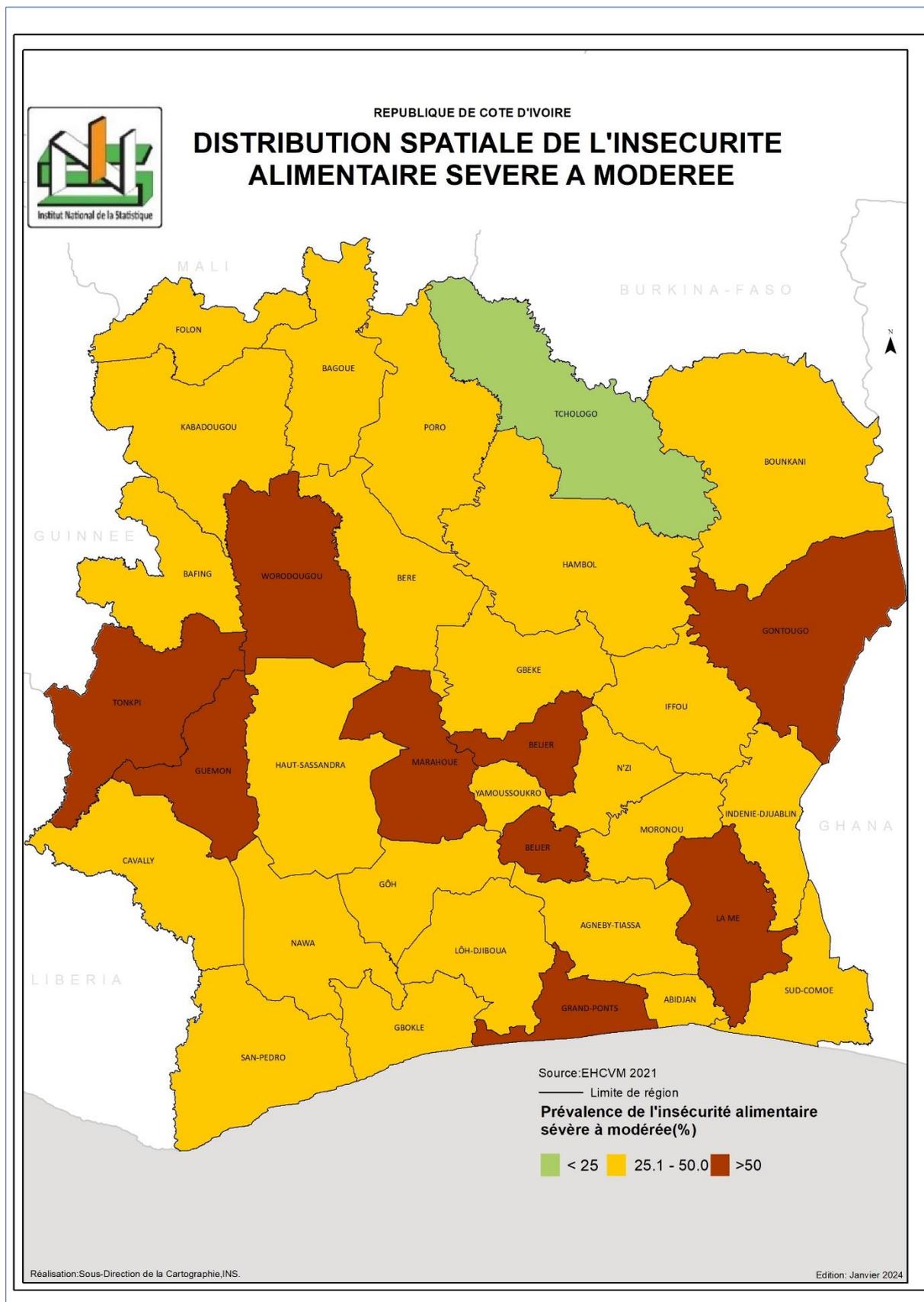
S'agissant de la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère, huit (8) régions sont les plus touchées avec des taux supérieurs à 50% : Tonpki (60,8%), Béliér (57,0%), Grands-ponts (55,9%), Gontougo (55,3%), Guemon (52,6%), Worodougou (51,1%), La Mé (52,3%) et Marahoué (50,3%).

Carte 7-1: Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère selon la région (en %)



Source : INS, EHCVM 2021

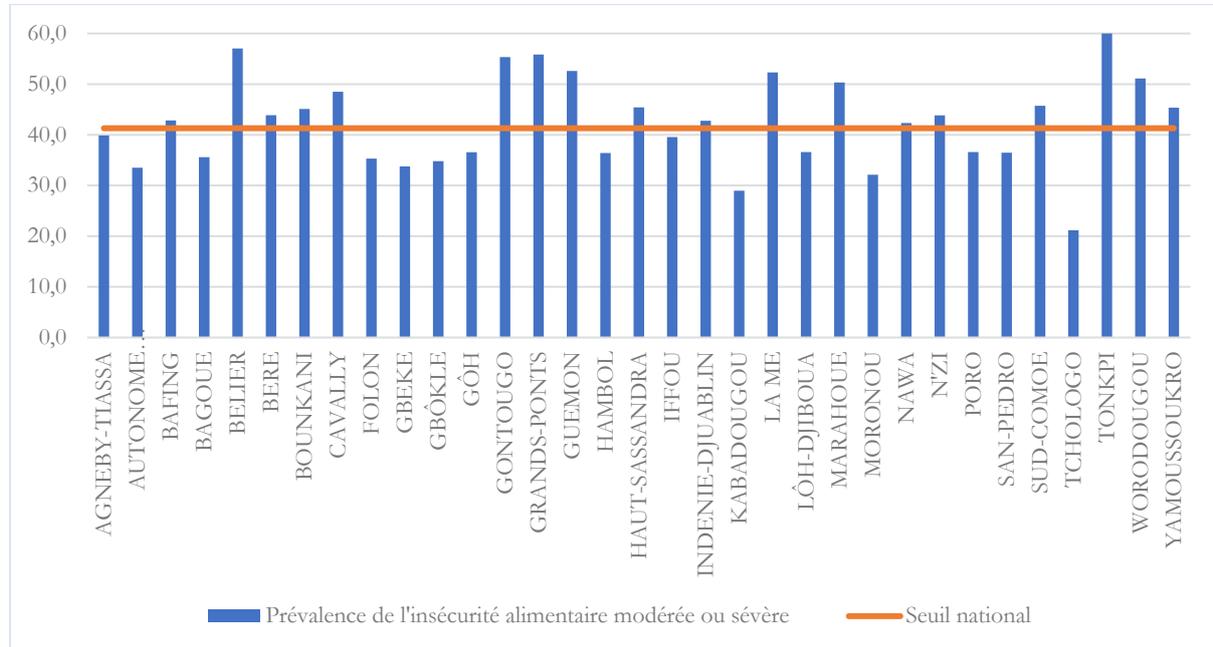
Carte 7-2: Prévalence de l'insécurité alimentaire (modérée + sévère) en %



Source : INS, EHCVM 2021

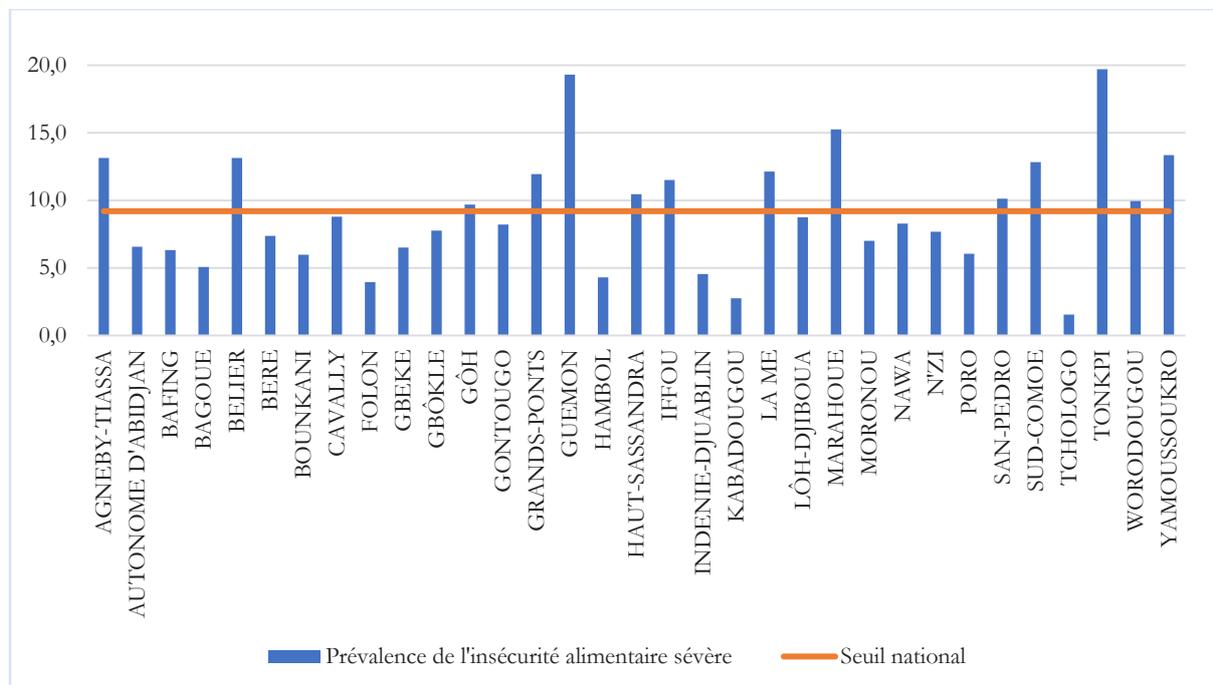
Par ailleurs, on note que quatorze (14) des trente-et-une (31) régions et deux (2) districts autonomes ont des prévalences de l'insécurité alimentaire sévère supérieures à la valeur nationale (9,2%) alors que dix-huit (18) d'entre elles présentent des prévalences de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère supérieures à la valeur nationale (41,3%).

**Graphique 7-1 : prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère selon la région par rapport au seuil national (%)**



Source : INS, EHCVM 2021

**Graphique 7-2 : Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère selon la région par rapport au seuil national (%)**

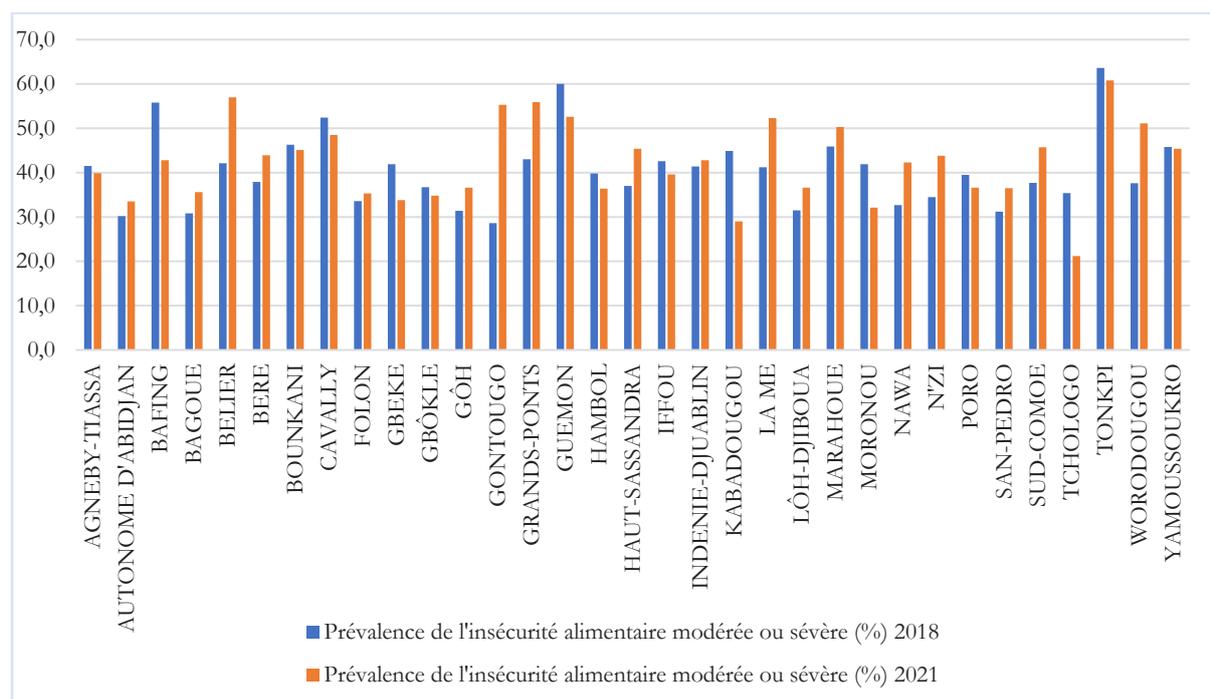


Source : INS, EHCVM 2018

### 7.2.3. Évolution de l'insécurité alimentaire par région entre 2018 et 2021

L'axe 2 du PND 2016-2020 intitulé « Accélération du développement du capital humain et du bien-être social », outre les autres aspects qui y sont abordés, mettait également l'accent sur la nutrition. En 2018, l'EHCVM a permis de catégoriser les régions en fonction de leur niveau de gravité d'insécurité alimentaire. Après des années écoulées, il convient de suivre l'évolution de l'insécurité alimentaire entre 2018 et 2021 dans chaque région afin d'évaluer les changements opérés sur cette période. Cette évolution s'appréciera à travers la variation des taux d'insécurité alimentaire dans les régions les plus touchées en 2018 d'une part, et celles ayant connu une amélioration ou une détérioration depuis cette période d'autre part.

Graphique 7-3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère (%) selon la région en 2018 et 2021

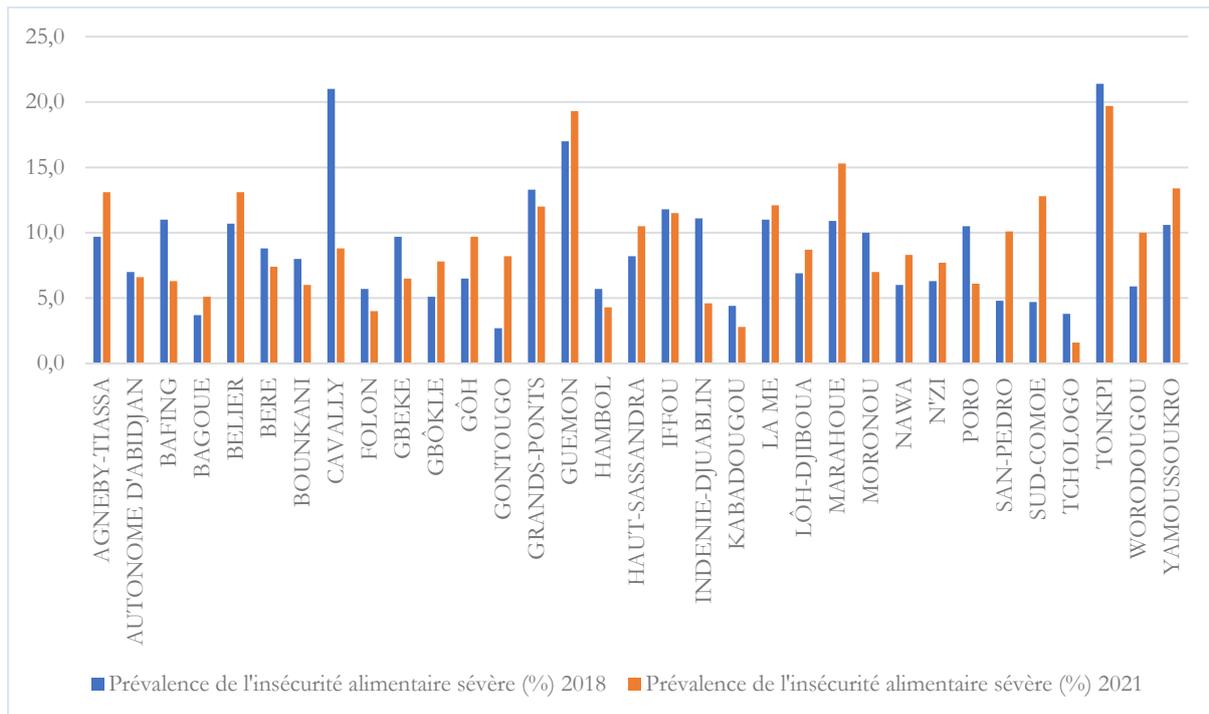


Source : INS, EHCVM 2018 et 2021

En effet, les régions les plus touchées en 2018 (Tonkpi, Guémon, Bafing et Cavally) voient leur prévalence d'insécurité alimentaire modérée ou sévère s'améliorer en 2021 avec la plus grande baisse enregistrée dans la région du Bafing (12,9 points de pourcentage).

Relativement à la détérioration de la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère, sont concernées dix-huit (18) régions (cf. graphique 7-4) parmi lesquelles cinq (5) sont les plus marquées avec des gaps supérieurs à 10 points de pourcentage entre 2018 et 2021. Ce sont les régions du Gontougo, du Bélier, du Worodougou, des Grands-ponts et de La Mé. Globalement, quinze (15) régions connaissent une amélioration de la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère. Trois (3) parmi elles affichent une amélioration à deux chiffres (Kabadougou, Tchologo et Bafing).

Graphique 7-4 : Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère (%) selon la région en 2018 et 2021



Source : INS, EHCVM 2018 et 2021

En outre, les régions du Tonkpi (21,4%), du Cavally (21,0%), plus touchées par la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère en 2018, présentent une baisse de cette prévalence en 2021, à l'exception du Guemon. Il convient de préciser que la baisse la plus importante est observée dans la région du Cavally.

En termes de détérioration relative à la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère, il y a dix-sept (17) régions qui sont impactées dont trois (3) régions se distinguent (Sud-comoé, Gontougo et San-pédro) avec les variations les plus élevées. En revanche, seize (16) régions connaissent une amélioration de leur situation d'insécurité alimentaire, en particulier la région de Cavally avec la baisse la plus importante (12,2 points de pourcentage).

En résumé, la situation de l'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire s'est globalement détériorée. Dix-sept (17) régions sur trente-trois (33) présentent une augmentation de leur prévalence de l'insécurité alimentaire sévère. Toutefois, Bien que la prévalence de l'insécurité alimentaire des régions du Tonkpi et du Guemon soit marquée par une baisse entre 2018 et 2021, celles-ci demeurent les plus touchées par l'insécurité alimentaire en 2021.

### 7.3. Caractéristiques des ménages et insécurité alimentaire

Le croisement de la prévalence de l'insécurité alimentaire avec les caractéristiques du ménage permet de distinguer le niveau de gravité de l'insécurité alimentaire par la typologie du ménage, par la taille du ménage et par les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage. Cette section aborde deux parties : (i) Typologie, taille des ménages et insécurité alimentaire et (ii) caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage et insécurité alimentaire.

### 7.3.1. Typologie, taille des ménages et insécurité alimentaire

L'analyse du tableau 7-2 montre que les individus appartenant à des ménages de type "Autres ménages élargis" présentent des prévalences d'insécurité alimentaire modérée ou sévère (51,7%) et d'insécurité alimentaire sévère (14,9%) les plus élevées.

En outre, les ménages monoparentaux présentent également des taux d'insécurité alimentaire élevés. En effet, la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère s'établit à 11,5% dans un ménage monoparental élargi et à 10,8% dans celui de type nucléaire lorsque celle de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère se situe respectivement à 44,4% et 46,8% pour ces mêmes types de ménages.

De même, le tableau indique que les individus appartenant à des ménages avec enfants, sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire sévère ou à l'insécurité alimentaire modérée ou sévère.

Par ailleurs, une différence ne semble pas être observée au niveau de la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère par rapport à la taille du ménage. Cependant, plus le ménage est de petite taille, plus la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère est élevée.

Tableau 7-2 : Prévalence de l'insécurité alimentaire selon la typologie du ménage (%)

	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère	Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère	Effectif	Part (%)
<b>Typologie du ménage</b>				
Ménage unipersonnel	39,9	12,3	774 385	2,6
Couple polygamique sans enfants	26,7	4,3	41 191	0,1
Couple monogamique sans enfants	35,1	9,3	602 088	2
Couple polygamique avec enfants	32,8	5,9	937 413	3,1
Couple monogamique avec enfants	43	9,4	10 271 797	34,5
Ménage monoparental nucléaire	46,8	10,8	1 387 297	4,7
Ménage monoparental élargi	44,4	11,5	3 055 605	10,3
Ménage de famille élargie polygamique	36	6,4	2 790 706	9,4
Ménage de famille élargie monogamique	38,3	8	8 299 239	27,8
Autres ménages élargis	51,7	14,9	1 649 704	5,5
<b>Taille du ménage</b>				
Une personne	39,9	12,3	774 385	2,6
Deux personnes	40,8	11,3	1 369 910	4,6
Trois personnes	39,9	8,8	2 761 683	9,3
Quatre personnes	44,4	9,5	4 144 632	13,9
Cinq personnes	41,4	9,4	4 927 835	16,5
Six personnes	44	9,7	4 268 340	14,3
7 ou 8 personnes	40,1	9,1	5 969 812	20
9 personnes et plus	39	8	5 592 828	18,8
<b>Ensemble</b>	<b>41,3</b>	<b>9,2</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 7.3.2. Caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage et insécurité alimentaire

Cette partie se focalise sur le niveau d'instruction, l'âge et le sexe du chef de ménage mis en relation avec les prévalences d'insécurité alimentaire.

On note que les prévalences de l'insécurité alimentaire des individus (qu'elle soit modérée ou sévère, ou qu'elle soit sévère) baissent lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage s'élève. De même, les individus vivant dans les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction sont

deux fois plus vulnérables à l'insécurité alimentaire que ceux dont le chef a un niveau d'instruction 'supérieur'.

En outre, les individus appartenant aux ménages dont l'âge du chef est inférieur à 25 ans et ceux appartenant aux ménages dont l'âge du chef est supérieur à 65 ans sont les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Par ailleurs, l'analyse croisée du sexe du chef de ménages et de la prévalence de l'insécurité alimentaire révèle que les individus vivant dans les ménages dont le chef est de sexe féminin ont une prévalence de l'insécurité alimentaire plus élevée que ceux dont le chef est de sexe masculin.

**Tableau 7-3 : Prévalence de l'insécurité alimentaire selon les caractéristiques du chef de ménage (%)**

	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère	Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère	Effectif	Part (%)
<b>Niveau d'instruction</b>				
Aucun	43,4	9,4	15 778 704	53,2
Primaire	45,4	11	5 734 495	19,4
Secondaire	39	9,1	5 885 459	19,9
Supérieure	21,8	3,9	2 244 423	7,6
<b>Âge du chef de ménage</b>				
Moins de 25 ans	48,7	13,1	637 602	2,1
De 25 à 34 ans	41,5	10,1	4 623 260	15,5
De 35 à 44 ans	39,4	8,4	9 111 439	30,6
De 45 à 54 ans	41,2	8,5	7 672 433	25,7
De 55 à 64 ans	41,2	9	4 760 383	16
65 ans et plus	45,4	12,1	3 004 308	10,1
<b>Sexe du chef de ménage</b>				
Masculin	40,3	8,8	24 933 524	83,6
Féminin	46,3	11,8	4 875 901	16,4
<b>Ensemble</b>	<b>41,3</b>	<b>9,2</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100</b>

Source : INS, EHCVM 2021

#### 7.4. Pauvreté monétaire et insécurité alimentaire

Cet axe prend en compte le statut de pauvreté et les déciles de dépenses des ménages en lien avec l'insécurité alimentaire.

L'étude du tableau 7-4 montre que les individus pauvres sembleraient être les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Aussi, les prévalences d'insécurité alimentaire de ces individus se situent au-dessus du niveau national (41,3% pour la modérée ou sévère et 9,2% pour la sévère).

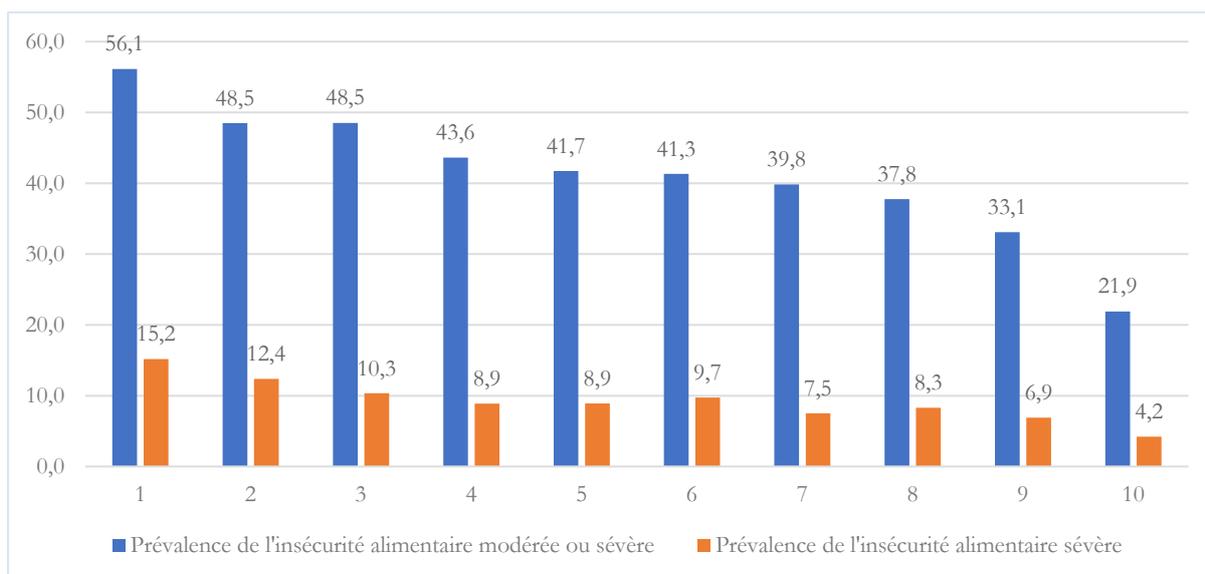
Cette tendance se confirme en croisant les taux d'insécurité alimentaire avec les déciles de consommation annuelle par tête comme l'illustre le graphique 7-4.

**Tableau 7-4 : Prévalence de l'insécurité alimentaire selon le statut de pauvreté (%)**

Statut de pauvreté	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère	Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère	Effectif	Part (%)
Non pauvre	36,3	7,8	18 639 248	62,5
Pauvre	49,5	11,7	11 170 177	37,5
<b>Ensemble</b>	<b>41,3</b>	<b>9,2</b>	<b>29 809 425</b>	<b>100,0</b>

Source : INS, EHCVM 2021

**Graphique 7-5 : Prévalence de l'insécurité alimentaire selon le décile de revenu (%)**



Source : INS, EHCVM 2021

## **CHAPITRE VIII.**

# **PAUVRETE SUBJECTIVE**

Ce chapitre apporte des analyses complémentaires à celles déjà effectuées sur la pauvreté monétaire, en mettant l'accent sur la perception des ménages de leurs conditions de vie.

D'entrée de jeu, sont présentées quelques approches méthodologiques de mesure de la pauvreté. La suite de ce chapitre adresse successivement (i) la description des ménages selon leurs perceptions de la pauvreté, (ii) les difficultés des ménages et leurs stratégies d'adaptation aux chocs, ainsi que (iii) les déterminants de la pauvreté subjective.

## 8.1. Pauvreté subjective dans la littérature

### 8.1.1. Les différentes mesures de la pauvreté

La littérature traite de trois (03) principales mesures de la pauvreté, chacune étant complémentaire des deux (02) autres.

La première mesure couramment utilisée est la *pauvreté monétaire*. Celle-ci peut être définie comme la situation au sein de laquelle un ménage ou un individu possède un niveau de bien-être inférieur à un seuil monétaire déterminé. Ce seuil peut différer d'un pays à un autre, d'une population à une autre et d'une période à l'autre. Cette approche approxime le bien-être par le revenu, la consommation ou la dépense de consommation et donc sous un angle monétaire. Il convient de rappeler que l'approche de la pauvreté monétaire retenue par l'EHCVM 2021 a été présentée dans le chapitre 2.

La seconde mesure, établie pour pallier les limites soulevées par la première, **est la pauvreté en conditions de vie ou pauvreté d'existence**. Cette approche multidimensionnelle consiste, en premier lieu, à identifier les éléments afférents aux privations ou aux difficultés des individus, puis à attribuer à chacun de ces éléments une note qui servira à construire un score de pauvreté. Par exemple, cette approche est utilisée dans le calcul de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), composé de trois (03) dimensions et de dix (10) indicateurs (Alkire et al., 2022) :

- ✓ *la santé*, avec deux (02) indicateurs portant sur la nutrition et la mortalité infantile ;
- ✓ *l'éducation*, avec deux (02) indicateurs : les années de scolarité et la fréquentation scolaire ;
- ✓ *les conditions de vie* approximées par six (06) indicateurs que sont : le moyen de cuisson, le type de sanitaires, la source d'eau de boisson (potabilité, éloignement), l'électricité, les matériaux du logement (murs, sol et toit) et les actifs (radio, télévision, ordinateur, moto, bicyclette, etc.).

Ainsi, la pauvreté d'existence présente l'avantage de tenir compte de dimensions non exclusivement monétaires du bien-être.

La troisième mesure de la pauvreté est la *pauvreté subjective* inspirée des travaux de Goedhart et al. (1977). À l'origine, cette mesure évalue le niveau minimum de revenu déclaré par les chefs de ménages pour satisfaire leurs besoins de base. Par ailleurs, elle s'appuie aussi sur la perception des ménages ou des individus de leur niveau de bien-être. En ce sens, elle tient compte des dimensions psychologiques et culturelles du phénomène de pauvreté. Misangumukini (2016), dans son étude au Mali, fait référence à la pauvreté subjective comme une mesure qui prend uniquement en compte la perception du chef de ménage de sa situation. Duvoux et Papuchon (2019), quant à eux, introduisent la notion de sentiment de pauvreté pour capter la perception des personnes vivant dans une appréhension vis-à-vis de l'avenir.

### ***8.1.2. Caractéristiques influençant la pauvreté subjective***

Dans cette section, les catégories des populations les plus affectées par la pauvreté subjective, selon la littérature, sont présentées.

La pauvreté subjective, approximée par le sentiment de pauvreté des individus, a été introduite dans l'étude menée en France par Duvoux et Papuchon (2019). Dans cette étude, le taux de pauvreté ressentie avoisinait les 37% dans le groupe des personnes en emploi et atteignait quasiment 25% chez les retraités et les chômeurs, alors qu'il était de 13% dans la population globale. Par ailleurs, une enquête semblable en Australie a montré que 15% des familles monoparentales, vivant déjà sous le seuil de pauvreté monétaire et se déclarant pauvres, étaient constituées par des femmes moins diplômées ou issues de milieux populaires, tandis que les femmes en couple, bien que pauvres d'un point de vue monétaire, ne se considéraient aucunement pauvres (Marks, 2007).

Dans la même veine, Misangumukini (2016) s'est attelé à identifier les facteurs de la perception de la pauvreté subjective chez les chefs de ménages maliens. Il est ressorti de ses analyses que la probabilité qu'un chef de ménage monétairement non pauvre se déclare lui-même pauvre croît avec l'âge (Herrera et al., 2006 ; Backiny-Yetna et Wodon, 2009). En effet, la perte d'autonomie, qui s'accroît avec l'avancée de l'âge, peut justifier le sentiment de pauvreté chez les chefs de ménages. Par ailleurs, plus le niveau d'instruction du chef de ménage était élevé, plus faible était sa probabilité de se considérer pauvre. Cela pourrait se justifier par l'amélioration potentielle des réalisations et de la qualité de vie associée à une accumulation du capital humain.

Aussi, le fait que le chef de ménage appartienne au groupe des indépendants agricoles, ou ait subi un choc négatif (perte de bétail, surtout en milieu rural), le rendait plus susceptible de se déclarer pauvre, puisque son métier d'agriculteur est exercé dans des conditions difficiles, sans compter les faibles rendements auxquels il fait souvent face (Misangumukini, 2016). De même, manquer d'électricité, vivre en milieu rural, être incapable de se soigner ou d'assurer l'éducation de ses enfants étaient des motifs qui accentuaient le sentiment de pauvreté du chef de ménage monétairement non pauvre dans une étude portant sur le Bénin (Mongbo-Gbenahou et al., 2019).

L'étude menée par Lollivier et Verger (1998) en Europe a montré que le faible patrimoine accroissait le sentiment de pauvreté d'un ménage. En Asie, Wang et al. (2020) ont observé qu'un ménage dont le chef est un homme, ou est âgé, était moins susceptible de se sentir pauvre. En sus, plus le revenu par tête s'accroissait, moins ce ménage se sentait pauvre. En termes de capital humain, plus le niveau d'éducation des membres du ménage était élevé, plus ce dernier avait tendance à se déclarer pauvre, eu égard aux aspirations de ses membres à une meilleure qualité de vie.

Il ressort de ces études que des variables socioéconomiques et sociodémographiques influent sur la perception des ménages de leur statut de pauvreté. Il s'agit du statut dans l'emploi, du statut de pauvreté monétaire, du statut matrimonial, de l'âge, du niveau d'instruction, de la branche d'activités, du secteur institutionnel et du milieu de résidence. Par ailleurs, les situations suivantes se sont également avérées corrélées à la pauvreté subjective des ménages : la survenue de chocs, l'incapacité à faire face aux besoins du ménage et la perception d'une injustice sociale.

Ainsi, pour étudier l'influence de ces variables dans le contexte ivoirien, les sections suivantes seront consacrées à décrire la population suivant diverses caractéristiques susceptibles de modifier la perception des individus de leurs conditions de vie. Une analyse économétrique permettra par ailleurs à identifier les facteurs associés au sentiment de pauvreté des individus.

## 8.2. Description de la population selon leurs perceptions de la pauvreté

### 8.2.1. Perceptions des chefs de ménage de leurs conditions d'existence

Le tableau 8.1 met en évidence que la Côte d'Ivoire n'est pas perçue comme un pays pauvre par près de quatre chefs de ménage sur cinq (78,8%). Cette tendance se conserve indépendamment du milieu de résidence et du statut de pauvreté monétaire.

Tableau 8-1 : Perception des ménages de leurs conditions de vie.

	Perception du statut de pauvreté de la Côte d'Ivoire		Perception du niveau de vie du ménage				Perception du niveau de vie des ménages relativement aux gens de la Capitale (Abidjan)				Total	
	Pauvre	Non pauvre	Bien	Assez bien	Passablement	Difficilement	Nettement mieux	Un peu mieux	Parfaitement	Moins bien	Effectif	%
<b>Pauvreté monétaire</b>												
Non pauvre	21,3	78,7	5,5	13,1	40,3	41,1	3,2	10,4	13,2	73,3	4 651 543	72,2
Pauvre	20,9	79	3,2	7,5	30,2	59	2,5	7,3	6,8	83,4	1 794 372	27,8
<b>Régions</b>												
AGNEBY-TIASSA	21,0	79,0	6,6	10,1	34,8	48,5	3,9	11,5	12,0	72,6	206 892	3,2
AUTONOME D'ABIDJAN	20,9	79,1	6,7	16,7	41,8	34,8					1 524 097	23,6
BAFING	14,9	85,1	3,8	7,1	41,7	47,5	5,8	8,8	8,3	77,1	50 004	0,78
BAGOUE	19,7	80,3	2,9	4,2	37,2	55,8	3,5	6,4	5,1	84,9	94 121	1,46
BELIER	18,5	81,5	3,9	8,3	36,5	51,3	1,3	9,9	18,9	69,9	89 724	1,39
BERE	27,1	72,9	3,2	6,7	37,8	52,2	3,9	10,3	7,7	78,2	80 938	1,26
BOUNKANI	25,8	74,2	2,3	11,4	40,5	45,8	0,4	4,6	7,6	87,5	91 143	1,41
CAVALLY	13,3	86,7	5,8	14,7	45,8	33,6	2,2	12,8	9,7	75,3	157 863	2,45
FOLON	21,2	78,8	1,5	5,7	48,5	44,3	0,4	5,7	9,9	84,1	23 527	0,36
GBEKE	11,1	88,9	3,4	9,2	44,5	42,9	1,8	7,2	16,3	74,8	330 210	5,12
GBOKLE	25,9	74,1	7,7	12,2	31,9	48,2	4,5	6,9	4,8	83,9	88 351	1,37
GOH	16,7	83,3	4,6	8,6	43,4	43,4	2,7	6,5	11,1	79,8	203 400	3,16
GONTOUGO	24,4	75,7	2,5	6,4	30,6	60,5	0,5	7,1	8,3	84,1	229 776	3,56
GRANDS-PONTS	14,1	85,9	4,8	11,5	34,9	48,7	4,5	8,0	19,9	67,6	99 979	1,55
GUEMON	19,1	80,9	5,4	15,2	31,7	47,7	2,1	7,5	8,5	81,9	189 479	2,94
HAMBOL	17,1	82,9	0,6	6,0	47,9	45,5	2,4	5,7	10,4	81,6	140 171	2,17
HAUT-SASSANDRA	29,2	70,8	6,5	10,2	27,3	56,0	5,7	16,3	7,0	71,0	342 825	5,32
IFFOU	24,3	75,7	4,5	9,4	37,9	48,3	3,5	3,8	12,2	80,6	87 194	1,35
INDENIE-DJUABLIN	24,9	75,1	4,7	5,7	35,2	54,4	3,9	6,3	11,2	78,7	159 573	2,48
KABADOUGOU	23,2	76,9	3,3	14,2	37,9	44,6	2,5	8,8	13,3	75,4	50 395	0,78
LA ME	16,8	83,2	3,7	7,3	35,4	53,7	1,8	5,7	8,3	84,1	176 073	2,73
LÔH-DJIBOUA	31,3	68,7	3,9	17,6	38,9	39,6	1,4	16,0	12,7	69,9	235 726	3,66
MARAHOUÉ	25,1	75,0	1,9	5,6	32,7	59,8	0,8	6,7	5,2	87,3	192 019	2,98
MORONOU	26,0	74,0	2,9	9,0	37,3	50,8	3,9	11,3	12,2	72,7	101 767	1,58
NAWA	23,4	76,6	7,6	14,0	32,3	46,1	1,7	7,0	8,7	82,5	245 279	3,81
N'ZI	30,6	69,4	4,6	10,6	31,1	53,8	3,4	12,1	14,4	70,1	51 333	0,8
PORO	23,2	76,8	2,6	7,9	38,5	51,0	6,4	6,4	6,4	80,9	209 010	3,24
SAN-PEDRO	25,5	74,5	6,8	9,9	38,1	45,3	5,2	9,9	14,6	70,3	238 599	3,7
SUD-COMOE	18,6	81,4	2,0	10,5	39,2	48,3	1,2	8,1	10,8	79,9	173 438	2,69
TCHOLOGO	12,0	88,0	0,6	6,7	50,1	42,6	13,9	8,9	5,0	72,1	110 514	1,71
TONKPI	19,5	80,5	5,6	12,3	29,0	53,2	2,6	11,3	8,7	77,4	303 293	4,71
WORODOUGOU	21,0	79,0	8,0	13,6	23,1	55,3	4,9	13,6	11,0	70,5	78 721	1,22
YAMOISSOUKRO	13,9	86,1	2,2	7,7	49,0	41,0	1,3	12,8	23,1	62,8	90 481	1,4
<b>Milieu de résidence</b>												
Abidjan Urbain	21,2	78,8	6,1	16,9	38,6	38,3					1 470 136	22,8
Autres villes	20,6	79,4	4,5	11,5	39,6	44,4	3,4	11	14,3	71,3	2 048 406	31,8
Rural	21,6	78,4	4,4	8,9	35,4	51,2	2,6	8,1	8,7	80,6	2 927 373	45,4
<b>Ensemble</b>	<b>21,2</b>	<b>78,8</b>	<b>4,9</b>	<b>11,6</b>	<b>37,5</b>	<b>46,1</b>	<b>3</b>	<b>8,9</b>	<b>15,9</b>	<b>72,2</b>	<b>6 445 915</b>	<b>100</b>

Source : INS, EHCVM 2021

À la question, « Étant donné le revenu de votre ménage, vous estimez que vous vivez bien, assez bien, passablement ou difficilement ? », 16,5% des chefs de ménages avaient répondu par « bien » ou « assez-bien ». Au sein des ménages non pauvres d'un point de vue monétaire, environ un sur cinq (18,6%) considère qu'il a un bon niveau de vie (« bien » ou « assez-bien »). Par ailleurs, un ménage monétairement pauvre sur neuf (10,7%) estime avoir aussi un bon niveau de vie.

Dans l'ensemble, 46,1% des ménages estiment vivre dans des conditions difficiles. Les régions du Gontougo (60,5%), de la Marahoué (59,8%) et du Haut-Sassandra (56,0%) sont celles dans lesquelles, l'on retrouve la plus grande proportion de chefs de ménage estimant vivre difficilement. En milieu rural, un peu plus de la moitié des ménages (51,2%) perçoivent leurs conditions de vie comme étant difficiles. À la capitale, ce sont 38,3% de ménages, soit approximativement 4 ménages

sur 10 qui estiment « difficile » leurs conditions de vie. Dans les autres villes de l'intérieur du pays, cette proportion de ménages est estimée à 44,4%.

Aussi, plus de sept chefs de ménages de l'intérieur du pays sur dix (72,2%) jugent que leur ménage vit dans des conditions moins bonnes que ceux de la capitale. Sur les 32 régions de l'intérieur du pays, on compte douze (12) régions pour lesquelles la proportion des ménages, jugeant leur niveau de vie « moins bien » que ceux de la capitale, excède 80%. Les régions du Bounkani (87,5%), de la Marahoué (87,3%) et de la Bagoué (84,9%) étant en ligne de mire.

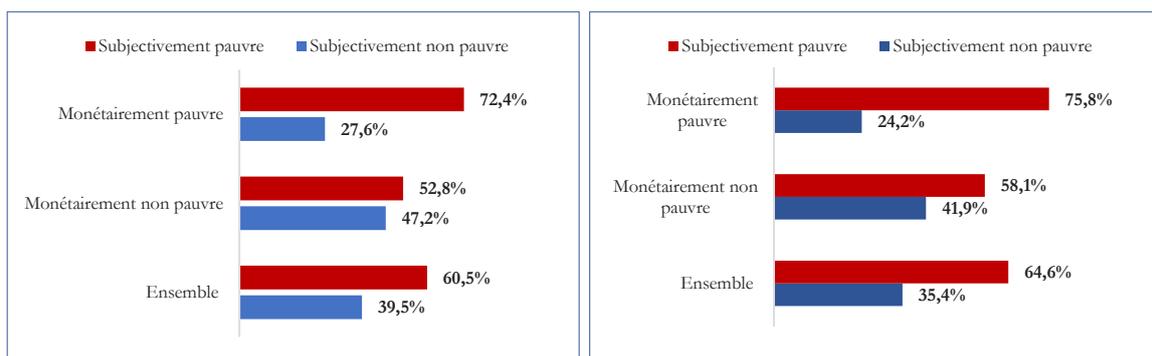
D'un point de vue monétaire, environ 4 sur 5 des ménages vivant à l'intérieur du pays et étant pauvres (83,4%) perçoivent « moins bonnes » leurs conditions de vie par rapport à ceux de la capitale. Chez les ménages non-pauvres de l'intérieur du pays, cette proportion est estimée à 73,3%.

### 8.2.2. Pauvreté subjective

Dans cette analyse, un ménage est dit subjectivement pauvre s'il se classe dans la catégorie des pauvres ou des très pauvres (question 20A.05<sup>11</sup> du questionnaire de l'EHCVM 2021). Inversement, le ménage est dit subjectivement non pauvre lorsqu'il se classe dans la catégorie « Riche » ou « bien-être Moyen ». Il est possible de calculer un taux de pauvreté subjective comme étant le rapport entre le nombre de personnes vivant dans des ménages subjectivement pauvres et la population totale. Dans l'ensemble, le taux de pauvreté subjective est estimé à 64,6% en 2021. À la différence du taux de pauvreté monétaire qui est en baisse, le taux de pauvreté subjective est en hausse de 4,1 points par rapport à 2018 (60,5%).

La pauvreté subjective a été croisée avec la pauvreté monétaire en 2018 et en 2021 (voir graphique 8.1). Les résultats présentent des réalités semblables d'une année à une autre. Il existe une part considérable d'individus monétairement pauvres qui ne se considèrent pas pauvres (27,6% en 2018 vs 24,2% en 2021). Inversement, il y a des individus monétairement non pauvres, mais qui se jugent pauvres (52,8% en 2018 vs 58,1% en 2021). En 2021, parmi les individus monétairement pauvres, 75,8% se classent dans la catégorie des pauvres ou des très pauvres, donc subjectivement pauvres.

Graphique 8-1 : Croisement des statuts de pauvreté monétaire et de pauvreté subjective des individus en 2018 et en 2021.



Source : INS, EHCVM 2018

Source : INS, EHCVM 2021

D'après le tableau 8.2, parmi les ménages qui se considèrent comme étant pauvres, 63 % jugent « difficile » leur niveau de vie et 31,5% déclarent avoir un niveau de vie « passable ». Soit environ 94% des ménages subjectivement pauvres qui estiment que leurs conditions de vie sont « passables » ou « difficiles ». En revanche, la perception des chefs de ménage, subjectivement non pauvres, du niveau de vie de leur ménage est très variée. En effet, 14,1% de ceux-ci trouvent que le niveau

<sup>11</sup> Question 20A.05 : Si on vous demande de classer votre propre ménage sur une échelle de bien-être allant de pauvre à riche, comment le classeriez-vous ? 01 Riche 02 Moyen 03 Pauvre 04 Très pauvre 05 Ne sait pas.

de vie de leur ménage est « difficile », 48,8% qui le trouve « passable » contre 26,1% comme « assez-bien » et 11% le qualifiant de « bien ».

**Tableau 8-2 : Perception des chefs de ménage de leurs conditions d'existence selon le statut de pauvreté subjective.**

	Perception du statut de pauvreté de la Côte d'Ivoire		Perception du niveau de vie du ménage				Perception du niveau de vie des ménages relativement aux gens de la Capitale (Abidjan)				Total	
	Pauvre	Non pauvre	Bien	Assez bien	Passablement	Difficilement	Nettement mieux	Un peu mieux	Pareillement	Moins bien	Effectif ménage	%
<b>Pauvreté subjective</b>												
<b>Non pauvre</b>	17	83	11	26,1	48,8	14,1	6,3	28,6	56	9,1	2 226 696	35
<b>Pauvre</b>	23	76,6	2	3,9	31,5	63	2	8,1	50,6	39,3	4 219 219	66
<b>Ensemble</b>	<b>21</b>	<b>78,8</b>	<b>5</b>	<b>11,6</b>	<b>37,5</b>	<b>46,1</b>	<b>3,5</b>	<b>15,2</b>	<b>52,5</b>	<b>28,9</b>	<b>6 445 915</b>	<b>100</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 8.2.3. Caractéristiques des ménages subjectivement pauvres

Cette section a pour but de déterminer si la perception de la pauvreté diffère de façon significative selon les caractéristiques du ménage ; les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage et selon l'emploi exercé par celui-ci ainsi que les caractéristiques du logement.

#### 8.2.3.1. Caractéristiques du ménage et pauvreté subjective

Le tableau 8.3 révèle que 55,6% des ménages résidant à Abidjan se perçoivent pauvres, contre 63,8% des ménages des autres villes de l'intérieur et 71,6% des ménages des zones rurales. Il ressort également que les régions dans lesquelles résident les plus grandes proportions de ménages subjectivement pauvres sont celles du Bounkani (86,7%), du Folon (82,2%) et du Gontougo (78,7%).

**Tableau 8-3 : Perception de la pauvreté selon le milieu de résidence et la région.**

	2018	2021	Variation (points)	Effectif (2021)	
	Pauvreté subjective			Nombre de ménages	%
<b>Milieu de résidence</b>					
Abidjan Urbain	47,4	55,6	8,2	1 470 136	22,8
Autres villes	59,3	63,8	4,5	2 048 406	31,8
Rural	66,7	71,6	4,9	2 927 373	45,4
<b>Régions</b>					
AGNEBY-TIASSA	45,4	58,8	13,4	206 892	3,2
AUTONOME D'ABIDJAN	47,8	53,6	5,8	1 524 097	23,6
BAFING	77,3	72,5	-4,8	50 004	0,8
BAGOUE	64,6	76,9	12,3	94 121	1,5
BELIER	68,5	67,3	-1,1	89 724	1,4
BERE	66,1	74,4	8,2	80 938	1,3
BOUNKANI	67,7	86,7	19	91 143	1,4
CAVALLY	62,9	70	7,1	157 863	2,5
FOLON	70,4	82,2	11,8	23 527	0,4
GBEKE	52,7	64,8	12,1	330 210	5,1
GBÔKLE	68,3	60,7	-7,6	88 351	1,4
GÔH	56,2	64,1	7,9	203 400	3,2
GONTOUGO	58,6	78,7	20,1	229 776	3,6
GRANDS-PONTS	45,1	68,6	23,5	99 979	1,6
GUEMON	71,7	69,2	-2,5	189 479	2,9
HAMBOL	75,3	75	-0,3	140 171	2,2
HAUT-SASSANDRA	71,6	65,2	-6,5	342 825	5,3
IFFOU	58,6	75,7	17,1	87 194	1,4
INDENIE-DJUABLIN	55,6	67,7	12,1	159 573	2,5

	2018	2021	Variation (points)	Effectif (2021)	
	Pauvreté subjective			Nombre de ménages	%
KABADOUGOU	67,2	77,1	9,9	50 395	0,8
LA ME	60	65,9	5,9	176 073	2,7
LÔH-DJIBOUA	64,5	55,8	-8,7	235 726	3,7
MARAHOUÉ	68,3	75,6	7,3	192 019	3
MORONOU	63,8	64,3	0,6	101 767	1,6
NAWA	63	58,6	-4,4	245 279	3,8
N'ZI	57,9	74,6	16,7	51 333	0,8
PORO	75,8	70,6	-5,3	209 010	3,2
SAN-PEDRO	71,7	67,8	-3,9	238 599	3,7
SUD-COMOE	56	73	17	173 438	2,7
TCHOLOGO	60,4	78,3	17,8	110 514	1,7
TONKPI	86,1	75,8	-10,3	303 293	4,7
WORODOUGOU	74,7	76,1	1,4	78 721	1,2
YAMOISSOUKRO	61,2	63,8	2,6	90 481	1,4
<b>Ensemble</b>	<b>60,5</b>	<b>65,5</b>	<b>4,1</b>	<b>6 445 915</b>	<b>100</b>

Source : INS, EHCVM 2021

La proportion de ménages subjectivement pauvres est sensiblement la même quelle que soit la taille du ménage. Elle varie entre 62% et 68%. Suivant la typologie des ménages, les familles élargies monogamiques sont comme en 2018 ceux qui se sentent les moins pauvres (57,9). Les couples polygamiques sans enfant représentent une part très infime de l'échantillon de ménages (0,2%). Les ménages monoparentaux nucléaires sont ceux qui se sentent les plus pauvres (71,6%). Ils sont suivis des couples polygamiques avec enfants (69%) et des autres ménages élargis (68,8%).

Tableau 8-4 : Perception de la pauvreté selon la taille et la typologie du ménage.

	2018	2021	Variation (points)	Effectif (2021)	
	Pauvreté subjective			Nombre de ménages	%
<b>Taille du ménage</b>					
Une personne	62	68,5	6,5	774 385	12
Deux personnes	60,5	64	3,6	684 955	10,6
Trois personnes	61,9	68	6,1	920 561	14,3
Quatre personnes	60	67	7,1	1 036 158	16,1
Cinq personnes	60,2	64,8	4,5	985 567	15,3
Six personnes	60,2	62,7	2,5	711 39	11
Sept personnes	59,2	62,7	3,6	478 436	7,4
Huit personnes	60,6	62,4	1,9	327 595	5,1
Neuf personnes	62,6	62,5	-0,1	202 077	3,1
Dix personnes et plus	61,2	66,1	4,9	324 791	5
<b>Typologie du ménage</b>					
Ménage unipersonnel	62	68,5	6,5	774 385	12
Ménage monoparental nucléaire	63,5	71,6	8,1	457 140	7,1
Couple monogamique sans enfants	60,9	61,6	0,7	301 044	4,7
Couple monogamique avec enfants	62,7	66,6	3,9	2 197 738	34,1
Couple polygamique sans enfants	60,7	78,7	18	12 968	0,2
Couple polygamique avec enfants	62,1	69	6,9	268 841	4,2
Ménage monoparental élargi	61,5	66,1	4,6	548 843	8,5
Ménage de famille élargie monogamique	55,4	57,9	2,5	1 258 590	19,5
Ménage de famille élargie polygamique	62,8	64,2	1,4	145 199	2,2
Autre ménage élargi	62,4	68,8	6,4	481 167	7,5
<b>Ensemble</b>	<b>60,5</b>	<b>65,5</b>	<b>4,1</b>	<b>6 445 915</b>	<b>100</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 8.2.3.2. Caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage et pauvreté subjective

La proportion des ménages subjectivement pauvres varie peu, que le ménage soit dirigé par un homme ou par une femme, respectivement 64,9% et 67,5%. Il apparaît que la pauvreté est plus ressentie chez les ménages dont le chef a plus de 60 ans (68,6%) que chez les ménages dont le chef à moins de 60 ans. Par ailleurs, plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, moins déclare-t-il son ménage « pauvre ». En effet, 73,1% des ménages dont le chef est sans instruction se considèrent pauvres en 2021 tandis que 39,3% des ménages dont le chef est de niveau d'instruction « supérieur » estiment qu'ils sont pauvres.

L'analyse de la situation matrimoniale met en évidence que les ménages dont le chef n'est plus en couple du fait d'un divorce, d'une séparation ou du décès du conjoint(e), sont les plus exposés au sentiment de pauvreté avec des proportions respectives de 73,5%, 72,8% et 73,9%.

**Tableau 8-5 : Perception de la pauvreté selon les caractéristiques du chef de ménage.**

	2018	2021	Variation (points)	Effectif (2021)	
	Pauvreté subjective			Nombre de ménages	%
<b>Sexe du chef de ménage</b>					
Masculin	60,2	64,9	3,9	5 145 470	79,8
Féminin	62,2	67,5	5	1 300 445	20,2
<b>Groupe d'âges du chef de ménage</b>					
Moins de 25 ans	71,1	63,7	-8,5	266 968	4,1
25 à 35 ans	60,5	64,2	4	1 280 191	19,9
36 à 59 ans	59,1	65,1	5,1	3 844 038	59,6
60 ans et plus	63,4	68,6	3	1 054 718	16,3
<b>Niveau d'instruction du chef de ménage</b>					
Aucun	66,1	73,1	5,7	3 237 723	50,2
Primaire	62,5	66,5	0,6	1 261 547	19,6
Secondaire	54,3	57,4	2,9	1 379 503	21,4
Supérieur	32,8	39,3	3,6	567 142	8,8
<b>Situation matrimoniale du chef de ménage</b>					
Célibataire	61	66,5	4,5	1 199 422	18,6
Marié(e) monogame	58,7	62,7	3,4	3 468 510	53,8
Marié(e) polygame	63,1	69,5	5,1	622 706	9,7
Union libre	68,8	65	-3,5	437 981	6,8
Veuf(ve)	66,9	73,9	6,4	535 945	8,3
Divorcé(e)	63,3	73,5	6,9	84 628	1,3
Séparé(e)	61,4	72,8	5	96 723	1,5
<b>Ensemble</b>	<b>60,5</b>	<b>65,5</b>	<b>4,1</b>	<b>6 445 915</b>	<b>100</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 8.2.3.3. Emploi et pauvreté subjective

Le tableau 8.5 révèle que le fait qu'un ménage se sente pauvre n'est pas influencé par l'occupation ou non de son chef. En effet, 65,4% des chefs de ménage occupés et 66 % des chefs de ménage non occupés estiment que leur ménage est pauvre. Cependant, des différences s'observent lorsque l'analyse s'effectue par branches d'activité. Ainsi, 74% des ménages dont le chef exerce dans la branche « Restaurant/Hôtel » se sentent pauvres. Ils sont suivis de près par ceux dont la branche « Agriculture » (73,4%) et la branche « Industrie » (65,3%). Les ménages pour lesquels le chef exerce dans l'éducation ou la santé sont de loin, ceux qui se sentent les moins pauvres (37,6%).

**Tableau 8-6 : Pauvreté subjective et branche d'activités du chef de ménage.**

	2018	2021	Variation (Points)	2021	Effectif (2021)	
	Pauvreté subjective			Pauvreté monétaire	Nombre de ménages	%
<b>Branche d'activité</b>						
Agriculture (Agriculture/Élevage/Sylviculture/Pêche)	69	73,4	4,4	55,1	2 761 939	42,8
Industries (Industries Extractives/Autres industries)	64,2	65,3	1,1	25,0	501 074	7,8
BTP	52,3	60,2	7,9	20,4	269 081	4,2
Commerce	55,9	59,5	3,6	25	970 563	15,1
Restaurant /Hôtel	62,9	74	11,1	27,1	109 286	1,7
Transport /Commerce	57,3	65,4	8,1	20,4	368 114	5,7
Éducation /Santé	37,1	37,6	0,5	9,4	331 775	5,1
Autres services	40,6	49,4	8,8	12,8	422 600	6,6
<b>Sous-total</b>	<b>60,8</b>	<b>65,4</b>	<b>4,6</b>	<b>38,7</b>	<b>5 734 432</b>	<b>89,0%</b>
Non-occupé	58,2	66	7,8	26,6	711 483	11,0%
<b>Ensemble</b>	<b>60,5</b>	<b>64,6</b>	<b>4,1</b>	<b>37,5</b>	<b>6 445 915</b>	<b>100</b>

Source : INS, EHCVM 2021

Le croisement du statut de pauvreté subjective et de la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage montre que les ménages qui se sentent pauvres sont relativement plus nombreux chez ceux dont le chef est un manœuvre/aide-ménagère (78,1%), apprenti rémunéré (70%) ou ouvrier non-qualifié (69,7%). Les ménages dirigés par un cadre s'estiment les moins pauvres. En fait, seulement un ménage dont le chef est cadre supérieur sur dix (9,9%) se perçoit pauvres et 27% des ménages dirigés par un cadre moyen s'estiment pauvres.

**Tableau 8-7 : Pauvreté subjective et catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage.**

	2018	2021	Variation (Points)	2021 (%)	Effectif (2021)	
	Pauvreté subjective			Pauvreté monétaire	Nombre de ménages	%
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>						
Cadre supérieur	9,2	9,9	0,7	1,8	73 282	1,1
Cadre moyen /agent de maîtrise	27,5	27	-0,5	5,6	263 355	4,1
Ouvrier ou employé qualifié	51,6	56,8	5,2	13,7	510 956	7,9
Ouvrier ou employé non qualifié	68,9	69,7	0,8	28,1	619 891	9,6
Manœuvre, aide-ménagère	71,9	78,1	6,2	52,5	153 345	2,3
Stagiaire ou apprenti rémunéré	65,9	70	4,1	17	112 514	1,7
Stagiaire ou apprenti non rémunéré	75,9	58,1	-17,8	45,1	19 474	0,3
Travailleur familial contribuant pour une entreprise familiale	59,4	63,4	4	44,9	46 262	0,7
Travailleur pour compte propre	64,5	69,7	5,2	46,4	3 794 185	58,9
Patron/Employeur	43,9	45,6	1,7	20,1	141 168	2,2
<b>Sous-Total</b>	<b>61,0</b>	<b>65,4</b>	<b>4,4</b>	<b>38,7</b>	<b>5 734 432</b>	<b>88,9</b>
Non-occupé	58,2	65,3	7,1	26,6	711 483	11,1
<b>Ensemble</b>	<b>60,5</b>	<b>64,6</b>	<b>4,1</b>	<b>37,5</b>	<b>6 445 915</b>	<b>100</b>

Source : INS, EHCVM 2021

Pour ce qui est du secteur institutionnel, les ménages dont le chef est un agent de l'État ou un travailleur d'une entreprise publique se sentent moins pauvres que ce dont le chef exerce pour le privé ou autre. La proportion de ménages subjectivement pauvres est estimée à 27% chez les ménages dont le chef est fonctionnaire ou exerce dans une institution publique ou parapublique. En revanche, près de deux ménages sur trois (67,5%) dirigés par un chef employé dans une entreprise privée s'estiment pauvres.

**Tableau 8-8 : Pauvreté subjective et secteur institutionnel du chef de ménage.**

	2018	2021	Variation (Points)	2021	Effectif (2021)	
	Pauvreté subjective			Pauvreté monétaire	Nombre de ménages	%
<b>Secteur institutionnel</b>						
État	24,7	27	2,3	7,6	308 046	4,8
Entreprise privée	63,2	67,5	4,3	40,5	5 400 571	83,8
Autres secteurs institutionnels	57,9	79,4	21,5	41,7	25 815	0,4
<b>Sous-total</b>	<b>60,8</b>	<b>65,5</b>	<b>4,7</b>	<b>38,7</b>	<b>5 734 432</b>	<b>89,00</b>
Non occupé	57,9	66	8,1	26,6	711 483	11,0
<b>Ensemble</b>	<b>60,5</b>	<b>64,6</b>	<b>4,1</b>	<b>37,5</b>	<b>6 445 915</b>	<b>100</b>

Source : INS, EHCVM 2021

Les ménages dont le chef travaille dans le secteur formel ont un sentiment de pauvreté nettement inférieur à celui des autres. En 2021, 32,8 % des chefs de ménages du secteur formel déclaraient se sentir pauvres, contre 67,3 % en moyenne pour les autres ménages. En outre, le sentiment de pauvreté baisse entre 2018 et 2021 chez les ménages dont le chef exerce dans le secteur formel tandis qu'il augmente chez les autres.

**Tableau 8-9 : Formalité de l'emploi et statut de pauvreté des chefs de ménage.**

Statut de l'emploi	Pauvreté subjective (%)			Population	
	2018	2021	Variation (Points)	Effectif (2021)	%
Emploi formel	34,7	32,8	-1,9	597 038	9,3
Emploi informel	61,4	69,2	7,8	5 054 835	78,4
Travailleur familial	62,1	66,5	4,4	63 614	1,0
Chômeur ou inactif	60,4	66,2	5,8	730 428	11,3
<b>Ensemble</b>	<b>60,5</b>	<b>65,5</b>	<b>5</b>	<b>6 445 915</b>	<b>100</b>

Source : INS, EHCVM 2021

#### 8.2.3.4. Logement et pauvreté subjective

L'analyse du tableau 8.6 met en évidence que les ménages qui vivent dans des logements non modernes sont ceux qui se sentent les plus pauvres et inversement les ménages résidant dans des logements modernes de qualité se déclarent de moins en moins pauvres. En effet, 76,4% des ménages vivant dans une case ou maison en banco se sentent pauvres et 73,2% des ménages qui habitent dans une baraque ou un autre type de maison non moderne se déclarent pauvres. À contrario, 30% des locataires d'appartement s'estiment pauvres et 46,3% des occupants de villa se classent parmi les pauvres.

En outre, les ménages propriétaires sans titre ou acte de propriété et les ménages logés gratuitement par leurs parents ou leurs amis sont ceux qui se déclarent le plus être pauvre. De plus, les ménages non raccordés au réseau d'eau courante ou à un réseau électrique sont ceux qui se jugent, en majorité pauvres. En effet, près de trois quarts (72,4%) des ménages sans eau courante se perçoivent comme pauvres. Pareillement, environ 75,3% des ménages sans électricité s'estiment pauvres.

Tableau 8-10 : Caractéristiques du logement et pauvreté subjective

	2018	2021	Variation	Effectif en 2021	
	Pauvreté subjective			Ménages	%
<b>Type de logement</b>					
Villa	45,10%	46,30%	1,2	501 708	7,8
Appartement dans un immeuble	42,90%	30,00%	-12,9	177 490	2,8
Bande par société immobilière	52,00%	58,30%	6,3	109 263	1,7
Bande par particulier	60,40%	65,30%	4,9	1 009 878	16
Concession / Cour commune	61,20%	68,00%	6,8	3 108 689	48
Autre maison moderne	68,60%	65,30%	-3,3	698 888	11
Case, banco	72,40%	76,40%	4	765 412	12
Baraque	83,40%	73,20%	-10,2	51 478	0,8
Autre	59,60%	73,30%	13,7	23 083	0,4
<b>Statut d'occupation</b>					
Propriétaire avec titre ou acte de propriété	56,80%	63,50%	7	1 312 594	20
Propriétaire sans titre ou acte de propriété	69,50%	71,50%	2,2	1 658 286	26
Locataire	52,30%	60,20%	8	2 153 352	33
Logé par l'employeur	47,90%	49,30%	1,4	119 841	1,9
Logé gratuitement (parents, amis)	63,40%	70,30%	6,9	1 199 110	19
Autre	69,60%	37,70%	-31,9	2 732	0
<b>Connexion au réseau d'eau courante</b>					
Oui	47,90%	53,80%	5,9	2 402 608	37
Non	67,20%	72,40%	5,2	4 043 280	63
<b>Connexion à un réseau électrique</b>					
Oui, ménage connecté au réseau conventionnel	51,40%	60,10%	8,7	3 922 554	61
Oui, ménage connecté chez le voisin	67,00%	71,00%	4	876 567	14
Connecté directement au poteau	69,20%	68,70%	-0,5	13 216	0,2
Ménage non connecté	70,80%	75,30%	4,5	1 633 551	25
<b>Total</b>	<b>60,50%</b>	<b>65,50%</b>	<b>5</b>	<b>6 445 915</b>	<b>100</b>

Source : INS, EHCVM 2021

### 8.3. Pauvreté subjective et chocs subis par les ménages

L'EHCVM 2021 a permis de mettre en exergue quelques chocs socioéconomiques qu'ont subi les ménages au cours des douze derniers mois. Ces chocs ont été classés en trois groupes : insécurité alimentaire, covid-19 et autres chocs.

Au niveau de l'insécurité alimentaire, plus de la moitié des ménages ont été inquiets de ne pas avoir suffisamment de nourriture, de n'avoir pas pu manger une nourriture saine ou d'avoir mangé une nourriture peu variée par manque d'argent ou de ressources. En ce qui concerne la covid-19, les principaux chocs qui ont affecté les ménages sont la réduction du temps de travail, la renonciation à un déplacement et la mévente de la production agricole. Près de 15% des ménages ont déclaré qu'un des leurs au moins a dû réduire son temps de travail à cause du coronavirus. Aussi, 5,4% des ménages ont eu à renoncer à une visite à des parents ou amis à l'intérieur ou à l'extérieur du pays du fait du coronavirus. Relativement aux autres chocs, les ménages ont été le plus touchés par la baisse importante des prix des produits agricoles (34,1%), par l'augmentation des prix des intrants agricoles (13,4%) et aussi par les maladies graves ou accidents d'un membre du ménage (11,9%) et même le décès d'un membre du ménage (9,2%).

La pauvreté subjective et la pauvreté monétaire ont été croisées avec différentes variables liées à l'insécurité alimentaire, à la COVID-19 (tableau 8.10) et aux autres chocs (tableau 8.11) subis par les ménages. En 2021, à Abidjan, environ 70% des ménages qui sont victimes d'un choc lié à l'insécurité alimentaire s'estiment pauvres. En zone rurale comme à l'intérieur du pays, cette proportion est autour de 80%. Le statut de pauvreté monétaire contraste avec le sentiment de pauvreté ressenti par les ménages ayant subi une situation d'insécurité alimentaire. En effet, tandis que 84,6% de ménages ayant passé une journée sans manger par manque d'argent ou de ressources s'estiment pauvres, la pauvreté monétaire est évaluée à 33,7% pour cette population.

La pandémie de COVID-19 a affecté négativement et de diverses manières plusieurs ménages. Plus de la moitié des ménages (54,3%) ayant subi des chocs du fait de la covid-19 sont subjectivement pauvres. Cependant, d'un point de vue monétaire, la proportion des ménages ayant subi ces chocs est de 19,1%. Aussi, la proportion des ménages qui ont subi le recul de transferts et qui sont pauvres est estimée à 69,2% sous l'angle subjectif mais, à 22,1% d'un point de vue monétaire.

Au niveau des autres chocs, parmi les ménages ayant subi la sécheresse, le décès d'un membre du ménage, ou les prix élevés des intrants agricoles, on retrouve environ 70% qui sont subjectivement pauvres. En revanche, la proportion de ménage ayant vécu ces chocs et qui sont monétairement pauvres est plus faible. En effet, ce sont 41,2% qui ont fait face à la sécheresse ; 29% qui ont fait face au décès d'un membre du ménage et 39% qui ont subi les prix élevés des intrants agricoles.

Tableau 8-11 : Perception de la pauvreté, insécurité alimentaire et covid-19

	Pauvreté subjective (%)				Pauvreté monétaire (%)	Ménages affectés par le choc	
	Abidjan	Autre urbain	Rural	Ensemble	Ensemble	Effectif	%
<b>Insécurité alimentaire (Un ménage a...)</b>							
A été inquiet de ne pas avoir suffisamment de nourriture	69,9	75,5	78,7	77,1	33	3 404 643	52,8
N'a pas pu manger une nourriture saine et nutritive	71	75,6	78,1	77,4	33,9	3 240 889	50,3
A mangé une nourriture peu variée	66,3	74,4	76,9	75,6	33,2	3 469 117	53,8
A sauté un repas par manque de ressources	73,9	73,6	79,1	78,4	34	2 399 391	37,2
A mangé moins que ce qu'il aurait dû	67,6	75,2	79,1	76,7	33,7	2 919 175	45,3
A manqué de nourriture	71,3	81,1	82,5	81,2	36	1 708 432	26,5
A eu faim, mais n'a pas mangé	72,3	82,7	82,2	81,9	35,8	1 422 498	22,1
A passé une journée sans manger	84,4	83,9	84,8	84,6	33,7	685 817	10,6
<b>Covid-19 (Un membre du ménage...)</b>							
A été malade de coronavirus	27,8	21,7	87,9	32,1	5,6	23 837	0,4
A réduit le temps de travail à cause du coronavirus	46,7	59,1	62,2	55,3	16	907 480	14,1
A subi le recul de transferts de parents vivant à l'étranger du fait du coronavirus	45,5	51,7	67,9	56,6	12	76 373	1,2
A subi le recul de transferts de parents vivant dans le pays du fait du coronavirus	75,8	69,2	67,5	69,3	22,1	114 903	1,8
A subi la mévente de produits de l'agriculture du fait du coronavirus	100	78,4	67,9	70,1	40,7	396 707	6,1
A renoncé à une visite à des parents ou amis dans le pays du fait du coronavirus	68,7	62,6	64,2	65,1	21,6	515 729	8
A renoncé à une visite à des parents ou amis hors du pays du fait du coronavirus	58,3	53,9	58,9	57,4	21,9	178 790	2,8
A renoncé à un voyage d'affaires dans le pays du fait du coronavirus	19,7	51,7	47,3	42,9	17,4	174 692	2,7
A renoncé à un voyage d'affaires hors du pays du fait du coronavirus	23,9	41,1	63,5	43,8	15,1	55 957	0,9

Source : INS, EHCVM 2021

Tableau 8-12 : Perception de la pauvreté et autres chocs subis par les ménages

	Pauvreté subjective (%)				Pauvreté monétaire (%)	Ménages affectés par le choc	
	Abidjan	Autre urbain	Rural	Ensemble	Ensemble	Effectif	%
Maladie grave ou accident d'un membre	50,3	61,4	74,2	64,7	25,4	764 936	11,9
Décès d'un membre du ménage	73,4	65,1	73,1	70,6	29	590 683	9,2
Divorce / Séparation	32,3	66,8	70,9	61,7	19,7	117 582	1,8
Sécheresse / Pluies irrégulières	0	66,6	72,5	71,1	41,2	500 876	7,8
Inondations	80,4	59	62,8	72,8	16,4	110 194	1,7
Incendies	100	60	74,4	71,5	32,7	61 382	0,9
Taux élevé de maladies des cultures	0	69,4	66,9	67	42,2	324 443	5
Taux élevé de maladies des animaux	-	57,8	62,1	61,1	35	103 605	1,6
Baisse importante des prix des produits agricoles	37,4	65,3	70,7	69,5	35,5	406 286	6,3
Prix élevés des intrants agricoles	73,8	68,5	71	70,5	39	860 971	13,4
Prix élevés des produits alimentaires	54,9	63,4	70	64,1	24,1	2 197 097	34,1
Fin de transferts réguliers	49,2	85,6	78,9	74,3	19,2	62 240	1
Perte importante du revenu non agricole	8,4	78,5	72,2	54,9	15,8	65 397	1
Faillite d'une entreprise non agricole	82,8	60,5	68,7	69,5	17,7	167 890	2,6
Perte importante de revenus salariaux	100	44,6	76,3	78,7	15,1	23 204	0,4
Perte d'emploi salarié d'un membre	70,4	57,7	57,6	62,8	7,8	68 893	1,1
Vol d'argent, de biens, de récolte	84	62,6	67	69,3	20,9	411 879	6,4
Conflit Agriculteur/Éleveur	53,3	70,3	72,2	71,9	46,2	86 095	1,3
Conflit armé/Violence/Insécurité	-	42,8	62,2	53,7	18,9	49 922	0,8
Attaques acridiennes ou autres ravageur	0	69,6	67,2	66,2	47,1	35 153	0,5
Glissement de terrain	-	85	66	74,8	45,4	6 989	0,1
Autres	69,3	55,6	72,5	64,8	27,9	45 916	0,7

Source : INS, EHCVM 2021

#### 8.4. Déterminants de la pauvreté subjective

Afin d'identifier les déterminants de la pauvreté subjective chez les ménages, une régression logistique a été réalisée avec pour variable dépendante le statut de pauvreté subjective (pauvre / non pauvre). Les variables explicatives du modèle sont représentées par un vecteur de caractéristiques du ménage, du chef de ménage et du logement.

Pour chacune des variables, une modalité est choisie comme référence pour effectuer des comparaisons entre les ménages au regard de leurs caractéristiques décrites par les autres modalités (non référentielles). Le modèle estimé est correctement spécifié à 79,2%. Les variables catégorielles et significatives retenues au seuil de 1% sont présentées dans la suite. Ces caractéristiques ont été répertoriées suivant les odds ratios ou encore rapports de chance qui ont été calculés. L'annexe 6 présente le détail des caractéristiques qui influencent la probabilité qu'un ménage se sente pauvre ou non avec les odds-ratios associés.

En synthèse, les déterminants du sentiment de pauvreté d'un ménage sont :

- le statut de pauvreté monétaire ;
- la zone, le milieu de résidence et le type de logement du ménage ;
- la taille et la typologie du ménage ;
- la perception du niveau de vie du ménage au vu de son revenu et par rapport au niveau de vie des habitants de la capitale ;
- l'insécurité alimentaire ;
- le statut d'occupation du logement ; l'accès à l'eau et à l'électricité ;
- le sexe, la classe d'âge, le statut matrimonial, le niveau d'instruction, la formalité de l'emploi et la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage.

De prime abord, les ménages monétairement pauvres sont 1,3 fois plus susceptibles de se déclarer pauvres, comparativement aux ménages monétairement non pauvres, conclusion similaire à celles mises en évidence par l'INS en 2018 et par Wang et al. (2020).

Les ménages de la zone Nord voient leur probabilité de se sentir pauvres être multipliée par 1,6 en comparaison avec ceux d'Abidjan. En revanche, un ménage vivant dans la zone du Centre ou du Centre-Ouest a quasiment la même probabilité de se considérer pauvre que celui vivant à Abidjan. Le fait d'habiter en milieu rural ou dans les villes de l'intérieur du pays ne modifie pas significativement la probabilité de sentir pauvre. Ces résultats sont aussi proches de ceux présentés par le profil de pauvreté de 2018 de la Côte d'Ivoire (INS, 2018).

Les ménages dirigés par une femme sont moins susceptibles de se déclarer pauvres, comparativement aux ménages dirigés par un homme. L'âge du chef de ménage semble jouer un rôle important dans le sentiment de pauvreté du ménage. En effet, il y a plus de chances qu'un ménage se sente pauvre lorsque l'âge du chef de ménage excède 25 ans. Cette probabilité se montre croissante. Les chefs de ménage âgés de 35 à 60 ans ont environ 27% de chance de percevoir leurs ménages comme pauvres comparativement à ceux de moins de 25 ans. Concernant le niveau d'instruction du chef de ménage, il est aisé de remarquer que le fait d'avoir un niveau d'instruction « élevé » réduit la probabilité que son ménage se sente pauvre comparativement à ceux qui n'ont aucun niveau scolaire. Au regard de la catégorie socioprofessionnelle, les ménages dont le chef est un cadre supérieur sont ceux qui sont moins exposés au sentiment de pauvreté par rapport à ceux des chefs non occupés. La probabilité qu'ils s'estiment pauvres est 0,6 fois inférieure à celle de se percevoir non-pauvre. En ce qui concerne la formalité de l'emploi, il est 2,3 fois plus probable que

les ménages dont les chefs exercent une activité informelle et 1,7 fois plus probable que ceux dont les chefs sont des travailleurs familiaux se considèrent pauvres par rapport aux ménages dont les chefs occupent un emploi formel.

Comparativement au ménage composé d'une seule personne, la probabilité d'estimer son ménage pauvre est toujours plus élevée pour les autres ménages de taille supérieure à 1. Toutefois, la probabilité de se sentir pauvres ne croît pas proportionnellement à la taille du ménage. Ainsi, la probabilité de se sentir pauvre est 1,5 fois supérieure à la probabilité de se sentir non pauvre pour un ménage de trois personnes, tandis que pour un ménage de quatre personnes, la probabilité de se sentir pauvre est 1,3 fois supérieure que la probabilité de se sentir non pauvre.

Au niveau de la typologie des ménages, comparativement aux ménages unipersonnels, tous les autres types de ménages sont moins susceptibles de se sentir pauvres. Par exemple, la probabilité de se sentir pauvre est 0,6 fois inférieure à la probabilité de se sentir non pauvre pour un ménage monogamique (avec ou sans enfant) par rapport à un ménage constitué d'un seul membre.

En outre, les ménages dont les chefs estiment avoir un niveau de vie supérieur à celui de ceux de la capitale ont des probabilités (entre 0,6 et 0,8) beaucoup plus faibles se sentir pauvres que ces ménages de la capitale.

Par ailleurs, vivre dans un ménage au sein duquel un ou plusieurs membres ont manqué de nourriture ou ont eu faim et n'ont pas pu manger faute d'argent ou d'autres ressources accroît de 1,2 fois la possibilité de se sentir pauvre comparativement aux ménages qui n'ont pas vécu ces chocs. Ainsi, l'insécurité alimentaire est un déterminant du sentiment de pauvreté comme le relate aussi le profil de pauvreté 2018.

En ce qui concerne le logement, les ménages vivant dans des appartements sont ceux qui sont plus probables (0,7) de se sentir non-pauvres que les ménages logeant dans une villa. Pour les autres ménages, leurs probabilités se sentir pauvres sont plus élevées (odds-ratios compris entre 1,01 et 2,5) comparativement à ceux qui vivent dans des villas. En outre, les ménages qui ne disposent pas de compteurs propres à eux, mais connectés directement aux poteaux électriques sont les plus susceptibles de ressentir la pauvreté, avec une probabilité qui est presque deux fois supérieure à celle des ménages connectés au réseau. Pareillement, les ménages connectés à un réseau d'eau courante ont une probabilité (0,8) de sentir pauvres plus faible que celle des ménages n'y étant pas connectés.

**CONCLUSIONS  
ET  
RECOMMANDATIONS**

La deuxième édition de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) s'est déroulée de novembre 2021 à juillet 2022. Se voulant représentatifs, les résultats de cette enquête sont issus des données collectées auprès de 12 965 ménages issus des 31 régions et des districts autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro.

Ces données ont permis de calculer des indicateurs de pauvreté monétaires et non monétaires tant au niveau national qu'infranational. Ainsi, le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire s'établit à 37,5% avec un seuil de pauvreté évalué à 369 916 FCFA par an et par tête.

L'analyse désagrégée de ces données montre que l'incidence de la pauvreté est liée à la typologie et à la taille des ménages ; au milieu de résidence et à l'accès aux services de base tel que l'eau et l'électricité ; à la détention d'un titre de propriété et au nombre d'individus actifs au sein du ménage. Aussi, le niveau d'éducation et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage influencent le statut de pauvreté du ménage.

En Côte d'Ivoire, 3 individus sur 5 (60,5%) se perçoivent pauvres et affirment que les principales causes de la pauvreté sont la cherté de la vie, le manque d'emplois et la corruption au sein de la société ivoirienne. Par ailleurs, se percevoir pauvre serait lié au sexe, à l'âge et au niveau d'instruction du chef de ménage, au type de logement et à la taille du ménage.

En somme, les conclusions tirées des différentes analyses de ce rapport nous emmènent à formuler les recommandations suivantes à l'endroit de l'État de Côte d'Ivoire et des partenaires au développement afin d'améliorer les politiques destinées à lutter contre la pauvreté :

- Accroître les investissements en infrastructures électrique et hydraulique en zones rurales pour améliorer l'accès à l'eau et à l'électricité des ménages ;
- Accroître les investissements en infrastructure scolaire (établissements primaires, secondaire, universitaires, etc.) ;
- Réaliser de manière régulière l'Enquête Harmonisée des Conditions de Vie des Ménages ;
- Renforcer les dispositifs de collecte d'ordures ménagères afin d'éviter les maladies, surtout celles liées à la mauvaise hygiène du cadre de vie ;
- Inciter les travailleurs à la Formation Professionnelle Continue pour accroître leurs compétences, être qualifiés pour de meilleurs postes et améliorer leurs revenus ;
- Promouvoir la formation professionnelle et technique dans le but de faciliter l'insertion professionnelle ; la capacité entrepreneuriale des jeunes et surtout un accès à des emplois décents ;
- Encadrer et soutenir de manière financière et logistique les productions agricoles ;
- Accroître les investissements en recherche et développement pour améliorer et vulgariser les pratiques culturelles vertes (hydroponie, goutte à goutte...) dans l'optique de renforcer les productions agricoles en zone rurale afin de réduire la vulnérabilité en termes d'insécurité alimentaire.
- Renforcer les actions de surveillance des prix des produits de grande consommation et inciter les populations à être des acteurs actifs via les associations de consommateurs ;
- Rendre pérenne les actions des organismes dédiés à la lutte contre la corruption (la HABG, l'Unité de Lutte contre le Racket, la Brigade de lutte Anti-Corruption ou le Pôle Pénale

Économique et Financier ...) et communiquer régulièrement sur leurs existences et leurs acquis / réussites.

En guise de perspective, une prochaine édition est prévue avec les mêmes méthodologies, les mêmes périodes de collecte et les mêmes outils de collecte. Par ailleurs, cette édition pourrait être enrichie en incluant les produits alimentaires jugés importants en termes de consommation et qui ont été omis en 2021.

# ANNEXES

## Annexe 1: Structure de consommations des ménages par région en 2021 (%)

RÉGION	Alimentation	Boissons alcoolisées et tabac	Habillement et chaussures	Logement, eau, gaz, électricité	Ameublement, équipement ménager	Santé	Transport	Communications	Loisirs et culture	Éducation	Hôtellerie	Assurance et services financiers	Soins personnels et autres biens	Ensemble
AUTONOME D'ABIDJAN	40,10%	1,47%	4,97%	19,08%	4,00%	2,51%	9,20%	9,29%	1,16%	4,49%	0,01%	0,11%	3,62%	100,00%
HAUT-SASSANDRA	50,24%	1,66%	6,87%	13,21%	2,91%	2,93%	7,82%	7,81%	0,20%	2,94%	0,03%	0,11%	3,26%	100,00%
PORO	47,48%	1,16%	6,08%	13,61%	2,35%	3,24%	10,63%	7,52%	1,20%	3,22%	0,00%	0,36%	3,16%	100,00%
GBEKE	47,45%	1,46%	6,68%	14,40%	3,40%	2,57%	7,09%	7,78%	1,75%	3,50%	0,00%	0,23%	3,69%	100,00%
INDENIE-DJUABLIN	52,50%	1,59%	6,35%	12,20%	2,95%	3,11%	6,38%	7,76%	1,35%	2,18%	0,01%	0,17%	3,45%	100,00%
TONKPI	53,80%	2,46%	6,36%	12,16%	2,37%	4,03%	6,43%	6,11%	0,40%	2,50%	0,00%	0,10%	3,28%	100,00%
YAMOUSSOUKRO	49,41%	1,61%	5,36%	14,27%	2,90%	3,03%	5,46%	8,87%	1,55%	3,96%	0,01%	0,10%	3,47%	100,00%
GONTOUGO	52,90%	1,44%	6,67%	12,49%	2,75%	3,21%	6,58%	6,57%	1,27%	2,28%	0,00%	0,15%	3,70%	100,00%
SAN-PEDRO	49,22%	2,25%	7,24%	10,29%	3,15%	4,02%	7,75%	9,08%	0,70%	2,51%	0,01%	0,27%	3,52%	100,00%
KABADOUGOU	58,58%	0,52%	4,79%	11,81%	2,13%	2,46%	8,48%	7,06%	0,01%	1,74%	0,00%	0,11%	2,31%	100,00%
N'ZI	56,19%	2,01%	4,96%	13,31%	2,68%	3,44%	3,66%	6,96%	1,41%	2,61%	0,01%	0,02%	2,75%	100,00%
MARAHOUÉ	51,18%	1,88%	6,64%	13,83%	2,21%	3,86%	6,08%	7,45%	0,98%	2,65%	0,00%	0,12%	3,13%	100,00%
SUD-COMOE	50,92%	1,29%	6,03%	12,80%	3,49%	3,55%	5,67%	8,80%	0,70%	3,23%	0,00%	0,12%	3,39%	100,00%
WORODOUGOU	55,35%	0,62%	6,09%	12,34%	2,32%	2,81%	8,52%	7,24%	0,17%	1,25%	0,00%	0,21%	3,08%	100,00%
LÔH-DJIBOUA	50,29%	1,75%	7,14%	11,55%	3,04%	4,13%	6,34%	9,09%	0,37%	2,53%	0,00%	0,24%	3,52%	100,00%
AGNEBY-TIASSA	50,58%	1,89%	5,33%	13,06%	3,23%	4,17%	5,66%	9,23%	0,50%	2,73%	0,01%	0,13%	3,50%	100,00%
GÔH	52,36%	1,66%	6,57%	10,28%	3,10%	3,45%	6,45%	8,44%	1,50%	2,58%	0,00%	0,22%	3,39%	100,00%
CAVALLY	52,64%	2,49%	7,10%	11,28%	2,04%	2,80%	6,66%	8,89%	0,61%	1,91%	0,00%	0,21%	3,35%	100,00%
BAFING	52,87%	1,38%	6,76%	10,29%	2,94%	3,01%	9,67%	7,39%	0,46%	1,71%	0,04%	0,12%	3,36%	100,00%
BAGOUE	52,12%	0,43%	6,23%	13,18%	1,88%	3,83%	11,08%	6,68%	0,02%	1,75%	0,00%	0,23%	2,57%	100,00%
BELIER	54,12%	2,94%	5,05%	13,22%	2,77%	3,56%	5,62%	7,35%	0,17%	2,09%	0,01%	0,14%	2,97%	100,00%
BERE	56,79%	1,41%	5,65%	10,79%	1,83%	3,00%	9,60%	5,97%	0,26%	1,54%	0,00%	0,20%	2,95%	100,00%
BOUNKANI	58,30%	1,45%	6,23%	11,11%	1,61%	2,26%	8,84%	5,39%	0,76%	1,19%	0,00%	0,10%	2,76%	100,00%
FOLON	55,59%	0,40%	6,73%	9,78%	1,77%	4,97%	11,04%	6,14%	0,00%	1,07%	0,00%	0,12%	2,41%	100,00%
GBÔKLE	52,44%	2,00%	8,93%	7,69%	2,41%	4,08%	7,50%	8,69%	0,02%	2,17%	0,00%	0,32%	3,76%	100,00%
GRANDS-PONTS	50,96%	1,31%	5,59%	12,49%	3,53%	3,71%	5,71%	9,00%	1,89%	2,82%	0,02%	0,07%	2,89%	100,00%
GUEMON	55,58%	2,41%	7,56%	9,67%	2,52%	2,71%	6,48%	7,03%	0,71%	2,01%	0,00%	0,11%	3,21%	100,00%
HAMBOL	54,93%	1,09%	7,27%	10,77%	2,05%	3,64%	8,08%	6,45%	0,60%	1,58%	0,00%	0,19%	3,35%	100,00%
IFFOU	57,49%	1,80%	6,10%	12,03%	1,90%	3,10%	6,55%	6,06%	0,03%	1,96%	0,00%	0,06%	2,93%	100,00%
LA ME	53,24%	1,44%	5,56%	12,92%	3,26%	3,29%	5,79%	7,99%	0,43%	2,66%	0,00%	0,06%	3,36%	100,00%
NAWA	51,40%	1,55%	7,84%	9,53%	2,60%	3,93%	7,71%	8,82%	0,41%	2,26%	0,00%	0,39%	3,54%	100,00%
TCHOLOGO	50,90%	0,46%	6,31%	12,59%	1,99%	3,66%	10,07%	7,07%	1,34%	2,57%	0,00%	0,19%	2,83%	100,00%
MORONOU	54,20%	1,73%	5,38%	12,25%	2,58%	3,79%	6,28%	7,44%	0,39%	2,55%	0,00%	0,13%	3,27%	100,00%
Ensemble	50,70%	1,09%	5,74%	14,26%	3,24%	3,00%	7,64%	8,06%	0,12%	2,90%	0,01%	0,14%	3,10%	100,00%

Source : INS, EHCVM 2021

Annexe 2 : Test de proportion

<b>. prtesti 709599 0.4634 266614 0.5428</b>					
Two-sample test of proportions			<b>x:</b> Number of obs =	<b>709599</b>	
			<b>y:</b> Number of obs =	<b>266614</b>	
	Mean	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
x	<b>.4634</b>	<b>.000592</b>			<b>.4622398</b> <b>.4645602</b>
y	<b>.5428</b>	<b>.0009648</b>			<b>.5409091</b> <b>.5446909</b>
diff	<b>-.0794</b>	<b>.0011319</b>			<b>-.0816185</b> <b>-.0771815</b>
	under Ho:	<b>.0011353</b>	<b>-69.94</b>	<b>0.000</b>	
diff = prop( <b>x</b> ) - prop( <b>y</b> )			z = <b>-69.9390</b>		
Ho: diff = 0					
Ha: diff < 0		Ha: diff != 0		Ha: diff > 0	
Pr(Z < z) = <b>0.0000</b>		Pr( Z  >  z ) = <b>0.0000</b>		Pr(Z > z) = <b>1.0000</b>	

Source : INS, EHCVM 2021

## Annexe 3: Structure de consommation des ménages par milieu de résidence en 2018 et en 2021.

Poste	2018						2021					
	Urbain		Rural		Ensemble		Urbain		Rural		Ensemble	
	Consommation moyenne par tête	Part (%)	Consommation moyenne par tête	Part (%)	Consommation moyenne par tête	Part (%)	Consommation moyenne par tête	Part (%)	Consommation moyenne par tête	Part (%)	Consommation moyenne par tête	Part (%)
Alimentation	302 144	47,4%	216 624	56,4%	260 003	50,7	296 512	44,2	218 988	54,6	259 843	47,8
Boissons alcoolisées et tabac	19 859	0,8%	17 980	1,7%	18 753	1,1	31 392	1,3	23 979	2,2	27 377	1,6
Habillement et chaussures	34 197	5,3%	25 168	6,5%	29 738	5,7	37 155	5,5	28 046	6,9	32 845	6,0
Logement, eau, gaz, électricité	101 598	15,9%	43 817	11,4%	73 126	14,3	111 457	16,6	42 620	10,6	78 897	14,5
Ameublement, équipement ménager	24 900	3,9%	8 410	2,1%	16 828	3,2	24 775	3,7	8 992	2,2	17 367	3,2
Santé	22 268	2,6%	19 245	3,7%	20 790	3,0	22 879	2,8	18 694	3,7	20 938	3,1
Transport	63 677	8,1%	33 722	6,9%	49 191	7,6	64 531	8,1	38 039	7,4	52 518	7,9
Communications	56 499	8,8%	26 580	6,8%	41 907	8,1	60 547	9,0	28 540	7,0	45 551	8,3
Loisirs et culture	4 934	0,1%	7 069	0,1%	5 508	0,1	50 611	1,2	32 303	0,4	46 629	0,9
Éducation	31 979	3,7%	8 849	1,5%	21 420	2,9	35 160	4,0	9 931	1,7	23 921	3,2
Hôtellerie	4 218	0,0%	3 401	0,0%	4 043	0,0	4 293	0,0	4 899	0,0	4 398	0,0
Assurance et services financiers	13 695	0,2%	4 448	0,1%	10 125	0,1	10 720	0,2	8 343	0,2	9 756	0,2
Soins personnels et autres biens	20 454	3,2%	11 312	2,9%	15 951	3,1	23 863	3,5	12 895	3,2	18 679	3,4
<b>Ensemble</b>	<b>637 793</b>	<b>100,0%</b>	<b>384 155</b>	<b>100,0%</b>	<b>512 810</b>	<b>100,0</b>	<b>671 454</b>	<b>100,0</b>	<b>401 159</b>	<b>100,0</b>	<b>543 604</b>	<b>100</b>

## Annexe 4 : Évolution de l'insécurité alimentaire modérée sévère entre 2018 et 2021

REGION	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère (%)		
	2018	2021	Variation en point de pourcentage
AUTONOME D'ABIDJAN	30,2	33,5	3,3
HAUT-SASSANDRA	37,0	45,4	8,5
PORO	39,5	36,6	-2,9
GBEKE	41,9	33,8	-8,2
INDENIE-DJUABLIN	41,4	42,8	1,3
TONKPI	63,6	60,8	-2,8
YAMOOUSSOUKRO	45,8	45,4	-0,5
GONTOUGO	28,6	55,3	26,7
SAN-PEDRO	31,2	36,5	5,3
KABADOUGOU	44,9	29,0	-15,9
N'ZI	34,5	43,8	9,3
MARAHOUÉ	45,9	50,3	4,5
SUD-COMOE	37,7	45,7	8,1
WORODOUGOU	37,6	51,1	13,6
LÔH-DJIBOUA	31,5	36,6	5,1
AGNEBY-TIASSA	41,5	39,9	-1,6
GÔH	31,4	36,6	5,2
CAVALLY	52,4	48,5	-3,9
BAFING	55,8	42,8	-12,9
BAGOUE	30,8	35,6	4,8
BELIER	42,1	57,0	14,9
BERE	37,9	43,9	6,0
BOUNKANI	46,3	45,1	-1,2
FOLON	33,6	35,3	1,7
GBÓKLE	36,7	34,8	-1,9
GRANDS-PONTS	43,0	55,9	12,9
GUEMON	60,0	52,6	-7,4
HAMBOL	39,8	36,4	-3,4
IFFOU	42,6	39,6	-3,1
LA ME	41,2	52,3	11,1
NAWA	32,7	42,3	9,7
TCHOLOGO	35,4	21,2	-14,3
MORONOU	41,9	32,1	-9,7

Source : ANStat, EHCVM 2021

## Annexe 5 : Évolution de l'insécurité alimentaire sévère entre 2018 et 2021

REGION	Prévalence de l'insécurité alimentaire sévère (%)		
	2018	2021	Variation en point de pourcentage
AUTONOME D'ABIDJAN	7,0	6,6	-0,4
HAUT-SASSANDRA	8,2	10,5	2,3
PORO	10,5	6,1	-4,5
GBEKE	9,7	6,5	-3,2
INDENIE-DJUABLIN	11,1	4,6	-6,6
TONKPI	21,4	19,7	-1,7
YAMOISSOUKRO	10,6	13,4	2,8
GONTOUGO	2,7	8,2	5,5
SAN-PEDRO	4,8	10,1	5,4
KABADOUGOU	4,4	2,8	-1,6
N°ZI	6,3	7,7	1,4
MARAHOUÉ	10,9	15,3	4,3
SUD-COMOE	4,7	12,8	8,2
WORODOUGOU	5,9	10,0	4,1
LÔH-DJIBOUA	6,9	8,7	1,8
AGNEBY-TIASSA	9,7	13,1	3,5
GÔH	6,5	9,7	3,2
CAVALLY	21,0	8,8	-12,2
BAFING	11,0	6,3	-4,7
BAGOUE	3,7	5,1	1,4
BELIER	10,7	13,1	2,4
BERE	8,8	7,4	-1,4
BOUNKANI	8,0	6,0	-2,0
FOLON	5,7	4,0	-1,7
GBÔKLE	5,1	7,8	2,7
GRANDS-PONTS	13,3	12,0	-1,3
GUEMON	17,0	19,3	2,3
HAMBOL	5,7	4,3	-1,4
IFFOU	11,8	11,5	-0,3
LA ME	11,0	12,1	1,1
NAWA	6,0	8,3	2,2
TCHOLOGO	3,8	1,6	-2,3
MORONOU	10,0	7,0	-3,0

Source : ANStat, EHCVM 2021

Annexe 6: résultats de l'estimation du modèle pour les déterminants de la pauvreté subjective

VARIABLES	MODALITES	Coefficients	Odds ratio
Statut de pauvreté monétaire	Réf. : Non pauvre		
	Pauvre	0,218*** (0,00292)	1,244*** (0,00363)
Zone agroécologique	Réf. : ABIDJAN		
	CENTRE	-0,0676*** (0,00406)	0,935*** (0,00379)
	CENTRE-OUEST	0,00563 (0,00420)	1,006 (0,00422)
	NORD	0,341*** (0,00432)	1,406*** (0,00608)
	SUD-EST	-0,135*** (0,00408)	0,874*** (0,00357)
	SUD-OUEST	-0,434*** (0,00411)	0,648*** (0,00266)
Milieu de résidence	Réf. : Rural		
	Urbain	-0,0512*** (0,00294)	0,950*** (0,00279)
Sexe du chef de ménage	Réf. : Féminin		
	Masculin	0,354*** (0,00428)	1,425*** (0,00610)
Groupe d'âges du chef de ménage	Réf. : Moins de 25 ans		
	25 à 35 ans	0,0851*** (0,00597)	1,089*** (0,00650)
	36 à 59 ans	0,264*** (0,00592)	1,302*** (0,00770)
	60 ans et plus	0,284*** (0,00657)	1,328*** (0,00873)
Niveau d'instruction du chef de ménage	Réf. : Aucun		
	Primaire	-0,233*** (0,00290)	0,792*** (0,00230)
	Secondaire	-0,300*** (0,00291)	0,741*** (0,00215)
	Supérieur	-0,385*** (0,00468)	0,681*** (0,00319)
Situation matrimoniale du chef de ménage	Réf. : Célibataire		
	Marié(e) monogame	-0,205*** (0,00548)	0,815*** (0,00446)
	Marié(e) polygame	0,164*** (0,00730)	1,179*** (0,00860)
	Union libre	-0,159*** (0,00687)	0,853*** (0,00586)
	Veuf(ve)	0,215*** (0,00526)	1,240*** (0,00652)
	Divorcé(e)	0,252*** (0,00989)	1,287*** (0,0127)
	Séparé	0,0371*** (0,0104)	1,038*** (0,0108)
Catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	Réf. : Non occupé		
	Cadre supérieur	-0,350*** (0,0214)	0,705*** (0,0151)
	Cadre moyen/agent de maîtrise	0,134*** (0,0179)	1,143*** (0,0204)
	Ouvrier ou employé qualifié	0,455*** (0,0171)	1,576*** (0,0269)
	Ouvrier ou employé non qualifié	0,467***	1,595***

VARIABLES	MODALITES	Coefficients	Odds ratio
		(0,0167)	(0,0266)
	Manœuvre, aide-ménagère	0,397***	1,488***
		(0,0179)	(0,0267)
	Stagiaire ou Apprenti rémunéré	0,0311*	1,032*
		(0,0180)	(0,0186)
	Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	-0,740***	0,477***
		(0,0249)	(0,0119)
	Travailleur Familial contribuant pour une entreprise familiale	-0,0976***	0,907***
		(0,0216)	(0,0196)
	Travailleur pour compte propre	0,160***	1,174***
		(0,0164)	(0,0193)
	Patron / Employeur	-0,213***	0,808***
		(0,0176)	(0,0142)
Formalité de l'emploi	Réf. : Emploi formel		
	Emploi informel	-0,824***	0,439***
		(0,00539)	(0,00236)
	Travailleur familial	-0,138***	0,871***
		(0,0129)	(0,0113)
	Chômeur ou inactif	0,227***	1,255***
		(0,0162)	(0,0203)
Taille du ménage	Réf. : Moins de 6 membres		
	6 membres et plus	-0,218***	0,804***
		(0,00290)	(0,00233)
Typologie du ménage	Réf. : Ménage unipersonnel		
	Ménage monoparental nucléaire	0,810***	2,249***
		(0,0253)	(0,0568)
	Couple monogamique sans enfants	-0,233***	0,792***
		(0,00736)	(0,00583)
	Couple monogamique avec enfants	-0,486***	0,615***
		(0,00954)	(0,00587)
	Couple polygamique sans enfants	-0,120***	0,887***
		(0,00604)	(0,00536)
	Couple polygamique avec enfants	-0,0665***	0,936***
		(0,00528)	(0,00494)
	Ménage monoparental élargi	0,106***	1,112***
		(0,00549)	(0,00611)
	Ménage de famille élargie monogamique	-0,381***	0,683***
		(0,0104)	(0,00709)
	Ménage de famille élargie polygamique	-0,0209***	0,979***
		(0,00648)	(0,00634)
	Autre ménage élargi	0,0676***	1,070***
		(0,00524)	(0,00561)
Niveau de vie par rapport aux voisins	Réf. : Pareillement		
	Nettement mieux	-0,634***	0,531***
		(0,00581)	(0,00308)
	Un peu mieux	-0,635***	0,530***
		(0,00309)	(0,00164)
	Moins bien	0,652***	1,919***
		(0,00305)	(0,00584)
Niveau de vie par rapport aux gens de la Capitale	Réf. : Pareillement		
	Nettement mieux	0,0541***	1,056***
		(0,00694)	(0,00733)
	Un peu mieux	-0,319***	0,727***
		(0,00440)	(0,00320)
	Moins bien	0,809***	2,245***
		(0,00286)	(0,00642)
Être inquiet de ne pas avoir suffisamment de nourriture	Réf. : Non		

VARIABLES	MODALITES	Coefficients	Odds ratio
	Oui	0,241***	1,272***
		(0,00265)	(0,00337)
<b>Manger une nourriture peu variée</b>	Réf. : Non		
	Oui	0,652***	1,919***
		(0,00305)	(0,00584)
<b>Passer toute une journée sans manger</b>	Réf. : Non		
	Oui	0,310***	1,363***
		(0,00436)	(0,00595)
<b>Type de logement</b>	Réf. : Villa		
	Appartement dans un immeuble	-0,351***	0,704***
		(0,00754)	(0,00531)
	Bande par société immobilière	0,415***	1,515***
		(0,00936)	(0,0142)
	Bande par particulier	0,423***	1,527***
		(0,00476)	(0,00726)
	Concession / Cour commune	0,207***	1,230***
		(0,00431)	(0,00530)
	Autre maison moderne	0,140***	1,150***
		(0,00505)	(0,00581)
	Case, banco	0,331***	1,392***
		(0,00556)	(0,00774)
	Baraque	0,404***	1,498***
		(0,0153)	(0,0230)
	Autre	1,019***	2,769***
		(0,0172)	(0,0477)
<b>Statut d'occupation du logement</b>	Réf. : Propriétaire avec titre ou acte de propriété		
	Propriétaire sans titre ou acte de propriété	-0,175***	0,839***
		(0,00349)	(0,00293)
	Copropriétaire avec titre ou acte	-0,389***	0,678***
		(0,0122)	(0,00827)
	Copropriétaire sans titre ni acte	-0,204***	0,815***
		(0,0101)	(0,00824)
	Locataire	-0,0231***	0,977***
		(0,00382)	(0,00373)
	Logé par l'employeur	-0,388***	0,678***
		(0,00918)	(0,00623)
	Logé gratuitement (parents, amis)	-0,0493***	0,952***
		(0,00366)	(0,00348)
	Autre	-2,199***	0,111***
		(0,0447)	(0,00496)
<b>Connexion à un réseau d'eau courante</b>	Réf. : Non		
	Oui	-0,174***	0,840***
		(0,00283)	(0,00237)
<b>Connexion à un réseau électrique</b>	Réf. : Oui, ménage connecté au réseau		
	Oui, ménage connecté chez le voisin	-0,0779***	0,925***
		(0,00339)	(0,00313)
	Oui, ménage connecté directement au poteau	0,663***	1,940***
		(0,0219)	(0,0424)
	Ménage non connecté	0,177***	1,194***
		(0,00338)	(0,00403)
<b>Constant</b>		-0,619***	0,539***
		(0,0199)	(0,0107)
<b>Observations</b>			6445915
<b>Pseudo R-squared</b>			0,3207
<b>Log Likelihood</b>			-2822456,2
<b>Robust standard errors in parentheses</b>			
*** p<0,01			

Source : ANStat, EHCVM 2021

**AGENCE NATIONALE  
DE LA STATISTIQUE**  
**(ANStat)**

**Siege social : Abidjan, Cocody, Riviera-Bonoumin, lot 1883, ilot 84774  
01 BP V 55 Abidjan / (225) 27 22 59 96 10  
Facebook/Twitter : INSCOTEDIVOIRE  
statistiques@stat.plan.gouv.ci  
www.ins.ci**